Soixante-dix-neuvième année. — N° 164. Le Numéro : 4 francs. Samedi 12 Juillet 1947.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			DÉBATS PARLEMENTAIRES	ÉDITION COMPLÈTE		
— COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, Paris. —	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français.....	940 fr.	480 fr.	255 fr.	215 fr.	1.500 fr.	760 fr.	400 fr.
Etranger.. Pays accordant 50 °/₀ sur les tarifs postaux...	1.300 »	660 »	345 »	320 »	1.960 »	990 »	515 »
Etranger.. Autres pays.....	1.660 »	840 »	435 »	425 »	2.420 »	1.220 »	630 »

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires ; — 2° les avis, communications, informations, annonces.

L'Édition des DÉBATS PARLEMENTAIRES comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République ainsi que les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions.

L'Édition COMPLÈTE comprend : *1° l'Édition des* LOIS ET DÉCRETS ; — *2° l'Édition des* DÉBATS PARLEMENTAIRES ; — *3° tous les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes* ; — *4° les Tables des matières délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.*

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°**

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 6 FRANCS

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 3 juillet 1947 habilitant au port d'armes certains fonctionnaires ou agents du ravitaillement général (p. 6582).

Ministère de la justice.

Décret portant nominations de suppléants de juges de paix et conférant l'honorariat (rectificatif) (p. 6582).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décret du 10 juillet 1947 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6582).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté du 9 juillet 1947 portant modification du tarif des droits de chancellerie (p. 6582).

Ministère de l'intérieur.

Citations à l'ordre de la Nation (p. 6583).

Décrets du 10 juillet 1947 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6583).

Décret du 10 juillet 1947 portant dissolution d'un conseil municipal et institution d'une délégation spéciale (p. 6585).

Décrets du 10 juillet 1947 portant élévation de classe de préfets (p. 6585).

Décret du 10 juillet 1947 conférant l'honorariat aux anciens secrétaires généraux pour la police (p. 6585).

Arrêté du 7 juillet 1947 portant ouverture de crédits (dons et legs) (p. 6585).

(3 f.)

Ministère de la guerre.

Décret n° 47-1291 du 10 juillet 1947 relatif à la rémunération des préparateurs de l'école polytechnique (p. 6585).

Tableau de concours pour la médaille militaire (p. 6586).

Ministère des finances.

Décret n° 47-1292 du 10 juillet 1947 modifiant le règlement d'administration publique du 25 septembre 1936 pris pour l'exécution de l'article 1er de la loi du 18 août 1936 relative aux mises à la retraite pour ancienneté (p. 6625).

Ministère de l'économie nationale.

Décret du 10 juillet 1947 relatif à la désignation d'un administrateur d'une entreprise nationalisée d'assurance (p. 6583).

Décret n° 47-1293 du 10 juillet 1947 relatif à l'indemnisation des heures perdues par suite des mesures exceptionnelles réduisant la consommation de charbon dans les établissements industriels (p. 6583).

Ministère de la production industrielle.

Décrets du 10 juillet 1947 portant nominations et promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6624).

Ministère de l'éducation nationale.

Citation à l'ordre de la Nation (p. 6626).

Décret du 10 juillet 1947 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6626).

Décret n° 47-1294 du 10 juillet 1947 fixant le tarif des indemnités payées aux personnels enseignant de l'institut d'études politiques de l'université de Strasbourg (p. 6626).

Décret n° 47-1295 du 10 juillet 1947 portant attribution d'indemnités aux personnels des services extérieurs de la direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire (p. 6627).

Décret du 10 juillet 1947 conférant l'honorariat (enseignement supérieur) (p. 6627).

Ministère des travaux publics et des transports.

Décret du 10 juillet 1947 portant classement et déclassement dans la voirie nationale (p. 6625).

Décret n° 47-1065 modifiant le décret du 16 janvier 1947 portant fixation des statuts des Charbonnages de France (rectificatif) (p. 6626).

Décret n° 47-1066 modifiant le décret du 16 janvier 1947 portant fixation des statuts des houillères de bassin (rectificatif) (p. 6626).

Arrêté portant nominations (conseil d'enquête) (p. 6626).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 47-1296 du 10 juillet 1947 portant répartition du complément de contribution supplémentaire des territoires d'outre-mer au service financier de la caisse intercoloniale de retraites pour l'année 1947 (p. 6628).

Décret du 10 juillet 1947 portant rappel à l'activité d'un greffier en chef (p. 6628).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décrets du 10 juillet 1947 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6627).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 10 juillet 1947 rendant obligatoire la déclaration de la tularémie (p. 6628).

Décret du 10 juillet 1947 autorisant la commission administrative du bureau de bienfaisance d'Égliseneuve-d'Entraigues (Puy-de-Dôme) à accepter un legs (p. 6628).

Ministère de la jeunesse, des arts et des lettres.

Arrêté du 7 juillet 1947 relatif au transfert et à la dévolution des biens de l'entreprise de presse « Cherbourg-Eclair » (p. 6629).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décrets du 10 juillet 1947 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6629).

Décret n° 47-1297 du 10 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 46-2368 du 26 octobre 1946 sur les emplois réservés (p. 6630).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Décrets du 10 juillet 1947 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6651).

Arrêté du 9 juillet 1947 portant délégation de signature (p. 6651).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 6651).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 6652).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Avis aux importateurs de matériaux de construction en provenance des Pays-Bas (p. 6653).

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Avis aux importateurs de matériaux de construction en provenance des Pays-Bas (p. 6653).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (25e semaine) (p. 6653).

Annonces (p. 6654).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT AU PRIX DE 2 FR. 50 LE NUMÉRO)

N° 72

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 11 juillet 1947. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 2967).

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Arrêté habilitant au port d'armes certains fonctionnaires ou agents du ravitaillement général.

Le président du conseil et le ministre de l'intérieur,

Vu l'article 20 du décret-loi du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions;

Vu les articles 18 et suivants du décret d'application du 16 août 1939,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les arrêtés des 31 août 1946 et 22 avril 1947 habilitant nominativement au port d'armes certains fonctionnaires ou agents de l'administration centrale et des directions départementales du ravitaillement général sont abrogés.

Art. 2 — Peuvent être autorisés à porter des armes de 1re (§§ 1 et 2), 4e et 6e catégorie, dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions tendant à assurer la sécurité des titres d'alimentation en cours de fabrication, manipulation, stockage ou transport, les fonctionnaires ou agents de l'administration centrale et des services extérieurs (direction départementale du ravitaillement général) du ravitaillement général appartenant aux catégories ci-après désignées:

Directeur départemental, directeur départemental adjoint, chef de section, vérificateur, rédacteur, régisseur comptable, caissier, veilleur de nuit, chauffeur, magasinier, et, d'une manière générale, les agents ou sous-agents participant à la surveillance, à la garde, au maniement ou au transport des titres d'alimentation.

Art. 3 — Ceux de ces agents autorisés à porter une arme dans les conditions fixées à l'article 2 devront être munis d'une attestation nominative se référant au présent arrêté, délivrée soit par le directeur de l'administration générale ou par le directeur de la consommation, pour les agents de l'administration centrale, avec visa du préfet de police de la Seine, soit par le directeur départemental du ravitaillement général et visée par le préfet, pour les agents des services extérieurs.

Art. 4. — Le directeur général de la sûreté nationale, le préfet de police de la Seine, le directeur de l'administration générale, le directeur de la consommation à l'administration centrale, les préfets et les directeurs départementaux du ravitaillement général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 juillet 1947.

Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.

Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret portant nominations de suppléants de juges de paix et conférant l'honorariat.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 juillet 1947: page 6218, 1re colonne, 71e ligne, au lieu de: « suppléant du juge de paix de Dinan (canton Nord) (Côtes-du-Nord) », lire: « suppléant du juge de paix de Dinan (canton Ouest) (Côtes-du-Nord) ».

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décret du 10 juillet 1947 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 juillet 1947 et sur déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la nomination comprise dans le présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé au grade de chevalier:

M. Laloux (Dominique), ouvrier mineur en retraite; 50 ans de travail au fond.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Tarif des droits de chancellerie.

Le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances,

Vu le décret du 28 août 1937 mettant en vigueur le tarif des droits à percevoir dans les chancelleries diplomatiques et consulaires et au ministère des affaires étrangères;

Vu l'article 21 de la loi de finances du 31 décembre 1938, les arrêtés des 15 mars 1944, 27 mars 1946 et 20 septembre 1946;

Vu la disposition générale XX dudit tarif,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 64 du tarif des droits à percevoir dans les chancelleries diplomatiques et consulaires et au ministère des affaires étrangères, annexé au décret du 26 août 1937, est modifié comme suit:

« 64. — Délivrance ou prolongation de passeport pour une durée de validité de deux années: 500 F (250).

« Un passeport ne peut donner lieu qu'à quatre prolongations, le point de départ de celles-ci étant obligatoirement la date d'expiration de la période de validité initiale ou de la prolongation précédente.

« Les laissez-passer à destination de la France, délivrés à titre exceptionnel, à des Français en situation irrégulière ou à des étrangers pour tenir lieu de passeport, sont soumis au droit du présent article ».

Art. 2. — L'article 65 du tarif des droits à percevoir dans les chancelleries diplomatiques et consulaires et au ministère des affaires étrangères, annexé au décret du 28 août 1937 et modifié par l'article 21 de la loi de finances du 31 décembre 1938, est à nouveau modifié comme suit:

« 65. — Visa des passeports étrangers:

« *a*) Visa de transit sans arrêt ..... 50 F.

« *b*) Visa de transit avec arrêt de un jour à trois mois;

« Visa de séjour de un jour à trois mois valable pour un ou plusieurs voyages 200 F.

« *c*) Visa valable un an pour plusieurs voyages, chaque séjour ininterrompu ne devant pas excéder trois mois;

« Visa de séjour valable plus de trois mois, 500 F.

« Pour les visas de transit avec ou sans arrêt, le double droit sera perçu lorsque la mention « et retour » sera apposée.

« La durée de validité d'un visa ne peut, en aucun cas, excéder celle du passeport lui-même.

« Le visa d'un passeport de famille sur lequel figure le mari, la femme et les enfants mineurs ne donne lieu qu'à la perception d'un seul droit. Le visa d'une liste collective est soumis au droit de l'article 81 *b*.

« Le visa ne confère aucun droit de séjour permanent d'établissement ou de travail en territoire français.

« Un visa valable pour plusieurs territoires de l'Union française ne donne lieu qu'à la perception d'un seul droit.

« Le ministre des affaires étrangères peut:

« 1° Prescrire la délivrance gratuite du visa aux travailleurs régulièrement autorisés à occuper un emploi en France.

« 2° Autoriser, à titre exceptionnel, la délivrance gratuite du visa soit à un particulier, soit à un groupe de particuliers, chaque fois qu'un intérêt français le justifie, cette autorisation ne valant que pour l'occasion qui l'a motivée ».

Art. 3. — Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa réception dans les postes diplomatiques et consulaires.

Art. 4. — Le directeur des chancelleries et du contentieux et le directeur du personnel et de la comptabilité au ministère des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent

arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1947.

Le ministre des affaires étrangères,
Pour le ministre des affaires étrangères
et par délégation:
L'ambassadeur de France,
secrétaire général,
J. CHAUVEL.

Le ministre des finances,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet:
ANTOINE BANSILLON.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Décret du 10 juillet 1947 relatif à la désignation d'un administrateur d'une entreprise nationalisée d'assurance.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'économie nationale,

Vu la loi du 25 avril 1946 relative à la nationalisation de certaines sociétés d'assurances et à l'industrie des assurances en France et, notamment, son article 16 en ce qu'il vise la représentation des assurés dans les conseils d'administration des entreprises nationalisées;

Vu le décret du 9 novembre 1946 relatif à la désignation d'administrateurs d'entreprises nationalisées d'assurances,

Décrète:

Art. 1er. — M. Decrant (Claude) est nommé administrateur de la Compagnie d'assurances générales accidents, vol, maritime, risques divers, réassurances, en remplacement de M. Charial (Antoine), démissionnaire.

Art. 2. — Le ministre de l'économie nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'économie nationale,
A. PHILIP.

Décret n° 47-1293 du 10 juillet 1947 relatif à l'indemnisation des heures perdues par suite des mesures exceptionnelles réduisant la consommation de charbon dans les établissements industriels.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances, du ministre du travail et de la sécurité sociale et du ministre de la production industrielle,

Vu la loi du 22 décembre 1946 relative à l'indemnisation des heures perdues par suite des mesures exceptionnelles réduisant la consommation de charbon dans les établissements industriels;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le régime spécial d'indemnisation institué par la loi du 22 décembre 1946 en faveur du personnel des établissements dont la durée du travail s'est trouvée diminuée par application d'une décision du ministre de la production industrielle réduisant l'attribution du charbon, cessera d'être appliqué à compter du 6 janvier 1947.

Art. 2. — Le ministre de l'économie nationale, le ministre des finances, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre de la production industrielle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'économie nationale,
A. PHILIP.

Le ministre des finances,
SCHUMAN.

Le ministre de la production industrielle,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Citation à l'ordre de la Nation.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre de l'intérieur, cite à l'ordre de la Nation:

M. Fernand Lobbedez, ancien maire d'Arras, pour les motifs suivants: entré dans la Résistance en 1941, dès cette époque crée le journal clandestin *Voix du Nord*. Plus tard, membre du comité départemental de résistance du Calais, arrêté le 20 juillet 1943, il est déporté au camp de Gross-Rosen où il succombe en décembre 1944. Bel exemple de patriote ardent et courageux, a su se montrer digne de la confiance dont ses concitoyens l'avaient investi.

Fait à Paris, le 10 juillet 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Citation à l'ordre de la Nation.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre de l'intérieur, cite à l'ordre de la Nation:

M. Pantigny (André-Paul), conseiller d'arrondissement, pour les motifs suivants: A fait preuve de qualités exceptionnelles dans les fonctions de responsable régional du mouvement « Lilé-Nord ». Il a assuré les liaisons avec Paris et la zone Sud dans des conditions particulièrement périlleuses. A été arrêté le 12 juin 1943 à Tourcoing alors qu'il était porteur de tracts. A été incarcéré à Loos, torturé, déporté, est décédé en captivité.

Fait à Paris, le 10 juillet 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Décret du 10 juillet 1947 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 juillet 1947 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Delfosse (Euclide), adjoint au maire du Quesnoy (Nord). Chevalier depuis le 25 décembre 1926.

M. Phalempin (Georges), préfet du Pas-de-Calais. Chevalier depuis le 24 décembre 1938.

Décret du 10 juillet 1947 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 juillet 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Dupré (Léandre), adjoint au maire de Roubaix (Nord). Chevalier depuis le 30 novembre 1923.

M. Vanmairis (Hilaire), maire de Rosendaël (Nord). Chevalier depuis le 5 novembre 1931.

Décret du 10 juillet 1947 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 juillet 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les lois des 11 avril 1924 et 3 juillet 1933;

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Camu (Raoul-Alphonse-Victor), chef de division à la mairie de Lille. Chevalier depuis 1921.

Décret du 10 juillet 1947 portant nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Par décret du 10 juillet 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

La croix de chevalier de la Légion d'honneur est conférée à la ville de Boulogne (Pas-de-Calais). Magnifique cité maritime et commerciale, déjà atteinte par la guerre de 1914-1918, a subi pendant toute la guerre de 1939-1945 l'un des plus durs martyrs qu'ait connu une ville française. Ecrasée sous plus de 400 bombardements, assiégée en 1944, la ville de Boulogne a toujours conservé intact son patriotisme, sa confiance dans la victoire et a été l'un des foyers les plus actifs de la Résistance. Depuis la libération, elle donne encore le magnifique exemple de l'ardeur et du stoïcisme de sa rude population qui s'emploie sans faiblir, au milieu de ses ruines, à la résurrection de la ville et de son port. Croix de guerre 1914-1918.

Décret du 10 juillet 1947 portant nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Par décret du 10 juillet 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

La croix de chevalier de la Légion d'honneur est conférée à la ville de Calais (Pas-de-Calais). Ville héroïque, déjà cruellement meurtrie par la guerre de 1914-1918 pendant laquelle elle fut une des bases des armées alliées et l'objectif constant des armées ennemies, a donné à nouveau la mesure de sa vaillance et de son esprit de sacrifice durant la guerre de 1939-1945. Deux fois assiégée en mai 1940 et septembre 1944, exposée constamment aux bombardements pendant toute l'occupation, rebelle à toute collaboration avec l'occupant, la ville de Calais montre actuellement encore, au milieu de ses ruines et de ses deuils, l'exemple de l'activité et de sa volonté de revivre de sa malheureuse population sinistrée. Croix de guerre 1914-1918.

Décret du 10 juillet 1947 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre posthume.

Par décret en date du 10 juillet 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre posthume:

Au grade de chevalier.

M. Lobbedez (Fernand-Adolphe-Julien), ancien maire d'Arras: 55 ans d'activité professionnelle, de services militaires et de guerre, de fonctions électives. A été cité à l'ordre de la Nation.

M. Pantigny (André-Paul), ancien conseiller d'arrondissement; 24 ans d'activité professionnelle, de fonctions électives. A été cité à l'ordre de la Nation.

Décret du 10 juillet 1947 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 juillet 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Cléret (Oscar), adjoint au maire d'Arras (Pas-de-Calais); 41 ans de fonctions électives, de pratique professionnelle et de services militaires de guerre.

Décret du 10 juillet 1947 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 juillet 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Deshayes (Claude-Joseph-Sylvain), sous-préfet de Dunkerque (Nord); 21 ans de fonctions publiques, de services militaires et de guerre.

Décret du 10 juillet 1947 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 juillet 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Lengagne (Auguste-Elie-Emile), adjoint au maire de Boulogne (Pas-de-Calais); 33 ans de fonctions électives, de pratique professionnelle, de services militaires et de guerre.

M. Wery (Ernest-Joseph), vice-président du conseil général du Pas-de-Calais; 43 ans d'activité professionnelle, de fonctions électives, de services militaires et de guerre.

Décret du 10 juillet 1947 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 juillet 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les lois des 11 avril 1924 et 3 juillet 1933;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Bachelet (Emile-Maurice-François), maire d'Hauteville, maire depuis 33 ans.

Décret du 10 juillet 1947 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 juillet 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les lois des 11 avril 1924 et 3 juillet 1933;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Beauvois (Georges-René-François), maire de Potelle (Nord); 61 ans de fonctions électives et de pratique professionnelle, dont 7 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels: conseiller municipal depuis 1896, n'a cessé de mériter l'estime de tous pour la façon dont il a aidé, puis dirigé les travaux de l'assemblée communale.

Décret du 10 juillet 1947 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 juillet 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu les lois des 11 avril 1924 et 3 juillet 1933;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Blondé (Isaïe-Alfred-Jérémie), maire de Saint-Pierre-Brouck (Nord). Chevalier depuis le 29 juillet 1929.

Décret du 10 juillet 1947 portant dissolution d'un conseil municipal et institution d'une délégation spéciale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;

Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;

Considérant que le conseil municipal de la commune de Mervilla (Haute-Garonne) se désintéresse de la gestion des affaires de la commune;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Mervilla (Haute-Garonne) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale, composée de :

MM. Delga (Arnaud), Rocache (Raymond), de Viguerie (Xavier).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Décret du 10 juillet 1947 portant élévation de classe d'un préfet à titre militaire

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 3 juin 1944 portant organisation provisoire du statut de l'administration préfectorale;

Vu la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée, et notamment son article 7;

Vu l'ordonnance du 9 juin 1944 portant statut des forces françaises de l'intérieur;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Segaut (Marcel), préfet de 3e classe, est élevé, à titre militaire, à la 2e classe de son grade, à compter du 9 janvier 1946.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.
Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Décret du 10 juillet 1947 portant élévation de classe d'un préfet à titre militaire.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 3 juin 1944 portant organisation provisoire du statut de l'administration préfectorale;

Vu la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée et notamment son article 7;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Dumont (Pierre), préfet du Doubs, (3e classe), est élevé, à titre militaire, à la 2e classe de son grade, à compter du 1er janvier 1947.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1947.

VINCENT AURIOL

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.
Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Décret du 10 juillet 1947 conférant l'honorariat aux anciens secrétaires généraux pour la police.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 26 mars 1946 portant suppression de l'organisation régionale;

Vu le décret n° 45-1927, du 28 août 1945, fixant les effectifs et le statut des secrétaires généraux pour la police,

Décrète:

Art. 1er. — L'honorariat pourra être conféré par décret aux anciens secrétaires généraux pour la police.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres,
Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Dons et legs.

Par arrêté du 7 juillet 1947, un crédit de 22.530 F a été ouvert au chapitre 665 du budget du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1947 « Emploi de fonds provenant de legs ou de donations »:

	francs.
Fondation A. de Rothschild.....	6.039,80
Legs veuve Lefort, née Langlois...	12.846,30
Legs Beausse	2.320,20
Legs Boissay	800
Legs Levant	524
Total	22.530,30

arrondi à 22.530 F.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Décret n° 47-1291 du 10 juillet 1947 relatif à la rémunération des préparateurs de l'école polytechnique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la guerre et du ministre des finances,

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat;

Vu le décret 45-2826 du 17 novembre 1945 portant modification du décret validé n° 2519 du 17 août 1942 relatif aux émoluments du personnel de l'école polytechnique,

Décrète:

Art. 1er. — Le troisième alinéa de l'article 4 du décret n° 2519 du 17 août 1942 précédemment modifié par le décret n° 45-2826 du 17 novembre 1945 est à nouveau modifié comme suit:

« Les préparateurs perçoivent une indemnité de 100.000 F non soumise à retenue pour pension civile; cette indemnité est exclusive de tout autre avantage. »

Art. 2. — Le ministre de la guerre et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et dont les dispositions auront effet à compter du 1er janvier 1947.

Fait à Paris, le 10 juillet 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la guerre,
PAUL COSTE-FLORET.
Le ministre des finances,
SCHUMAN.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

TABLEAU DE CONCOURS POUR LA MÉDAILLE MILITAIRE

ANNÉE 1947

ARMÉE ACTIVE

GENDARMERIE

Légion de la garde républicaine de Paris.

1 Verdière (Henri-Julien), garde.
2 Pourteau (Clément), garde.
3 Barbeaux (Georges-Joseph-Henri), maréchal des logis chef.
4 Bonnafous (Alfred-Louis), garde.
5 Rieu-Beillan (Etienne-Louis), garde.
6 Aublette (André-Georges), garde.
7 Voisin (Jules), garde.
8 Boyer (Pierre-Charles), maréchal des logis chef.
9 Chaignon (Alphonse-Albert-Clément), adjudant.
10 Allain (François-Noël), garde.
11 Bourrel (Honoré-Léon), garde.
12 Le Mouillour (Joseph-Marie), garde.
13 Puente (Manuel), garde.
14 Mansard (Jules-Ernest), garde.
15 Soulas (Albert-Léon), garde.
16 Mariani (Jean-Baptiste), garde.
17 Thominet (Marcel-Georges), garde.
18 Borostordov-Ukturald (Henry), garde.
19 Mialhe (Albert-Emile), maréchal des logis chef.
20 Bonin (Louis-Edmond), garde.
21 Dimier (Marcel-Philippe), garde.
22 Godart (Fleury-Jean), garde.
23 Le Neillon (Joseph-Marie), maréchal des logis chef.
24 Le Borgne (Michel-Marie), garde.
25 Deschamps (Maurice-André-Raymond-Désiré), garde.
26 Violot (Charles), garde.
27 Tramoni (Dominique), garde.
28 Pernet (Paul-André), maréchal des logis chef.
29 Aymé (Henri-Gabriel), garde.
30 Dugimond (André-Louis-François-Désiré), garde.
31 Le Gall (Marcel), garde.
32 Duc-Goninaz (Joseph-Henri-Louis), maréchal des logis chef.
33 Collomb (Jean-François), garde.
34 Le Gall (Yves-Marie), garde.
35 Bonnet (Félicien), garde.
36 Vallin (Albert-Lucien-Louis), garde.
37 Devillers (Maurice-Fernand), garde.
38 Gremillon (Gaston-André-Georges), garde.
39 Peytavi (Jacques-Michel-Jean), garde.
40 Terminet (René-Joseph), garde.
41 Régnier (Francis-Joseph-René), garde.
42 Tramond (Gaston-Oculi), garde.
43 Lequin (Joseph-Eugène), garde.
44 Le Briquer (François-Yves), garde.
45 Hugues (Adrien-Samuel), garde.
46 Ruffin (Robert), garde.
47 Florentin (Louis-Emile), maréchal des logis chef.
48 Douet (Julien-Marie-Eugène-François), garde.
49 Pencranne (Théophile-Jean-Marie), garde.
50 Commaret (Maurice-Justin), adjudant.
51 Giraud (André-Jean), adjudant.
52 Culouscou (Pierre), adjudant.
53. Guillaumat (Albert-Marcel-François), adjudant.
54 Langevin (Jean-Marie), maréchal des logis chef.
55 Jubault (Raymond - Joseph - Antoine), garde.
56 Roffi (Eugène), garde.
57 Clavère (Léopold-Roger-Michel), garde.
58 Dufupt (Marcel-André), garde.
59 Turban (Auguste-Emile), garde.
60 Caradec (Jean-Joseph-Marie), garde.
61 Savel (Charles-Jean-André), maréchal des logis chef.
62 Neau (Léon-Eugène-Alphonse), garde.
63 Pepe (Charles-Lucien-Edmond), garde.
64 Dessens (Joseph-Vincent-Pierre), garde.
65 Lescure (René-Gustave), adjudant.
66 Clamer (Maurice-Aimé-Victor), maréchal des logis chef.
67 Malnerbe (René), adjudant.
68 Delfosse (Raoul-Gustave-Joseph), musicien de 2e classe.
69 Ortala (Jean-Auguste), garde.
70 Palvadeau (Xavier-Pierre-François), adjudant.
71 Charbonnier (André-Henri), maréchal des logis chef.
72 Chevalier (André), maréchal des logis chef.
73 Massalve (Rémi-Ernest), garde.
74 Thoraval (Joseph), maréchal des logis chef.
75 Cadero (Georges-François), garde.
76 Beillissent (Léopold-Emilien), maréchal des logis chef.
77 Queroix (Alexandre), garde.
78 Herbault (André-Jules), maréchal des logis chef.
79 Boutet (André-Germain), maréchal des logis chef.
80 Arnaud (Michel-Auguste), garde.
81 Pasteur (André-Eugène-Emile), garde.
82 Barraux (Jean-Louis-Charles), maréchal des logis chef.
83 Lavigne (Louis), maréchal des logis chef.
84 Chestier (Marie-Louis), maréchal des logis chef.
85 Hénon (Georges-Louis-Joseph), garde.
86 Godichon (Georges), garde.
87 Corrivaud (Pierre), garde.
88 Lagonnelle (Joseph), garde.
89 Leblond (Joseph), garde.
90 Tessier (Edouard - Fernand - Narcisse), garde.
91 Dupin (Alfred), garde.
92 Martz (Alexandre), garde.
93 Rihouey (Albert-Auguste), garde.
94 Hellegouarch (Pierre-Marie), garde.
95 Baise (Emile), garde.
96 Matillon (Irmin-Alexis), garde.
97 Raoul (Joseph-René-Louis-Marie), maréchal des logis chef.
98 Dessornes (Marc-Gaston-Joseph), garde.
99 Veau (François-Félix), adjudant.
100 Mazeas (François-Marie), garde.
101 Leprince (Georges - Clément), adjudant-chef.
102 Noyes (Emile), garde.
103 Ducornet (Pierre-Charles), maréchal des logis chef.
104 Bruyer (Louis-Eugène-Robert), garde.
105 Lozinguez (Alfred-Jean-Louis), garde.
106 Reverchon (Alphonse-Auguste), garde.
107 Saintandre (Emile), maréchal des logis chef.
108 Marmoras (Louis-Alexandre), garde.
109 Proud (Henri-Baptiste-Auguste), garde.
110 Nottelet (Emile-Alfred-Félix), maréchal des logis chef.
111 Bacon (Charles Louis - Joseph - Marie), garde.
112 Llagre. (Dartagnan-Jules-Louis), musicien de 2e classe.
113 Chauvet (Jean-Albert), garde.
114 Parisel (Louis-Victor), garde.
115 Sinou (François-Laurent), garde.
116 Jobez (Pierre-Désiré), maréchal des logis chef.
117 Hagoulon (Henri-Marie-Jacques), garde.
118 Barbe (Jules-Ernest-Alexis), garde.
119 Etna (Marcel-Auguste), garde.
120 Gatefin (Henri-Gustave), garde.
121 Scherrer (Georges-Joseph), garde.
122 Cuvelier (Désiré-Joseph), garde.
123 Numa (Robert), garde.
124 Basset (Louis), garde.
125 Davadant (Antonin-Albert), garde.
126 Sireuil (Robert-Alfred), garde.
127 Dupla (Jean-Marie), garde.
128 Gaborit (Joseph-François-André), garde.
129 Taupin (Léon-Victor), garde.
130 Schaeffer (Georges-Lucien-Pierre), garde.
131 Toussaint (Emile-André-Nicolas), garde.
132 Jolivet (Yves-Marie), maréchal des logis chef.
133 François (Pierre-Jean-Marie), garde.
134 Revel (Louis-Armand-Onésime), adjudant.
135 Belbeoch (Mathieu-Jules-Marie), maréchal des logis chef.
136 Vignoulle (Arthur-Félix), musicien de 2e classe.
137 Gilbert (Marcel-Emile), garde.
138 Leroy (Roger-Achille), garde.
139 Gaudin (Pierre-Marcel), maréchal des logis chef.
140 Lassus (Gilbert), maréchal des logis chef.
141 Grannec (Henri), maréchal des logis chef.
142 Cornec (Charles), garde.
143 Delécluse (Ulysse-Firmin-Jean), musicien de 1re classe.
144 Tavernier (Louis-Charles-Joseph), adjudant-chef.
145 Raynal (Albert-Joseph-Ernest), maréchal des logis chef.
146 Chardron (Raymond-Jean-Marie), garde.
147 Ricordel (Lucien-Pierre-Marie), garde.
148 Einsargueix (Louis), garde.
149 Bremeau (Louis-Philbert), garde.
150 Pernod (Marcel-Camille), garde.
151 Alphonse (Joseph), garde.
152 Bourdarie (Maurice), garde.
153 Recoulin (Paul-Etienne), garde.
154 Salvaing (Paul-Emile), garde.
155 Brizoual (Jean-Marie), garde.
156 Ferrère (Elie-Jean-Baptiste), garde.
157 Gourlaouen (Yves-Henri), garde.
158 Brion (François-Marcel), garde.
159 Bardin (Luc-Paul), garde.
160 Reynoud (Marcel-Joseph), garde.
161 Verne (Georges), maréchal des logis chef.
162 Fave (Marcel), maréchal des logis chef.
163 Ledoux (Frédéric), garde.
164 Woirnesson (Fernand-Lucien-Edouard), maréchal des logis chef.
165 Falquerho (Joseph-Marie), garde.
166 Morgant (Louis-Joseph-Marie), garde.
167 Simonetti (Olivier), garde.
168 Talureau (Alphonse), garde.
169 Larieppe (Lucien), adjudant.
170 Bonhomme (Louis-Jean-Auguste), adjudant.
171 Malivoir (Richard-Paul), adjudant.
172 Large (Louis), adjudant.
173 Pée dit Lamouzi (Louis-Jean-Gaston), adjudant.
174 Genand (Albert-Calixte), maréchal des logis chef.
175 David (Edmond-Charles-Joseph), maréchal des logis chef.
176 Guillemin (André), maréchal des logis chef.
177 David (Gaston-Léon-François), maréchal des logis chef.
178 Bombart (Marcel-Octave-Victor), maréchal des logis chef.
179 Couderc (Auguste-Ulysse-Gustave), garde.
180 Gillet (Louis-René), garde.
181 Thériat (Aimé-Alfred), garde.
182 Fabries (Norbert-Michel), garde.
183 Faure (Henri-Jean), garde.
184 Guillaume (Yvon), garde.
185 Bosse (Joseph-Isidore), garde.
186 Mathieu (André-Marcel), garde.
187 Lhomme (Fernand-Louis), musicien de 1re classe.
188 Woets (Rémi), musicien de 3e classe.
189 Aradam (Maurice), garde.
190 Ribier (François), adjudant.
191 Labillade (Maurice), maréchal des logis chef.
192 Leclercq (Alexandre-Jean-Baptiste), maréchal des logis chef.
193 Léger (François-Léon), maréchal des logis chef.
194 Gilot (Albert-Jean), musicien de 1re classe.
195 Martin (Henri-Théophile), adjudant.
196 Pézieux (Félix-Joseph), adjudant.
197 Lebbé (Joseph), maréchal des logis chef.
198 Gajac (Pierre), maréchal des logis chef.
199 Malard (Julien-Théodule-Jean), maréchal des logis chef.
200 Dugaleix (Simon-Vilfrid), garde.
201 Henon (André-Charles-Léon), garde.
202 Aupoix (Henri), garde.
203 Dort (Auguste-Barthélemy), garde.
204 Munaut (René-Hippolyte), garde.
205 Charneau (Gaston-Louis-Victor), garde.
206 Roussel (Joseph-Eugène-Désiré), maréchal des logis chef.
207 Collin (Joseph-Jean-François), maréchal des logis chef.
208 Glemin (Henri-Louis), garde.
209 Roguet (Martial-Paul), garde.
210 Tartivel (Aimé-Louis-Germain), maréchal des logis chef.
211 Sauzet (Philippe-Hubert-Alexandre), adjudant.
212 Gaudin (Henri-Félicien-Octave), maréchal des logis chef.
213 Bobillier-Chaumon (Michel-Paul-Fridolin), maréchal des logis chef.
214 Castaing (Jean-Léon-Marc), maréchal des logis chef.

215 Lièvre (André-Marie-Joseph), maréchal des logis chef.
216 Pillenière (Louis-Léon-Victor), maréchal des logis chef.
217 Boillot (Camille-Eugène-Marius), garde.
218 Locquet (Albert), maréchal des logis chef.
219 Debeaumarché (Roger-Joseph), adjudant.
220 Calassi (Paul-Mathieu), maréchal des logis chef.
221 Merret (Jean-Marie), garde.

1re légion de garde républicaine.

1 Sentenac (Pierre), garde.
2 Kiehl (Joseph), adjudant.
3 Haudecœur (René-Gabriel), adjudant.
4 Moutardier (Moïse-Charles), garde.
5 Bedrignan (Joseph-Jean-François), adjudant-chef.
6 Tourpe (André-Henri-Germain), garde.
7 Girod (Jules-Ferdinand), adjudant.
8 Marescq (Georges-Emile-Daniel), garde.
9 Venet (Marcel-Prosper), adjudant.
10 Le Bechec (Alexis), garde.
11 François (Paul-Emile-Jean-Baptiste), adjudant.
12 Joliot (Lucien-Léon), garde.
13 Cailleaux (Albert-Louis-Eugène), garde.
14 Venant (André-Louis), adjudant.
15 Parent (Denis-Joseph-Odile), maréchal des logis chef.
16 Christophe (Julien), maréchal des logis chef.
17 Pécheux (André-Lucien), adjudant.
18 Rondeau (Félix-Camille-Pierre), adjudant.
19 Catillon (Alphonse-Jean), garde.
20 Salhorgne (François-Alfred), adjudant.
21 Jacquenod (Edmond-Gabriel), garde.
22 Chevolot (Marcel-Emile), adjudant.
23 Reguin (Emile-Louis-Ernest), garde.
24 Remondière (Louis-Clément), maréchal des logis chef.
25 Sénéchal (Albert), garde.
26 Payoux (Eugène-Marie-François), maréchal des logis chef.
27 Tessier (Maurice-Gustave-Marcel), maréchal des logis chef.
28 Delville (Charles), garde.
29 Bocquet (Jules-Fidèle), maréchal des logis chef.
30 Moquet (Pierre-Joseph), garde.
31 Baron (Paul-François-Marie), garde.
32 Dargot (Jean-Marie), maréchal des logis chef.
33 Rabeuf (Louis-Eugène-Marcel), adjudant.
34 Rousseau (Pierre-Maurice-Marcellin), adjudant.
35 Fallecker (René-Jules), adjudant.
36 Legrand (Robert), garde.
37 Penven (Constant), adjudant-chef.
38 Mettler (Julien-Armand-Marie), adjudant-chef.
39 Durand (Eugène-Marie), garde.
40 Bonnaïs (Roger), adjudant.
41 Lefèbvre (Georges-Henri-Augustin-Fortuné), adjudant.
42 Massiot (Paul-Léandre), maréchal des logis chef.

1re légion « bis » de garde républicaine.

1 Schierer (Henri-Alfred), adjudant.
2 Chaudesaigues (Firmin), maréchal des logis chef.
3 Mousset (Fernand-Maximilie), maréchal des logis chef.
4 Vielle (Dominique), garde.
5 Jessel (Albert), adjudant.
6 Jameux (Pierre-Marie), garde.
7 Wininger (Maurice-Louis), maréchal des logis chef.
8 Phegnon (Marius-Léonce), garde.
9 Boulet (Roger-Eugène), adjudant.
10 Rousseau (Pierre-Edouard), maréchal des logis chef.
11 Matthiau (Louis), adjudant.
12 Hocquard (Georges-Emile), adjudant
13 De Caunes (Armand-Jean-Baptiste), maréchal des logis chef.
14 Envrard (Adolphe-Augustin-C.), maréchal des logis chef.
15 Mage (Jean-Louis), maréchal des logis chef.
16 Cherquitte (Louis-Eugène), garde.
17 Fritz (Paul-Léon-Joseph), adjudant.
18 Lhuillier (André-Guillaume), maréchal des logis chef.
19 Vertovic (Charles-François), garde.
20 Germes (Jean-Edouard-Marie), maréchal des logis chef.
21 Cheronneau (Martial-Gaston), garde.
22 Petit (Louis), maréchal des logis chef.
23 Fendeler (François-Léon), adjudant-chef.
24 Paris (René-Raoul), garde.
25 Charriaud (Germain), adjudant.
26 Le Banner (Alexis-Pierre), garde.
27 Dupuis (Joseph-Pierre-André), adjudant.
28 Rofli (Antonio-Luigi-Giovani), maréchal des logis chef.
29 Grandhomme (Jean-Marie), adjudant-chef.
30 Thomas (Louis-Emile-Victorien), maréchal des logis chef.
31 Mouton (Marcel-Emile-Delphin), maréchal des logis chef.
32 Join (Ange-Marcel), maréchal des logis chef.

1re légion « ter » de garde républicaine.

1 Doguet (Pierre-Firmin-Jean), garde.
2 Ballereau (Georges-Robert), garde.
3 Lemaire (Emile), garde.
4 Levêque (Joseph-Marie-Pierre), garde.
5 Simonnet (Henri-Léon-Valentin), garde.
6 Mesle (Pierre-Marie), garde.
7 Sère (Jean-Georges), garde.
8 Cavalier (André-Auguste), adjudant.
9 Montandreau (Léon-Clément), adjudant.
10 Perie (Henri-Eugène), garde.
11 Beauvais (Achille-Mary-Eugène), adjudant.
12 Blondeau (Edmond-Albert-Jules), garde.
13 Jorand (Marcel-Eugène), garde.
14 Coroenne (Léon-Charles), garde.
15 Pasquet (Roger), garde.
16 Ruyet (Amédée-Louis), garde.
17 Reberol (Léonard-Pierre-André), adjudant.
18 Debat (Arsène-Julien), garde.
19 Lhespitaou (Mathieu-Octave), adjudant
20 Masure (André-Georges-Henri), adjudant.
21 Moulin (Théophile-Lucien), maréchal des logis chef.
22 Mesle (Gaston-Raymond), adjudant.
23 Conort (Maurice-Paul), maréchal des logis chef.
24 Usclot (Louis-Marcel), adjudant.
25 Fourre (Fernand-Alphonse), maréchal des logis chef.
26 Fuchs (Alexis-Eugène), adjudant.
27 Brown (Gaston-Georges), garde.
28 Briançon (Aristide-Jean-Marie), maréchal des logis chef.
29 Machut (Henri-Jean-Baptiste), adjudant.
30 Bacquet (Hubert-Abel), maréchal des logis chef.

2e légion de garde républicaine.

1 Maurice (Augustin-Hector), adjudant.
2 Helias (Louis), garde.
3 Choquier (Marcel-Désiré), garde.
4 Abraham (Alfred-Emile), garde.
5 Harle (André-Gustave-François), adjudant.
6 Burillon (Armand), maréchal des logis chef.
7 Morel (Maurice-Erosme), adjudant.
8 Ledain (Henri-Joseph), garde.
9 Gracia (Jean-Joseph-Marie), adjudant.
10 Demarez (Jules-Antoine), garde.
11 Mercier (Pierre-Marie-Joseph-Adrien), garde.
12 Delage (Henri), adjudant.
13 Maillard (Octave-Philippe-François), adjudant-chef.
14 Troye (Léon-Guislain), maréchal des logis chef.
15 Charlet (Gaston-Désiré-Edouard), maréchal des logis chef. z
16 Delecaut (Raymond-Antoine), adjudant-chef.
17 Dasnoy (Louis-Jean-Baptiste), adjudant.
18 Germain (Alexis-Gustave), adjudant-chef.
19 Behal (Julien-Albert), adjudant-chef.
20 Hubert (Lucien), garde.
21 Target (Auguste-Camille-Léandre), maréchal des logis chef.
22 Bonnin (Gilbert-Paul-Valentin), adjudant.
23 Bassin (Jean-Joseph-Marie), adjudant.
24 Wallart (Emile), maréchal des logis chef.
25 Montarges (Joseph-Adolphe-Jacques), maréchal des logis chef.
26 Verlynde (Aimé-Ernest-Michel), adjudant-chef.
27 Leleu (Joseph-André-Alexandre), adjudant-chef.
28 Rimbault (Camille), garde.
29 Pot (Pierre-Joseph), adjudant.

4e légion de garde républicaine.

1 Combes (Pierre), garde.
2 Masson (Raymond-Antoine), maréchal des logis chef.
3 Line (Baptiste), garde.
4 Yodo (Louis-Marie), garde.
5 Bonnin (Paul-Louis-Eloi), garde.
6 Cloarec (Jean-Yves), adjudant.
7 Le Gal (Olivier-Claude), adjudant.
8 Caradec (Jean-Joseph-Marie), maréchal des logis chef.
9 Jamois (Eugène-Guillaume), garde.
10 Fromion (Henri-Hilaire), garde.
11 Gaboriau (Fernand-Marcel), adjudant.
12 Manceau (Kléber-Louis-Eugène), garde.
13 Tire (Auguste-Marcel), garde.
14 Carcaillo (Emile-Alexandre), adjudant.
15 Chataigneau (Emile-Pierre), garde.
16 Bothereau (André), adjudant-chef.
17 Tallec (Jean-Marie), adjudant.
18 Auréal (Henri-Joseph-Marie), adjudant.
19 Lafontaine (Gilbert), adjudant.
20 Gueguen (Jean-François), garde.

5e légion de garde républicaine.

1 Bersauter (Albert-Auguste), adjudant-chef.
2 Clave (André), adjudant-chef.
3 Rius (Raymond), garde.
4 Le Roux (Louis-Marie), garde.
5 Arcizet (Emile-Jean-Baptiste), garde.
6 Petit (Serge-Gabriel-Léon), adjudant.
7 Dubois (Yves-Arthur-Eugène-Joseph), adjudant-chef.
8 Galinier (René-Joseph-Louis), garde.
9 Ruffie (Alfred-Antoine-Baptiste), maréchal des logis chef.
10 Quin (Roland-Vilbrod-Népomucène), adjudant-chef.
11 Sansguilhem (Simon-Victorien), maréchal des logis chef.
12 Vidal (Louis), garde.
13 Jacquelin (Henri), adjudant.
14 Montalti (Jacques), adjudant.
15 Laborde-Debat (Raoul-Victor), adjudant-chef.
16 Abba (Albert), adjudant.
17 Fabas (Raymond-Henri-Jules), garde.
18 Ramon (François-Eugène-Paul), adjudant.
19 Bertails (Jean-Paul), adjudant.
20 Rolland (Didier-Atole), adjudant.
21 Paneras (Marcel-Jean-Marie), maréchal des logis chef.
22 Viton (André-Julien), maréchal des logis chef.

6e légion de garde républicaine.

1 Heberle (Rodolphe), garde.
2 Clavier (Georges-Eugène), maréchal des logis chef.
3 Lacombe (Raymond), garde.
4 Gillet (Albert), adjudant-chef.
5 Bilger (René-Jean), maréchal des logis chef.
6 Mourle (Lucien-Paul), adjudant.
7 Goastellec (Alexis-Pierre-Joseph), maréchal des logis chef.
8 Brunaud (Jean-Baptiste), adjudant.
9 Floquet (Gustave-Albert), adjudant-chef.
10 Loiseau (Georges-Joseph-Nicolas), adjudant-chef.
11 Cautin (Maurice), adjudant.
12 Schlosser (Nicolas), adjudant.
13 Berthiot (Claude), adjudant.
14 Doom (Pierre-Paul-Gaston), adjudant.

8e légion de garde républicaine.

1 Mufti (Albert-Lucien), adjudant-chef.
2 Bonnion (René), garde.
3 Poiroux (Edouard-Auguste), adjudant.
4 Rouquette (Joseph-Elie-Daniel), adjudant.
5 Coste (René-Paul), maréchal des logis chef.
6 Gallier (Lucien), maréchal des logis chef.

9e légion de garde républicaine.

1 Espinassier (Georges-Roger), maréchal des logis chef.
2 Comtat (Robert-Xavier), garde.
3 Andry (Jules-Isidore), maréchal des logis chef.
4 Glergues (Arthur-Osmen), maréchal des logis chef.
5 Bacquerie (Charles), adjudant.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

6 Squaglia (Jean-Pierre), maréchal des logis chef.
7 Koehler (Gabriel), maréchal des logis chef.
8 Feraud (Julien-Emile), maréchal des logis chef.
9 Roux (Sylvestre-Joseph), garde.
10 Portalier (Florent-Marie), maréchal des logis chef.
11 Malneron (Armand-Julien), garde.
12 Baire (Serge), adjudant.
13 Doncarli (Joseph), adjudant.
14 Bertrand (Hubert-Marceau), garde.
15 Marchal (Lucien), garde.
16 Debanne (Fernand-Henri), adjudant-chef.
17 Dantec (Guillaume-Marie), maréchal des logis chef.
18 Gaspari (Pierre-Jean), garde.
19 Merchez (Aleide-Augustin), adjudant.
20 Mouchet (Joseph-Eugène), adjudant-chef.
21 Imparato (Etienne-Jean), adjudant-chef.
22 Guillon (Léon-Vincent), adjudant.
23 Chaubet (Gaudéric-Ernest), adjudant.
24 Thérond (Lucien-Edmond), adjudant-chef
25 Guérin (Roger-Louis), garde.

10e légion de garde républicaine.

1 Biere (Vincent), maréchal des logis chef.
2 Guyard (Henri-Roger), adjudant.
3 Parleaux (Eugène), maréchal des logis chef.
4 Tournoux (Camille-Eugène), adjudant.
5 Rus (Pierre), garde.
6 Respaud (André), adjudant-chef.
7 Provensol (Romain-Justin), garde.
8 Lamadelaine (André-Marcel), maréchal des logis chef.
9 Chopin (Marcel), maréchal des logis chef.
10 Ponfornis (Mathurin-Pierre-Marie), garde.
11 Masbou (Jérael-Emile-Charles), adjudant.
12 Laroche (Charles-Marcel), adjudant.
13 Barbe (Paul-Louis-Arthur), garde.
14 Vital (Joseph-André), maréchal des logis chef.
15 Chebille (Julien), adjudant.
16 Pairot (Louis), garde.
17 Braun (René-Albert), adjudant.
18 Ioualalen Lakhdar, garde.
19 Constantien (Roger), adjudant-chef.
20 Audabram (Fernand-Louis), maréchal des logis chef.
21 Léger (Auguste), adjudant.
22 Hue (Georges-Aimé), maréchal des logis chef.
23 Mallinger (Adam-Léon), adjudant-chef.
24 Guéridon (René-Marcel), maréchal des logis chef.
25 Dessup (Charles-Joseph), adjudant.
26 Domec (Alexandre-Edouard), garde.
27 Baro (Antoine-Jacques), adjudant.
28 Severac (Marcel-Guillaume), garde.
29 Le Ludec (Pierre-Hubert), garde.
30 Vie (Marcel-Ernest-Joseph), adjudant.
31 Quintard (Aimé), garde.
32 Torrent (Paul-Joseph-Pierre), garde.
33 Brillaud (René), maréchal des logis chef.
34 Vannini (Joseph-Antoine), adjudant-chef.
35 Pardini (Jean-Noël), maréchal des logis chef.
36 Baudu (Max-Raoul), adjudant.
37 Jollois (Marcel-Albert), adjudant-chef.
38 Clavier (Victor-Jean-Jeunefort), adjudant.
39 Joly (Marius-Emile), garde.
40 Aguado (René-Paul), maréchal des logis chef.

11e légion de garde républicaine.

1 Bremestre (Joseph-Camille-Alfred), adjudant.
2 Poulain (René-Georges), adjudant.
3 Baumel (Edmond-Auguste-Baptiste), maréchal des logis chef.
4 Lafourcade (Jean), maréchal des logis chef.
5 Lessart (Louis), maréchal des logis chef.
6 Ettori (Louis-Dominique), garde.
7 Castanyer (Henri-Jules), garde.
8 Darnet (Maurice), garde.
9 Chambard (Clément-Armand), adjudant.
10 Traverse (Victor-Eugène), adjudant-chef.
11 Navrez (Emile), garde.
12 Genibel (Raymond-Jean), maréchal des logis chef.
13 Gervaise (Jean-Désiré), adjudant.
14 Marquet (André), adjudant-chef.

12e légion de garde républicaine.

1 Bourrel (Isidore-François), maréchal des logis chef.
2 Bouteiller (Marcel-Jacques), maréchal des logis chef.
3 Manisse (Arthur-Marcel), adjudant.
4 Damiani (Albert), garde.
5 Perrouin (Marcel-Claude), garde.
6 Lenoir (Maurice-Charles), adjudant.
7 Coubaixon (Georges), adjudant.
8 Pilard (Pierre-Emile-Céleste), maréchal des logis chef.
9 Heim (Alfred-Joseph), garde.
10 Enjolras (Edouard-Louis), adjudant.
11 Mercier (Camille), garde.
12 Granier (Joseph-Bernard), adjudant.
13 Lautridou (Alexandre-Daniel), garde.
14 Monnot (Yves-Emile), garde.
15 Dethan (Roger-Arthur-Victor), maréchal des logis chef.
16 Caillebote (Emile-Raymond), adjudant.
17 Lombardet (Maurice-Alphonse), maréchal des logis chef.

1re légion de gendarmerie.

1 Guillaume (Louis-Eugène), adjudant-chef.
2 Parcheminier (André-Basile-Bélony), maréchal des logis chef.
3 Dupont (René), maréchal des logis chef.
4 Bergerat (Edmond-Claude), maréchal des logis chef.
5 Bouteiller (Ernest-Ferdinand-Laurent), gendarme.
6 Laserne (Raymond-Julien-Alphonse), maréchal des logis chef.
7 Heunet (Marcel-Henri-Joseph), gendarme.
8 Laurent (Eloi-Marie-Hervé), adjudant-chef.
9 Lobry (Fernand), gendarme.
10 Le Quay (Joseph-Marie), gendarme.
11 Baujard (Georges), gendarme.
12 Couillard (François-Louis-Marie), gendarme.
13 Fatoux (Albert-Henri), adjudant.
14 Catrin (René-Gaston), gendarme.
15 Dronsart (Arthur-François-Jean-Baptiste), gendarme.
16 Vercelot (Paul-Félix), adjudant chef.
17 Lamy (Denis-Maurice), maréchal des logis chef.
18 Perrot (Gustave-Jean), maréchal des logis chef.
19 Madubost (Bernard-Henri), adjudant.
20 Migeon (Etienne-Pierre-Philippe), gendarme.
21 Margot (Lucien-Joseph), maréchal des logis chef.
22 Félix (Pierre-Oscar-Amédée), adjudant.
23 Leclair (Léon-Emile-Guy), adjudant.
24 Combe (René), adjudant-chef.
25 Surplie (Francis-Paul-Charles), gendarme.
26 Perron (Roger), adjudant.
27 Chansard (Alfred-Albert), gendarme.
28 Billard (André-Fabius), gendarme.
29 Gloaguen (André-Guillaume), gendarme.
30 Chas (Arsène-Joseph), maréchal des logis chef.
31 Dhervillez (Louis-Alfred-Auguste), maréchal des logis chef.
32 Robert (Georges), gendarme.
33 André (Jean-Marie), gendarme.
34 Lefort (Henri-Hyacinthe), maréchal des logis chef.
35 Debièvre (Julien-Louis-Hippolyte), gendarme.
36 Levallois (Emile-Christian-Abel), gendarme.
37 Vanheren (Edouard-Victor), gendarme.
38 Soonckindt (Pierre-Louis), gendarme.
39 Cotelle (Albert), maréchal des logis chef.
40 Lejosne (André-Victorique-Joseph), gendarme.
41 Paraud (Gaston), maréchal des logis chef.
42 Alanore (Claude), gendarme.
43 Mareuil (Désiré-Emile), gendarme.
44 Monory (Eugène-Alexandre), maréchal des logis chef.
45 Lenoir (René-Jules-Joseph), adjudant.
46 Burel (Marie-Eugène), maréchal des logis chef.
47 Louis (Charles-Roger), gendarme.
48 Grandlhurin (Eugène-Albert), gendarme.
49 Goubault (René), gendarme.
50 Delplanca (Rémi-Théodule), adjudant.
51 Dumas (Jean), adjudant.
52 Couvez (Georges), maréchal des logis chef.
53 Compiègne (Gilbert-Dona-Hubert), maréchal des logis chef.
54 Becel (Maurice-Henri-Antoine), adjudant-chef.
55 Montigny (Roger-Henri-Louis-Cyrille), adjudant-chef.
56 Métais (Pierre), adjudant.
57 Gasquères (Abel), adjudant.
58 David (Gabriel-Julien-Albert), gendarme.
59 Paillier (Joseph-André-Paul), adjudant.
60 Champagne (Léon-Maurice), adjudant-chef.
61 Brulé (Maurice-Victor), maréchal des logis chef.
62 Mancardi (Gabriel), maréchal des logis chef.
63 Avarre (Gaston-Henri-Désiré), adjudant-chef.
64 Gaillard (Léopold), adjudant.
65 Couvreur (Louis-Paul), gendarme.
66 Barribaud (Valentin-Onésime-Henri), gendarme.
67 Molot (Roland-Georges), adjudant-chef.
68 Demaison (Léonard), gendarme.
69 Camus (Martial-Louis), adjudant.
70 Gokiberg (Abraham), gendarme.
71 Félix (Adrien), adjudant.
72 Ibert (Fernand), maréchal des logis chef.
73 Quenon (Marcelus-Edouard), gendarme.
74 Jussier (Julien-Félicien), maréchal des logis chef.
75 Vaudequin (René-Emile), gendarme.
76 Delarc (René), adjudant-chef.
77 Viguier (Marcel), adjudant.
78 Retaud (Pierre), maréchal des logis chef.
79 Dugravot (Marcel), maréchal des logis chef.
80 Reyssiot (Alban-Léon), gendarme.
81 Cordillot (Maurice), gendarme.
82 Dewilte (Rémi-Pierre-Camille), gendarme.
83 Vassereau (Albert-Léon), maréchal des logis chef.
84 Dupraz-Rollin (Edmond-Ernest), maréchal des logis chef.
85 Vasselin (Georges-Gustave-Jean), adjudant.
86 Bouilhac (Clément), adjudant.
87 Gauthier (Pierre-Eugène-Henri), adjudant.
88 Beaumont (Roger-Arsène), gendarme.
89 Vallot (Alphonse), adjudant.
90 Delpouve (Cyr-Louis), gendarme.
91 Clorennec (Alain-Charles-Jean), adjudant.
92 Mathey (André), adjudant.
93 Barrau (Marius-Alfred), maréchal des logis chef.
94 Chandelier (René-Julien-Félix-Alexandre), maréchal des logis chef.
95 Legeay (René-Antoine-Germain), gendarme.
96 Manicn (Raymond-Simon-Louis), adjudant-chef.
97 Chaubet (Auguste), gendarme.
98 Le Goux (Eugène-Joseph-Marie), gendarme.

1re légion « bis » de gendarmerie.

1 Parfut (Gabriel-René), gendarme.
2 Roth (Roger-Georges), adjudant.
3 Boisaubert (Maurice-Auguste-Emile), gendarme.
4 Mace (Joseph-Julien-Marie), gendarme.
5 Daviau (Maurice), gendarme.
6 Biaunie (René-Emile), gendarme.
7 Friderich (Robert), gendarme.
8 Sedillot (Marcel-Julien), maréchal des logis chef.
9 Mismaque (Victor-Jean), gendarme.
10 Moisset (Alphonse-René), gendarme.
11 Quelin (Maurice-Marceau), gendarme.
12 Henry (Fernand-Joseph-Marie), gendarme.
13 Triacca (Antoine-Marc), gendarme.
14 Legland (Jean-Baptiste), gendarme.
15 Henrion (Jules-René), maréchal des logis chef.
16 Marlinet (Louis-Victor-Ferdinand), gendarme.
17 Beurier (Albert-Marcel-Adrien), gendarme.
18 Buffart (Hippolyte-Firmin), gendarme.
19 Clairon (Gustave-Clément), gendarme.
20 Revert (Gabriel-Alexis-Pierre), gendarme.
21 Daumet (Henri-Alexis-Charles), gendarme.
22 Auxant (Fernand-Louis), gendarme.
23 Pinault (Louis-Gérard), gendarme.
24 Tisserand (Louis-Emile), adjudant.
25 Dubosco (Henri-André), gendarme.
26 Mercier (Joseph-Georges), adjudant.
27 Toulant (Claude), maréchal des logis chef.
28 Haudry (Emile-Joseph), gendarme.
29 Vasse (Oscar), gendarme.

30 Renault (Marcel-James), gendarme.
31 Morice (André-Paul), gendarme.
32 Bourgouin (Maurice), gendarme.
33 Tangui (Léon-Marie), gendarme.
34 Truillet (René-Marcel), gendarme.
35 Clément (Léon), gendarme.
36 Blanchouin (Norbert-Anselme), maréchal des logis chef.
37 Canier (Martial), adjudant.
38 Barde (René-Ferdinand), gendarme.
39 Buly (Marcel-Etienne-Joseph), gendarme.
40 Lauverjat (Lucien-Gaston), gendarme.
41 Lefumeux (Lucien-Félix), adjudant-chef.
42 Boubleau (Raymond-Victor), maréchal des logis chef.
43 Le Pape (Joseph-Marie), gendarme.
44 Bourzeix (Alphonse), maréchal des logis chef.
45 Moreau (Edwige-Gaëtan), gendarme.
46 Vaumoron (Yves-André-Raymond), maréchal des logis chef.
47 Le Bechec (Yves-Marie-Baptiste), gendarme.
48 Pasnon (Roger), gendarme.
49 Fleurant (Alfred-Baptiste-Ernest), gendarme.
50 Rouet (André-Raymond), gendarme.
51 Jage (Henri-René), gendarme.
52 Jondeau (Marcel), gendarme.
53 Gaullier (Henri-Jean), adjudant-chef.
54 Malric (Edmond), gendarme.
55 Aurousseau (Albert), gendarme.
56 Vigneron (Anselme-Auguste-André-Constant), gendarme.
57 Motteron (Jean-Marie), gendarme.
58 Freville (Paul-Ernest-Fortuné), maréchal des logis chef.
59 Boulard (René-Eugène), gendarme.
60 Lefèvre (Robert-Maurice), maréchal des logis chef.
61 Blanchard (Jean-Auguste), gendarme.
62 Rocher (Marcel-Bernard), adjudant.
63 Léger (Jean-Marcel), adjudant.
64 Drot (René-Paul-Désiré), adjudant.
65 Picard (François-Georges), maréchal des logis chef.
66 Lecaudey (François-Désiré-Charles), maréchal des logis chef.
67 Jacquet (Louis-Henri), maréchal des logis chef.
68 Roche (Louis), gendarme.
69 Quéniau (René-Joseph), maréchal des logis chef.
70 Rotherel (François-Pierre-Marie), gendarme.
71 Millet (Henri-François), adjudant-chef.
72 Bondon (Jacques-Louis), gendarme.
73 Giovo (Pierre-Charles), gendarme.
74 Briot (Georges-Jules), maréchal des logis chef.
75 Bourdon (Marcel-Louis), gendarme.
76 Pichon (Sylvain-Emile), adjudant-chef.
77 Betmont (Moïse-Marceau), adjudant.
78 Chollet (Joseph), maréchal des logis chef.
79 Dubouchet (Aimé-Jules), gendarme.
80 Polisset (Georges-Lucien), gendarme.
81 Bouvart (Oscar-Clément), gendarme.
82 Piedvin (Robert-Jules), maréchal des logis chef.
83 Chargelegue (Jules-Edgard), gendarme.
84 Plaut (André-Ernest-Georges), adjudant.
85 Thoreau (Marcel-Jules), maréchal des logis chef.
86 Quaghebeur (Maurice-Pierre), maréchal des logis chef.
87 Martineau (Baptiste-Jean), gendarme.
88 Rougereau (Moïse-Camille), gendarme.
89 Rouleux (Albert), gendarme.
90 Bourgeois (Marcel-Joseph), gendarme.
91 Cazin (Léon-Joseph-Emile), gendarme.
92 Moinon (Emile), gendarme.
93 Sevin (Léon-Charles), gendarme.
94 Mariette (Lucien-Emile), gendarme.
95 Amsler (Jean-Auguste), gendarme.
96 Rochereau (Albert-Etienne), gendarme.
97 Pilorget (André), maréchal des logis chef.
98 Bertrand (Maurice-Jules), gendarme.
99 Carmouët (Jean-Baptiste), gendarme.
100 Feray (Jules-Joseph), gendarme.
101 Verwaerde (Charles-Paul-Sylvain), gendarme.
102 Didier (Jean-Louis-Philippe), maréchal des logis chef.
103 Cazin (Georges-Victor), maréchal des logis chef.
104 Dupeu (Roger-Louis-Léon), gendarme.
105 Léger (René-Armand-Alexandre), gendarme.
106 Toudic (Emile-Marie), adjudant.
107 Geeraert (Raymond-Paul-Louis), gendarme.
108 Chanal (Maurice), gendarme.
109 Garnault (Gustave), gendarme.
110 De Tarragon (Gontran-Louis), gendarme.
111 Mallier (Raymond-Georges-Julien), maréchal des logis chef.
112 Olbe (Marcel-Jean), maréchal des logis chef.
113 Andriot (Eugène), maréchal des logis chef.
114 Duchassin (France), maréchal des logis chef.
115 Roucher (Pierre), maréchal des logis chef.
116 Rondeaux (Emile-André), maréchal des logis chef.
117 Chauffeur (Henri), gendarme.
118 Ragot (Marcel), gendarme.
119 Boulanger (Jean-Eugène), gendarme.
120 Delaplerre (Maurice), gendarme.
121 Housieaux (Georges), maréchal des logis chef.
122 Robin (Henri), maréchal des logis chef.
123 Le Fichant (Yves-Jean), adjudant.
124 Nault (Raymond-Arthur), adjudant-chef.
125 Vannier (Bernard-François), maréchal des logis chef.
126 Tanvier (Georges-Marcel), maréchal des logis chef.
127 Simon (Armand-René), maréchal des logis chef.
128 Depreter (André-Adolphe), gendarme.
129 Dagois (Aimé-Marcel), gendarme.
130 Lallier (Charles), maréchal des logis chef.
131 Picot (Rémy-Gérard), adjudant.
132 Gerbault (Armand), maréchal des logis chef.
133 Courtes (Jacques-Théophile), gendarme.
134 Mercier (Roger-Marie-Alexis), gendarme.
135 Osmont (Maurice-Charles), adjudant.
136 Lemaire (Raymond-Louis), gendarme.

2e légion de gendarmerie.

1 Gautheron (Henri), gendarme.
2 Coistia (Georges-Gustave), adjudant.
3 Deman (Gaston-Léon), gendarme.
4 André (Jean-Eugène), gendarme.
5 Broche (Jean-Baptiste), gendarme.
6 Sauvage (Marceau-Edouard), adjudant.
7 Delahaye (Louis-Hubert), gendarme.
8 Linguet (Hubert-Léon-Henri), gendarme.
9 Moreau (Georges-Paul-Charles), gendarme.
10 Dochez (Gustave), gendarme.
11 Wantier (Augustin), maréchal des logis chef.
12 Danjoux (Augustin), gendarme.
13 Perus (François), maréchal des logis chef.
14 Caillerelz (Félix-Charles), gendarme.
15 Delaire (Charles-Jules-Firmin), maréchal des logis chef.
16 Gosteau (Raymond), adjudant.
17 Tricot (Ogareff-Antoine), gendarme.
18 Boulet (Marcel-Célestin), adjudant.
19 Morelle (Maurice-Emile-Léon), gendarme.
20 Pollet (Jules-Modeste), maréchal des logis chef.
21 Fortier (Gérard-Henri), maréchal des logis chef.
22 Bouillez (Georges), gendarme.
23 Carron (Henri-Julien-Cornil), gendarme.
24 Delsart (Emile), gendarme.
25 Bossu (Jules-Joseph), gendarme.
26 Rougneau (Elie-Joseph), gendarme.
27 Petyt (Joseph-Augustin), gendarme.
28 Petit (Edgar-Edouard-Joseph), gendarme.
29 Joly (Victor-Eugène), maréchal des logis chef.
30 Desombre (Félix-Eugène-Marcel), adjudant-chef.
31 Lebrun (Georges-Anselme), maréchal des logis chef.
32 D'Hone (Jules-René), adjudant-chef.
33 Parmentier (Louis-Emile), gendarme.
34 Crapez (Charles), gendarme.
35 Petitpré (Georges-Fidèle-Alphonse), gendarme.
36 Legrand (Henri-Augustin), gendarme.
37 Cardot (Marius-Laurent), adjudant.
38 Réal (Robert-Firmin), maréchal des logis chef.
39 Dénele (Marcel-Joseph), gendarme.
40 Montegnies (Gaston), gendarme.
41 Avonts (Emile), gendarme.
42 Tourtois (Alexandre-Théodore), maréchal des logis chef.
43 Michel (François), maréchal des logis chef.
44 Laurent (Jean-Baptiste), gendarme.
45 Darras (Maurice-Eugène-Ruffin), gendarme.
46 Lanciau (Maurice), maréchal des logis chef.
47 Helle (Charles), gendarme.
48 Dauphin (Emile-Clovis-Raymond), maréchal des logis chef.
49 Degosse (Valère-Charles), adjudant.
50 Gosse (Cyr-Louis-Joseph), gendarme.
51 Place (Pierre-Joseph), maréchal des logis chef.
52 Derisquebourg (Albin-Désiré-Joseph), gendarme.
53 Ponchard (Emile-Joseph), gendarme.
54 Mazereeuw (Georges), gendarme.
55 Baurain (Jules), gendarme.
56 Massinon (Constant-Florimond), gendarme.
57 Robert (Paul), gendarme.
58 Gaspart (Olivier-Emile-Joseph), gendarme.
59 Martin (Maurice-Marceau), maréchal des logis chef.
60 Berroyez (Fernand-Julien), maréchal des logis chef.
61 Saint-Jean (Paul-Albert), gendarme.
62 Duez (Ernest-Jean-Baptiste), gendarme.
63 Dequesnes (Arthur), gendarme.
64 Picque (Emile-Gustave-Géry), adjudant-chef.
65 Rigaut (René-Charles), gendarme.
66 Tricard (Léon-Prosper-Maurice), gendarme.
67 Langlois (Jean-Baptiste-Lucien-Léon), gendarme.
68 Delvoye (Eugène), gendarme.
69 Lernoux (Jean-Baptiste), gendarme.
70 Fage (René-Robert), gendarme.
71 Campener (Albert-Félicien-Marc), gendarme.
72 Lefèvre (Roger-Eugène), gendarme.
73 Noiret (Joseph), gendarme.
74 Rucar (Laurent-Louis), gendarme.
75 Deneuville (Jules-Alphonse), gendarme.
76 Lejosne (Julien-Louis-Joseph), gendarme.
77 Berroyer (Henri-Alfred), gendarme.
78 Dausque (Louis-Marcel-Marius), gendarme.
79 Cadart (Constant), gendarme.
80 Coquelet (René-Achille), gendarme.
81 Vandrille (Paul-Jules), gendarme.
82 Crosbie (Paul), gendarme.
83 Leduc (Léon), maréchal des logis chef.
84 Melle (Henri), gendarme.
85 Bayart (Jules-François), gendarme.
86 Brancq (Antoine), gendarme.
87 Le Maguer (Eugène-Georges-Jules), gendarme.
88 Willems (André-Adolphe-Désiré), gendarme.
89 Lampin (Emile), gendarme.
90 Brégier (André-Henri), gendarme.
91 Simon (Gustave), maréchal des logis.
92 Massé (Emile-Désiré-Marcel), gendarme.
93 Lecomple (Abel-Alfred-Constant), gendarme.
94 Bataille (Louis-François), gendarme.
95 Laurent (Augustin), gendarme.
96 Loutre (Pierre-Emile-Jean), maréchal des logis chef.
97 Wargnye (Gaston-Alfred), maréchal des logis chef.
98 Lallemand (Marcel-Félix), gendarme.
99 Dufour (Eugène-Auguste), maréchal des logis chef.
100 Monsterlet (Clovis-Marcel), gendarme.
101 Baron (Percy-Edward-Abney), gendarme.
102 Claisse (Emile-Louis), gendarme.
103 Hardy (René-Maurice), gendarme.
104 Moreel (Etienne-Corneille-Jean-Baptiste), gendarme.
105 Leclère (Honoré-Julien-Roger), gendarme.
106 Lamotte (Charles-Théodore-Louis), gendarme.
107 Loth (René), maréchal des logis chef.
108 Bodecot (Charles-Gabriel), gendarme.
109 Boulanger (Hippolyte), gendarme.
110 Navez (Marcel), gendarme.
111 Quipourt (Henri-Marcel), adjudant.
112 Milliot (Albert-Joseph), gendarme.
113 Martin (Georges-Paul), adjudant-chef.
114 Delacroix (Léon-Alexandre), adjudant.
115 Fournier (Augustin), gendarme.
116 Vernel (Raoul-Auguste), gendarme.
117 Valognes (Auguste-Albert-Ernest), adjudant.
118 Lecocq (Edouard-Charles-Auguste), adjudant.
119 Boudin (Jules), maréchal des logis chef.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

120 Denoyelle (Marcel), maréchal des logis chef.
121 Pinchon (Paul-Louis), gendarme.
122 Houze (Palmyre), gendarme.
123 Magère (Léon-Auguste-Anatole), gendarme.
124 Hourdeaux (Charles), adjudant.
125 Guiblais (Marcel-René-Maurice), gendarme.
126 Vasseur (Félix-Jules-Liévin), gendarme.
127 Betrancourt (Alexandre-Jean-Baptiste), gendarme.
128 Claisse (Henri-Maurice), maréchal des logis chef.
129 Ledhuy (Jules), maréchal des logis chef.
130 Denoyelle (Louis-César), adjudant-chef.
131 Douchet (Colbert-Louis-François), gendarme.
132 Dureiz (Achille-François), gendarme.
133 Servais (Henri-Jean-Albert), maréchal des logis chef.
134 Codevelle (Alfred-Louis), adjudant.
135 Tartare (Raymond-Amédée), maréchal des logis chef.
136 Bloquet (Marcel-Augustin-Joseph), gendarme.
137 Prangère (Maurice-Fernand), maréchal des logis chef.
138 Herbaut (André-Roger-Jules), adjudant.
139 Maltrehut (Désiré), adjudant.
140 Lemaire (Alexandre-Arsène), maréchal des logis chef.
141 Thiboy (Georges-Eugène-Jean), gendarme.
142 Pissonnier (Gaston-Géry-René-Cornil), gendarme.
143 Delcourt (Gaston-Edmond), gendarme.
144 Verret (François-Barthélemy), gendarme.
145 Courcol (Auguste), gendarme.
146 Mariel (Paul-Henri-Léon), gendarme.
147 Denuncq (Paul-Edouard-Joseph), maréchal des logis chef.
148 Luthon (André-Léon), maréchel des logis chef.
149 Brocard (Lucien-Emile), gendarme.
150 Bauchet (Camille-Nicolas-Ulysse), gendarme.
151 Delval (Louis-Henri-Albert), gendarme.
152 Nef (Camille-Emile), maréchal des logis chef.
153 Vincent (Marcel-Alfred-Benoit), gendarme.
154 Pincet (Paul-Charles-Louis), maréchal des logis chef.
155 Cerf (Gustave), gendarme.
156 Dubois (Germain-Désiré), adjudant.
157 Cambay (Roland-Charles), maréchal des logis chef.
158 Quoinchon (Joseph-Marcel), adjudant.
159 Ducourant (Roger-Auguste-Théophile), gendarme.
160 Dindin (Paul-Augustin), adjudant.
161 Vannobel (Henri-Georges), gendarme.
162 Noel (André-Maurice-Eugène), gendarme.
163 Depinoy (Adolphe), gendarme.
164 Delannoy (Philogène-Zéphirin), gendarme.
165 Descamps (Léon-Désiré-Charles), gendarme.
166 Duchêne (André-Alexandre), gendarme.
167 Cuvelier (Voltaire-Marceau), gendarme.
168 Fourez (Léon), gendarme.
169 Merchet (Victor), gendarme.
170 Dausque (Alfred-Emile-Joseph), maréchal des logis chef.
171 Hurelle (Marcel), gendarme.
172 Piquet (Gustave), gendarme.
173 Coucq (Jules-Achille), gendarme.
174 Bouilly (Marcel-Eugène), maréchal des logis chef.
175 Leuwers (Laurent-Joseph), maréchal des logis chef.
176 Baudrillard (Félix-Fernand), maréchal des logis chef.
177 Derycke (Lucien-Adolphe), maréchal des logis chef.
178 Fievet (Elie-Joseph), gendarme.
179 Honoré (Alfred), gendarme.
180 Delaeter (Paul-René-Joseph), adjudant.
181 Vincent (Julien-Jules-Louis), adjudant.
182 Bourel (Edouard), adjudant-chef.
183 Donnez (Usmar-Elie), gendarme.
184 Couvillers (Henri), maréchal des logis chef.
185 Laurent (Paul-Maurice), gendarme.
186 Dubaille (Elie-Gustave-Alphonse), gendarme.

2e légion « bis » de gendarmerie.

1 Féront (Victor), gendarme.
2 Dordain (François), gendarme.
3 Pastore (Henri-Stéphane-Georges), maréchal des logis chef.
4 Nicolle (Charles-Joseph-Eugène), gendarme.
5 Mercier (Maurice-Célestin), gendarme.
6 Paternotte (Fernand-Xavier), maréchal des logis chef.
7 Coll (Simon-François), maréchal des logis chef.
8 Cappelier (Oscar-Jules), gendarme.
9 Louarn (Clet-Yves), gendarme.
10 Bultez (Marc-Marcel-André), gendarme.
11 Roger (Charles-Alexandre), maréchal des logis chef.
12 Couplet (Marcel), gendarme.
13 Gantier (Pierre-Marcel), gendarme.
14 Mention (Louis-Georges), gendarme.
15 Vacossin (René-Turey-Oswald), gendarme.
16 Botte (Joseph), gendarme.
17 Colson (Henri-Maurice), maréchal des logis chef.
18 Stephany (Emilien-Jean-Louis-Marie), gendarme.
19 Allart (Etienne-Honorius-Joseph), gendarme.
20 Chartiaux (Roger-Gaston), maréchal des logis chef.
21 Mauger (André-Georges-Marcel), maréchal des logis chef.
22 Joye (Lucien-Jules), gendarme.
23 Leteve (Charles-Léon), gendarme.
24 Chevalier (Jean-Baptiste-Joseph), gendarme.
25 Vaquette (Hector-Denis), maréchal des logis chef.
26 Lelard (André-Jules-Elie), adjudant-chef.
27 Bocquet (Joseph-Adrien-Edouard), adjudant.
28 Bacquet (Auguste-Gustave), gendarme.
29 Hérisson (Camille-Luther), adjudant.
30 Lagrange (Adolphe-Jules-Amédée), gendarme.
31 Faure (René), gendarme.
32 Noiret (Alfred-Ernest), gendarme.
33 Desbordes (Camille-Georges-Christian), gendarme.
34 Dherissart (Gabriel-Robert-Louis), adjudant.
35 Couture (Jules-André-Marcel), maréchal des logis chef.
36 Descroizette (Elie-Emilien-Gustave), gendarme.
37 Guillez (Jules), adjudant.
38 Moirez (Alberic-Laurent-Georges), gendarme.
39 Ridon (Maurice-Joseph), gendarme.
40 Marc (Robert-Joseph-Louis), gendarme.
41 Douay (Gaston-Fernand), maréchal des logis chef.
42 Louillet (Kléber-Augustin), gendarme.
43 Lebon (Raymond-Albert-Joseph-Ghislain), gendarme.
44 Rouland (Maurice-Joseph-Albert), maréchal des logis chef.
45 Guinet (Joseph), gendarme.
46 Degryse (André-Kléber-Fernand), gendarme.
47 Deboffe (Marcel-Jules-Henri), maréchal des logis chef.
48 Poussard (Maurice), adjudant.
49 Villemont (Stéphane-Hector-Amédée), adjudant-chef.
50 Vaillant (René-Victor), adjudant.
51 Leguillier (Cyr-Côme-Gaston), maréchal des logis chef.
52 Dufrenne (Gaston-Joseph), maréchal des logis chef.
53 Gaudry (Léon), gendarme.
54 Lenne (Horace-François-André), gendarme.
55 Hedouin (Henri-Georges-Bernard), gendarme.
56 Bollery (Raymond), gendarme.
57 Turquier (Marcel-Lucien), maréchal des logis chef.
58 Leclercq (Jean-Constant), maréchal des logis chef.
59 Richard (Chéry-Edouard), gendarme.
60 Carouge (Marcel-Aubert), adjudant.
61 Briaud (Emile-Olivier), maréchal des logis chef.
62 Lejeune (Pierre-Camille-Alcide), gendarme.
63 Courtin (Adolphe), adjudant.
64 Bruyant (Alfred-Alphonse), adjudant.
65 Teslu (André-Louis), gendarme.
66 Jacquinot (André-Gabriel), gendarme.
67 Obled (Antoine), adjudant.
68 Cléry (Augustin-Charles), maréchal des logis chef.
69 Firon (Auguste-Louis-Honoré-Adolphe), maréchal de logis chef.
70 Vasseur (Serge-Maurice-Eugène), gendarme.
71 Bertin (Albert-Léonce), gendarme.
72 Lamart (Antoine-Désiré-Louis), gendarme.
73 Guillerand (Roland-François-Nathalis), maréchal des logis chef.
74 Gesels (Charles-Eugène), gendarme.
75 Moroy (Henri-Emile-Alfred), gendarme.
76 Turcius (André), adjudant.
77 Jérome (René), gendarme.
78 Doremus (André-Cornil-Auguste), gendarme.
79 Dhonneur (André-Frédéric-Ernest), gendarme.
80 Lasselle (Fernand-Henri), adjudant.
81 Quillent (Bertrand-Ernest-Urbain), gendarme.
82 Carpentier (Marcel-Prosper-Léon), gendarme.
83 Fatras (Armand-Eugène-Joseph-Gustave), maréchal des logis chef.
84 Moysset (Cyprien-Lucien), maréchal des logis chef.
85 Hibon (Jules-Maurice-Joseph), maréchal des logis chef.
86 Lefebvre (Gaston-Pierre), maréchal des logis chef.
87 Delorme (René-Henri-Eugène), gendarme.
88 Haberbusch (René-Joseph-Eugène), gendarme.
89 Magnier (Jean-Jules), gendarme.
90 Douilly (Georges-Fleury), adjudant.
91 Morival (Auguste), gendarme.
92 Lematire (Louis-Edmond-Evariste), gendarme.
93 Hamel (Emile-Eugène-Alphonse), gendarme.
94 Rousselet (Marcel-Paul-Jules), gendarme.
95 Dubey (Marc-Edouard), adjudant.
96 Berthelot (Auguste-Augustin), adjudant.
97 Crouzil (Isidore-Joseph-Marie), maréchal des logis chef.
98 Maurage (Lucien-Emile), maréchal des logis chef.
99 Leroyer (Georges-Jules-Louis), maréchal des logis chef.
100 Métayer (Maurice-Fernand), adjudant.
101 Leroy (Robert-Henri-Auguste), maréchal des logis chef.
102 Bellamy (Maurice-Georges), maréchal des logis chef.
103 Ducrotoy (André-Etienne-Marcel), gendarme.
104 Dumont (Armand-Henri-Gaston), gendarme.
105 Bancourt (Alphonse-Prosper-Jean-Baptiste), gendarme.
106 De Roy (Henri-Alphonse), gendarme.
107 Hallart (Augustin-Aimé-Joseph), gendarme.
108 Tavernier (Célestin-Théophile), gendarme.
109 Sombret (Godefroy-François), maréchal des logis chef.
110 Rubigny (Maurice-Alfred-Alphonse), adjudant.
111 Saulier (Alexandre-Jean-Baptiste), maréchal des logis chef.
112 Sauvage (Marceau-Désiré-Régis), gendarme.
113 Theliez (Edouard-Henri-Joseph), adjudant.
114 Gautier (Raymond), maréchal des logis chef.
115 Bailleul (Antoine-Germain-André), maréchal des logis chef.
116 Gaffet (Marcel-Emile-Joseph), maréchal des logis chef.
117 Rincheval (Fernand), gendarme.
118 Boulet (Louis-François-Joseph), gendarme.
119 Le Bourhis (Eugène), gendarme.
120 Criquellion (Emile), maréchal des logis chef.
121 Quinton (Maurice), maréchal des logis chef.
122 Durier (Albert-Léon-Clément), maréchal des logis chef.
123 Decaudin (Alfred-Arthur), maréchal des logis chef.
124 Gambart (André-Raoul-Joseph), gendarme.
125 Petit (Maurice-Georges), adjudant-chef.

126 Blanchard (Elie-Jules-Georges), maréchal des logis chef.
127 Deneve (Roger-Georges), adjudant.
128 Bayart (Roland), gendarme.
129 Fages (Edmond-Alexandre), adjudant.
130 Legrand (Jules-Albert-Robert), adjudant.
131 Quevilly (Robert-Victor), maréchal des logis chef.
132 Lefebvre (Noë-Moïse), gendarme.
133 Briot (Eugène-Alphonse), adjudant.
134 Jean (Isidore), adjudant.
135 Desuel (Marius-Raymond-André), adjudant.
136 Bouvart (André-Henri-Julien), maréchal des logis chef.
137 Boudoux (Jean-Baptiste), gendarme.
138 Molet (Adolphe-Louis), gendarme.
139 Hervé (Henri-Marie-François-Ambroise), gendarme.
140 Sirbu (Léon-Louis-Joseph), gendarme.
141 Grimbert (Albert-François), adjudant.
142 Durfe (Albert-Victor), gendarme.
143 Parmentier (Marcel-François-Alfred), adjudant.
144 Thuillier (Michel-Arthur-Henri), gendarme.
145 Roulier (Louis-Pierre-Jean), gendarme.
146 Dessaint (Joseph), adjudant-chef.
147 Le Bellec (Henri-François-Marie), adjudant-chef.
148 Caron (Maurice-Albert-Tiburce), adjudant-chef.
149 Roger (Paul-Marie-Victor), adjudant-chef.
150 Proix (Lucien-Alfred), gendarme.
151 Corriette (Zéphirin), maréchal des logis chef.
152 Deback (Alexandre-Abel), gendarme.
153 Verez (Paul-Constant), maréchal des logis chef.
154 Tinfilier (Noël-Auguste), maréchal des logis chef.
155 Lemaire (Abel-Eugène), gendarme.
156 Sery (Emile-André), gendarme.

3e légion de gendarmerie.

1 Lemaitre (Henri-Louis-Marie), maréchal des logis chef.
2 Bigot (Pascal-Martin-Marie), maréchal des logis chef.
3 Legavre (Jean-Marie-Henri), gendarme.
4 Quere (Georges-Alfred), gendarme.
5 Durand (Baptiste-Jean-Marie), gendarme.
6 Guillou (François-Marie), gendarme.
7 Penven (Yves-Marie), gendarme.
8 Trotoux (Pierre-Marie-Ange-Joseph), gendarme.
9 Falquero (Jean-Marie), gendarme.
10 Rannou (Julien-François-Marie), maréchal des logis chef.
11 L'Escop (Eugène-Marie), gendarme.
12 Le Guern (Jean-Baptiste), gendarme.
13 Lozac'h (Jean-Louis), gendarme.
14 Coent (Jean-Marie), gendarme.
15 Birrien (Jean-Joseph), gendarme.
16 Mace (Marie-Ange-Jean-Victor), gendarme.
17 Le Nuz (François-Marie), adjudant.
18 Sanquer (François-Marie), maréchal des logis chef.
19 Troadec (Jean-Marie), maréchal des logis chef.
20 Le Saux (Louis-Marie), gendarme.
21 Pouliquen (Francis), gendarme.
22 Pouteau (Arthur-Auguste), maréchal des logis chef.
23 Madec (Georges-Hippolyte), gendarme.
24 Leclainche (Pierre-Marie), gendarme.
25 Collin (Yves-Marie), gendarme.
26 Collas (Albert-Julien-Marie), gendarme.
27 Seite (André-Julien), gendarme.
28 Leroux (Eugène-Fernand), gendarme.
29 Le Meur (Jean-Laurent), gendarme.
30 Michel (Pierre-Marie-Louis-Joseph), adjudant.
31 Le Blainvaux (Léon), maréchal des logis chef.
32 Divanach (Alain-Gabriel-Jean-Marie), gendarme.
33 Thirion (Raoul-François), gendarme.
34 Le Traon (Louis), gendarme.
35 Gourmelon (Jean), adjudant.
36 Bellec (René), gendarme.
37 Allanic (Louis), gendarme.
38 Tanguy (Jean-François-Marie), adjudant.
39 Duval (Maurice-François-Marie), gendarme.
40 Renoul (Frédéric-Alexandre-Francis), maréchal des logis chef.
41 Perrigaud (Alexis-Pierre-Marie), gendarme.
42 Le Guehennec (Pierre-Marie), gendarme.
43 Morin (Antoine-Joseph-Marie), gendarme.
44 Le Mouel (Charles-François-Marie), gendarme.
45 Renaud (Louis), gendarme.
46 Le Guilloux (Joachim-Jacques-Marie), maréchal des logis chef.
47 Noellec (Léon-Joseph-Marie), adjudant.
48 Prie (Eugène-François-Edouard), gendarme.
49 Le Moigne (Jean-Pierre-Marie), maréchal des logis chef.
50 Flohic (Yves-Marie), gendarme.
51 Le Cam (Jean-François-Marie), gendarme.
52 Marionneau (Constantin-Léon-Léonard), maréchal des logis chef.
53 Ruellan (Marc-Marie), maréchal des logis chef.
54 Rochard (François), gendarme.
55 Gosselin (Raymond-Emile-Charles), adjudant.
56 Gouazic (Marcel-Jean-Marie), maréchal des logis chef.
57 Boston (Maurice-François-Louis), maréchal des logis chef.
58 Dehery (Gérard), gendarme.
59 Lemordant (Joseph-Marie-François), gendarme.
60 Robin (Joseph-Marie), gendarme.
61 Moalic (Jean-René), gendarme.
62 Neveu (Charles-François-Pierre-Marie), gendarme.
63 Le Guédard (Jean-Baptiste-Albert), gendarme.
64 Veto (Jean-Baptiste-Marie), gendarme.
65 Guillemot (Gaston-Marie), gendarme.
66 Ollivier (Jean-Arsène-Marie), gendarme.
67 Pogu (Laurent-Ferdinand), maréchal des logis chef.
68 Monneraye (Jean), maréchal des logis chef.
69 Jaffrezic (Pierre-Marie), gendarme.
70 Durand (Joseph-Paul-Ange-Marie), gendarme.
71 Jégo (Henri-Julien-Marie), gendarme.
72 Courcoux (Yves-Marie), gendarme.
73 Besret (Ange-Marie-Suliac), gendarme.
74 Olivier (Etienne-Marcel-Marie-Joseph), gendarme.
75 Jégo (Pierre-Marie), gendarme.
76 Person (Alain), maréchal des logis chef.
77 Beurrier (Jean-Louis), adjudant.
78 Guilloux (Amédée-Henry), maréchal des logis chef.
79 Tefaine (Louis-Joseph-Marie), maréchal des logis chef.
80 Cloïus (Jules-Félix), gendarme.
81 Le Hénaff (Félix-Armand-Marie), gendarme.
82 Jamet (Pierre-Jean-Marie), adjudant.
83 Jestin (Joseph-Marie), maréchal des logis chef.
84 Coeffic (Louis-Marie), gendarme.
85 Goël (Yves-Marie), gendarme.
86 Cossec (Jean-Noël-Valentin), gendarme.
87 Cadio (Maurice-Alphonse-Marie), gendarme.
88 Seven (Armand), gendarme.
89 Le Coz (Jean), gendarme.
90 Nivière (Marius-Antheime), maréchal des logis chef.
91 Scouarnec (Jean-Marie), gendarme.
92 Guyoncourt (Michel-Auguste), maréchal des logis chef.
93 Rouxel (Eugène-Lucien), gendarme.
94 Mobian (Lucien-Yves-Marie), maréchal des logis chef.
95 Monmarché (Alfred), gendarme.
96 Aufret (Hamon-Yves), adjudant.
97 Godefroy (Edouard-Joseph-Marie), gendarme.
98 Alric (Jean-Baptiste), gendarme.
99 Denoual (Jean-Eugène-Francis), gendarme.
100 Boulard (Marie-Joseph-Ernest), maréchal des logis chef.
101 Delalande (Mathurin-Jean-François), gendarme.
102 Priser (Charles-Marie-Gabriel), gendarme.
103 Le Fur (Pierre-Marie), gendarme.
104 Grogneuf (Edmond-François-Etienne), gendarme.
105 Le Cam (Jean), gendarme.
106 Marot (Victor-Marie), gendarme.
107 Quester (Julien-François-Marie), gendarme.
108 Even (Jean-Eugène), gendarme.
109 Morvan (Jean-Yves), gendarme.
110 Le Bail (Charles-Joachim), maréchal des logis chef.
111 Salaün (Michel-Cyprien), gendarme.
112 Joannic (Lucien-Pierre-Marie), maréchal des logis chef.
113 Raison (Célestin-Emilien-Marie), maréchal des logis chef.
114 Lejeune (Marius-Robert), maréchal des logis chef.
115 Le Blevenec (Mathurin-Joachim-Auguste), adjudant.
116 Caroff (Pierre-François-Jean-Louis), adjudant.
117 Le Blay (Joseph-Pierre-Marie), gendarme.
118 Chevreau (Georges-Victor-Jean), maréchal des logis chef.
119 Kerhuel (Joseph-Marie-Victor), gendarme.
120 Val (Maurice-Octave-Alfred), adjudant-chef.
121 Le Guen (Louis-Marie), adjudant.
122 Joblet (Henri-Louis-Augustin), maréchal des logis chef.
123 Demeure (Eugène-Marie-Léon), gendarme.
124 Jolais (Corentin-Marie), gendarme.
125 Pannetier (Marcel-Désiré-Gabriel), adjudant.
126 Dubreuil (Paul-Joseph-Eugène), adjudant-chef.
127 Favreau (Clovis-Victor-Eugène), adjudant.
128 Langevin (Colomban-Ange-Alexandre), maréchal des logis chef.
129 Colin (Jean-Henri-Eugène), maréchal des logis chef.
130 Bilgot (Jean-Marie), maréchal des logis chef.
131 Lamidon (Henri), gendarme.
132 Ropars (Albert), gendarme.
133 Guillou (Joseph-Marie), gendarme.
134 Cormier (Alphonse-Emile), gendarme.
135 Abgrall (Joseph), maréchal des logis chef.
136 Vigouroux (Etienne-Trémeur), gendarme.
137 Balcon (Jean-Marie), maréchal des logis chef.
138 Bideau (Jean-François), adjudant.
139 Le Quere (Jean-Marie-Franca), maréchal des logis chef.
140 Le Maitre (Yves-Marie), gendarme.
141 Gallou (Pierre), gendarme.
142 Josse (René), maréchal des logis chef.
143 Creuzer (Emile-Jean-Marie), maréchal des logis chef.
144 Collin (Jean-Louis-Yves-Marie), maréchal des logis chef.
145 Garin (Eugène-Marie), maréchal des logis chef.
146 Mins (Alain-Marie), gendarme.
147 Jung (Edouard), adjudant-chef.
148 Helary (Hippolyte-Guillaume-Marie), adjudant.
149 Martin (Félix-Jean-Marie), gendarme.

3e légion « bis » de gendarmerie.

1 Broyer (Marcel-Clément), adjudant.
2 Niederkorn (Léopold), gendarme.
3 Plat (Maurice-Pierre-François-Marie), maréchal des logis chef.
4 Barnabé (Elie-Pierre-Célestin), maréchal des logis chef.
5 Travouillon (Kléber), gendarme.
6 Martin (Maurice), maréchal des logis chef.
7 Bellet (François-Georges), adjudant.
8 Leclanche (Jean-Marie), maréchal des logis chef.
9 Mahieux (François-Pierre), gendarme.
10 Mottin (Emile-François), gendarme.
11 Gaultier (Albert-Alexandre-Stanislas), gendarme.
12 Launay (Jean-Baptiste-Aimé-Joseph), maréchal des logis chef.
13 Picquet (Maurice-Casimir), gendarme.
14 Minaire (Léon), gendarme.
15 Glineur (Paul-Alfred-Henri), gendarme.
16 Saley (Jean-Bienaimé-Tranquille), gendarme.
17 Hubert (Henri-Pierre), gendarme.
18 Charpentier (Lucien-Ernest-Albert), adjudant.
19 Clément (Julien-Célestin), gendarme.
20 Ollivier (Jean-François), gendarme.
21 Codron (Calixte-François-Joseph), adjudant.
22 Houdou (Anselme-Félix), gendarme.
23 Ciroux (René-Théodule-Germain-Henri), gendarme.
24 Le Roy (Charles-Alphonse), adjudant.
25 Couillaut (Félix-Alexandre), gendarme.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

26 Nicolle (François-Léon-Jean-Baptiste), gendarme.
27 Hue (Robert-François), adjudant.
28 Guillemot (Aubin-Marie), maréchal des logis chef.
29 Gager (Alphonse-Charles), gendarme.
30 Lelaidier (Marcel-Louis-Diendonné), gendarme.
31 Flament (François-Cyr-Désiré-Joseph), adjudant-chef.
32 Le Roux (Léon-Joseph-Désiré), gendarme.
33 Regnault (Marcel-Emile-Louis), gendarme.
34 Lemay (André-Alexandre-Jean), gendarme.
35 Trigan (Henri-Georges-Emile), gendarme.
36 Balle (Emile-Robert), gendarme.
37 Nolle (André-Constant-Louis), gendarme.
38 Lelaidier (Pierre-Paul-Louis), gendarme.
39 André (Marcel), maréchal des logis chef.
40 Bethermin (André-Gustave-Arthur), gendarme.
41 Marie (Albert-Auguste), gendarme.
42 Brosse (Emile-Louis), gendarme.
43 Morin (Jean-Charles-Auguste), gendarme.
44 Baillet (Charles-Albert-Médéric), gendarme.
45 Pouteau (Fernand-Léon-Michel), gendarme.
46 Dagnis (Henri-Guislain), maréchal des logis chef.
47 Lépine (Henri-Louis-Jean), adjudant-chef.
48 Duval (René-Eugène-Adrien), adjudant-chef.
49 Hervy (Joseph-Pierre-Marie), maréchal des logis chef.
50 Anjot (Auguste-Louis), gendarme.
51 Martin (Manuel), gendarme.
52 Le Sourt (René-Joseph), gendarme.
53 Touchard (Paul), gendarme.
54 Gramunt (Gabriel-Julien-François), adjudant.
55 Beauclair (Marcel-Raymond), maréchal des logis chef.
56 Devaux (Auguste-Henri), adjudant.
57 Resche-Rigon (Florent-Jules), gendarme.
58 Raoult (Eugène), gendarme.
59 Leroy (Théophile-Armand), gendarme.
60 Vissault (Camille-Aristide-Joseph), adjudant-chef.
61 Bouchand (André-Joseph-Edgar), adjudant.
62 Le Plouff (Alfred-Louis-Elie), gendarme.
63 Chevreuil (Louis-Francis), gendarme.
64 Lepetit (Jean-René-Léon), gendarme.
65 Nivet (Marcel-Albert), gendarme.
66 Pelouin (Pierre-Raymond), gendarme.
67 Fouquet (Marcel), gendarme.
68 Deloc (Charles), gendarme.
69 Simon (Alphonse-Louis), maréchal des logis chef.
70 Beauducel (Léon-Auguste-François-Jean), adjudant-chef.
71 Parizot (Pierre-François), maréchal des logis chef.
72 Lévêque (François-Jean-Marie), gendarme.
73 Tricolet (René-Henri), gendarme.
74 Darlot (André-Jules-Camille), adjudant-chef.
75 Le Gall (Jean-Louis), adjudant-chef.
76 Gosselin (Alexandre-Victor-Jean), gendarme.
77 Deloge (Jules-Emile), adjudant.
78 Allain (Auguste-Emile), maréchal des logis chef.
79 Girodon (Clément-Eugène), adjudant.
80 Mandult (Joseph-Désiré), gendarme.
81 Creux (Louis), maréchal des logis chef.
82 Le Bellec (Marcel-Marius), adjudant.
83 Tonnelier (César-Alexandre), maréchal des logis chef.
84 Guilleux (Alexis), adjudant.
85 Bulron (Fernand), maréchal des logis chef.
86 Bautru (Daniel-Armand-Robert), gendarme.
87 Vasselin (Robert-Jean), gendarme.
88 Le Béon (Christophe), maréchal des logis chef.
89 Thébault (Léon), gendarme.
90 Cosmao (Louis-Paul-Marie), adjudant-chef.
91 Honniaux (Achille), maréchal des logis chef.
92 Lamirand (Auguste-Joseph-Ernest), maréchal des logis chef.
93 Goussin (Lucien-Armand-Henri), gendarme.
94 Henault (Roger-Désiré), gendarme.
95 Besnier (Emile-Marcel-Eugène), gendarme.
96 Martin (Joseph-Maurice), gendarme.
97 Dutouquet (Paul-André), maréchal des logis chef.
98 Lucas (Zosime-Dominique-Gaston), gendarme.
99 Laurent (René-Léon-Edmond), adjudant.
100 Tessier (Henri-Augustin-Pierre), adjudant.
101 Lorcy (Joseph-Adolphe-Léopold), maréchal des logis chef.
102 Chevalier (Julien), maréchal des logis chef.
103 Creveuil (Jules-François-Victor), gendarme.
104 Letang (Gaston-Emile), adjudant-chef.
105 Pasdelou (Emile-Pierre-Marie-Joseph), adjudant.
106 Georget (Marcel-Valentin), adjudant.
107 Mauger (Désiré-Alexandre-Gustave), maréchal des logis chef.
108 Reynier (Albert-Roger), maréchal des logis chef.
109 Lecaplain (Emile-Charles), gendarme.
110 Robert (François-Auguste), gendarme.
111 Groult (Louis-Jules), gendarme.
112 Robin (Henri-Marie), gendarme.
113 Roudaut (Casimir-François-Marie), gendarme.
114 Marionneau (Maurice-Auguste), gendarme.
115 Desperques (Robert-François-Germain), gendarme.
116 Maffre (Joachim), maréchal des logis chef.
117 Brossé (Robert-Maurice-Eugène), adjudant.
118 Faisant (Léon-Joseph-Ernest), maréchal des logis chef.
119 Goisbault (Théophile-Henri), gendarme.
120 Guilbaud (Raymond-Léon-Louis), maréchal des logis chef.
121 Brisset Ernest-Emile-Auguste), maréchal des logis chef.
122 Jaslier (Marcel-Alphonse-Louis), gendarme.
123 Beaudichon (Henri), gendarme.
124 Lebosse (Julien), adjudant.
125 Havenel (Joseph-Marie-François), adjudant.
126 Boulard (Eugène-Louis-Marie), gendarme.
127 Guerand (Fernand-Joseph-Alfred), gendarme.
128 Valle (Paul-Gustave), gendarme.
129 Benoist (Marcel-Auguste), maréchal des logis chef.
130 Vallée (Roger-Jules), gendarme.
131 Ingrand (Albert), adjudant.
132 Canteau (Olivier-Gilbert), gendarme.
133 Gobenceaux (Jean), adjudant.
134 Beaufils (Robert-Jean), adjudant-chef.
135 Varoquier (Fulbert-Marie-Jules), adjudant.
136 Hardouin (Marie-Joseph), gendarme.
137 Mouchel-Simon (Jean-Désiré-François), gendarme.
138 Le Pors (Pierre-Louis), gendarme.
139 Gouye (Maurice-Didier-Louis), gendarme.
140 Lebeurier (Joseph-Julien-Marcel), adjudant.
141 Jaffres (Victor-Louis-Marie), maréchal des logis chef.
142 Lince (René), maréchal des logis chef.
143 Bazoge (Marius-Eugène-Clément), gendarme.
144 Dauvergne (Constant-Désiré), adjudant.
145 Peron (Joseph-Guillaume-Marie), adjudant.
146 Rihouey (Aimable-Désiré-Léon), gendarme.
147 Marion (Paul-Clément-Eugène), maréchal des logis chef.
148 Caillon (Raymond), gendarme.

3e légion « ter » de gendarmerie.

1 Locho (Joachim-Marie), gendarme.
2 Galophe (André-Louis), gendarme.
3 Lamer (Louis-Paul), adjudant-chef.
4 Moyne (Jean-Victor-Emile), gendarme.
5 Chapron (Jean-Marie), adjudant.
6 Robin (Loui-Joseph-Frédéric), gendarme.
7 Pean (Jean-Marie-Eugène), gendarme.
8 Duchêne (René-Pierre-Armand), gendarme.
9 Bourisse (Louis-Marie), gendarme.
10 Chébeau (Norbert-Henry), adjudant.
11 Maratier (Joseph-Louis-Célestin-Octave), gendarme.
12 Louis (Fernand-Alfred), adjudant.
13 Lefort (Maurice-Arsène-Jean-Marie), maréchal des logis chef.
14 Cevaer (Jean), gendarme.
15 Cevaer (Henri-Yves-Marie), gendarme.
16 Gréven (Henri), gendarme.
17 Leclerc (Jean-Baptiste-Pierre-Marie), adjudant-chef.
18 Deschamps (Hégésippe-Marc-Maurice), gendarme.
19 Renaud (Henri-Auguste-Jérémie), gendarme.
20 Tanguy (Joseph-François), maréchal des logis chef.
21 Guibert (Maurice-Louis-Edmond), gendarme.
22 Daroux (Raoul-Germain), maréchal des logis chef.
23 Guérinet (André-Marie-Joseph), gendarme.
24 Chauveau (Marcel-Louis), gendarme.
25 Personnic (Paul-Eugène), adjudant.
26 Moussion (Emile-Henri-Benjamin-Marc), gendarme.
27 Vercucque (Auguste-Abdon), gendarme.
28 Capitaine (Aimé-Marcel), adjudant.
29 Péron (Jean-Marie), gendarme.
30 Martin (Joseph), adjudant.
31 Arhan (Joseph-Marie), gendarme.
32 Nézou (François-Joseph), gendarme.
33 Mombrun (Camille-Raymond), gendarme.
34 Roussel (Léon-Jean-Louis-Marie), gendarme.
35 Philbert (Alexandre-Marie-Louis), gendarme.
36 Gilbert (Antonin-Marie-René), gendarme.
37 Gaborit (Maurice-Louis-Jean), gendarme.
38 Dréneau (Pierre-Benjamin-René), gendarme.
39 Marot (Camille-Alexandre-Charles), gendarme.
40 Roul (Barthélemy-Hyacinthe-Marie), gendarme.
41 Hervé (Jean-François), gendarme.
42 Legal (Emmanuel-Eugène), maréchal des logis chef.
43 Pacaud (Albert-François), maréchal des logis chef.
44 Tachen (Yves-Marie), adjudant.
45 Chals (Henri-Maurice-Marie), maréchal des logis chef.
46 Rousseau (Louis-Marie-Joseph), adjudant.
47 Bénétreau (Jean-Camille), gendarme.
48 Moreau (Camille-Louis-Fernand), adjudant.
49 Thual (Julien-Marie), maréchal des logis chef.
50 Ehono (Félix-Jean-Baptiste), gendarme.
51 Terrien (René-Constant), gendarme.
52 Maindron (Marcel-Jules-Fernand), gendarme.
53 Herbert (Henri-Médélis-Julien-Gaëtan), gendarme.
54 Delalande (Pierre-Louis-Marie), adjudant-chef.
55 Arnaud (Auguste-Florent-Eugène), adjudant.
56 Rialland (Jean-Marie-François), gendarme.
57 Bouthémy (Albert-Eugène), gendarme.
58 Jégo (Pierre-Marie-Yves), maréchal des logis chef.
59 Coreau (Jules-Jean-Baptiste), gendarme.
60 Bouet (Marcel-Alfred-Eugène), adjudant.
61 Neau (Clément-Auguste-Aimé), gendarme.
62 Bertet (Maurice-Auguste-Marie), gendarme.
63 Marchais (Jean-Pierre-Marie-Constant), gendarme.
64 Lecorps (Jean-Baptiste-Pierre-Joseph), maréchal des logis chef.
65 Chanteau (Raymond-Henri), gendarme.
66 Laurent (Marcel-Honoré), adjudant-chef.
67 Lavazay (Pierre-Marie-François), adjudant.
68 Jeanneau (Théophane-Eugène-Joseph), gendarme.
69 Papin (Constant), gendarme.
70 Leferrier (Marcel-Auguste-Louis), gendarme.
71 Cruaud (Félix-Julien-Marie), gendarme.
72 Bouchaud (Félix-Joseph), gendarme.
73 Potier (Gabriel-François-Gustave-Fernand), gendarme.
74 Paingault (Robert-Louis-Sylvain), adjudant.
75 Bichon (Eugène-François-Pierre-Marie), gendarme.
76 Volant (René-François-Jean-Marie), gendarme.
77 Taunay (Roger-René), adjudant.
78 Guillet (Joseph-Aimé-Alexis), gendarme.
79 Ribault (Eugène-René-Joseph), adjudant.
80 Conan (Alain-Marie), adjudant.
81 Molle (Albert-Léon-Louis-Marie), gendarme.
82 Meunier (Paul), gendarme.

83 Portejoie (Marcel-Pierre), gendarme.
84 Aluce (Pierre-Clément), gendarme.
85 Marzin (Maurice), maréchal des logis chef.
86 Egron (Léon-Joseph-Pierre-Camille), gendarme.
87 Hubert (Pierre-Alexandre), maréchal des logis chef.
88 Lefrère (Laurent-Jules), adjudant.
89 Menanteau (Auguste), maréchal des logis chef.
90 Lambert (Raymond-Louis), maréchal des logis chef.
91 Gaume (Joseph-Etienne-Sylvain), adjudant.
92 Ollivier (Joseph-Marie), maréchal des logis chef.
93 Guérin (Eugène), gendarme.
94 Mazoue (Constant-Louis-François), gendarme.
95 Pédron (Auguste-Pierre-Marie), gendarme.
96 Chevrier (André-Gabriel-Auguste), gendarme.
97 Villain (Marcel-Alfred-Eugène), maréchal des logis chef.
98 Rigolage (Marcel-Eugène-Gustave), maréchal des logis chef.
99 Huguet (Paul-Marie-Joseph), maréchal des logis chef.
100 Audion (Raymond-Georges), maréchal des logis chef.
101 Rabiller (Jean-Joseph-Aimé), gendarme.
102 Dupras (Auguste-Théodore), gendarme.
103 Frioux (Pierre-Marie-Prosper-Joseph), gendarme.
104 Brochard (Jules-Marie-Armand-Marcel), maréchal des logis chef.
105 Braibant (Gilbert), gendarme.
106 Landriau (Joseph-Marie), maréchal des logis chef.
107 Pampanay (Marcel-Emile-Elie), gendarme.
108 Chapeau (Jean-Marie-Louis-Gabriel), maréchal des logis chef.
109 Arnaud (Clément-Yves-Martial), adjudant.
110 Gallais (Henri-Alcime-Joseph), gendarme.
111 Ferrand (Henri-Charles-Camille), gendarme.
112 Belin (Eugène-Marie-Julien), gendarme.
113 Lenay (Louis), gendarme.
114 Babin (Etienne-Charles-Benjamin), gendarme.
115 Geffriaud (François-Eugène-Marie), adjudant.
116 Mouniau (André-Henri-Jean), maréchal des logis chef.
117 Chauvin (Pierre-Marie-Benoît), gendarme.
118 Lecuit (Jean-Vincent-Paul), gendarme.
119 Maudhuit (Désiré), maréchal des logis chef.
120 Boussicault (Albert-Jean-Marie), gendarme.
121 Rivière (Camille-Eugène), adjudant.
122 Henrio (Louis-Marie), adjudant.

4e Légion de gendarmerie.

1 Rivière (Louis), gendarme.
2 Audebert (Lucien), gendarme.
3 Rouard (Paul), maréchal des logis chef.
4 Peleau (Georges-Maurice-André), gendarme.
5 Vignaud (Henri-Léopold), maréchal des logis chef.
6 Dabadie (Jean-André), maréchal des logis chef.
7 Prouha (Emile), maréchal des logis chef.
8 Mechain (Guillaume-Marie), gendarme.
9 Cottron (Jean-Georges), gendarme.
10 Pejac (Antonelli), gendarme.
11 Sempey (Pierre-Paul), gendarme.
12 Lagarde (Jules-Rollon), gendarme.
13 Gaüzère (Henri), adjudant.
14 Penichout (Jean), gendarme.
15 Barbeau (Marcel-Louis), gendarme.
16 Bordas (Léon), gendarme.
17 Forcin (René-Paul), adjudant.
18 Diot (Emile), gendarme.
19 Cuvillier (Lucien-Paul), gendarme.
20 Musseau (Emile-Paul), gendarme.
21 Sansot (Jean-Raoul), gendarme.
22 Thomas (Henri-Anatole), gendarme.
23 Darrouman (Gabriel-Jean), gendarme.
24 Renaud (Julien-Henri), gendarme.
25 Dubosc (Armand), gendarme.
26 Lecollier (Louis), gendarme.
27 Rollandeau (Fernand-Eugène), adjudant.
28 Eyriaud (Elie-Aloys-Emilien), maréchal des logis chef.
29 Sutre (Armand-Lucien), maréchal des logis chef.
30 Salles (Jean-Roger), adjudant.
31 Estrade (Daniel), adjudant.
32 Pellefigues (Sylvain), maréchal des logis chef.
33 Lucas (Raymond-Robert), gendarme.
34 Laffort (Clovis-Paul), gendarme.
35 Braud (Jean-Célestin-Léon), adjudant.
36 Hurvois (Louis-Marie), gendarme.
37 Descoubes (André-Maurice), gendarme.
38 Laidet (Albert), maréchal des logis chef.
38 Pradier (Maurice), adjudant-chef.
40 Douhaud (Pierre-Jean-René), gendarme.
41 Grizeau (Antonin-Gustave), maréchal des logis chef.
42 Durand (Pierre-Emilien), maréchal des logis chef.
43 Rezeneur (Paul-Emile), gendarme.
44 Labrue (Jean-Roger), gendarme.
45 Frugier (François-André), maréchal des logis chef.
46 Chasseuil (François), gendarme.
47 Piochaud (Moïse-Paul), gendarme.
48 Martin (Roger), gendarme.
49 Berchotteau (Alexandre-Maxime), gendarme.
50 Faquet (Victor-Kléber), maréchal des logis chef.
51 Feith (François-Xavier), gendarme.
52 Perrot (Jean-Désiré), gendarme.
53 Lapeyre (Pierre), maréchal des logis chef.
54 Petit (Gabriel), adjudant.
55 Lacourly (Fernand), gendarme.
56 Pruvost (Fernand-Alphonse), maréchal des logis chef.
57 Richard (Armand-Jean), maréchal des logis chef.
58 Castagne (Paul-Jean-Baptiste), adjudant-chef.
59 Sardin (Jean), gendarme.
60 Soules (André-Joseph), maréchal des logis chef.
61 Pujeau (Marc-Arnaud), gendarme.
62 Gauzy (Jules-Auguste), maréchal des logis chef.
63 Brossard (Roger-Georges), adjudant.
64 Dallet (Henri), adjudant.
65 Singaraud (Louis), maréchal des logis chef.
66 Frappier (Henri), adjudant.
67 Batbedat (Jean-Emile), gendarme.
68 Cougouille (Jean), maréchal des logis chef.
69 Doumeret (Théophile-Julien), gendarme.
70 Rivalland (Gabriel-Jules), gendarme.
71 Huppe (Maurice-Auguste), gendarme.
72 Barbotin (Jules-Victor-Maurice), adjudant.
73 Bussard (Jean), maréchal des logis chef.
74 Talucier (René-Henri), adjudant.

4e légion « bis » de gendarmerie.

1 Pinault (Edgard), maréchal des logis chef.
2 Durou (Martin-André), adjudant.
3 Briolet (Louis-René-Joseph), maréchal des logis chef.
4 Carot (Jean-Jules), maréchal des logis chef.
5 Caille (Henri-Jean-André-Marcel), maréchal des logis chef.
6 Brancon (Désiré-François), gendarme.
7 Debref (Charles-Eugène), gendarme.
8 Lecul (Maurice), adjudant-chef.
9 Simonnet (Louis-Joseph-Ernest), gendarme.
10 Albert (Jean-René), gendarme.
11 Delavois (André-Octave), gendarme.
12 Germanaud (Louis), adjudant.
13 Sauvager (André-Fernand), maréchal des logis chef.
14 Meriot (Lucien-Emile), gendarme.
14 Blond (Aimé-Jules), maréchal des logis che.
16 Chantin (Maurice), maréchal des logis chef
17 Daubord (Joseph-Emile), maréchal des logis chef.
18 Mesmin (Jean-Camille), maréchal des logis chef.
19 Roy (Edouard), gendarme.
20 Blanchard (Roger-Marie), gendarme.
21 Bouleau (Eugène-Charles-Félix), maréchal des logis chef.
22 Mireau (Georges), adjudant-chef.
23 Rodier (Léon), gendarme.
24 Sauvaget (Désiré-Fernand), gendarme.
25 Richard (Paul-Henri), gendarme.
26 Ecale (Emile-Henri), gendarme.
27 Piffeteau (Louis-Marie), gendarme.
28 Robin (René-Alexandre), maréchal des logis chef.
29 Andrieux (André), adjudant.
30 Pinault (Maurice-Henri), adjudant.
31 Guérin (Louis-Henri), maréchal des logis chef.
32 Marboeuf (Charles), maréchal des logis chef.
33 Prot (François-Léon), gendarme.
34 Couturier (Marcel-Paul-Armand-Clovis), gendarme.
35 Berthaud (Fernand), gendarme.
36 Daveau (Constant-Adrien), adjudant.
37 Gimonnet (Adolphe-Louis), maréchal des logis chef.
38 Dardaine (Louis-Clément), maréchal des logis chef.
39 Philippon (Lucien), gendarme.
40 Senon (Jean), maréchal des logis chef.
41 Pelletier (Alfred-Julien), maréchal des logis chef.
42 Duret (Marcel-Constant-Paul), gendarme.
43 Bregeat (Louis), gendarme.
44 Soubiale (Pierre), adjudant.
45 Bridoux (Thomas-Jean), adjudant.
46 Garnaud (Fernand-Alphonse), adjudant.
47 Barbier (Riger-Emile-Adelphin), adjudant-chef.
48 Douceret (Marcel-Eugène), adjudant.

4e légion « ter » de gendarmerie.

1 Pallier (Jean-Marcel), gendarme.
2 Marcelin (Henri), adjudant.
3 Ricard (Henri-Auguste-Gervais), gendarme.
4 Rougier (Henri-Jean), adjudant-chef.
5 Flacon (Jules-Alfred), gendarme.
6 Guenon (Louis-Adolphe), maréchal des logis chef.
7 Petersen (Gabriel), maréchal des logis chef.
8 Escure (Jules), gendarme.
9 Lemaitre (Martial), gendarme.
10 Touloumond (André), gendarme.
11 Maillaud (Georges-Ernest-Louis), gendarme.
12 Remondeau (Paul), gendarme.
13 Charenton (Albert), maréchal des logis chef.
14 Berchat (Jean-Alfred), maréchal des logis chef.
15 Caynaud (François-André-Théophile), maréchal des logis chef.
16 Durand (Paul), maréchal des logis chef.
17 Buxeraud (Marcel), gendarme.
18 Montibus (Pierre-Germaine), gendarme.
19 Charasson (Gustave), adjudant.
20 Chastaing (Baptiste), maréchal des logis chef.
21 Breijat (Jean-Léon), gendarme.
22 Faye (Léonard), gendarme.
23 Parthonnaud (Pierre), gendarme.
24 Cheroux (Pierre), maréchal des logis chef.
25 Saintinoly (Antonin), adjudant.
26 Dumonteil (Gabriel), maréchal des logis chef.
27 Riffaud (Adrien-Jean-Baptiste), adjudant.
28 Maxime (Jean-René), adjudant.
29 Defaix (Maurice), gendarme.
30 Chauviac (Léon-Paul), maréchal des logis chef.
31 Chevalier (Louis-Aimé), maréchal des logis chef.
32 Daigney (Fernand-Georges), gendarme.
33 Patin (Joseph), maréchal des logis chef.
34 Vialle (Léon), gendarme.
35 Delord (Louis), adjudant.
36 Jouillat (Alphonse), maréchal des logis chef.
37 Peyrouny (Elie), adjudant.
38 Delusset (Pierre-Arsène), gendarme.
39 Fleurat (René-Pierre-André), gendarme.
40 Pelegrin (André), adjudant.
41 Laporte (Germain), gendarme.
42 Lagorce (Elie), maréchal des logis chef
43 Martinie (Michel), gendarme.
44 Mante (Louis-Joseph), gendarme.
45 Brunaud (Roger-Albert), gendarme.
46 Leyrich (Jules), gendarme.
47 Couvidou (Maurice), adjudant-chef.

5e légion de gendarmerie.

1 Meillencourt (Auguste-Achille), adjudant.
2 Bonnet (Julien-Justin), gendarme.
3 Daumas (Désiré-Damien-Joseph), gendarme.
4 Fau (Armand-Emilien), gendarme.
5 Simon (René), gendarme.
6 Veillon (Louis-André), adjudant.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

7 Sicard (Eugène-Joseph), maréchal des logis chef.
9 Piquemal (Pierre-Denis-Ernest), maréchal des logis chef.
10 Simond (Paul-Emile-Camille), gendarme.
11 Layus (Jean-Maximien), gendarme.
12 Voirin (Louis-Camille), maréchal des logis chef.
13 Creon (Alcide), gendarme.
14 Izard (Emile-Baptistin-Bernard), gendarme.
15 Alberny (Antonin-Pierre-Joseph), gendarme.
16 Mialhe (René-Emile), gendarme.
17 Surrel (Pierre), gendarme.
18 Anglade (Pierre-Emile), gendarme.
19 Boudenne (Henri), gendarme.
20 Sajous (Joseph), gendarme.
21 Loupiac (Victor), adjudant.
22 Bosc (Arthur-René-Ernest-Elie), maréchal des logis chef.
23 Paudio (Edouard-François), gendarme.
24 Campagnac (Jean), maréchal des logis chef.
25 Racourt (Simon-Joseph-Sauveur), maréchal des logis chef.
26 Massat (Jean-Louis), gendarme.
27 Roudière (Jean-Pierre), gendarme.
28 Campels (Jean-Etienne), gendarme.
29 Goxes (Joseph-Guillaume), gendarme.
30 Ribes (Gabriel), gendarme.
31 Rivaille (Jean), gendarme.
32 Laurent (Eloi), gendarme.
33 Bocabeille (Henri-Jean-Côme), gendarme.
34 Basso (Jean-Baptiste-Mathieu), adjudant.
35 Peyras (Michel), maréchal des logis chef.
36 Crave (René-Alfred-André), gendarme.
37 Duchon (Jean), adjudant-chef.
38 Jalabert (Joseph), maréchal des logis chef.
39 Gaillarde (Raphaël-André-Jacques), maréchal des logis chef.
40 Gouzé (Henri-Basile-Raymond), gendarme.
41 Mayneris (Adrien-Joseph-Marcel), adjudant.
42 Lairle (Emile-Eugène-Baptiste), maréchal des logis chef.
43 Sabari (Auguste), adjudant.
44 Sarda (Constant-Charles), adjudant.
45 Roman (Jean-Arthur), gendarme.
46 Demaison (Léonard), maréchal des logis chef.
47 Millet (Marcel-Jean-François), adjudant-chef.
48 Gleizes (Germain-Jean-Marie), maréchal des logis chef.
49 Rumeau (Pierre-Henri), adjudant.
50 Marleix (Albert-Joseph), maréchal des logis chef.
51 Bourianes (Antoine-Robert-Eloi), maréchal des logis chef.
52 Ganthier (Daniel-Ernest-Alexandre), gendarme.
53 Bedat (Joseph), adjudant.
54 Mochet (Gaston-Auguste), gendarme.
55 Dupont (André-Joseph-Léon), maréchal des logis chef.
56 Clerc (Raphaël), maréchal des logis chef.
57 Gros (Emile-Léopold-Lebert), gendarme.
58 Baulet (Jean-Richard), adjudant-chef.

5e légion « bis » de gendarmerie.

1 Davasse (Marius-Jean), adjudant.
2 Bardou (Lucien), gendarme.
3 Roucayrol (Joseph-François), maréchal des logis chef.
4 Combecal (Fernand-César), gendarme.
5 Goulesque (Hervé-Silvain-Louis), gendarme.
6 Cayssials (Raymond-Marcel), gendarme.
7 Cathala (Gustave-Fernand), maréchal des logis chef.
8 Douilhac (Jean-Marie), gendarme.
9 Daurelles (Henri-Louis), adjudant.
10 Auguy (François-Joseph), gendarme.
11 Chaulanges (Jean), gendarme.
12 Cabrol (Jean-Marius), gendarme.
13 Malroux (Firmin-Alfred), adjudant.
14 Authier (Etienne-Léon), adjudant.
15 Gravil (Adrien-Paul), adjudant-chef.
16 Coulomb (Romain-Emmanuel), maréchal des logis chef.
17 Morlhon (Emile-Gaston), gendarme.
18 Delmas (Marcel), maréchal des logis chef.
19 Gayraud (Louis-Emile), gendarme.
20 Lacroux (Emile-Gabriel), gendarme.
21 Galinie (Gabriel-Louis), gendarme.
22 Saury (Ferdinand-Elie), maréchal des logis chef.
23 Couffignal (Henri-Julien), maréchal des logis chef.
24 Hector (Marcel-Julien), adjudant.
25 Rumeau (Adrien-Maurice), maréchal des logis chef.
26 Puech (Emile-Xavier), maréchal des logis chef.
27 Scellier (Jean-François), maréchal des logis chef.
28 Mayran (Jean-Sabin), adjudant.
29 Fraysse (Léonard), adjudant.
30 Vaysettes (Elie-Marius), gendarme
31 Malet (Jean-Roger), gendarme.
32 Landes (Hubert-Louis), adjudant.
33 Lamour (Raoul-Paul), gendarme.
34 Roux (Louis), adjudant.
35 Navech (Marius-Jules), adjudant.
36 Teulière (Julien-Cyprien), adjudant.
37 Montels (Louis), adjudant.
38 Gibrat (Paul), maréchal des logis chef.
39 Maurice (Julien-Louis), maréchal des logis chef.
40 Rigaldies (Ferdinand-Jules), maréchal des logis chef.
41 Taillefer (Gérard), maréchal des logis chef.
42 Agrinier (Sylvain-Fernand), adjudant.
43 Durand (Noël-Joseph), gendarme.
44 Boudigue (Théophile), adjudant-chef.
45 Guilhem (Fernand-Henri), gendarme.
46 Benazeth (Gaston-Georges), maréchal des logis chef.
47 Blottiaux (Augustin-Adolphe), maréchal des logis chef.
48 Testut (Louis-Bernard), gendarme.
49 Belières (Roger-Joseph), adjudant.
50 Salvat (Sylvain-Henri), maréchal des logis chef.
51 Azais (Maurice-Elie), adjudant.

5e légion « ter » de gendarmerie.

1 Schenck (Louis-Félix), maréchal des logis chef.
2 Castels (Benoît-Jean-Eugène), gendarme.
3 Lavignolle (Pierre), gendarme.
4 Lafargue (Léon), gendarme.
5 Sarcia (Emile), maréchal des logis chef.
6 Monbernard (Gérard-Léon), gendarme.
7 Lestage (Bernard-Auguste), gendarme.
8 Bagnestou (Pierre-Joseph), gendarme.
9 Berhouet (Martin-Joseph), gendarme.
10 Caliot (André-Jean), adjudant-chef.
11 Pintat (Pierre-Fernand), adjudant
12 Soum (Joseph), gendarme.
13 Bayiac-Jeantet (Jean-Gabriel), maréchal des logis chef.
14 Rivière (Paul-Justin), gendarme
15 Marcade (Gabriel), gendarme.
16 Carrère (Jean-Pierre-Bernard), adjudant.
17 Estrabou (Jean-Eloi), maréchal des logis chef.
18 Lapeyre (Alexis), adjudant.
19 Gabaston (Edouard), gendarme.
20 Brau (Gaston-Elysée-Paul), adjudant.
21 Lageat (François-Marie), gendarme.
22 Michelet (Georges), maréchal des logis chef.
23 Seguer (Pierre-Michel), maréchal des logis chef.
24 Tarrible (François), gendarme.
25 Bourlon (Julien), gendarme.
26 Commenge (Pierre), maréchal des logis chef.
27 Cazalère (Julien), gendarme.
28 Sescous (Pierre), adjudant.
29 Magenties (Roger-Auguste), maréchal des logis chef.
30 Darribat (Pierre), gendarme.
31 Clotet (Jean-Marius-Marcel), gendarme.
32 Membrard (Lucien-Théophile), gendarme.
33 Veyrier (Jean), gendarme.
34 Dubarry (Jean), gendarme.
35 Marseillou (Guillaume-Lucien), adjudant.
36 Champoix (Georges-Auguste), adjudant.
37 Pedro (Henri), adjudant.
38 Laulom (Louis), maréchal des logis chef.
39 Laclote (Georges-Fernand), maréchal des logis chef.
40 Labescau (Jean-Baptiste), adjudant.
41 Arrouge-Miqueu (Jean-Raymond), adjudant.
42 Amestoy (Pierre), adjudant.
43 Laborde (Jean-Baptiste), maréchal des logis chef.
44 Dupont (Louis), maréchal des logis chef.
45 Larrieu dit Barbe (Pierre), maréchal des logis chef.
46 Lavigne (Jean-Raymond), maréchal des logis chef.

6e légion de gendarmerie.

1 Holvec (Laurent), gendarme.
2 Guyetand (Ernest-Eugène), maréchal des logis chef.
3 Dausson (Charles-Augustin), gendarme.
4 Ragonnet (Jules-Honoré), gendarme.
5 Messin (Victor-Charles), adjudant.
6 Stanisière (Joseph-Lubin), gendarme.
7 Marin (Jules), gendarme.
8 Carbonneaux (Raymond-Aristide), maréchal des logis chef.
9 Marchal (Henri-Albert), adjudant.
10 Fraise (Joseph-Auguste-Georges), gendarme.
11 Albertus (Louis), maréchal des logis chef.
12 Laurent (Henri-Georges), gendarme.
13 Humbert (René), maréchal des logis chef.
14 Collignon (Jules-Emile), maréchal des logis chef.
15 Créancier (Charles-Emile), gendarme
16 Husson (Paul), gendarme.
17 Perrotey (Lucien-Emile), gendarme.
18 Cochard (André-Germain), maréchal des logis chef.
19 Linel (Paul-Louis), gendarme.
20 Collin (André), adjudant.
21 Rosay (Joseph-Louis), gendarme.
22 Landon (Amédée-Pierre-Mirabeau), adjudant.
23 Delobel (Olivier), adjudant.
24 Marly (Marcel-Jean), adjudant-chef.
25 Pierson (Lucien-Marie-Auguste), adjudant.
26 Killing (Paul), maréchal des logis chef.
27 Baujard (Charles-Emile), gendarme.
28 Cornebois (Louis-Joseph), maréchal des logis chef.
29 Chapelle (Albert), gendarme.
30 Jardy (Adolphe-Alfred), gendarme.
31 Lerouge (Emile-Alfred), adjudant.
32 Pichon (Fernand-Ernest), adjudant.
33 Lalierce (René-Gaston), adjudant.
34 Schumacher (André), adjudant.
35 François (Jules-Ernest), adjudant.
36 Sauval (René-Julien), maréchal des logis chef.
37 Antoine (Adrien-Ernest), gendarme.
38 Vecchelder (Camille-Léon), maréchal des logis chef.
39 Petit (Jules-André), adjudant-chef.
40 Maire (Aurélien-Auguste), maréchal des logis chef.
41 Chenot (Auguste-Jules), gendarme.
42 Roux (Henri-Charles-Modeste), maréchal des logis chef.
43 Dumont (Marcel-Georges-Louis), adjudant.
44 Cheffre (Emile), gendarme.
45 Briys (André-Henri-Théophile-Jean-René), adjudant.
46 Babon (Marcel-Théophile), maréchal des logis chef.
47 Didion (Gaston-Julien), adjudant.
48 François (Marcel-Roger), adjudant.
59 Schun (Pierre), adjudant-chef.
60 Hergue (Maurice-Jean), maréchal des logis chef.

6e région « bis » de gendarmerie.

1 Bonneton (Pierre-François-Léon), gendarme.
2 Gilbert (Georges-Léopold-Gustave), gendarme.
3 Schirrecker (Albert), adjudant.
4 Patry (Pierre-Nicolas), gendarme.
5 Vuillier (Georges-Marius-Joseph), adjudant.
6 Demazure (Emile-Edouard-Fortuné), gendarme.
7 Voillequin (Gaston-Emile-Valentin), gendarme.
8 Pannet (Fernand-Henri-Robert), gendarme.
9 Couvert (André-Alfred), gendarme.
10 Damiens (Henri-Gustave), gendarme.
11 Maréchalle (Marcel-Jules), maréchal des logis chef.
12 Deleuze (Charles-Maurice), gendarme.
13 Galland (Joseph-Lucien), gendarme.
14 Police (Charles-Paul-Gontran), gendarme.
15 Gérard (Georges-Aimé), gendarme.
16 Cadet (Pierre-Louis-Augustin), gendarme.
17 Marquet (Julien-Albert), gendarme.
18 Boulanger (Charles-Victor), gendarme.

49 Arnoux (Georges - Joseph - Gabriel), adjudant.
20 Le Goulven (Emile-Marie), adjudant.
21 Litzinger (Pierre-Gabriel), gendarme.
22 Dansart (André), adjudant.
23 Godet (Pierre-Louis-Albert), maréchal des logis chef.
24 Poinot (Fernand-Louis), adjudant-chef.
25 Collignon (Antoine), maréchal des logis chef.
26 Bazin (Marcel-Albert), maréchal des logis chef.
27 Fondeur (Louis), adjudant.
28 Doyen (Jean-Auguste), adjudant.
29 Potier (Roger-Eugène), maréchal des logis chef.
30 Paget (Maurice), maréchal des logis chef.
31 Guillaume (Roger-Marcel), maréchal des logis chef.
32 Ringard (Léonce-Edmond), adjudant.
33 Poirot (Paul-Raymond-Clément), adjudant.
34 Sandron (André-Charles), maréchal des logis chef.
35 Normand (Fernand-Victor-Pierre), adjudant-chef.
36 Demange (Paul), maréchal des logis chef.
37 Verillotte (Jean-Marie-Louis), maréchal des logis chef.
38 Pernet (Georges-Charles), adjudant.
39 Baudette (Paul - Edmond - Eugène), maréchal des logis chef.
40 Lefebvre (Frantz-Achille-Henri), adjudant-chef.
41 Igier (Marcel-Jules), adjudant.
42 Gérard (Léon-Arthur-Edmond), adjudant.
43 Guislain (Pierre-Henri), adjudant.
44 Huguenin (Lucien-Henri), maréchal des logis chef.
45 Martin (Pierre), adjudant.
46 Meunier (Marius-Charles-Félix-Joseph), adjudant.
47 Delval (Jacques-Ferdinand-Arthur), adjudant.

6e légion « ter » de gendarmerie.

1 Duvic (Paul-Joseph-Charles), gendarme.
2 Aubry (Marcel), maréchal des logis chef.
3 Jacopin (Henri-Charles), gendarme.
4 Dabonot (Charles-Félix), gendarme.
5 Aullen (Edouard-Prosper), maréchal des logis chef.
6 Marchal (Louis-Gustave), adjudant.
7 Preud'homme (Jean-Eugène), adjudant.
8 Crouvoisier (Eugène-Hubert), gendarme.
9 Zerr (René), gendarme.
10 Lienhardt (Alfred), gendarme.
11 Kreder (Alphonse), maréchal des logis chef.
12 Schieb (Henri), adjudant.
13 Freylher (Marcel), adjudant.
14 Kempfer (Albert), gendarme.
15 Kammacher (Oscar-Alfred), adjudant.
16 Holdry (Lucien), gendarme.
17 Schrapp (Xavier-Ernest), gendarme.
18 Etienne (Pierre-Maurice), maréchal des logis chef
19 Weber (Joseph), maréchal des logis chef.
20 Le Moigne (Jean-Pierre), maréchal des logis chef.
21 Rapezant (Valentin), maréchal des logis chef.
22 Niebel (Eugène), gendarme.
24 Malevaut (Henri-Jean-Louis), gendarme.
25 Montavon (Célestin-Georges), maréchal des logis chef.
26 Peter (Charles-Jacques), adjudant.
27 Pierry (Paul-Eugène), maréchal des logis chef.
28 Kern (Frédéric-Georges), gendarme.
29 Godard (Georges), adjudant.
30 Geny (Didier-Louis), adjudant.
31 Ponfier (Edouard), adjudant-chef.
32 Desgouilles (Valentin-Laurent), maréchal des logis chef.
33 Kree (Georges), adjudant-chef.
34 Latzarus (Antoine-Paul-Joseph), maréchal des logis chef.
35 Labolle (Etienne-François), adjudant-chef.
36 Becking (Georges-Félix-François), maréchal des logis chef.
37 Velzel (Pierre-François), adjudant.
38 Heinis (Justin), adjudant.
39 Couqueberg (André-Emile), adjudant.

7e légion de gendarmerie.

1 Buvry (Henri-René), gendarme.
2 Imbert (Baptistin-Paul), gendarme.
3 Arens (Henri-Jean), gendarme.
4 Tignat (Aimé-Marie-Joseph), gendarme.
5 Moreau (Marcel-Jean-Marie), maréchal des logis chef.
6 Lagarde (Lucien), gendarme.
7 Renault (Léon-Julien), maréchal des logis chef.
8 Yvernault (Marcel), gendarme.
9 Ménétrier (Jean), adjudant.
10 Guinard (Félix), gendarme.
11 Dorget (Marie-Paul-Henri), gendarme.
12 Marchais (Maurice-Philippe-Eric), gendarme.
13 Ducouure (Camille-Alexandre-René), maréchal des logis chef.
14 Cauvard (Emile-Jacques-Joseph), gendarme.
15 Léger (Roger-Jean), gendarme.
16 Caillette (Maurice-Emile), adjudant-chef.
17 Tourny (Félix), adjudant.
18 Genelot (Pierre), maréchal des logis chef.
19 Vissière (Charles-Louis-Marius), gendarme.
20 Laverdet (Marius-Edouard), adjudant.
21 Barre (Albert-André), gendarme.
22 Floux (Emilien-Charles), maréchal des logis chef.
23 Bonroy (Roger-Gustave), gendarme.
24 Moreau (Henri-Gilbert), gendarme.
25 Palanchon (Lucien-Eugène), gendarme.
26 Poupard (Marcel), gendarme.
27 Tridon (Georges-Ernest-Eugène), adjudant.
28 Vergès (Gérard-Auguste), adjudant.
29 Jacquet (René-Henri), gendarme.
30 Chapuis (Georges-Marcel), maréchal des logis chef.
31 Willemot (Augustin-Théophile), gendarme.
32 Faynot (Désiré-Jean-Pierre), gendarme.
33 Badin (Roger-Pierre), gendarme.
34 Gandrot (Charles-Raymond), maréchal des logis chef.
35 Carron (Henri-Jean-Marie), gendarme.
36 Dirmer (Henri), adjudant.
37 Tourniaire (Louis-Joseph-Auguste), gendarme.
38 Verstraëte (André-René), gendarme.
39 Masson (Gustave-Georges), adjudant-chef.
40 Janniard (Camille-Lucien-Marie), gendarme.
41 Aillet (Albert-Jules-Raymond), gendarme.
42 Humblot (René-Marcel-Narcisse), gendarme.
43 Bernard (Gaston-Clément), gendarme.
44 Est (Léandre-Auguste-Raoul), maréchal des logis chef.
45 Busseuil (Armand-Claude-Marie), maréchal des logis chef.
46 Séguin (Edouard-Auguste-Honoré), adjudant-chef.
47 Sansoit (Eugène), maréchal des logis chef.
48 Gouesse (Raoul-Magloire), maréchal des logis chef.
49 Blanchard (Kléber-Charles-Félix), maréchal des logis chef.
50 Liégeois (Marcel), gendarme.
51 Lechauve (Abel-Germain), gendarme.
52 Fève (Paul-Firmin), adjudant-chef.
53 Héry (Eugène-Roger-André), adjudant-chef.
54 Renaudin (Armand-Marcel), adjudant.
55 Pabiot (Eugène), maréchal des logis chef.
56 Frébault (Pierre-Marcel), adjudant.
57 Clair (François), maréchal des logis chef.
58 Rey (Claude-Antoine-Félix), adjudant.
59 Logerot (Jules-Marius), adjudant.
60 Taupin (Lucien-Paul), adjudant.
61 Servy (François), adjudant.
62 Berthault (Claudius), adjudant.
63 Phélion (Paul-Armand), adjudant.
64 Fertat (René-Emilien), maréchal des logis chef.
65 Malet (André-Daniel), adjudant-chef.
66 Rossignol (Louis), adjudant.
67 Clément (Louis), gendarme.
68 Tabaste (Sylvain-Antonin), adjudant.
69 Bigeon (Marcel-Félix-Eugène), adjudant-chef.
70 Berneron (Auguste-André-Georges), gendarme.
71 Berret (Jean-Joseph), maréchal des logis chef.
72 Pellier (René - Alfred - Germain), gendarme.
73 Bouy (Philibert), adjudant
74 Bouveret (Arsène-Florentin), adjudant.
75 Brenot (Louis), adjudant-chef.
76 Vetois (Raymond-Louis), adjudant.
77 François (Léon), adjudant.
78 Rousseau (Marie-Augustin), gendarme.
79 Jacob (André-Norbert), maréchal des logis chef.
80 Benoit (André), adjudant.
81 Taillandier (Julien), maréchal des logis chef.
82 Cros (Léon), maréchal des logis chef.
83 Considere (Pierre-Auguste), adjudant.
84 Daudin (Jean-François), maréchal des logis chef.
85 Rochet (Joseph), adjudant-chef.
86 Châtel (Lucien), adjudant.
87 Blandin (Auguste-Emile-Gabriel), maréchal des logis chef.
88 Gaudillat (Pierre), adjudant.
89 Malaquin (Marcel), adjudant-chef.
90 Jeandt (Louis-Jean-Marie), adjudant.
91 Geoffroy (Louis), adjudant.
92 Courault (Marcel), adjudant.
93 Champagne (Albert), adjudant.
94 Campenet (Robert-Joseph-Henri-Alphonse), adjudant.
95 Brule (Robert-Alexis), adjudant.
96 Vienez (Louis-François-Xavier-Jules), adjudant.
97 Merle (Henri-Lucien), adjudant
98 Charlut (Robert-Camille-Antony), maréchal des logis chef.
99 Parthiot (Henri), adjudant-chef.
100 Pipault (André-Arthur), maréchal des logis chef.
101 Jandik (Pierre), adjudant.
102 Bonnot (Eugène), adjudant.
103 Faveller (Lucien-Aloine-Gabriel), maréchal des logis chef.

7e région « bis » de gendarmerie.

1 Demonet (Joseph-Emile-Albert), maréchal des logis chef.
2 Vernier (Alfred-Charles-Flavien), gendarme.
3 Vançon (Charles-Robert), maréchal des logis chef.
4 Marcelet (Marie-Auguste-Bénigne), gendarme.
5 Robelet (Henri-Ernest), adjudant-chef
6 Moine (Louis-Félix), adjudant.
7 Pernée (Charles-Julien), adjudant.
8 Valion (Fernand-Charles-Joseph), maréchal des logis chef.
9 Besançon (Gilbert-Alexandre), gendarme.
10 Vernier (Jean-Louis-Hippolyte), adjudant.
11 Rollet (Jacques - Robert - Victor), gendarme.
12 Marchet (Emile-Lucien), maréchal des logis chef.
13 Bon (Léon-Auguste-Marius), maréchal des logis chef.
14 Nageotte (Louis-Pierre), adjudant.
15 Choisy (Robert-Arthur), adjudant.
16 Conscience (Pierre-René-Camille), gendarme.
17 Couche (René - Charles - Lucien), gendarme.
18 Bourlier (Georges-Maurice), maréchal des logis chef.
19 Vuilloz (Marcel-Louis-André), adjudant.
20 Bonvilain (André-Etienne-Jean), maréchal des logis chef.
21 Bertin (Eugène-François-Xavier), gendarme.
22 Taillard (Alix-Auguste), adjudant.
23 Piler (André-Paul-Abel), gendarme.
24 Robbe (Maurice-Léon-Léandre), maréchal des logis chef.
25 Merlet (Roger-Louis-Xavier), adjudant.
26 Sagetat (Claude), gendarme.
27 Masson (Joseph-Paul-Auguste), maréchal des logis chef.
28 Caillot (Pierre-Célestin), adjudant.
29 Brantus (Roger-Stéphane-Alphonse), adjudant-chef.
30 Blondeau (Joseph-Lucien-Stanislas), adjudant.
31 Delemontey (Georges-Henri), adjudant.
32 Roy (François-André), gendarme.
33 Vautravers (Gustave - Alphonse - Pierre-Georges), maréchal des logis chef.
34 Antoine (Robert-Paul-André), adjudant.
35 Ragot (Théodore-Alexandre), adjudant.
36 Sagard (Louis-Auguste), adjudant
37 Hocquard (André-Louis), adjudant.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

38 Leperche (Armand-Léopold-Maurice-André), maréchal des logis chef.
39 Dubois (Henri-Victor-Lucien), adjudant.
40 Duhaut (Louis-Stéphane-Adolphe), adjudant.
41 Clevy (Maurice-Pierre), maréchal des logis chef.
42 Girard (Georges-Henri-Alphonse), maréchal des logis chef.
43 Bon (Marcel-Joanny), adjudant-chef.
44 Peigney (René-André-Gaston), maréchal des logis chef.
45 Lievremont (René-Just-Adolphe), adjudant.
46 Demougeot (Marcel-Léon), adjudant.
47 Mathiot (René-Emile), maréchal des logis chef.
48 Millet (Eugène-Armand-Robert), maréchal des logis chef.
49 Varney (Léon-Paul), adjudant.
50 Legendre (Aldo-Germain), maréchal des logis chef.
51 Sangoy (Maurice), adjudant.
chal des logis chef.
52 Dartevel (Charles-Jean-Adolphe), maréchal des logis chef.
53 Maillard (Jean-André-Henri), maréchal des logis chef.
54 Olivier (Paul-Emile-Eugène), maréchal des logis chef.
55 Jaussaud (Jean-Joseph-Antoine-Honoré), maréchal des logis chef.
56 Aubry (Raymond-Arthur-Emile), adjudant-chef.
57 Formet (Lucien-Marius-Ernest), adjudant.
58 Lerat (Marcel-Auguste-Marie), adjudant-chef.
59 Doizelet (André), adjudant.

8e légion de gendarmerie.

1 Ribes (Camille-Joseph-Henri), gendarme.
2 Charpenay (Alphonse-Jules), gendarme.
3 Conejero (François), maréchal des logis chef.
4 Hilaire (Jean-François-Régis), maréchal des logis chef.
5 Prabel (Léon-Marie-Joseph), gendarme.
6 Aimé (Antoine), gendarme.
7 Didier (Léon-Georges), gendarme.
8 Guillin (Ambroise-Auguste), gendarme.
9 Vuagnat (Germain-Jean-Joseph), maréchal des logis chef.
10 Bijon (François), gendarme.
11 Laborie (Armand-Raymond), maréchal des logis chef.
12 Prunier (François-Marcel), maréchal des logis chef.
13 Ruffie (Marcel-Emile-Auguste), gendarme.
14 Brevet (Marie-Joseph-Félix), adjudant.
15 Planche (Joannès-Jean-Marie), adjudant.
16 Desroches (François), gendarme.
17 Segaud (Claude), gendarme.
18 Chanial (Léopold-Auguste), gendarme.
19 Genet (Barthélémy-Elie), adjudant.
20 Seveneer (Gabriel-Justin-Eugène), maréchal des logis chef.
21 Monnier (Georges-Louis-Charles), gendarme.
22 Perret (François-Marie), adjudant chef.
23 Valnaud (Joseph), gendarme.
24 Grandjean (Appolonne-Emile-Jules), adjudant.
25 Bardin (Paul-Marcel), gendarme.
26 Cogny (René), maréchal des logis chef.
27 Petitjean (Isidore), adjudant chef.
28 Vuarchex (Pierre-François-Emmanuel), adjudant.
29 Mazuy (Claudius-André-Georges), adjudant.
30 Foret (Sylvestre), gendarme.
31 Tendil (Denis-Louis), adjudant chef.
32 Charrousset (Georges-Léon-Marius), maréchal des logis chef.
33 Degot (André-Fernand), gendarme.
34 Berthoux (Laurent), gendarme.
35 Vacherat (Claude), gendarme.
36 Chalmeton (Louis-Léopold-Auguste), adjudant chef.
37 Jeandeau (Joanny), adjudant.
38 William (Alexandre), maréchal des logis chef.
39 Brunet (Léon-Prosper), adjudant.
40 Souveton (Firmin-Jean), maréchal des logis chef.
41 Eldin (Maurice-Robert), gendarme.
42 Pelisson (Alphonse-Jean-Marie), gendarme.
43 Demeule (Charles-Paul), gendarme.
44 Goyard (Marie-Jules-Paul), maréchal des logis chef.
45 Lapaix (René-François), maréchal des logis chef.
46 Picard (Georges-Marius), adjudant.
47 Bouvier (Emile-François), gendarme.
48 Ginet (Auguste-Léonide-Alfred), gendarme

8e légion « bis » de gendarmerie.

1 Bourquerod (Louis), maréchal des logis chef.
2 Trauth (Maurice), maréchal des logis chef.
3 Maillard (Paul-Antonin), maréchal des logis chef.
4 Chery (Denis), gendarme.
5 Coquelin (Marcel), gendarme.
6 Michel (Urbain-Antoine).
7 Bessac (Aimé-Gustave-Pierre), maréchal des logis chef.
8 Moneuse (Alfred), gendarme.
9 Soult (Jean-René), gendarme.
10 Rimasson (Maurice-Paul), gendarme.
11 Dubreuil (Jean-Marie-Marcel), adjudant.
12 Courchinoux (Jean-François), maréchal des logis chef.
13 Colas (Arnaud), adjudant.
14 Segaud (Louis), gendarme.
15 Brulurut (Gabriel), gendarme.
16 Fayolle (Michel-Etienne), adjudant.
17 Carnaval (Marius-René), gendarme.
18 Ravoux (Delphé-Joseph-Martial), gendarme.
19 Lacroix (Ferdinand-Auguste), gendarme.
20 Gacher (Victor), adjudant.
21 David (Jean), gendarme.
22 Gadelle (André-Alexandre), gendarme.
23 Penot (Alexis-Etienne), adjudant-chef.
24 Lalague (Marcel), gendarme.
25 Royer (Louis), maréchal des logis chef
26 Salat (Jean-Marie), adjudant.
27 Jaubert (François), adjudant.
28 Faure (Antoine), adjudant.
29 Foussac (Jean-François-Henri), gendarme.
30 Baudon (Raymond-Xavier), gendarme.
31 Frayssé (Henri-Marius), adjudant.
32 Basile (Marius-Jean-Joseph), maréchal des logis chef.
33 Thiébault (Adrien), adjudant-chef.
34 Clément (Gustave-Alexandre), adjudant.
35 Guichard (Henri), maréchal des logis chef.
36 Gleizon (Auguste-François-Henri), gendarme.
37 Cantournet (Antonin), gendarme.
38 Loret (Alphonse-Joseph), gendarme.
39 Olivier (Claude-Gabriel), gendarme.
40 Fleury (François-Pierre), maréchal des logis chef.
41 Baguet (Serge-André), gendarme.
42 Pernier (François-Louis), adjudant.
43 Thomas (Maurice-Charles), maréchal des logis chef.
44 Cristelli (Noël), gendarme.
45 Cavin (Alphonse), adjudant.
46 Régnier (Maurice-Jean-Louis), adjudant.
47 Bertrand (Louis-Joseph), adjudant.
48 Dalle (Pierre-Antoine), adjudant.
49 Regal (Maurice), adjudant.
50 Juges (Pierre-Francis), maréchal des logis chef.
51 Nadot (Henri-Aimé), gendarme.
52 Solvignon (Régis-Alphonse), adjudant-chef.
53 Pias (Jean-Louis), adjudant.
54 Labonne (Henri), gendarme.
55 Parinaud (Albert), adjudant-chef.
56 Haussard (André), maréchal des logis chef.
57 Cinic (Joseph-Antoine), adjudant.
58 Chabanet (Francisane-Marius), adjudant.
59 Gasquet (Lucien-Firmin), adjudant.
60 Montandreau (Alexandre), gendarme.
61 Hugon (Pierre), adjudant-chef.
62 Montalescot (Henri), gendarme.
63 Bichard (Pierre-Hervé-Joseph-Georges), maréchal des logis chef.
64 Jouan (Louis), gendarme.
65 Oblette (André-Roland), maréchal des logis chef.
66 Lavastre (Casimir-Pierre), adjudant.
67 Huguet (Jean), gendarme.
68 Brunet (Jean-Joseph), maréchal des logis chef.
69 Ducos (André-Jean), adjudant.
70 Delabre (Pierre-Baptiste), adjudant.
71 Coirier (Louis-Joseph), adjudant.
72 Clemençon (Alfred-Pierre), adjudant-chef.
73 Liégard (René-Jean), gendarme.
74 Coton (Maurice-Emile-Fernand), maréchal des logis chef.
75 Geoffray (Aimé-Gabriel), adjudant.
76 Chanoni (Marius), adjudant.
77 Doumesche (Léon-Joseph), maréchal des logis chef.
78 Duverger (Henri-Gabriel-Marie), gendarme.
79 Quintin (Camille-Sylvain), gendarme.

8e légion « ter » de gendarmerie.

1 Borron (Lucien-Félix), gendarme.
2 Morel (Paul-Philibert), gendarme.
3 Dubois (Georges), gendarme.
4 Colladant (André-Louis), gendarme.
5 Litaudon (Albert), gendarme.
6 Delaunay (Gustave-Séraphin), adjudant.
7 Besson (André-Jean), gendarme.
8 Gallien (Laurent-Joseph), adjudant.
9 Bader (Marcel), gendarme.
10 Caille (Arthur-Frédéric), gendarme.
11 Gallay (Louis-Jean-François), gendarme.
12 Perret (Henri), adjudant.
13 Duc (Emile-Constantin), gendarme.
14 Armand (Louis-Marcel-Jules), gendarme.
15 Soichet (Lucien), maréchal des logis chef.
16 Delétraz (Paul-Aimé-Jean), maréchal des logis chef.
17 Basset (Aimé-Germain), maréchal des logis chef.
18 Depoisier (Henri-Emile), gendarme.
19 Grasset (Louis-Marcel), gendarme.
20 Guinot (Jean), maréchal des logis chef
21 Poinot (Roger-Auguste-Olive), gendarme.
22 Bilbaud (Maurice), gendarme.
23 Favre (Léon-François), adjudant.
24 Théron (Henri-Lacombe), gendarme.
25 Vallet (Joseph-Victor), gendarme.
26 Rubat (Emile-Paul), gendarme
27 Mury (Emile-Félix-Aimé), adjudant.
28 Carmantrand (Marcel-Nicolas), adjudant.
29 Froment (Raoul-Gaston-Frédéric), gendarme.
30 Chevillon (Henri-Ernest), gendarme
31 Combepine (Claude-Emile), maréchal des logis chef.
32 Peureux (Louis), adjudant-chef.
33 Blanc (Louis-Jean-Marie), gendarme.
34 Mugnier (Joseph), maréchal des logis chef.
35 Sauthier (Joseph-Théodore), gendarme
36 Sylvestre (Edmond-Jean-Baptiste), adjudant.
37 Lauret (René-Paul), adjudant.
38 Cholin (Paul-Marcel), maréchal des logis chef.
39 Frène (Edmond-René-Charles), adjudant-chef.
40 Allouis (Gabriel-Elisée-Edmond), gendarme.
41 Abric (Roger-Paul), gendarme.
42 Teyssier (Maurice-Arsène), gendarme.
43 Janin (Jean-Bathélemy), adjudant.
44 Capeillère (Henri-Joseph-Côme), maréchal des logis chef.
45 Gras (Marcel-Louis-Hippolyte), adjudant.
46 Flammier (Pierre-Antoine), adjudant-chef.
47 Tabouret (Marin-Augustin-Elie), maréchal des logis chef.
48 Choux (Félix-Eugène), maréchal des logis chef.
49 Giraudier (Fernand-Louis), adjudant-chef.
50 Charnaillet (Fernand-Léon-Louis), adjudant.
51 Parent (Edgard-Ernest-Vital), adjudant.
52 Brondel (Fernand-Louis), maréchal des logis chef.
53 Clerc (Gaston-Joseph), maréchal des logis chef.
54 Brunet (Louis-Lazare), gendarme.
55 Chastaing (Joseph-Elie-Antonin), maréchal des logis chef.
56 Croibier (Marius-Claude), gendarme.
57 Favre (Joseph-Emile), adjudant.
58 Gaillard (Louis-André-Joseph), adjudant.
59 Verney (Séraphin-Augustin), maréchal des logis chef.
60 Hulot (Marcel-Henri-François), adjudant.
61 Violland (Edmond-Alexandre), adjudant-chef.
62 Cohard (Henri-Joseph-Isidore), maréchal des logis chef.
63 Berthelier (Hubert), gendarme.
64 Musy (Louis-Nestor-Eugène), adjudant chef.
65 Pernoud (Jean-François), adjudant.
66 Nicoud (Alfred-Eugène), gendarme.

(1er Supplément.)

67 Aubert (Edouard-Maurice), gendarme
68 Toulorge (Lucien-Eugène-Adolphe), maréchal des logis chef.
69 Vattier (Maurice-André), adjudant.
70 Basset (Emile-Gabriel), adjudant.
71 Mamet (Léon-Marcel), adjudant.
72 Hauteville (François-Albert), maréchal des logis chef.
73 Mejean (Victor-Louis-Jules), gendarme.
74 Bailly (Robert-Jules-Louis), maréchal des logis chef
75 Coissard (Sylvain-Joseph), adjudant-chef.
76 Delort (René-Guillaume), gendarme.
77 Goud (Marcel-Lucien), gendarme.
78 Blanc (Gustave-Raoul-Marcel), adjudant.
79 Prudent (Henri-Gaston), maréchal des logis chef.
80 Gendre (Pierre-François-Joseph), adjudant.
81 Phalip (Pierre-Ernest-Ferdinand), adjudant.
82 Chopin (Marcel-Jean-Baptiste), adjudant.
83 Nicollin (Emile-René), adjudant-chef.
84 Rey (Roger-Lucien), gendarme.
85 Ducret (Marius-Alexandre), gendarme.
86 Milas (Maxime-Gaston), adjudant.
87 Fievez (Hector), gendarme.
88 Boutlle (Georges-Marius), adjudant.
89 Montmayeur (Robert-Auguste), adjudant.
90 Buquet (Gaston), gendarme.
91 Gail (Pierre), maréchal des logis chef.
92 Combet-Blanc (Baptistin-Frédéric), adjudant.
93 Martel (Elie-Octave), adjudant.
94 Margery (Pierre-Louis-Emile), adjudant-chef.
95 Currat (Raoul-Lucien), adjudant-chef .
96 Arduin (Claude-Laurent), gendarme.
97 Complier (Marius-Joseph), gendarme.
98 Parenthoux (Marius-Joseph), adjudant.
99 Lemaire (Robert-Arthur), adjudant.

9e légion de gendarmerie.

1 Parui (Joseph-Antoine), adjudant.
2 Durvaux (Gaston-Constant), gendarme.
3 Michallet (Joseph-Marius), gendarme.
4 Badie (Jean-Paul-Joseph), maréchal des logis chef.
5 Soulard (Eugène-Pierre-Sébastien), adjudant-chef.
6 Arcolier (Gaston-Maurice), gendarme.
7 Robert (Etienne-Fernand-Philemon), gendarme.
8 Tari (Jean-Raymond), gendarme.
9 Imbert (Alphonse-Marius), maréchal des logis chef.
10 Hugon (Jean-Marie), maréchal des logis chef.
11 Garrigou (Justin-Joseph), adjudant.
12 Georges (Emile-Jean-Marie), gendarme.
13 Esteve (Jean), gendarme.
14 Fontaine (Jean-François), gendarme.
15 Ruellan (Alphonse-Arsène-Pierre-Marie), maréchal des logis chef.
16 Lions (Marcel-César-Arthur), gendarme.
17 Padrixe (René), gendarme.
18 Boyer (Joseph-Jean-François), gendarme.
19 Duchamps (Léon-Jean), gendarme.
20 Verges (Alexandre - Jean - Joseph), gendarme.
21 Repiquet (Clément), gendarme.
22 Pitavy (Antonin-Marcel), gendarme.
23 Rose (Richelieu), adjudant-chef.
24 Avinens (Louis-Pierre), adjudant.
25 Neau (Henri - Ferdinand - Auguste), gendarme.
26 Veissier (Pierre-Marc), gendarme.
27 Feraud (Rosclin-Gabriel), adjudant.
28 Brouet (Georges-Raymond), gendarme.
29 Blanchis (Pierre - Raymond), adjudant-chef.
30 Laurent (Marcel), gendarme.
31 Poujade (Pierre-Emile), gendarme.
32 Fortune (Maurice-Fernand), adjudant.
33 Joubert (Adrien-Camille), gendarme.
34 Dubois (Baptiste-Lazare), gendarme.
35 Mermillod-Baron (François - Anthelme), adjudant.
36 Guérin (Paul-Guillaume-Henri), adjudant-chef.
37 Videl (Maurice-Robert-Marie), gendarme.
38 Chambon (Fernand-Paul), adjudant.
39 Tremoulet (Joseph-Pierre-Auguste), adjudant.
40 Vincent (Louis), gendarme.
41 Foulquier (Gaston-Louis), gendarme.
42 Rumeau (François), gendarme.
43 Clanet (Albert-Emmanuel), gendarme.
44 Witz (Louis), gendarme.

(1er *Supplément.*)

45 Didier (Achille-Victor), adjudant.
46 Bories (Germain-Louis), maréchal des logis chef.
47 Marcy (Armand), gendarme.
48 Soubeyrand (Régis-Paul), gendarme.
49 Basset (Marcel-Antoine), adjudant.
50 Bourcily (Emile), maréchal des logis chef.
51 Duchêne (Louis), gendarme.
52 Reyzaud (Arthur), gendarme.
53 Mignè (Evariste-Octave-Antoine-Joseph), adjudant.
54 Villaret (Fernand-Franc), gendarme.
55 Tournier (Pierre-Paul), gendarme.
56 Maury (Maurice), gendarme.
57 Blanchet (Pierre-François), gendarme.
58 Amory (Georges-René), adjudant-chef.
59 Ferrand (Emile-Jacques), maréchal des logis chef.
60 Peligrain (Henri - Ernest - Lucien), gendarme.
61 Michaux (Marcel-Eugène), gendarme.
62 Delaunay (Roger-Louis-Fernand), adjudant.
63 Legouge (Charles), gendarme.
64 Durand (Léon-Marcel), adjudant.
65 Kilmann (Jules-René), gendarme.
66 Copin (François), gendarme.
67 Blanc (André-Germain), adjudant.
68 Vaschalde (Sylvain-Albert), gendarme.
69 Géronimi (Don Pierre), gendarme.
70 Bertrand (Marius-Etienne), adjudant-chef.
71 Gleizes (Alexandre), gendarme.
72 Marchioni (Pasquin), adjudant-chef.
73 Rebout (Raoul-Henri), adjudant-chef.
74 Auzolle (Jean-Joseph-Julien), adjudant.
75 Cazals (Jean), gendarme.

9e légion « bis » de gendarmerie.

1 Chazalon (Roger-Célestin-Marius), gendarme.
2 Malbos (Denis-Marcel-Paul), maréchal des logis chef.
3 Saint-Jean (Jean-Maurice), gendarme.
4 Bouriannes (Georges-Aimé-Charles), gendarme.
5 Gaucel (Marius-Louis), adjudant.
6 Julia (Achille), gendarme.
7 Sciacaluga (René-Alphonse), maréchal des logis chef.
8 Aubaret (Albert), gendarme.
9 Broussard (Auguste-Léon), gendarme.
10 Sudre (Roger-Emile-François), maréchal des logis chef.
11 Bosc (Roger-Emilien-Louis), gendarme.
12 Ayral (Elie-Louis), gendarme.
13 André (Georges-Léon-Emile), gendarme.
14 Lallart (Léon-Augustin), gendarme.
15 Privat (Léopold-Joseph), gendarme.
16 Bonnafous (Emile-Joseph), gendarme.
17 Brajon (René), maréchal des logis chef.
18 Terral (Frank-Numa-Yves), gendarme.
19 Nouvel (Henri-Léonce), adjudant-chef.
20 Avesque (Justin - Emile - Marceau), gendarme.
21 Roux (Pierre-Jean-Auguste), adjudant.
22 Juventin (Victor), adjudant.
23 Almeras (Jean - Augustin - Louis), gendarme.
24 Bascou (Joseph), gendarme.
25 Vidal (Maurice-André), gendarme.
26 Roux (Théophile-Auguste), maréchal des logis chef.
27 Jeantet (Louis-Henri-Eugène), gendarme.
28 Veillerot (Jean-Marie), gendarme.
29 Petit (Hervé-Joseph-Louis), gendarme.
30 Migayron (Marcel-Georges), adjudant.
31 Moumier (Camille-Félix), adjudant-chef.
32 Fabre (Léopold), maréchal des logis chef.
33 Brajon (Marcel-Albert), gendarme.
34 Boudet (Elie-Fernand), maréchal des logis chef.
35 Saison (Albert-Henri-Joseph), adjudant.
36 Brun (Ferdinand-Séraphin-Pierre), maréchal des logis chef.
37 Bonin (Jean-Marie-Louis-Ferdinand), maréchal des logis chef.
38 Bonnal (Marius-André), gendarme.
39 Deminier (Louis-Charles-Auguste), gendarme.
40 Mercadier (Maurice-Raymond), gendarme.
41 Jourdan (Charles - Sully - Eugène), gendarme.
42 Dauzac (Emile-Aimé), maréchal des logis chef.
43 Roux (Marcel-François), adjudant-chef.
44 Tourvieille (Gabriel-Joseph-Henri), adjudant.
45 Calvet (Gaston-Jean-Albert), maréchal des logis chef.
46 Mouton (Georges-Marius), gendarme
47 Bayle (Hippolyte-Louis-Marius), gendarme.
48 Gaubert (René-Daniel-Albert-Robert), gendarme.
49 Bataille (Jean), maréchal des logis chef.
50 Tiran (Max), gendarme.

10e légion de gendarmerie.

1 Pardies (François), gendarme.
2 Monnin (Louis-Antoine), adjudant.
3 Alvado (Michel), adjudant-chef.
4 Tousseint (Fernand-Marc), maréchal des logis chef.
5 Motair (Philippe-Henri), adjudant.
6 Senges (Clément-Marius-François), gendarme.
7 Fechina (André), maréchal des logis chef.
8 Ouvrelcil (Roger-Henri), gendarme.
9 Guilhomes (Henri), gendarme.
10 Calmon (Jean), adjudant.
11 Grolier (André), gendarme.
12 Sonef (Raymond-Armand-Louis), gendarme.
13 Vignoud (Adolphe-Charles-Aimé), gendarme.
14 Andriaud (Louis-Georges), maréchal des logis chef.
15 Paya (Antoine-Joachim), gendarme.
16 Bernuchon (Raymond), adjudant.
17 Chenedieras (François), gendarme.
18 Cere (Gilbert-Sylvain), gendarme.
19 Bottelli (Ambroise-François), maréchal des logis chef.
20 Torlet (Emile-Hilaire), adjudant-chef.
21 Altanasio (Fernand), gendarme.
22 Seilles (Jean), adjudant.
23 Busch (Albert-Philippe), adjudant.
24 Picard (Edgard-Jules), gendarme.
25 Henaff (Jean-François-Marie), adjudant-chef.
26 Dauge (Jean), gendarme.
27 Jacomino (Frédéric), maréchal des logis chef.
28 Degroote (Gustave-Jules), adjudant.
29 Roland (Joseph), gendarme.
30 Gasquet (Albert-Amédée), adjudant.
31 Capdeville (Louis-Antonin-Sauveur), adjudant.
32 Isli (Ali ben Amor), auxiliaire Nord-africain.
33 Lahari (André), gendarme.
34 Barreaud (Joseph-Louis), maréchal des logis chef.
35 Samer (Miloud), gendarme.
36 Payre (Germain-Julien-Blaise), gendarme.
37 Nehlig (Joseph-Charles), gendarme.
38 Reichell (Charles), gendarme.
39 Grosjean (Paul-Maxime), gendarme.
40 Dahmani (Tahar ben Arezki), auxiliaire Nord-africain.
41 Pouey (Victor-Jean), gendarme.
42 Delnatte (Louis-Georges), maréchal des logis chef.
43 Baron (René-Léon-Bernard), gendarme.
44 Youcef-Khodja (Boussad), gendarme.
45 Tixador (Joseph-Simon-Jérôme), maréchal des logis chef.
46 Caron (Raymond-Louis), gendarme.
47 Boissin (Louis-Marie), maréchal des logis chef.
48 Aussillous (François), adjudant.
49 Senia (Michel-Joseph), adjudant.
50 Camy (Raoul), gendarme.
51 Gilbert (René-Emile-Clément), maréchal des logis chef.
52 Almeras (Casimir-Jean), adjudant.
53 Julienne (Raymond-Paul), adjudant.
54 Langello (Lucien), gendarme.
55 Henni-Haouas (Ahmed ben Mohammed), auxiliaire Nord-africain.
56 Michel (René), adjudant.
57 Clément (René-Auguste), gendarme.
58 Vignon (Adrien-Gabriel-François), adjudant.
59 Nekkaa (Mohammed), auxiliaire Nord-africain.
60 Guilleux (Marcel-Henri-Louis), gendarme.
61 Ruis (Vincent), adjudant.
62 Perrin (Armand-Charles), maréchal des logis chef.
63 Ruiz (François-Antoine), gendarme.
64 Bureau (Jules), gendarme.
65 Durieux (Armand-Arsène), maréchal des logis chef.
66 Martelloni (Adolphe-Joseph), maréchal des logis chef.
67 Petit (François-Raymond), adjudant.
68 Barge (Camille-Jean), adjudant.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

69 Chansereuil (René-Alexandre), gendarme.
70 Hammoum (Joseph), gendarme.
71 Feugeas (Louis), gendarme.
72 Gailhardou (Joseph), adjudant.
73 Hidouci (Abderrahmane), auxiliaire Nord-africain.
74 Girardot (Raoul-Isidore-Jules), maréchal des logis chef.
75 Bernabeu (Augustin), maréchal des logis chef.
76 Magnier (Justin-Victor), adjudant.
77 Meyzer (Marcel-Jean), gendarme.
78 Kierren (Albert), maréchal des logis chef.
79 Grosjean (Armand-Paul), gendarme.
80 Istre (Elie-Joseph-Léon), adjudant.
81 Quiles (Henri-Alphonse), maréchal des logis chef.
82 Carrière (Pierre-Marie-Paul), maréchal des logis chef.
83 Clément (Emile-Camille), gendarme.
84 Borg (Georges), maréchal des logis chef.
85 Huet (Maurice-Louis-Pierre), maréchal des logis chef.
86 Crespo (Jacques), adjudant.
87 Peroteau (Marcel-Maxime), adjudant.
88 Baruet (Fernand-Camille-Louis), adjudant.
89 Cariou (René), maréchal des logis chef.
90 Proux (Pierre-Marie-Emile), gendarme.
91 Codina (Pierre), maréchal des logis chef.
92 Boudin (Robert), gendarme.
93 Jardez (Gilbert-Jacques), adjudant.
94 Alais (Lucien-Jules), maréchal des logis chef.
95 Manent (Fernand-René), adjudant.
96 Cabrera (Vincent), gendarme.
97 Delobel (Frédéric-Casimir), adjudant-chef.
98 Gouet (Marcel-Jean-Emile), maréchal des logis chef.
99 Vincent (Albert-Louis), gendarme.
100 Zieger (Louis-Paul), maréchal des logis chef.
101 Laygue (Jules-Clément-Emile), adjudant.
102 Parent (Marcel-Robert), maréchal des logis chef.
103 Yvorra (Gabriel-Rémy), gendarme.
104 Rémy (Robert-Alexandre), gendarme.
105 Barbier (Serge-Roger), maréchal des logis chef.
106 Ortega (François), adjudant.
107 Miquial (François-Jacques), maréchal des logis chef.
108 Devaux (Cyprien-Augustin-Louis-Joseph), gendarme.
109 Lacroix (René-Marcel), gendarme.
110 Escoubeyrou (Antoine), gendarme.
111 Contesse (René-Paul-Marcel), adjudant.
112 Sapede (Alphonse-Louis), adjudant.
113 Leprêtre (Marcel-Louis), gendarme.
114 Audevard (Roger-Henri), adjudant-chef.
115 Poulain (Jean-Léon-Abel), adjudant.
116 Massa (Marcel-Victor-Emile), gendarme.
117 Moinard (Maurice-Fernand), gendarme.
118 Lambert (René-Albert), gendarme.
119 Barrière (Léon), gendarme.
120 Morel (Lucien-Louis-Jules), maréchal des logis chef.
121 Denizot (Roger), adjudant.
122 Agra (Jean), maréchal des logis chef.
123 Bertelet (Edmond-Henri), gendarme.
124 Kiefer (Joseph), adjudant.
125 Charpentier (Marcel-Julien), adjudant.
126 Mamelin (Raoul), gendarme.
127 Mancion (Roger-Alphonse), maréchal des logis chef.
128 Auge (Léon-Prosper), maréchal des logis chef.

Compagnie autonome de gendarmerie de la Corse.

1 Antoniotti (Jules), gendarme.
2 Laitang (Albert-Georges-Abel-Auguste), adjudant-chef.
3 Dorion (Albert-Oswald-Théophile), gendarme.
4 Reymond (Jean-Pierre), gendarme.
5 Finiels (Paul-Emile), maréchal des logis chef.
6 Peraudeau (Pierre-Célestin-Armand-Albert), adjudant.
7 Minard (André-Robert), maréchal des logis chef.
8 Lelièvre (Raoul-André), gendarme.
9 Faure (Alphonse-Jean-Baptiste), adjudant.
10 Carbonne (Louis-Vincent-Joseph), adjudant.
11 Larligue (Georges-Jean), adjudant-chef.
12 Caudal (Eugène-Marie), gendarme.
13 Giovannangeli (Jean-Baptiste), gendarme.
14 Penasse (André), maréchal des logis chef.
15 Venturi (Louis), gendarme.
16 Geronimi (François), gendarme.
17 Chevassus-Clément (Henri-Auguste-Alexis), gendarme.
18 Verollet (Henri-Jules), adjudant-chef.
19 Folacci (Jean), gendarme.
20 Guidicelli (Jean-Thomas), adjudant.
21 Le Nétillon (Charles-Marie), gendarme.
22 Stuart (Jean-Paul), gendarme.
23 Nesa (Ange-François), gendarme.
24 Deleville (Victor-Alphonse), adjudant.
25 Coutable (Georges-Robert-Pierre), adjudant.
26 Casteran (Léon-Irénée), maréchal des logis chef.
27 Roblin (Alfred-Auguste-Pierre), adjudant.
28 Colder (Alfred-Joseph-Armand), adjudant.
29 Suzzoni (Marc), maréchal des logis chef.
30 Poggi (Pierre), gendarme.

Légion de gendarmerie de Tunisie.

1 Balavoine (Aimé), adjudant.
2 Audigier (René-Emile), adjudant.
3 Amignes (Eugène-Benoît), gendarme.
4 Ben Ameziane Mohamed, auxiliaire nord-africain.
5 Laury (Marius-Ernest-Alfred), maréchal des logis chef.
6 Rafai Hocine, auxiliaire nord-africain.
7 Benosman Abdelkader ben Ahmed, auxiliaire nord-africain.
8 Canicas (Jean), adjudant.
9 Mabrouk ben Ali ben Klila, auxiliaire nord-africain.
10 Klein (Jules-Aimé-Camille), maréchal des logis chef.
11 Neveux (Norbert-Jean-Modeste), adjudant.
12 Cales (Lucien), adjudant.
13 Ziberlin (Louis-Frédéric), gendarme.
14 Pellevoisin (Maurice-Pierre), maréchal des logis chef.
15 Chery (Jules), maréchal des logis chef.
16 Garnier (Paul-Henri-Alexandre), gendarme.
17 Costagliola (Edouard-Pierre), gendarme.
18 Voutier (Louis-Calixte), adjudant.
19 Roux (Emile-Jules-Eugène), maréchal des logis chef.
20 Marc (René), adjudant.
21 Basly (Georges-Maurice), gendarme.
22 Marôt (Raymond), gendarme.
23 Belloli (Lucien-Germain-Hyacinthe), gendarme.
24 Mohamed ben Abdallah ben Mabrouk, auxiliaire nord-africain.
25 Mohamed ben Mohamed Sfakira ben Zéhani, auxiliaire nord-africain.
26 Pigre (Auguste-Marie-Joseph), gendarme.
27 Montberlin (Paul-Julien), gendarme.
28 Robert (Edmond-François-Jean), adjudant.
29 Benabbès Abdelmajid, auxiliaire nord-africain.
30 Gauvain (Alexandre), maréchal des logis chef.
31 Mignon (Robert), gendarme.
32 Mohamed ben Slimane ben Mohamed Chakroun, auxiliaire nord-africain.
33 Sirgue (Henri-Joseph-Albert), gendarme.
34 Schleifer (Edouard), gendarme.
35 Ballot (Christian-Georges), adjudant-chef.
36 Ferret (Clément-Antonin), maréchal des logis chef.
37 Carimanran (Alfred), maréchal des logis chef.
38 Ferey (Eugène-Louis-Armand), adjudant.
39 Seve (Albert-Louis-Maurice), adjudant-chef.
40 Poper (Charles), adjudant.
41 Mohamed ben Mahmoud ben Brahim, auxiliaire nord-africain.
42 Housez (Arthur-Antoine), gendarme.
43 Bourblanc (François-Léon-Marie), gendarme.

Légion de gendarmerie du Maroc.

1 Khaled Saïd, auxiliaire nord-africain.
2 Bois (Aristide-François), gendarme.
3 Denis (Robert), maréchal des logis chef.
4 Robinot (Lucien-Pierre-Camille), maréchal des logis chef.
5 Hamrit Ali ben Abdallah, auxiliaire nord-africain.
6 Bernard (Henri-François-Joseph), gendarme.
7 Daimay (Auguste-Joseph), maréchal des logis chef.
8 Tafat Mohammed, auxiliaire nord-africain.
9 Noyer (Julien-Raphaël), maréchal des logis chef.
10 Desert-Lacay (Sylvio-Raymond-Antoine), adjudant.
11 Duchoud (Victor-Aimé), gendarme.
12 Saumade (Adrien-Henri), maréchal des logis chef.
13 Taillefer (Henri-Serge-Charles), maréchal des logis chef.
14 Cuenot (Louis-Marie-Ferréol), gendarme.
15 Girard (Paul-Gaston), gendarme.
16 Girard (Jean-Joachim), maréchal des logis chef.
17 Dupont (René-Barnabé), maréchal des logis chef.
18 Boucher (Lucien-Roger), maréchal des logis chef.
19 Chanvin (André-Julien), gendarme.
20 Malet (Justin-Marius-Jules), maréchal des logis chef.
21 Allard (Lucien-Joseph-Léon-Marie), maréchal des logis chef.
22 Gandon (Pierre-Gustave), gendarme.
23 Picart (Jean-Eloi), gendarme.
24 Basset (Auguste-Albert-Alexandre), maréchal des logis chef.
25 Maréchal (Paul), adjudant.
26 Aïnouche Makhlouf, auxiliaire nord-africain.
27 Rolland (Noël-Albert-Marius), gendarme.
28 Cazabât (Marcel-Julien-Victor), adjudant.
29 Lavernos (Maurice-Odile-Siméon), gendarme.
30 Platon (Marius-Jean), maréchal des logis chef.
31 Cochois (Joseph-Alexandre), gendarme.
32 Bacle (Jean), maréchal des logis chef.
33 Lassalle (Pierre), gendarme.
34 Rémy (Roland-Charles), maréchal des logis chef.
35 Grondin (Floris-Arsène), maréchal des logis chef.
36 Gimonet (André-Lucien), maréchal des logis chef.
37 Pilardeaux (Jules-Emile), gendarme.
38 Knaebel (Gustave-Henri), gendarme.
39 Montagne (Pierre-Martin), maréchal des logis chef.
40 Vérité (Gaston-Edward-Espérance), gendarme.
41 Berret (Hippolyte-Gustave-Brice), gendarme.
42 Lœuillard (Emile-Armand), gendarme.
43 Paquet (Roger-Eugène-Marius), maréchal des logis chef.
44 Chagnaud (Pierre-Francis), maréchal des logis chef.
45 Ali ben Mohamed, auxiliaire nord-africain.
46 Haustraëte (Lucien-Léon), adjudant.
47 Beille (Louis-Victor-Michel), gendarme.
48 Duhamel (Emile-Jean-Lucien), gendarme.
49 Lhoste (Louis), adjudant.
50 Leblond (Roger-André), gendarme.
51 Bourrit (René-Paul), gendarme.
52 Pujol (Paul-Ange), maréchal des logis chef.
53 Santucci (Olivier), gendarme.
54 Leblond (Edouard-Emile-Joseph), maréchal des logis chef.
55 Mohammed ben Ahmed el Haouri, auxiliaire nord-africain.
56 Greggio (Dante-Angèle), adjudant.
57 Mercier (Maurice-Louis-Frédéric), adjudant.
58 Piroux (Marcel-Pierre), adjudant.
59 Mauclair (Emmanuel-Joseph-Jean), maréchal des logis chef.
60 Pagani (Romuald-Baptistin), maréchal des logis chef.
61 Gengembre (Roland-Louis-Hector), maréchal des logis chef.

1re légion de gendarmerie d'occupation.

1 Plaut (Robert-Maxime-Virgile), maréchal des logis chef.
2 Mingot (Jean-Clément), gendarme.
3 Albersammer (René), gendarme.
4 David (Marcel-Ernest), maréchal des logis chef.
5 Poirot (Marcel-Joseph), adjudant-chef.
6 Lagrange (René), maréchal des logis chef.
7 Totti (Jean), gendarme.
8 Isambert (Roger-Albert), gendarme.
9 Pont (Jean-Ernest), adjudant.
10 Fréchard (Camille-Jean-Emile), gendarme.
11 Maillols (Edmond-Hyacinthe), gendarme.

12 Peyrichou (Martial), maréchal des logis chef.
13 Hue (Raphaël-Pierre-Louis), gendarme.
14 Bousquet (Alfred-Pierre-Louis), maréchal des logis chef.
15 Forichon (Jean-Eugène), gendarme.
16 Paralaud (Pierre), maréchal des logis chef.
17 Harter (Raymond), maréchal des logis chef.
18 Coue (André - Victor - Joseph), adjudant-chef.
19 Bouche (Marcel-Eugène-Auguste3, adjudant.
20 Poriet (Victor-Raoul), adjudant.
21 Larange (Camille-Amand-Albert), gendarme.
22 Peraud (Marcel-Eugène), gendarme.
23 Bazin (René-Félicien), gendarme.
24 Monteillet (Louis), maréchal des logis chef.
25 Folloroux (Jean-François), adjudant.
26 Jollivet (Roger-Francis), gendarme.
27 Labous (Nicolas-Marie), adjudant-chef.
28 Zirnheld (Robert-Maurice-Michel), maréchal des logis chef.
29 Defolie (Jean-Edouard), gendarme.
30 Redoutey (Edmond-Joseph-Jules), adjudant-chef.
31 Lelan (Francis-Marie), adjudant-chef.
32 Decros (Jean-Antoine), maréchal des logis chef.
33 Godard (Roger-Michel), gendarme.
34 Despin (Théodore-François-Emile), adjudant.
35 Tillet (Isidore-Léon), adjudant-chef.
36 Bouillaguet (Jean), adjudant.
37 Mayeux (Paul), gendarme.
38 Conan (Joseph-Marie), gendarme.
39 Marchou (Léon-Léonard), maréchal des logis chef.
40 Pamart (Gaston), gendarme.
41 Dautria (René), adjudant.
42 Cabanie (Jean-Antoine), adjudant-chef.
43 Le Doussal (Albert-Frédéric), gendarme.
44 Saumon (Henri), adjudant-chef.
45 Calestreme (Jean-Baptiste), gendarme.
46 Bourgeois (Armand-René), maréchal des logis-chef.
47 Sebilleau (Emilien-Delisle), gendarme.
48 Le Roux (Jean-François-Marie), adjudant-chef.
49 Picard (Alcide), gendarme.
50 Detrait (Eugène-Emile), gendarme.
51 Gougnard (Férréol-Octave), gendarme.
52 Poirand (Pascal-Gabriel-René), gendarme.
53 Le Floch (Joseph-Louis-François), adjudant.
54 Guinot (Louis-Clément-Marie), adjudant.
55 Nicolas (Paul-Olivier), adjudant.
56 Havard (Jean-Baptiste), adjudant.
57 Rivière (Firmin), gendarme.
58 Duchêne (André-Marie), maréchal des logis chef.
59 Roux (Lucien), maréchal des logis chef.
60 Meugnier (Albert), adjudant-chef.
61 Samson (André-Désiré-Louis-Constant), adjudant.
62 Aubry (Georges-Emile), maréchal des logis chef.
63 Nedelec (Marcel-Yves-Marie), gendarme.
64 Carleron (Jean-Adrien), adjudant.

2e légion de gendarmerie d'occupation.

1 Gall (Joseph), gndarme.
2 Albertini (Joseph), gendarme.
3 Galmiche (Alphonse-Louis-Gustave), maréchal des logis chef.
4 Paris (Albert-Emile), maréchal des logis chef.
5 Parrens (Maurice-Louis-Joseph-Germain), gendarme.
6 Sarlin (Abdon-Fidèle-Marie-Emmanuel), gendarme.
7 Gasser (Jean-Joseph), gendarme.
8 Buron (Louis), gendarme.
9 Rico (Eugène), gendarme.
10 Picard (Jules-Ferréol), gendarme.
11 Garnier (André-Pierre-Ferdinand), adjudant.
12 Scory (Appolon-Eugène), gendarme.
13 Cutioli (Ange-Pierre), gendarme.
14 Babillotte (Marcel-Henri), maréchal des logis chef.
15 Abadie-Peyroulat (Antoine-Victor), maréchal des logis chef.
16 Lang (Robert), adjudant-chef.
17 Legrand (Marceau-Kléber-Joseph), adjudant-chef.
18 Maret, (Fernand-Clément), gendarme.
19 Plante (Victor), maréchal des logis chef.
20 Lesneven (Louis-Marie-Auguste), gendarme.
21 Charron (Gustave), gendarme.
22 Pertusier (Emile-Charles), gendarme.
23 Bégin (Jean-Charles-Armand), adjudant.
24 Lekeux (Henri-Joseph), maréchal des logis chef.
25 Britschgy (Eugène-Lucien), gendarme.
26 Ott (Victor), maréchal des logis chef.
27 Gaillard (Louis-Georges-Alexandre), maréchal des logis chef.
28 Dorr (Pierre), gendarme.
29 Garrett (Christy), gendarme.
30 Tragin (Roger-Louis), maréchal des logis chef.
31 Lyon (Léon-Robert-Edmond), adjudant.
32 Daly (André-Joseph-Marius), gendarme.
33 Plumard (André-Marcel), adjudant.
34 Mura (Léon-Jean-Baptiste), gendarme.
35 Sellier (Albert-Augustin), adjudant.
36 Maginot (Germain), maréchal des logis chef.
37 Prégaldin (Louis-Eugène-Félix), gendarme.
38 Surmay (Paul-Célestin), gendarme.
39 Lambolez (Joseph-Léon), maréchal des logis chef.
40 Guais (Edmond-Théophile-Isidore), adjudant.
41 Chambéry (Louis-Florent), gendarme.
42 Farasse (Arthur-Maurice), adjudant.
43 Viala (Charles-François), adjudant.
44 Proux (Marcel-Auguste-Robert), gendarme.
45 Motreff (Yves), gendarme.
46 Fleuranceau (Fernand-Julien-Paul), maréchal des logis chef.
47 Piroue (Louis), maréchal des logis chef.
48 Vray (Léon-Jean Baptiste), maréchal des logis chef.
49 Cachard (Emile-Jules), adjudant.
50 Cornitte (André-Lucien), gendarme.
51 Detranchant (Marcel-Emilien), maréchal des logis chef.
52 Bouzigues (François-Marius), adjudant-chef.
53 Peytour (Clotaire-Victor), adjudant-chef.
54 Habay (Charles-Albert), adjudant-chef.
55 Careil (Henri-Alphonse), gendarme.
56 Chenevez (Alfred-Marcel-Martin), gendarme.
57 Murzin (Jules-Henri), gendarme.
58 Chauvet (Abel-Louis-Emile), maréchal des logis chef.
59 Marsan (Pierre), maréchal des logis chef.
60 Le Quer (Georges-Marie), maréchal des logis chef.
61 Tremeau (Serge), maréchal des logis chef.
62 Laurens (Julien-Roger), maréchal des logis chef.
63 François (Achille-Alphonse), gendarme.
64 Dufresne (Maxime), gendarme.
65 Marotte (Paul-Emile), maréchal des logis chef.
66 Chêne (Alexandre-Louis), adjudant
67 Delattre (Fernand-Armand), gendarme.
68 Subar (Georges-Ernest), adjudant-chef.
69 Leclerc (Marcel-Armand-Jean), maréchal des logis chef.
70 Muckley (Etienne-Ghislain), adjudant.
71 Nicolas (Alphonse-Louis), adjudant.
72 Masurier (Anthime-Emile), maréchal des logis chef.
73 Dieu (Albert-Henri), maréchal des logis chef.
74 Guerre (Marcel-Auguste), adjudant.
75 Fressard (Pierre-Auguste-Alexandre), gendarme.
76 Boue-Bigne (Jean-Marie-Joseph), maréchal des logis chef.
77 Lambert (Louis), gendarme.
78 Joly (Marcel-François), gendarme.
79 Liégeois (Marcel-Roger), maréchal des logis chef.
80 Orbeck (Simon), adjudant.
81 Locqueneux, (Simon), gendarme.
82 Laurençon (Augustin-Joseph-Marie), gendarme.
83 Le Fort (Louis), adjudant-chef.
84 Grard (Alfred-Auguste), maréchal des logis chef.
85 Faure (André), gendarme.
86 Trichot (Théonas-Pierre), adjudant-chef.
87 Nantier (Joseph-Théophile-Aurélien-Léonce), adjudant.
88 Kerguiduff (Guillaume), gendarme.
89 Hauret-Bruchelongue (Jean-Justin), gendarme.
90 Jandrau (Jean), gendarme.
91 Chappuy (Pierre-Georges), adjudant.
92 Elbling (Joseph-Eugène), maréchal des logis chef.
93 Doumayrou (Albert-Joseph), gendarme.
94 Simon (Marcel-Marin), maréchal des logis chef.
95 Boyer (Michel-Victor-Louis), adjudant.
96 Maze (Jean-Baptiste), adjudant.
97 Grolleau (Claude-Fulgent-Georges), maréchal des logis chef.
98 Gence (Pierre), maréchal des logis chef.
99 Rozand (Edouard-Edmond), adjudant-chef.
100 Badia (Joseph-Marie), gendarme.
101 Penn (Raymond), maréchal des logis chef.
102 Boyer (Martial-Pierre-Hippolyte), adjudant.
103 François (Edmond), maréchal des logis chef.
104 Hoffe'e (Jean-Ferdinand), gendarme.
105 Gouckholtz (Pierre), maréchal des logis chef.
106 Servet (Emile-Marius-Alexandre), adjudant.
107 Deronce (Roger-Jean-Baptiste), maréchal des logis chef.
108 Loyer (Marceau-Alix), maréchal des logis chef.
109 Laroche (André), maréchal des logis chef.
110 Vibert (Jean-Charles), adjudant-chef.
111 Schreiner (André-Clément), maréchal des logis chef.
112 Quairioux (Albert-Camille-Louis), adjudant.
113 Jeannenez (Raymond-Ernest-Victor), adjudant-chef.
114 Maurice (René-Eugène), adjudant.
115 Vergeot (Camille-Gaston-Joseph), maréchal des logis chef.
116 Bornuat (Paul-Louis-Lucien), adjudant
117 Thévenot (André), adjudant.

3e légion de gendarmerie d'occupation.

1 Verucchi (Jean-Thomas), maréchal des logis chef.
2 Champion (Henri-Joseph-Albert), maréchal de logis chef.
3 Houssemaine (Pierre-André), adjudant-chef.
4 Gassmann (Pierre-Oscar-Gaston), maréchal des logis chef.
5 Jezequel (Jean-Yves), adjudant.
6 Bergoend (Jean-Claude), gendarme.
7 Richard (Pierre-Paul-Abel), gendarme.
8 Larmurier (René-Marie), adjudant.
9 Raoul (Edmond), maréchal des logis chef.
10 Guerbert (Marcel-Lucien), gendarme
11 Abier (Germain), maréchal des logis chef.
12 Lathuillière (René-Antoine), maréchal des logis chef.
13 Jolibois (Maurice-Pierre-Victor), gendarme.
14 Danede (Pierre), adjudant.
15 Minet (Pierre-Adrien), gendarme.
16 Gruez (Henri), maréchal des logis chef.
17 Deville (Henri-Paul), adjudant-chef.
18 Lachaud (André-Jean), gendarme.
19 Mettavant (Georges-Théophile), gendarme.
20 Truchelu (Joseph-Alfred), gendarme.
21 Duffait (Charles-Emile-Paul-Benjamin), adjudant.
22 Guérin (Théophile-Joseph-Marcel), maréchal des logis chef.
23 Arming (Paul-Alexis), gendarme.
24 Marie (Gaston-Victor-Gilbert), gendarme.
25 Petit (Gédéon-Théodore), maréchal des logis chef.
26 Perrot (Louis-Henri-Marius), gendarme.
27 Barroy (Emile-Maxime-Julien), adjudant-chef.
28 Bordes (Paul-Marcel), maréchal des logis chef.
29 Savarieau (Léon-Jules), gendarme.
30 Robin (Henri-André), gendarme.
31 Thomas (Louis-Henri-Bel), gendarme.
32 Dones (Joseph-François), adjudant-chef.
33 Nenno (Nicolas), maréchal des logis chef.
34 Davoid (Adrien-Joseph), adjudant.
35 Chuchu (Frédéric-Germain), adjudant.
36 Arlot (Louis), adjudant.
37 Riols (Pierre-Marius-Léon), gendarme.
38 Violleau (Constantin-Roger), maréchal des logis chef.
39 Rémy (Auguste-Emile-Albert-Alphonse), adjudant.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

40 Vieleuron (Lucien-Firmin-Charles), adjudant-chef.
41 Paillon (Georges-Auguste), adjudant.
42 Mesnier (Marcel), adjudant.
43 Roux (André-Jean-François), adjudant.
44 Coutarel (Marcel-Léopold), adjudant.
45 Altmeyer (Richard), maréchal des logis chef.
46 Grives (Vincent-Marie), adjudant.
47 Certain (Marceau), adjudant.
48 Callais (Alexandre-Charles), adjudant.
49 Slosse (André-Charles), maréchal des logis chef.
50 Bonhoure (Félix-Eugène), maréchal des logis chef.
51 Burlot (Joseph-Marie), adjudant-chef.
52 Le Bean (Emile-Joseph-Marie), gendarme.
53 Corda (Léon-Jules), maréchal des logis chef.
54 Lallemand (André-Eugène-Armand), maréchal des logis chef.
55 Kaeuffling (Georges-Louis), maréchal des logis chef.
56 Meseiane (Louis-Albert), adjudant.
57 Ragot (Joseph-Charles-Alexis), adjudant.
58 Berland (Adrien), gendarme.
59 Bernard (William-Robert), adjudant.
60 Moreau (Georges-Alphonse), adjudant.
61 Barra (Eugène), adjudant-chef.
62 Verdrier (Henri-Camille-Adelson), adjudant.
63 Teichet (Maurice-Marie-Aristide), gendarme.
64 Ferrand (Claude-Marie), maréchal des logis chef.
65 Tremblais (Joseph-Ernest-Florent), adjudant.
66 Salaun (Guillaume), adjudant-chef.
67 Thiery (Maurice-Jean), gendarme.
69 Collignon (Jean-Maurice), gendarme.
70 Demortier (René-Hippolyte-Ernest), gendarme.
71 Souchay (Lucien-Narcisse), adjudant.
72 Le Bellour (Louis-Marie), gendarme.
73 Lucot (Gaëtan-Désiré-Victor), gendarme.
74 Helstein (Roger-Henri), adjudant.
75 Horlot (Stanislas-Armand), adjudant-chef.
76 Gachet (Emile-Joseph-Albert), adjudant-chef.
77 Bascou (Jean), adjudant.
78 Veroux (Robert-Raymond), maréchal des logis chef.
79 Picard (Albert-Léon), gendarme.
80 Lignon (Aimé), maréchal des logis chef.
81 Donzel (Emile-Albert), maréchal des logis chef.
82 Villardier (François-Marcel), adjudant-chef.
83 Lemoine (Célestin-Louis), gendarme.
84 Chambade (Bernard-Louis), gendarme.
85 Dudognon (Célestin-Auguste), maréchal des logis chef.
86 Drilleau (Albert-Eugène-Alexandre), maréchal des logis chef.
87 Pontonnier (Henri), adjudant.
88 Beyria (Charles-Jacques), adjudant.
89 Roux (Jean-Marie), adjudant.
90 Tocut (André), maréchal des logis chef.
91 Mainguy (André-Bily), gendarme.
92 Barberolle (Georges-Frédéric), adjudant.
93 Paineau (Henri-Maxime), adjudant.
94 Sloquiaux (Yvon-Marie-Charles), adjudant-chef.
95 Penzec (Edouard-Jean-Marie), gendarme.
96 Carlevato (Hippolyte-Auguste), gendarme.
97 Billon (Marcel-Albert-Robert), maréchal des logis chef.
98 Sébastopol (Gilbert), gendarme.
99 Dilligeart (Jean-Marie), gendarme.
100 Quehé (Louis-Eleuthère), gendarme.

4e légion de gendarmerie d'occupation.

1 Guénot (André), gendarme.
2 Cayre (Gilbert-Camille), gendarme.
3 Queyssalier (Joseph-Jean-Baptiste-Georges), maréchal des logis chef.
4 Pelcerf (Robert-Clément-Marcel), gendarme.
5 Bordachar (Jean), maréchal des logis chef.
6 Dany (Paul-Gabriel), adjudant.
7 Poulet (Gaston-Henri), gendarme.
8 Journou (Alexandre-Jean-Marius), gendarme.
9 Legrux (Henri-Herman), adjudant-chef).
10 Hertault (Yves-Angebert-Joseph), gendarme.
11 Pesez (Elie-Jules-Louis), gendarme.
12 Courtitarat (René-Lucien-Georges), gendarme.
13 Eyboulet (René), adjudant.
14 Compos (Joseph-Antoine), gendarme
15 Bertrand (Joseph-Marie-Camille), maréchal des logis chef.
16 Darras (Louis-Georges-Omer), gendarme.
17 Fouache (Roger), maréchal des logis chef.
18 Lunel (Marcel-Eugène), maréchal des logis chef.
19 Mancion (Pierre-Antonin-Maurice), maréchal des logis chef.
20 Berenguier (Marius-Marcel-Abraham), adjudant.
21 Roubaud (Jean-Pierre-Benoit), gendarme.
22 Cordelier-Duchesnes (André-Paul), gendarme.
23 Despiau-Pujo (Jean-Joseph-Sylvain), adjudant.
24 Brignon (Auguste-Joseph-Marie-Louis), adjudant.
25 Pierret (Eugène-André), gendarme.
26 Lucas (Emile-Marie-Joseph), adjudant.
27 Billiau (Louis-Joseph), maréchal des logis chef.
28 Douis (Marie-Paul-Louis), adjudant.
29 Wotquenne (Lucien-Eugène), adjudant.
30 Mela (Alfred-Sotia), adjudant.
31 Le Roux (Yves-Marie), adjudant.
32 Cherrier (Placide-Maxime), gendarme.
33 Delprat (Pierre), adjudant.
34 Deguelte (René-Jean), adjudant.
35 Blancquart (Jules), gendarme.
36 Disse (Louis-Alexandre), gendarme.
37 Billault (Horace-Delphin-Honoré), gendarme.
38 Navarre (Louis-François), gendarme.
39 Caradec (Charles-Yves-Marie), gendarme.
40 Dubois (Maurice-Henri), maréchal des logis chef.
41 Molle (Henri-Adolphe-Jean), adjudant.
42 Drouillard (Marcel-Raoul), maréchal des logis chef.
43 Allain (Marcel-Hyacinthe-Louis), gendarme.
44 Guyot (Célestin-René-Joseph), gendarme.
45 Babin (Jean-Hubert), gendarme.
46 Deroudilhe (Raymond-Lucien), adjudant.
47 Mene (Henri-Charles), maréchal des logis chef.
48 Pouget (Julien), adjudant.
49 Durietz (Paul-Joseph), maréchal des logis chef.
50 Lille (Jean-François), gendarme.
51 Mathieu (Théodore-Daniel), maréchal des logis chef.
52 Labadie (Jean-Louis), adjudant.
53 Fraud (Edmond-Pierre-Marie), adjudant-chef.
54 Vest (Pierre-Robert), adjudant-chef.
55 Cadoret (François-Joseph-Marie), gendarme.
56 Mathieu (Hubert-Marcel-Emmanuel), maréchal des logis chef.
57 Castets (Jean-Baptiste, dit Gabriel), adjudant.
58 Timpagnon (Henri-Marius), maréchal des logis chef
59 Balland (Gaston-André), maréchal des logis chef.
60 Tanneur (André-Paul), maréchal des logis chef.
61 Le Poulard (Paul-Lucien-Raphaël), maréchal des logis chef.

1re légion de gendarmerie d'intervention.

1 Tanguy (Christophe-Yves-Marie), maréchal des logis chef.
2 Agostini (Martinien-Mathieu), maréchal des logis chef.
3 Boye (Pierre-Joseph), adjudant.
4 Texier (Alexandre), adjudant.
5 Jeanjean (Emile-Alfred), adjudant.
6 Royer (Henri-Célestin), adjudant.
7 Crombez (Alphonse-Adolphe), gendarme.
8 Paul (Yves), gendarme.
9 Novel (Emile-Albert), maréchal des logis chef.
10 Guibbert (Roger-Jean-Lucien), adjudant.
11 Guénin (Roger), adjudant-chef.
12 Salomon (Georges-Clément), maréchal des logis chef.
13 Sauquet (Pierre), adjudant-chef.
14 Hollard (Georges-Jean), adjudant.
15 Etienne (Elie-Régis), adjudant.
16 Faeles (Paul), adjudant.
17 Guérin (Eugène-Emile), maréchal des logis chef.
18 Delbecque (Fernand-Damas), maréchal des logis chef.
19 Crest (Raoul-Fernand), adjudant.

2e légion de gendarmerie d'intervention.

1 Adon (Paul-Thimolée), maréchal des logis chef.
2 Schneider (Elie-Lucien-Irénée), gendarme.
3 Adam (François), adjudant-chef.
4 Petit (Raymond-Eugène), gendarme.
5 Bouvard (Henri-Charles), adjudant-chef.
6 Loreau (Edmond), adjudant.
7 Bézaguet (Sylvain), gendarme.
8 Billiot (Paul), adjudant.
9 Ragain (Rémy), maréchal des logis chef.
10 Jaunasse (Marcel-Alfred-Jean-Marie), adjudant.
11 Delecueillerie (Robert), maréchal des logis chef.
12 Le Gall (Hervé-Marie), gendarme.
13 Goëlo (Louis-Pierre), adjudant.
14 André (Jean-Marie), maréchal des logis chef.
15 Fouquet (Emile-Marcel), adjudant-chef.
16 Mougenot (Henri-Louis), adjudant-chef.
17 Porte (Lucien-Eugène), maréchal des logis chef.
18 Achard (Jean-Baptiste-Noël), adjudant.
19 Paillat (Maurice-Georges-Henri), gendarme.
20 Houzet (André-Jean-Denis), adjudant-chef.
21 Fallet (Léon-Paulin), adjudant-chef.
22 Rémy (Paul-Emile), adjudant.
23 Giralt (Marius-Georges-Paul), adjudant-chef.
24 Billon (Georges-Louis), gendarme.
25 Poure (François-Pierre), adjudant.
26 Millerot (Henri-Charles-Adolphe), maréchal des logis chef.
27 Sonnic (François-Auguste), adjudant.

Détachement de gendarmerie de Berlin.

1 Rougeaux (Léon-Charles), gendarme.
2 Fiquet (Francis-Emile-André), adjudant-chef.
3 Castille (Gaston-Fernand-Ernest), maréchal des logis chef.
4 Leblanc (André-Jules), adjudant.
5 Ferré (Pierre-Romain), gendarme.
6 Slevenin (Raymond-Victor), maréchal des logis chef.
7 Prigent (Pierre-Marie), adjudant-chef.
8 Rabe (Lucien-Arsène), gendarme.
9 Margot (Gustave-Antoine), adjudant-chef.

Compagnie autonome de gendarmerie de la Sarre.

1 Gilliard (Gaston-Frédéric-Jean), maréchal des logis chef.
2 Defaux (Gustave-Paul), maréchal des logis chef.
3 Maenhaut (Hippolyte-Charles-Joseph), adjudant.
4 Wonner (Emile-Jean-Baptiste), maréchal des logis chef.
6 Appeyroux (Jean-Paul), adjudant.
7 Degenève (Charles-Marcel), gendarme.
8 Bourgeois (Henri-Luc), gendarme.
9 Le Rumeur (François-Marie), gendarme.
10 Henriet (Pierre-Désiré), maréchal des logis chef.
11 Desevaux (Georges-Jules-Valentin), gendarme.
12 Emerit (Roland-Jean), gendarme.
13 Rémy (Gilbert), gendarme.
14 Huvenoit (Marcel-Reneld), gendarme.
15 Tesnière (Eugène-Louis), maréchal des logis chef.
16 Vosgien (Eugène-Victor-Emile), gendarme.
17 Sabouret (Georges-Jean), maréchal des logis chef.
18 Duranton (Roger-Jean-Philippe), gendarme.
19 Schlegel (François), adjudant-chef.
20 Herbach (René-Gaspard), maréchal des logis chef.
21 Beroudiaux (Théophile-Robert-Gabriel), adjudant.
22 Wilmart (Armand-Reneld), gendarme.
23 Vanpée (Léon-André-Albert), adjudant.
24 Lordat (Edouard-Paul-Alexandre), gendarme.
25 Cotteret (Jules-Jean-Baptiste), adjudant.
26 Calvet (Joseph-François), maréchal des logis chef.
27 Meanard (Henri-André), gendarme.
28 Fischer (Charles-Henri), gendarme
29 Géhin (Julien), adjudant.

30 Lefebvre (Jules-Henri), gendarme.
31 Mantel (Maxime-Fernand-Fortuné), gendarme.
32 Treffel (Jules-Lucien), gendarme.
33 Creton (Jean-Michel-Lucien), gendarme.
34 Hoch (Frédéric), adjudant.
35 Dhuicq (André-Adrien), maréchal des logis chef.
36 Caniard (Eugène-Victor), gendarme.
37 Michel (Ernest), maréchal des logis chef.

Légion de gendarmerie d'Autriche.

1 Siredde (Gabriel-Jules-Charles), adjudant.
2 Regoby (André-Charles), maréchal des logis chef.
3 Blanquefort (Ernest-Noël-Frédéric), adjudant-chef.
4 Gillet (James-Albert), maréchal des logis chef.
5 Stampf (Eugène), gendarme.
6 Reuze (François-Marie-Joseph), maréchal des logis chef.
7 Peglion (Marius-Benoit), gendarme.
8 Bougas (Camille), adjudant.
9 Goisbault (Robert-Georges), adjudant.
10 Prevost (Alfred), maréchal des logis chef.
11 Burgaud (Maurice-Eugène), gendarme.
12 Guy (Georges-Marie-Eugène), gendarme.
13 Mouget (Lucien-Erest), adjudant.
14 Bonne (Marcel), maréchal des logis chef
15 Bellevrat (Claude-Léopold), gendarme.
16 Delouche (Albert-Auguste), adjudant.
17 Paseteur (Emile-Aimé), gendarme
18 Oldriot (Paul-Emile), maréchal des logis chef.
19 Mahé (François-Marc-Louis), gendarme.
20 Plissonneau (Raymond-Honoré-Valentin), gendarme
21 Meunier (Maxime), adjudant.
22 Tajan (Adolphe-Henri-Joseph), maréchal des logis chef
23 Guyot (André-Charles), adjudant.
24 Diancourt (Fernand-Pol), gendarme.
25 Cambon (Marcel-Fernand-Benjamin), maréchal des logis chef.
26 Hacquin (Maurice-Alexandre), maréchal des logis chef.
27 Sarramejane (Armand-Jean-Baptiste), adjudant-chef.
28 Beal (Francis-Auguste-Constant), gendarme.
29 Grude (Raymond-Emile-Pierre), gendarme.
30 Bernard (Louis-Emile), gendarme.
31 Hircq (André-Eugène), maréchal des logis chef.
32 Lartigue (Paul), adjudant-chef.
33 Oliveda (Antoine-Pierre), gendarme.
34 Simonnet (Albert-Georges), maréchal des logis chef.
35 Gudefin (Henri), adjudant.
36 Adam (Maxime-Paul), gendarme.
37 Remery (Maurice-Just), gendarme.
38 Farinet (Louis-Georges), adjudant-chef.
39 Daumer (Emile-Maurice-Julien), gendarme.
40 Marty (Martin), gendarme.
41 Affre (André), gendarme.
42 Kernoa (Henri-Yves-Marie), gendarme.
43 Couppey (Marcel-Louis-Edmond), maréchal des logis chef.
44 Respaut (Georges-Sauveur-Jean), adjudant.
45 Bourlot (Henri), maréchal des logis chef.
46 Curtit (Anselme-Césaire), gendarme.
47 Onnainty (Pierre), adjudant-chef.
48 Nicod (Léon Arsène-Auguste), gendarme.
49 Carlier (Jacques-Gaston-Edmond), adjudant.
50 Querrioux (Joseph-Félix), gendarme.
51 Monchany (Marcel-Jean), gendarme.
52 Lhote (René-Clément-Auguste), adjudant-chef.
53 Brosset (René-Louis), adjudant.
54 Saint-Yves (Pierre-Raoul), maréchal des logis chef.
55 Moitie (Charles-Alexandre-Louis), gendarme.
56 Michel (Henri-Julien-Joseph), maréchal des logis chef.
57 Touret (Joseph-Roger-Gérard), maréchal des logis chef.
58 Rebout (Pierre-Marie-Albert), maréchal des logis chef.
59 Barlet (Armand-Joseph), maréchal des logis chef.
60 Vasseur (Louis-Eugène-Joseph), adjudant.
61 Mury (Marcel-Célestin), gendarme.
62 Cervero (Raymond-Vincent-Joseph), adjudant.
63 Bardin (Paul-Marius), gendarme.
64 Filliod (Marcel-Camille-Gaston), adjudant-chef.
65 Simon (Jean-Louis-Marie-Joseph), gendarme.
66 Schweiger (Jean-Gustave-Chrétien), maréchal des logis chef.
67 Pinaud (Louis), gendarme.
68 Jambon (Aristide-Marie), gendarme.
69 Payraudeau (Clément-Marie-Joseph-Auguste), adjudant.
70 Le Mestre (Jean-Joseph-Marie), adjudant-chef.

Territoires d'outre-mer.

1 Dubosc (Roger-André), maréchal des logis, détachement de gendarmerie de l'Indochine-Sud.
2 Durand (Félix-Georges-Casimir), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Indochine-Sud.
3 Hermet (Charles-François), maréchal des logis chef, prévôté des troupes françaises en Indochine-Sud.
4 Diaba-Niougoussa-Cissoko, auxiliaire de 1re classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
5 Mahoux (Joseph-Alfred-Marius), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Indochine-Sud.
6 Oblette (Mathieu-Marius), gendarme, détachement de gendarmerie de Madagascar.
7 Poustis (Raymond-Noël), gendarme, détachement de gendarmerie de la Guyane.
8 Sileymane Aliou, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
9 David (Hyacinthe-Clément), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Indochine-Sud.
10 Chevalier (Henri-Georges), adjudant, prévôté de la base de Haïphong.
11 Vinot (Louis-Pierre), gndarme, détachement de gendarmerie de l'Indochine-Sud.
12 Bouzac (Raoul-Joseph-André), gendarme, détachement de gendarmerie du Cameroun.
13 Domange (Emile-François), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Indochine-Sud.
14 Benoit (Benjamin), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de la Réunion
15 Samba Coumba, auxiliaire hors classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
16 Kalibe Konate, auxiliaire de 1re classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
17 Tardif (François-Jean-Victor), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de la Réunion.
18 Gérard (Emile-Henri), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
19 Roques (Fernand-Henri-Philippe), adjudant, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
20 Tala Ouri, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
21 Masson (Marcel-Auguste), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de la Guadeloupe.
22 Richard (Marcel-Alexandre), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Indochine-Sud.
23 Fassely Mara, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
24 Mamadou Diallo, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
25 Vernhes (Germain-Ernest), adjudant, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
26 Esprit (Robert), gendarme, détachement de gendarmerie de la Réunion.
27 Amen (Joseph-Louis), gendarme, détachement de gendarmerie de la Martinique.
28 Thilliez (Marceau-Julien-Joseph), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
29 Maurel (Robert-René), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Indochine-Sud.
30 Téneman (Coulibaly), auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
31 Fabindi (Oularé), auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
32 Puech (Marien), gendarme, détachement de gendarmerie de la Guadeloupe.
33 Bakary Taraore, auxiliaire de 1re classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
34 Boulbes (Léon-Jean-Marie), gendarme, détachement de gendarmerie de la Réunion.
35 Béslat (Marius-Antoine), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
36 Derache (René), adjudant, détachement de gendarmerie de Madagascar.
37 Lefèvre (Louis-Camille), gendarme, prévôté de la base de Haïphong.
38 Sangare (Namakoro), auxiliaire de 1re classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
39 Amadou Dionide, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
40 Bourgeat (Alcide-Clément-André), gendarme, détachement de gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie.
41 Tournié (Maxime-Désiré-Etienne), gendarme, détachement de gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie.
42 Ricaut (Honoré-Anselme), gendarme, détachement de gendarmerie de la Guadeloupe.
43 Minouflet (Emile-Augustin), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
44 Bacquet (Justin-Louis-Joseph), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Indochine-Sud.
45 Boukari-Traore, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
46 Brunet (Jean), gendarme, détachement de gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie.
47 Gensous (Jean-Gilbert), adjudant, détachement de gendarmerie de Madagascar.
48 Léprun (Edmond-Louis), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de Madagascar.
49 Loka Kabori, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
50 Morère (Marcel-Marius-Victor), adjudant, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
51 Moriaux (Jean-Baptiste-Charles), adjudant, détachement de gendarmerie de la Guadeloupe.
52 Kovana, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
53 Gilbert (Léopold-André), adjudant, détachement de gendarmerie de Madagascar.
54 Imbault (Fernand-Louis-Désiré), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de la Réunion.
55 Bailly (Robert-Donatien-Théophile), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
56 Pierson (Samuel-Jean-Charles), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de Madagascar.
57 Thome (Georges), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
58 Massereau (Lucien), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Indochine-Sud.
59 Germond (Pierre), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
60 Bel (Aramis-Joseph), adjudant, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
61 Soubrillard (Lucien-Eugène-Léon), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
62 Depeyre (Georges-Emile), adjudant, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
63 Pignon (Henri-Marcel-Georges), maréchal des logis chef, prévoté des troupes françaises en Extrême-Orient.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

64 Prévost (Adéoda-Léon-Victor), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de la Guadeloupe.
65 Guérin (Robert-Emile-André), maréchal des logis chef, forces publiques des établissements français dans l'Inde.
66 Lassaux (Arthur-Pierre), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de la Réunion.
67 Boulis (Yves-François-Louis), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
68 Poussin (André-Léon-Stanislas), adjudant, détachement de gendarmerie de l'Indochine-Sud.
69 Passagne (Marie-Louis-Bertin), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Indochine-Sud.
70 Franconnet (Marcel-Jean-Emile), gendarme, détachement de gendarmerie de la Réunion.
71 Chambon (Pierre), adjudant-chef, détachement de gendarmerie de la Martinique.
72 Le Cam (André-Honoré-François), gendarme, détachement de gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie.
73 Pécheux (André-Armand), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
74 Gallet (Henri-Albert), gendarme, détachement de gendarmerie de la Guyane française.
75 Billard (Armand), adjudant, détachement de gendarmerie de la Martinique.
76 Courbet (Pierre-Joseph-Marie), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie du Cameroun.
77 Delayat (Claudius-Camille), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de la Guyane française.
78 Gauthier (Joseph-Louis), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Océanie.
79 Bokar Amadou (Guisé), auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
80 Blanchais (Louis-Emile-Ange-Marie), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de la Guadeloupe.
81 Ru Nguyen Viet, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Indochine-Sud.
82 Grau (Henri), gendarme, détachement de gendarmerie de la Guadeloupe.
83 Picart (Pierre-François), gendarme, détachement de gendarmerie de Madagascar.
84 Le Duigo (Joseph), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de la Martinique.
85 Ligiot (Jean-Baptiste-Louis), gendarme, détachement de gendarmerie du Cameroun.
86 Rambeau (Jean-Baptiste), gendarme, détachement de gendarmerie de Madagascar.
87 Lâu Phan Van, auxiliaire hors classe, détachement de gendarmerie de l'Indochine-Sud.
88 Lair (Alberi-Francis), gendarme, détachement de gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie.
89 Doche (Eugène-François), adjudant, détachement de gendarmerie de la Martinique.
90 Fauchereau (Achille-Emmanuel), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française.
91 Moncaup (Eugène-Florentin), adjudant-chef, prévôté des troupes françaises en Extrême-Orient.
92 Tourette (Jean-Marcel), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
93 Le Houedec (Joseph-Marie), adjudant, détachement de gendarmerie de la Guadeloupe.
94 Maury (Jean-Marie-Joseph), adjudant, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française.
95 Rossillon (Marcel), gendarme, détachement de gendarmerie de Madagascar.
96 Coudonneau (Marcel-Jean), gendarme, détachement de gendarmerie de la Martinique.
97 Audrain (Louis), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de la Réunion.
98 Longeray (Marcel-Maximilien), gendarme, prévôté des troupes françaises en Extrême-Orient.
99 Lubet (Jean-Baptiste), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie.
100 Fourny (Alexandre-Jean-Marie), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de la Réunion.
101 Montreuil (Israël-Eugène), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Indochine-Sud.
102 Broche (Désiré-Germain-Antoine), gendarme, détachement de gendarmerie de la Guadeloupe.
103 Simon (Jean-Yves-Marie), adjudant, 1re légion de garde républicaine de marche d'Extrême-Orient.
104 Duteil (Jules-Emile-Clotaire), gendarme, détachement de gendarmerie de la Guadeloupe.
105 Bodin (Georges-Maurice-Ernest), gendarme, détachement de gendarmerie de la Réunion.
106 Augendre (André-Gaston-Georges), gendarme, détachement de gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie.
107 Ladouce (Fernand-Alexandre), adjudant, détachement de gendarmerie de la Martinique.
108 Degardin (Ambroise-Joseph), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de la Réunion.
109 Labrune (Thomas), gendarme, prévôté des troupes françaises en Indochine du Nord.
110 Monce (Etienne-Daniel), adjudant, détachement de gendarmerie de l'Indochine du Sud.

Direction de la gendarmerie.

1 Trepp (Paul-Emile), adjudant.
2 Breton (Charles-Antoine), adjudant.
3 Foveau (Maurice-Gilbert-Fernand), maréchal des logis chef.
4 Sible (Georges-Raphaël), adjudant.
5 Soubiran (Pierre-Jean-Marie), maréchal des logis chef.
6 Vadde (Gaston), adjudant-chef.
7 Bernard (René-Marcel), adjudant.
8 Le Biez (Edouard-Alexandre), maréchal des logis chef.
9 Jauze (Firmin-Lagarenne), maréchal des logis chef.
10 Delingette (Louis-Paul), maréchal des logis chef
11 Juif (Louis), adjudant-chef.
12 Antoine (Henri-Désiré), maréchal des logis chef.
13 Faure (Théophile-Marius-Florentin) adjudant-chef.
14 Tap (Eugène-Joseph), adjudant.
15 Muenier (Henri-Octave-Marcel), adjudant-chef.
16 Bouchard (Henri-Robert), gendarme.
17 Hainninger (Maxime), adjudant.

Centre d'administration de la gendarmerie.

1 Fortier (Louis-Alphonse), gendarme.
2 Gontier (Alfred), gendarme.
3 Leroy (Alexandre-Ernest-Léon), gendarme.
4 Chouard (Gilbert-André), adjudant.
5 Chansac (Henri-Eugène), adjudant-chef.
6 Chailloux (Gaston-Robert), gendarme.
7 Simbozel (Marcel), adjudant.
8 Brusselle (Pierre-Jules-Célestin), adjudant.
9 Perrot (Paul-Louis), adjudant-chef.
10 Vialfont (François-Pierre-Paul), adjudant.

Commandement et inspections de gendarmerie.

1 Domarle (Julien-Jean-Joseph), gendarme, inspection de la gendarmerie à Paris.
2 Colin (Robert), gendarme, commandement de la gendarmerie de la région parisienne.
3 Brulard (Georges), adjudant-chef, commandement de la gendarmerie de la région parisienne.
4 Passemar (André-Edmond), maréchal des logis chef, commandement de la gendarmerie de la région parisienne.

Ecoles.

1 Gérard (Marie-Pierre-Alfred), adjudant, école préparatoire de gendarmerie de Chaumont.
2 Bernadou (Raymond-Joseph), gendarme, école préparatoire de gendarmerie de Chaumont.
3 Ribaut (Eugène), adjudant, école préparatoire de gendarmerie de Romans
4 Gayvaud (Jean-Etienne-Elie), adjudant, école préparatoire de gendarmerie de Pamiers.
5 Fernand (Léonide), gendarme, école préparatoire de gendarmerie de Chaumont.
6 Ayat (Raymond-Marius), adjudant, école préparatoire de gendarmerie de Pamiers.
7 Weber (Léon-Antoine), maréchal des logis chef, école préparatoire de gendarmerie de Mamers.
8 Touchais (Marcel-Pascal-Emile), maréchal des logis chef, école d'application de gendarmerie.
9 Choquet (René), maréchal des logis chef, école préparatoire de gendarmerie de Mamers.
10 Dugenetay (Pierre-Maurice), adjudant, école préparatoire de gendarmerie de Pamiers.
11 Lignez (Gaston-Edmond), maréchal des logis chef, école de gendarmerie en Allemagne.
12 Berger (Clément-Victor), maréchal des logis, école préparatoire de gendarmerie de Mamers.
13 Courtine (Lucien-Philippe), adjudant école préparatoire de gendarmerie de Mamers.
14 Monserie (Jules-Joseph-Eusèbe), adjudant chef, école de gendarmerie en Allemagne.
15 Marty (Sébastien), maréchal des logis chef, école de gendarmerie en Allemagne.
16 Guillelmin (Georges-Bernard), maréchal des logis chef, école préparatoire de gendarmerie de Pamiers.
17 Servière (Jean-Maurice), adjudant, école préparatoire de gendarmerie de Pamiers.
18 Vaucher (Ferdinand-Lucien), adjudant école de gendarmerie en Allemagne.
19 Baudrais (Joseph-Charles), adjudant, école de gendarmerie en Allemagne.
20 Texier (Edouard), adjudant-chef, école de gendarmerie en Allemagne.
21 Larchevêque (Joseph-Alexandre), maréchal des logis chef, école d'application de gendarmerie.
22 Outlier (René-Auguste-Elie), gendarme, école préparatoire de gendarmerie de Chaumont.
23 Godon (Roger-Pierre), adjudant, école préparatoire de gendarmerie de Romans.
24 Guidicelli (Charles-Dominique), maréchal des logis chef, école préparatoire de gendarmerie de Romans.
25 Dubreuil (François), adjudant, école préparatoire de gendarmerie de Romans
26 Le Hyaric (Louis-Joseph-Yves), adjudant chef, école de gendarmerie en Allemagne.
27 Revechon (Albert-Marie), maréchal des logis chef, école de gendarmerie de Mamers.
28 Schouller (Eugène), adjudant-chef, école préparatoire de gendarmerie de Mamers.
29 Malardier (François), gendarme, école préparatoire de gendarmerie de Mamers.
30 Almy (Bienaimé-Hilaire-Auguste), adjudant, école préparatoire de gendarmerie de Mamers.

Subdivisions militaires.

1 Bevalot (Marie-Aimé-Just-Albert), gendarme, subdivision de Besançon.
2 Brun (Fernand-Armand), gendarme, subdivision de Clermont-Ferrand.
3 Isnel (Antoine-Abraham), gendarme, subdivision de Grenoble.
4 Mathieu (André-Adrien), gendarme, subdivision de Besançon.

5 Dupont (Ferdinand), garde, subdivision de Pau.
6 Ribere (François), gendarme, subdivision de Pau.
7 Pacaud (Jean-Marie-Auguste), gendarme, subdivision de Nantes.
8 Augier (Louis-Marie-François-Emile), garde, subdivision de Besançon.
9 Samzun (Jean), gendarme, subdivision de Nantes.
10 Chereau (Henri-Auguste-Jean), maréchal des logis chef, subdivision de Paris.
11 Danehil (Jean), gendarme, subdivision de Pau.
12 Borgel (Joseph-Georges), maréchal des logis chef, subdivision de Toulon.
13 Benet (Celestin), maréchal des logis chef, subdivision de Paris.
14 Bonzon (Basile-Marcel), gendarme, subdivision de Paris.
15 Chantegrelet (Antoine), gendarme, subdivision de Limoges.
16 Duchaussoy (Lucien-Louis), gendarme, subdivision de Nantes.
17 Renault (René-Henri-Adrien), garde, subdivision de Paris.
18 Zins (Marcel), garde, subdivision de Clermont-Ferrand.
19 Cusin-Panit (Marius-Antoine), garde, subdivision de Paris.
20 Gentilhomme (Georges-Joseph), garde, subdivision de Paris.
21 Guiet (René-Léon-Eugène), gendarme, subdivision de Nantes.
22 Landaret (Alphonse-Gustave), gendarme, subdivision de Clermont-Ferrand.
23 Emanuelli (Charles-Mathieu), maréchal des logis chef, subdivision de Paris.
24 Charneau (Félix-Julien-Placide), garde, subdivision de Paris.
25 Le Leyour (Charles-François-Marie), garde, subdivision de Paris.
26 Latapy (Pierre), gendarme, subdivision de Pau.
27 Le Dreau (Jean-Marie), adjudant, subdivision de Paris.

Hors cadres.

1 Allal (Ben Abdesselam ben Ali el Moudden), auxiliaire nord-africain.
2 Cherifi (Mostefa), gendarme.

INFANTERIE

Français et étrangers.

SOUS-OFFICIERS

1 Beresford (Charles) adjudant-chef.
2 Avaro (Mario-Carlo), adjudant.
3 Ernst (Paul), sergent-chef.
4 Deperrois (Charles-Etienne), sergent-chef.
5 Hackbarth (Emile-Otto), adjudant-chef.
6 Soucek (Karel-Antonin), sergent.
7 Battesti (Jean-Noël), adjudant-chef.
8 Trzcinski (Jean-Eugène), adjudant-chef.
9 Steinecke (Walter), sergent-chef.
10 Lefebvre (Aimable-Henri), sergent.
11 Vitzikam (Michel), adjudant-chef.
12 Schmidt (Alfred), sergent-chef.
13 Bonomos (Jean), sergent-chef.
14 Balestrieri (Léon), sergent.
15 Dacleman (Lucien-Marie), sergent-chef.
16 Schlink (Gérard-Nicolas), adjudant-chef.
17 Stanko (Hermann), sergent.
18 Corrihons (Jean), adjudant-chef.
19 Morando (Adriano), sergent.
20 Gaillard (Antoine), adjudant-chef.
21 Ternet (Joseph-Pierre), adjudant.
22 Renaudin (Eugène), adjudant-chef.
23 Butz (Franz-Auguste), adjudant.
24 De Briey (Didier-Camille), sergent-chef.
25 Grunbaum (Paul), sergent.
26 Mayer (Sandor), sergent-chef.
27 Tischler (Konrad-Ludwig), adjudant.
28 Leclercq (Emile-Paul), sergent-chef.
29 Loubet (Pierre), adjudant-chef.
30 Haefner (Paul-Karl), adjudant-chef.
31 Lambert (Camille-Henri), adjudant-chef.
32 Flohr (Charles-Salomon), sergent-chef.
33 Quelen (Auguste), adjudant.
34 Compas (Pierre-Hyppolyte), adjudant-chef.
35 Bosaert (André), adjudant-chef.
36 Boucher (Serge-Victor), sergent-chef.
37 Bouyssou (Roger), adjudant-chef.
38 Jacquot (Albert-Paul), adjudant-chef.
39 Minella (Ernest), adjudant.
40 Pauvret (Marcel-Marie), adjudant-chef.
41 Terlanda (Joseph), sergent-chef.
42 Rulmonde (Jean), sergent.
43 Meier (Arthur-Curt), adjudant.
44 Gouvenot (Henri), adjudant-chef.
45 Beneder (Ladislas), sergent.
46 Gilbert (Gaston-François), adjudant.
47 Bizot (Léon-Jean Baptiste), adjudant.
48 Durand (Maurice-Auguste), adjudantchef.
49 Salladin (Léon-Joseph), sergent-chef.
50 Scabello (Gilbert-Louis), adjudant-chef.
51 Jiracek (Zaroslav-Jan), adjudant-chef.
52 Lecomte (Ovide), adjudant.
53 Parvery (Maurice), adjudant-chef.
54 Baranger (Maurice-Gabriel), adjudant-chef.
55 Sigu (Pierre-Léon), adjudant-chef.
56 Maysonnave (Jules-Amédée), adjudant-chef.
57 Riedinger (Hans-Paul), sergent-chef.
58 Allot (Gérard-Xavier), adjudant-chef.
59 Uschmann (Erich), sergent-chef.
60 Grégoire (Adolphe), adjudant-chef.
61 Gerlach (Hugo), sergent-chef.
62 Faltus (François-Wenzel), adjudant.
63 Marle (Marie-Jean), adjudant-chef.
64 Genestier (René-Barthélémy), adjudant-chef.
65 Luczak (Wladislaw), sergent.
66 Pierrot (Méril-Emilien), sergent-chef.
67 Pitschon (Paul-Emile), sergent.
68 Siégel (Josef), sergent-chef.
69 Serra (Francisco), sergent.
70 Muller (René), sergent-chef.
71 Marcho (Mario-Constantino), sergent.
72 Bako (Boleslaw), adjudant.
73 Constant (Fernand-Henri), adjudant-chef.
74 Jennière (Charles-Léon), adjudant-chef.
75 Peschke (Maximilien), sergent-chef.
76 Rouhard (Abel), adjudant-chef.
77 Monnier (Maurice-Paul), adjudant-chef.
78 Jnanati (Edouard), adjudant-chef.
79 Weis (Albert), sergent major.
80 Musiol (Karl), sergent-chef.
81 Simacek (Vinko), sergent-chef.
82 Chenot (Pol-Emile-Jean), adjudant-chef.
83 Javeneau (Gilbert), adjudant.
84 Jost (Michel), adjudant-chef.
85 Legrand (André), adjudant-chef.
86 Savin (Raymond-Henri), adjudant.
87 Augustin (Paul-Erich), adjudant-chef.
88 Moureau (René-Pierre), adjudant.
89 Lowe (Gérard), sergent.
90 Sysol (André), sergent-chef.
91 Rambure (Gaston-Louis), adjudant-chef.
92 Veyssière (André), adjudant-chef.
93 Dautriche (Georges-Alix), adjudant-chef.
94 Mulas (Pierre), sergent.
95 Hendler (Johann), sergent-chef.
96 Dupuis (Henri-Auguste), adjudant.
97 Claudon (Augustin-Joseph), adjudant-chef.
98 Dahmen (Joseph), sergent-chef.
99 Degouet (Marcel-Denis), sergent-chef.
100 Bonhomme (Henri), adjudant-chef.
101 Nicloux (Georges-Albert), adjudant-chef.
102 Masse (Georges), adjudant-chef.
103 Couleau (Marcel-Gabriel), adjudant-chef.
104 Jougleux (Charlemagne), adjudant-chef.
105 Knorr (Reinhard), sergent-chef.
106 Lenne (Pierre-Clément), maréchal des logis chef.
107 Schalatter (Joseph-Heinrich), adjudant-chef.
108 Felger (Waldémar), sergent.
109 Dupuis (Lucien-Emile), adjudant-chef.
110 Mounier (Emile-Jean), adjudant-chef.
111 Pigal (René-Rose), adjudant-chef.
112 Lemistre (Hubert-Paul), adjudant.
113 Botto (Luig), sergent.
114 Feyt (Emmanuel), adjudant.
115 Felbermayer (Joseph), sergent.
116 Bousquie (Camille), adjudant-chef.
117 Guérin (Marcel), adjudant-chef.
118 Viboud (Albert-Joseph), adjudant-chef.
119 Gmyr (Kazmierz), sergent-chef.
120 Lafleur des Poids (Marius), adjudant.
121 Hebert (Lucien), aspirant.
122 Louis (Emile), adjudant-chef.
123 Peuner (Gerhard), adjudant.
124 Roux (Gaston), adjudant-chef.
125 Keller (Jacob), adjudant.
126 Moravcik (Vaclav), adjudant.
127 Paganelli (Fiorino), adjudant.
128 Riehs (Franz-Wilhelm), sergent.
129 Reginensi (Jean-François), adjudant-chef.
130 Simon (Pierre-Henri), sergent.
131 Fossier (Emile), adjudant-chef.
132 Melsen (Martin-Joseph), adjudant.
133 Veyssière (Georges), adjudant-chef.
134 Patingre (Emile), adjudant-chef.
135 Anatchkov (Viselin-Dimitrov), sergent-chef.
136 Caresmel (Robert), sergent major.
137 Pousse (René-Lucien), adjudant-chef.
138 Lopez (Jean), adjudant.
139 Reland (Gustave-Louis), adjudant.
140 Rechaulier (Paul-Ernest), sergent-chef.
141 Trolong (Louis-Marcel), adjudant.
142 Loret (Marc-Raymond), adjudant-chef.
143 Champagnac (Jean), adjudant-chef.
144 Tillaux (Pierre-Alexandre), adjudant-chef.
145 Alves (Antonio), sergent.
146 Collet (Louis), adjudant-chef.
147 Baillif (Maurice-Abel), adjudant-chef.
148 Carlotti (Jean), adjudant-chef.
149 Burette (Alexandre-Georges), adjudant-chef.
150 Glachet (Moïse-Jérémie), adjudant-chef.
151 Bailly (Raymond-Gustave), adjudant-chef.
152 Zanon (Azélio), adjudant.
153 Malchow (Max), adjudant.
154 Huriez (Jean-Paul), adjudant-chef.
155 Chiari (Lucien), adjudant-chef.
156 Pascal (Louis-Jean), sergent-chef.
157 Rigal (Louis-Benjamin), adjudant-chef.
158 Calistri (Jean-Louis), adjudant.
159 Desvigne (Jean-Maurice), sergent-chef.
160 Pierre (Charles-Frédéric), adjudant-chef.
161 Muller (Victor-Henri), adjudant-chef.
162 Jocaille (Yves-Jean), adjudant.
163 Ferracci (Antoine), adjudant-chef.
164 Thomas (René-Louis), adjudant-chef.
165 Camier (Lucien), adjudant-chef.
166 Bruhn (Heinrich), adjudant.
167 Rumeau (Marie-Bertrand), adjudant-chef.
168 Lorio (André), adjudant-chef.
169 Lhost (Henri), adjudant-chef.
170 Dubois (Elysée-Georges), adjudant-chef.
171 Unghero (René), adjudant-chef.
172 Blain (Célestin-Pierre), adjudant.
173 Desmet (Patrice-Gaston), sergent-major.
174 Marcheix (Marcel), adjudant-chef.
175 Le Nistour (Yvon-Joseph), adjudant-chef.
176 Grabarz (Stanislas), maréchal des logis.
177 Volland (Robert-Louis), adjudant-chef.
178 Laurent (Jean-Georges), adjudant-chef.
179 Darras (Georges-Paul), adjudant-chef.
180 Cartayrade (Eugène-Gaston), adjudant-chef.
181 Onelli (Joseph-Pancrace), adjudant-chef.
182 Cosson (Henri-Edmond), adjudant-chef.
183 Brière (Robert-Joseph), adjudant-chef.
184 Gremillon (René-Charles), adjudant.
185 Grandjean (René), adjudant-chef.
186 Pavitchevitch (Rodomir), adjudant-chef.
187 Massebeuf (Jacques-Georges), adjudant-chef.
188 Lisak (Jean), sergent.
189 Durand (Adrien-Baptiste), adjudant-chef.
190 Charvoz (René-Albert), adjudant-chef.
191 Girard (Maurice-Pierre), sergent-chef.
192 Kalan (Hermann), sergent.
193 Vaillant (Eugène), adjudant-chef.
194 Thiot (Adrien-Constant), adjudant-chef.
195 Charnot (Maurice-Louis), sergent.
196 Mas (Emile), adjudant.
197 Vernhes (Raoul), sergent-chef.
198 Kollar (Albert), adjudant-chef.
199 Annequin (Joseph-Francis), adjudant-chef.
200 Wattelar (Gaston), adjudant-chef.
201 Mairesse (Emile), adjudant-chef.
202 Guegan (Jean-François), sergent-chef.
203 Daum (Raymond), sergent-chef.
204 Demortreux (Henri-Adrien), maréchal des logis chef.
205 Payrot (Barthélémy-Joseph), adjudant-chef.
206 Roy (Louis-Maurice), adjudant-chef.
207 Molitor (Pierre), sergent.
208 Robillard (Marceau-Gustave), adjudant-chef.
209 Mure (Louis), adjudant.
210 Passeron (Louis-Julien), adjudant-chef.
211 Dumort (Charles-Elie), adjudant.
212 Bouquillon (Emile-François), adjudant-chef.
213 Blaise (René-Ernest), adjudant-chef.
214 Gallou (René), adjudant-chef.
215 Cattey (Xavier-Jules), adjudant-chef.
216 Boutet (Joseph), adjudant-chef.
217 Houdelet e (Maurice), adjudant-chef.
218 Burdy (René), sergent-chef.
219 Defranchi (François), adjudant-chef.
220 Tedeschi (Fernand-Jules), adjudant-chef.
221 Mozer (Edouard), adjudant-chef.
222 Grahl (Alfred), adjudant.
223 Bofelli (Giovanni-Battista), sergent.
224 Chappe (Augustin-Onésime), adjudant.
225 Delval (Georges), sergent-chef.
226 Vaillant (Marcel), adjudant-chef.
227 Dhollande (Octave-Victor), adjudant-chef.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

228 Laforet (Henri), adjudant-chef.
229 Renn (Joseph-Charles), adjudant-chef.
230 Casoni (André), adjudant-chef.
231 Andreani (Dom-Pierre-Jean), adjudant-chef.
232 Alexandre (Louis-Auguste), adjudant-chef.
233 Barth (Léo), sergent-chef.
234 Sentucq (Gérard), adjudant.
235 Plun (Albert), adjudant-chef.
236 Jablonski (Herbert), adjudant-chef.
237 Cheirezy (Henri), adjudant-chef.
238 Bouleau (Emile), adjudant-chef.
239 Braun (Raymond), adjudant-chef.
240 Costantini (Joseph), adjudant-chef.
241 Hiard (Marcel-Théodule), adjudant.
242 Marot (André-Emilien), adjudant-chef.
243 Dunogue (Pierre-Gérard), adjudant-chef.
244 Franquin (Marcellin-Stéphane), adjudant-chef.
245 Giroi (Albert), adjudant.
246 Greiler (Samuel-Roger), adjudant-chef.
247 Liffmann (Willy), adjudant-chef.
248 Payen (Louis-Albert), adjudant-chef.
249 Romano (François), adjudant-chef.
250 Bertinet (René-Emile), adjudant-chef.
251 Magne (Louis), adjudant-chef.
252 Massart (Georges), sergent-chef.
253 Legron (Léon-Jean), adjudant-chef.
254 Cousin (Charles-Louis-Joseph), adjudant-chef.
255 Acquavina (François), adjudant-chef.
256 Hoffmann (Joseph), adjudant-chef.
257 Vigneron (Georges), adjudant-chef.
258 Mariotti (André-Albert), aspirant.
259 Pichard (Roger-Louis), adjudant-chef.
260 Lebleu (Henri-Emile), adjudant-chef.
261 Ehrlich (Rodolphe), adjudant-chef.
262 Salaun (Jean), adjudant-chef.
263 Closet (Paul-Lucien), sergent-major.
264 Kuchly (Eugène), adjudant-chef.
265 Fabre (Louis), adjudant-chef).
266 Fardel (Auguste-César), adjudant-chef.
267 Outlier (Jean-Jone), adjudant.
268 Calimez (Eugène-Nestor), adjudant.
269 Gelin (Albert-Camille), adjudant-chef.
270 Besseau (Jean-Louis), adjudant-chef.
271 Triebel (Henri), adjudant.
272 Schehr (Raymond-René), adjudant-chef.
273 Martin Rodriguez (Inocencio-Luis), adjudant-chef.
274 Jeambrun (René-Paul), adjudant.
275 Winkelkotter (Kurt-Hugo), adjudant.
276 Boutineau (Henri-Aimé), adjudant-chef.
277 Creux (Georges-Louis), adjudant-chef.
278 Brincat (Michel-Joseph), adjudant-chef.
279 Triguenaux (Robert-Ernest), adjudant-chef.
280 Boursegunin (Raymond-Alexandre), adjudant-chef.
281 Cudos (Antoine-Michel), adjudant-chef.
282 Bosch (Fortuné-Antoine), adjudant-chef.
283 Giacommetti (Jean-Antoine), adjudant-chef.
284 Catherine (Marcel-Joseph), sergent-chef.
285 Coral (René-Charles), adjudant-chef.
286 Konrad (Karl), sergent-chef.
287 Bres (Marceau-Paul), maréchal des logis.
288 Chaon (Fernand-Marie), sergent.
289 Simondi (Lucien-Léon), sergent-chef.
290 Heranney (Pierre), adjudant-chef.
291 Laye (Louis), adjudant.
292 Tobak (Emeric), sergent-chef.
293 Sart (Maurice-Eugène), adjudant-chef.
294 Bellet (Jean-Félix), adjudant-chef.
295 Philippi (Emile), adjudant-chef.
296 Piffeteau (Albert-Léon), adjudant-chef.
297 Barreyre (Georges-Léon), adjudant-chef.
298 Saddé (Robert-André), adjudant-chef.
299 Millard (Robert-Louis), adjudant-chef.
300 Mattei (Jean-Baptiste), adjudant-chef.
301 Gauvain (Marcel-Henri), adjudant-chef.
302 Trichet (Jean-Pierre), adjudant-chef.
303 Jaume (Louis-Jacques), adjudant-chef.
304 Lesueur (Maurice-René), adjudant-chef.
305 Stehlik (Alois), sergent-chef.
306 Szypillo (Stanislas), sergent-chef.
307 Trimoreau (René), adjudant-chef.
308 Montigny (Pierre-Louis), adjudant-chef.
309 Daussy (Saint-Ange-Octave), adjudant-chef.
310 Tilly (Georges), adjudant-chef.
311 Lagrange (Jean-Marie), adjudant-chef.
312 Delclaud (François), adjudant-chef.
313 Daban (Jean-Jacques), adjudant-chef
314 Carbonne (Paul-Eugène), adjudant.
315 Moulie (Ferdinand-Pierre), adjudant-chef.
316 Michel (Maurice-Georges), sergent-chef.
317 Seingeot (René), adjudant-chef.
318 Moullé (Jean-Léon), adjudant.
319 Mathon (Etienne-Eugène), adjudant-chef.
320 Delsart (Alfred-Jules), adjudant-chef.
321 Perpère (Jean-Louis), sergent-chef.
322 Perieteanu (Constantin), sergent-chef.
323 Sartelet (Robert-Alfred), adjudant-chef.
324 Glandy (André-Pierre), adjudant-chef.
325 Pepermans (Lucien-Désiré), adjudant-chef.
326 Witaszek (Franciszek), sergent-chef.
327 Vinter (Robert-André), adjudant-chef.
328 Tarrusson (Charles-Achille), adjudant-chef.
329 Delhaye (Paul), adjudant-chef.
330 Quinio (François-Louis), adjudant-chef.
331 Lutz (Franz-Joseph), sergent.
332 Lamare (Jean-Paul), adjudant-chef.
333 Klein (Pierre-Christian), adjudant-chef.
334 Chrétien (Robert-Félix), adjudant-chef.
335 Poli (François-Antoine), adjudant-chef.
336 Sampieri (Jean-Jérôme), sergent-chef.
337 Templeraud (Marcel-Paul), adjudant-chef.
338 Jullière (Louis-François), adjudant.
339 Thouvenin (Edmond-Joseph), adjudant-chef.
340 Loch (Emile-Eugène), adjudant-chef.
341 Dubromer (Roland), adjudant-chef.
342 Dubernet (Charles-Joseph), adjudant-chef.
343 Fizaine (Jean), adjudant-chef
344 Dumeri (Alfred), sergent.
345 Bartoli (Antoine), adjudant-chef.
346 Roche (Georges-François), adjudant-chef.
347 Joyeux (René-Jules), adjudant-chef.
348 Chatelet (Marceau-Klébert), sergent-major.
349 Dautrey (André-Camille), adjudant-chef.
350 Canaverggio (Pierre-Léonard), adjudant-chef.
351 Dondeyne (Paul-Ludovic), adjudant-chef.
352 Bajeux (Julien-Louis), adjudant-chef.
353 Belan (Joseph-Marie), adjudant-chef.
354 Salin (Joseph-Marie), adjudant-chef.
355 Morice (Pierre), adjudant-chef.
356 Geoffroy (Raymond-André), adjudant-chef.
357 Brouard (Georges-Joseph), adjudant-chef.
358 Pretre (Maurice-Félicien), adjudant-chef.
359 Vallat (Georges), sergent-chef.
360 Oullie (Germain-Marcel), adjudant-chef.
361 Defaucheux (Victor), adjudant-chef.
362 Vienne (Jean-Baptiste), adjudant-chef.
363 Delvallée (Raymond), adjudant-chef.
364 Koelie (Auguste-Arthur), adjudant-chef.
365 Tapie (Louis-Alfred), aspirant.
366 Empis (Jules-Louis), adjudant-chef.
367 Lejour (Félicien-Jules), adjudant-chef.
368 Manten (Louis-Georges), sergent-chef.
369 Viala (René-Adrien), adjudant-chef.
370 Moly (Jean-Marius), adjudant-chef.
371 Crisjuy (Jules), adjudant-chef.
372 Faller (Ludwig), adjudant.
373 Anelli (Alexandre-Antoine), adjudant-chef.
374 Jacquemin (Maurice-Charles), adjudant-chef.
375 Colin (Henri-Paul), adjudant-chef.
376 Lalthier (Marcel-Louis), adjudant.
377 Boileau (Raymond-Alexis), adjudant-chef.
378 Jung (Arthur), adjudant.
379 Resslen (Pierre-Louis), adjudant-chef.
380 Sivera (Joseph), adjudant.
381 Caudron (Edmond-Léon), adjudant-chef.
382 Morizot (Maurice-Louis), adjudant-chef.
383 Traber (Charles), adjudant-chef.
384 Peyrusse (Pierre-André), adjudant-chef.
385 Day (Serge-Marcellin), adjudant-chef.
386 Le Cocq (René), adjudant-chef.
387 Pellegrin (Edmond-Louis), adjudant-chef.
388 Groshenry (Georges-Louis), adjudant-chef.
389 Saint-Sollieux (Paul), adjudant-chef.
390 Baron (Jean-Louis), adjudant-chef.
391 Jaffre (Roger), adjudant-chef.
392 Geoffroy (Robert-Lucien), adjudant-chef.
393 Weiss (Paul-Johannès), adjudant.
394 Blanchet (René-Louis), adjudant-chef.
395 Faure (Joseph-Marie), adjudant-chef.
396 Dupuy (André-Joseph), adjudant-chef.
397 Boutin (Ernest-Emile), adjudant-chef.
398 Durant (André-Louis), sergent-chef.
399 Fondville (Raoul-Auguste), adjudant-chef.
400 Agostini (Hyacinthe), adjudant-chef.
401 Guignard (Marcel-René), adjudant-chef.
402 Chatenet (Jean), adjudant-chef.
403 Bugard (Louis-Joseph), adjudant-chef.
404 Morachini (Alexandre), adjudant.
405 Harbonnier (François-Pierre), adjudant-chef.
406 Nogues (Joseph-Ovide), adjudant.
407 Lapeyre (Henri-Jean), adjudant-chef.
408 Aubry (Louis-Léon), adjudant-chef.
409 Pennec (Jean-Louis), adjudant.
410 Pollin (Albert), adjudant-chef.
411 Stiquel (André-Eugène), adjudant-chef.
412 Alphand (Elie-Léon), adjudant-chef.
413 Krebs (Arthur-Nicolas), adjudant-chef.
414 Peralta (Ginès-François), adjudant-chef.
415 Aubert (Marcel), adjudant-chef.
416 Evrard (Martial), adjudant-chef.
417 Brehaut (Jean-Joachim), adjudant-chef.
418 Pelletier (Fernand-Henri), adjudant-chef.
419 Falconetti (Antoine-Mathieu), adjudant-chef.
420 Sautier (Albert-Alexandre), adjudant-chef.
421 Cassou (Pierre-Adrien), adjudant.
422 Pozzo di Borgo (Noël), adjudant-chef.
423 Pistoresi (Paul-Antoine), adjudant.
424 Bertocci (Sidano), sergent-chef.
425 Roux (Maurice-Marie), adjudant-chef.
426 Polain (René-Fernand), adjudant.
427 Revel (Jean-Auguste), adjudant.
428 Nardin (Georges-Frédéric), adjudant.
429 Besson (Olga-Pierre), adjudant-chef.
430 Hanriot (Henri-Marcel), sergent-chef.
431 Geuna (Pierre-Fortuné), adjudant-chef
432 Romagoux (Léon-Pierre), adjudant-chef
433 Bodas (René-Henri), adjudant-chef.
434 Fabriès (Emile-Albert), adjudant-chef.
435 Jegat (Louis), adjudant-chef.
436 Pinon (Maxime), adjudant-chef
437 Rapine (Raymond-Henri), adjudant-chef.
438 Stefani (Pascal-François), adjudant-chef.
439 Caubert (Géos-Michel), adjudant.
440 Doucet (Roger-Emile), adjudant-chef.
441 Robert (Albert-Jean), adjudant-chef.
442 Diedrich (Robert-Auguste), adjudant.
443 Sallenave (Roger), adjudant-chef
444 Roubaud (Joseph-Pierre), aspirant.
445 Houdan (André), adjudant.
446 Breneur (Clément-Georges), adjudant-chef.
447 Richard (Joseph-Henri), adjudant
448 Cokelaere (Louis-Henri), adjudant-chef.
449 Anfriani (Toussaint), adjudant-chef.
450 Vitte (André-Ernest), adjudant-chef.
451 Penneroux (Pierre-Jules), adjudant-chef.
452 Quevillier (Léon), adjudant-chef.
453 Kress (Charles), adjudant-chef.
454 Thiébaut (Marie-Charles), adjudant-chef.
455 Rambeaux (André-Auguste), adjudant-chef.
456 Dugast (René-Marius), adjudant-chef.
457 Garrouty (Abel-André), adjudant-chef.
458 Creusot (Aristide-Joseph), adjudant-chef.
459 Arnaud (Albert-Jean), adjudant-chef.
460 Robin (Stephan), adjudant-chef.
461 Leduc (René-Camille), adjudant-chef.
462 Fiard (Emile-Michel), adjudant-chef.
463 Barkatz (Fredj), adjudant-chef.
464 Maillard (Bernard-Jean), adjudant-chef.
465 Gillio (Maurice-Gustave), adjudant-chef.
466 Vandeweghe (Louis), adjudant-chef.
467 Lecomte (Lucien), sergent-major
468 Dubrous ((Jean-Léonce), adjudant-chef.
469 Monaco (Edmond-Camille), adjudant-chef.
470 Tillous (Joseph), adjudant.
471 Thuries (Jean-André), adjudant-chef.
472 Poiblaud (André-Auguste), adjudant.
473 Sabardu (Jean), adjudant-chef.
474 Thieriet (Marcel-Adolphe), adjudant-chef.
475 Thomet (Joseph-François), adjudant-chef.
476 Santi (César), adjudant-chef.
477 Houot (Jacques), adjudant-chef.
478 Didier (André-Gaston), adjudant-chef.
479 Labesse (Pierre-Narcisse), adjudant chef.
480 Legouix (Maurice-Jules), adjudant chef.
481 Cointot (Lazare-Félix), adjudant-chef.
482 Letournoux (Guy-Charles), adjudant-chef.
483 Cadoret (Henri-Louis), adjudant.
484 Arrighi (Sauveur), adjudant.
485 Grandin (Eugène-Henri), adjudant-chef.
486 Weishar (Aloïse-Nicolas), aspirant.
487 Thébaud (Edouard), adjudant-chef.
488 Veyer (Sébastien-Paul), adjudant-chef.
489 Chery (René), adjudant chef.
490 Benhammou (Salomon), adjudant-chef.
491 Manigot (Roger-Jules), adjudant.
492 Meunier (Jean-Jacques), adjudant-chef.
493 Jacquet (Marcel), adjudant-chef.
494 Abadie (Jean), adjudant-chef.
495 Guerlain (Marcel), adjudant.
496 Nicolini (Emile), adjudant.
497 Burki (Raymond-Georges), adjudant-chef.
498 Friederich (Marcel-Jean), adjudant-chef.
499 Fayolle (Charles-Joseph), adjudant-chef.
500 Gallo (Jean-Lucien), adjudant-chef.

501 Camus (Louis-Jules), sergent-chef.
502 Lebez (Paul-Louis), adjudant-chef.
503 Dumont (Marcel-Henri), adjudant-chef.
504 Maranger (Pierre-Georges), adjudant-chef.
505 Joncheray (Robert-Fernand), adjudant chef.
506 Muller (Clément-Emile), adjudant-chef.
507 Sambeat (René), adjudant-chef.
508 Hennocq (Robert-Henri), adjudant chef.
509 Tacchini (Séraphin), adjudant-chef.
510 Ferrandez (Jean-Gustave), adjudant.
511 Humez (Jérémie), adjudant-chef.
512 Lafaret (Louis), adjudant-chef.
513 Rabillard (Roger-Léon), adjudant-chef.
514 Parmentier (Léon-Edouard), adjudant-chef.
515 Muller (Gilbert), adjudant-chef.
516 Rouaud (Eugène), adjudant-chef.
517 Peroni (Jacques-Antoine), adjudant.
518 Decote (Etienne-Marius), adjudant chef.
519 Simon (René-Charles), adjudant chef.
520 Agostini (Rosolano), adjudant-chef.
521 Guillo (Raymond), adjudant-chef.
522 Roe (Louis-Joseph), adjudant-chef.
523 Preney (André), adjudant-chef.
524 Lesoin (René-Louis), adjudant-chef.
525 Nougarède (René-Auguste), adjudant chef.
526 Mirail (Lucien-Firmin), adjudant-chef.
527 Kress (Charles), adjudant-chef.
528 Fortin (Jean), adjudant.
529 Tabourin (Georges-Julien), sergent-chef.
530 Nantillet (Robert-Alfred), adjudant-chef.
531 Brèthes (Jean), adjudant-chef.
532 Fayolle (Claudius), adjudant-chef.
533 Simon (Lucien-Paul), adjudant-chef.
534 Peiro (Jean-Antoine), adjudant-chef.
535 Alfonsi (André); adjudant-chef.
536 Hottler (Charles), adjudant-chef.
537 Genrich (Louis-Frédéric), sergent.
538 Martel (Léon-Adrien), adjudant-chef.
539 Gunepin (Gabriel), adjudant-chef.
540 Aynard (André-Lucien), adjudant-chef.
541 Cavalier (Antoine-Marius), adjudant-chef.
542 Jacques (Lucien), adjudant-chef.
543 Gainon (Xavier-Cyrille), adjudant-chef.
544 Chastagnier (Paul-Henri), adjudant-chef.
545 Depui (Sincère-Marcel), adjudant-chef.
546 Rodallec (Jean), adjudant-chef.
547 Chapelle (Marcel-Georges), adjudant-chef.
548 Lefrançois (Marcel-Pierre), adjudant-chef.
549 Caudron (Pierre-Charles), adjudant.
550 Delucchi (Pierre-Dominique), adjudant.
551 Dailly (Marcel), adjudant-chef.
552 Collin (Alphonse-François), adjudant-chef.
553 Ranguis (Aimé-Charles), adjudant-chef.
554 Elles (Robert), adjudant-chef.
555 Gendron (Maurice-Alexandre), adjudant-chef.
556 Boulonne (Eugène-Arthur), adjudant-chef.
557 Saladon (Gilbert), adjudant-chef.
558 Goulois (Maurice), adjudant-chef.
559 Gufroy (Jean-François), adjudant.
560 Le Querlier (Robert-Arsene), adjudant-chef.
561 Tolla (Jean-Mathieu), adjudant.
562 Guibert (Jean-Charles), adjudant.
563 Petit (Roger), adjudant-chef.
564 Schang (Georges-Alexandre), adjudant-chef.
565 Benanti (Antoine), adjudant-chef.
566 Torchard (Marcel-Jean), adjudant.
567 Calendini (Jean-Baptiste), adjudant-chef.
568 Falconnier (Edmond-François), adjudant-chef.
569 Wintergerst (Armand-Albert), adjudant-chef.
570 Chaurang (Jean), adjudant.
571 Ménard (René), adjudant-chef.
572 Humbert (Roger-Léon), adjudant-chef.
573 Stein (Béla), adjudant.
574 Raoult (Pierre-Gabriel), adjudant-chef.
575 Garrigues (André), adjudant-chef.
576 Demars (Pierre-Charles), adjudant-chef.
577 Carrier (Marcel-Pierre), adjudant-chef.
578 Mengin (Robert-Jean), adjudant-chef.
579 Crabol (Pierre-Edmond), adjudant-chef.
580 Charlon (Marcel-Fernand), adjudant-chef.
581 Panzani (Paul), adjudant.
582 Roland (Paulin-Noé), adjudant.
583 Gojean (Ernest-André), adjudant-chef.
584 Baldacci (Paul-Marie), adjudant-chef.
585 Receveur (René-Léon), adjudant.
586 Favrelle (Fernand-Louis), adjudant-chef.
587 Hauvuy (Marcel), adjudant-chef.
588 Mossenot (Louis-Auguste), adjudant-chef.
589 Builles (André-Marcel), adjudant-chef.
590 Waroquet (Paul), adjudant-chef.
591 Mercieca (Vincent), adjudant-chef.
592 Toussaint (Ernest-Léon), adjudant-chef.
593 Guerbert (Marie-Lucien), adjudant-chef.
594 Canon (Martial-Marcel), adjudant-chef.
595 Fournet (Maurice-Marcel), adjudant chef.
596 Philippot (Jean-François), adjudant-chef.
597 Sarrieu (Louis-Etienne), adjudant-chef.
598 Dauphin (Marcel-Joseph), adjudant-chef.
599 Delrez (Roger), adjudant-chef.
600 Cathala (André-Jean), adjudant-chef.
601 Espezel (Henri-Vincent), adjudant-chef.
602 Noël (Marcel-Hubert), adjudant-chef.
603 Guighaoua (Joseph), adjudant-chef.
604 Naudy (Etienne-Antoine), aspirant.
605 Knaebel (Martin), adjudant-chef
606 Peri (Samuel), adjudant-chef.
607 Reibaldi (Jules-François), adjudant-chef.
608 Vittmer (Marcel-Julien), adjudant-chef.
609 Marcheteau (Fernand-Pierre), adjudant-chef.
610 Charbonnier (Francisque-Régis), adjudant-chef.
611 Hemmerling (Charles-Antoine), adjudant-chef.
612 Thiébaut (Albert-Henri), adjudant.
613 Dominici (Cyprien), adjudant-chef.
614 Demangeot (Henri), adjudant-chef.
615 Perrin (Paul), adjudant-chef.
616 Berny (Albert-Georges), adjudant-chef
617 Simonin (René Jean), adjudant-chef
618 Prodent (Marcel-Jean), adjudantchef.
619 Marcéloux (Marcel), adjudant-chef.
620 Muller (Robert), aspirant.
621 Krebs (Raymond), adjudant.
622 Meunier (Eugène-Michel), adjudant-chef.
623 Lenne (Gaston), adjudant-chef.
624 Rosier (Paul-Louis), adjudant-chef.
625 Dulac (Marcel-Louis), adjudant-chef.
626 Denis (Albert-Jules), adjudant-chef.
627 Baguerey (Henri-Germain), adjudant-chef.
628 Vergnes (Ernest-Emile), adjudant-chef.
629 Veran (Armand-Marie), adjudant-chef.
630 Depierre (André-Antoine), adjudant-chef.
631 Corbier (Henri-Pierre), adjudant-chef.
632 Payan (Georges), adjudant-chef.
633 Kartamycheff (Georges), adjudant.
634 Cacciaguerra (Thomas, adjudant-chef.
635 Vielmas (Louis), adjudant-chef.
636 Roose (Charles-Louis), aspirant.
637 Pallier (Raphaël-Frédéric), adjudant-chef
638 Auguste (Raymond-Robert), adjudant-chef.
639 Chaudron (Charles-Roger), adjudant-chef.
640 Massel (Robert), adjudant-chef.
641 Menzin (Robert-Célestin), adjudant-chef.
642 Davaine (René-Ernest), adjudant-chef.
643 Veyssade (Albert-Eugène), adjudant-chef.
644 Urban (Michel), adjudant-chef.
645 Varinot (Marcel-Jean), adjudant-chef.
646 Guérin (Marcel), adjudant-chef.
647 Staedelin (Marcel), adjudant-chef.
648 Cucchi (Jacques-Toussaint), adjudant-chef.
649 Chavanon (René-Pierre), adjudant.
650 Cadiou (Jean-Henri), adjudant-chef.
651 Martens (Marcel-Gustave), adjudant-chef.
652 Morvezen (Henry-Yves), adjudant-chef.
653 Clérin (Alphonse), adjudant-chef.
654 Briend (Jean-Marie), adjudant-chef.
655 Verjus (Noël-Henri), adjudant-chef.
656 Doret (Jean-Pierre), adjudant-chef.
657 Battesti (Charles), adjudant-chef.
658 Schmidt (Armand-Georges), adjudant-chef.
659 Vidal (Clotaire), adjudant-chef.
660 Drossard (Henri-Michel), adjudant-chef.
661 Perdriau (Arthur-Pierre), adjudant-chef.
662 Roussin (Georges-Joseph), adjudant-chef.
663 Henry (Eugène-Emile), adjudant-chef.
664 Dausque (Gustave), adjudant-chef.
665 Lefèvre (Paul-René), adjudant-chef.
666 Berthier (Charles-Louis), sergent-major.
667 Le Bonniec (Amédée-Louis), adjudant
668 Collet (Lucien), adjudant-chef.
669 Ehling (André-Georges), adjudant-chef.
670 Ferrand (Hélier-Joseph), adjudant-chef.
671 Burel (Fernand-René), adjudant-chef.
672 Reibel (Georges-Maurice), adjudant-chef.
673 Gabas (Léon-Marius), adjudant-chef.
674 Séguéla (Bazile-Maurice), adjudant-chef
675 Seelweger (Désiré), adjudant-chef.
676 Veillard (Robert), adjudant-chef.
677 Herry (Jean-Alain), adjudant-chef.
678 Artus (Paul), adjudant.
679 Gaborit (Pierre), adjudant-chef.
680 Fariot (Jean), adjudant-chef.
681 Gloria (Serge), adjudant-chef.
682 Denecker (Roger-Victor), adjudant-chef.
683 Martin (Jean-Elie), adjudant-chef.
684 Morat (Louis), adjudant.
685 Anstett (Alphonse), adjudant-chef.
686 Simonnet (Emile-Pierre), adjudant-chef.
687 Bohan (Roger), adjudant-chef.
688 Chatel (Joseph-Marie), adjudant-chef.
689 Olive (Jean-Baptiste), adjudant-chef.
690 Adnet (Aimé-Irénée), adjudant-chef.
691 Coeffic (Yves), adjudant-chef.
692 Lemarquis (René), adjudant-chef.
693 Tonnot (Henri), adjudant-chef.
694 Bourdeaux (Robert-Jean), adjudant-chef.
695 Henry (Emile-Marcel), adjudant-chef.
696 Lepez (André-Evrard), adjudant-chef.
697 Scherrer (Jean), adjudant-chef.
698 Cunin (Paul-Marcel), adjudant-chef.
699 Fabre (François-Gabriel), adjudant-chef.
700 Chevassus (Marius), adjudant-chef.
701 Le Mouel (Marcel-Joseph), adjudant-chef.
702 Croizat (Georges-Henri), adjudant-chef.
703 Agostini (Laurent), adjudant-chef.
704 Seguin (Abel-Raoul), adjudant-chef.
705 Bec (Joseph-André), adjudant-chef.
706 Mortelmans (Henri), adjudant-chef.
707 Mary (Jean), adjudant-chef.
708 Bolteau (Gaston-Maximin), adjudant-chef.
709 Bour (Pierre-Christophe), adjudant-chef.
710 Pineau (Michel-Elie), adjudant-chef.
711 Debeaumont (Georges-Martin), adjudant-chef.
712 Colly (Benjamin-Ernest), aspirant.
713 Gario (Joseph), adjudant-chef.
714 Zerr (Paul-René), adjudant-chef.
715 Martin (Antoine-Aimé), adjudant-chef.
716 Favereau (Louis), adjudant-chef.
717 Chapelain (Edouard-François), adjudant-chef.
718 Dernat (Joseph-Pierre), adjudant-chef.
719 Lecat (Maxime), adjudant-chef.
720 Lefebvre (Fernand-Eugène), adjudant-chef.
721 Marchand (Désiré-Marie), adjudant-chef.
722 Barbe (André), adjudant-chef.
723 Nicolas (Pierre-Henri), adjudant-chef.
724 Pierrot (Alfred-Joseph), adjudant-chef.
725 Lansalot (Gaston-Jean), adjudant-chef.
726 Berger (Marcel-Adrien), adjudant-chef.
727 Ecosse (Marcel-Gaston), adjudant-chef.
728 Clément (Augustin-Céleste), adjudant-chef.
729 Guillet (Jean), adjudant-chef.
730 Bouchet (Joseph), adjudant-chef.
731 Prévost (Ernest-Carlos), adjudant-chef.
732 Lafue (Maurice), adjudant-chef.
733 Martin (Roger-Henri), adjudant-chef.
734 Pajot (Alexandre-Jean), adjudant-chef.
735 Venier (René-Eugène), adjudant-chef.
736 Lambert (Hippolyte-Eugène), adjudant chef.
737 Bottin (Léonce-César), adjudant.
738 Muller (Joseph), adjudant-chef.
739 Aubard (Jean-Baptiste), adjudant-chef.
740 Tomasini (Kléber), adjudant-chef.
741 Lacroix (Louis-Henri), adjudant-chef.
742 Derny (Henri-Marie), adjudant-chef.
743 Gahon (Albert-André), adjudant-chef.
744 Emeraux (Roger-Léon), aspirant.
745 Maynaud (Jules), adjudant-chef.
746 Michaux (Pierre-François), adjudant.
747 Lamarre (Robert-Albert), adjudant-chef.
748 Morel (Louis-Clément), adjudant-chef.
749 Santoni (François), adjudant.
750 Jennequin (Albert-Jules), aspirant.
751 Magnon (Henri-Félix), adjudant-chef.
752 Heitz (Joseph), adjudant-chef.
753 Baudin (Emile-Joseph), adjudant-chef.
754 Heaulme (Marcel), adjudant.
755 Bassuel (René-Clément), adjudant-chef.
756 Cordier (Urbain-Emile), adjudant-chef.
757 Singuinia (Félix), adjudant-chef.
758 Catougnes (Roger), adjudant-chef.
759 Vilpreux (Henri), adjudant-chef.
760 Plotin (André), adjudant.
761 Didelon (Eugène-René), adjudant-chef.
762 Chabaud (Marcel), adjudant-chef.
763 Sivard (Jean-Benoit), adjudant-chef.
764 Deudon (Henri), adjudant-chef.
765 Baconnier (Robert-Henri), adjudant-chef
766 Baye (René-Achille), adjudant-chef.
767 Delplace (Marcel), adjudant.
768 Grammont (Raymond-Edmond), adjudant chef.
769 Colin (Georges), adjudant-chef.
770 Robouant (Jean-Pierre), adjudant-chef.
771 Schmitt (Gilbert-Kléber), adjudant-chef.
772 Dedenon (Robert), adjudant-chef.
773 Fioux (André-Roger), adjudant-chef.
774 Bayard (André-Charles), adjudant.
775 Puthod (Georges-Antoine), adjudant-chef.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

776 Weiss (Maxime), adjudant.
777 Vaucher (Maurice-Alfred), adjudant-chef.
778 Cochon (Désiré-Louis), adjudant-chef.
779 Laurent (Romain-François), adjudant-chef.
780 Schoch (Albert), adjudant-chef.
781 Vieuxmaire (Jean-Louis), adjudant-chef.
782 Marie (René-Victor), adjudant-chef.
783 Favre (Emile-Louis), adjudant-chef.
784 Rauffer (Eugène-Aloïse), adjudant-chef.
785 Langlieux (Paul-Jean-Baptiste), adjudant-chef.
786 Haubensack (Joseph-Albert), adjudant-chef.
787 Biancarelli (Baptiste), adjudant-chef.
788 Massiani (Raphaël-Joseph), adjudant-chef.
789 Bataillard (Joseph-Alexis), adjudant-chef.
790 Cossu (François-Marie), adjudant-chef.
791 Bouchet (Auguste), adjudant-chef.
792 Cahaup (Gabriel-Eugène), adjudant-chef.
793 Graziani (Louis), adjudant-chef.
794 Huguet (Gratien-Albert), adjudant-chef.
795 Olivier (André-Michel), adjudant-chef.
796 Chanquer (Yves-Marie), adjudant.
797 Terrier (Edouard), adjudant-chef.
798 Mora (Gilbert), adjudant-chef.
799 Genreau (Eugène-Raoul), adjudant-chef.
800 Badie (Jean-Sébastien), adjudant-chef.
801 Mathis (Eugène), adjudant-chef.
802 Moulin (Joseph), adjudant-chef.
803 Labazée (Henri-Joseph), adjudant-chef.
804 Fort (Marcel), adjudant-chef.
805 Duhant (Edouard-Théodule), adjudant-chef.
806 Metral (Fernand), adjudant-chef.
807 Rochel (Robert-Joseph), adjudant-chef.
808 Boillot (Emile-Ernest), adjudant-chef.
809 Rez (Louis-Charles), adjudant-chef.
810 Debus (Emile-Auguste), adjudant.
811 Gachet (Laurent-Marie), adjudant-chef.
812 Thirion (Théophile-René), adjudant.
813 Deydier (Louis), adjudant-chef.
814 Gouard (Roger-Louis), adjudant-chef.
815 Meunier (Roger-Henri), adjudant-chef.
816 Pedeches (Joseph-Louis), adjudant-chef.
817 Dubat (Roger-Paul), adjudant.
818 Keler (Charles), adjudant-chef.
819 Chapel (Georges), adjudant-chef.
820 Mignard (Jean-Baptiste), adjudant.
821 Brugnière (Roger-Alphonse), adjudant-chef.
822 Barelli (Marcel-Victor), adjudant-chef.
823 Chetcuti (Georges), adjudant-chef.
824 Durrieu (Edmond), adjudant-chef.
825 Gay (Pierre), adjudant-chef.
826 Breand (Robert-Jean), adjudant-chef.
827 Colin (Georges), adjudant.
828 Planel (Georges-André), adjudant-chef.
829 Thomassin (Robert-Louis), sergent-major.
830 Luiggi (Virgile), adjudant.
831 Voisin (Albert-Antoine), adjudant-chef.
832 Lafond (Paul), adjudant-chef.
833 Bruck (Marcel), adjudant.
834 Nicolas (Jean-Marius), adjudant-chef.
835 Schoenenberger (Henri), adjudant.
836 Martinez (François-Joseph), adjudant.
837 Montfort (Joseph), adjudant.
838 Tamagny (Jean-Emile), sergent-chef.
839 Daumont (André), adjudant.
840 Meyer (Fernand), adjudant.

TROUPE

1 Stranz (Hermann), 1re classe.
2 Schmiedel (Kurt), 2e classe.
3 Knapp (Guillaume), 1re classe.
4 Muller (Henri), 2e classe.
5 Szyniewski (Maximilien), caporal.
6 Zaffani (Humberto), 1re classe.
7 Pigors (Hermann), 1re classe.
8 Zimmermann (François), 1re classe.
9 Schutz (Georges), 1re classe.
10 Pavao (Fernand), 1re classe.
11 Sustek (Maximilien), 1re classe.
12 Piron (Louis), 2e classe.
13 Delatsch (Guillaume-Joseph), 1re classe.
14 Vermoens (Henri), 1re classe.
15 Oberknersev (Georges), 1re classe.
16 Musial (Edouard), 1re classe.
17 Bartsch (Paul), caporal.
18 Furst (Alexandre), 1re classe.
19 Janke (Erich-Fritz), caporal-chef.
20 Riveira (Edmond), 2e classe.
21 Ungerer (Hermann), caporal.
22 Maupin (René), 1re classe.
23 Suhr (Jean-Jacob), 1re classe.
24 Heister (Otto), 1re classe.
25 Vlasak (Jindrich), caporal.
26 Friedl (Johann), caporal
27 Hawighorst (Alfred), caporal.
28 Kudera (Antoine), 1re classe.
29 Schlosser (Friedrich), 1re classe.
30 Hahn (Rudolf-Wilhelm), caporal-chef.
31 Rohs (Bernard), 2e classe.
32 Springer (Michel), caporal.
33 Gurtner (Franz), caporal-chef.
34 Legiec (Michel), 1re classe.
35 Cossa (Salvatore), 2e classe.
36 Krakow (Holannt), 2e classe.
37 de Raeve (Léon), caporal-chef.
38 Berger (Ignaz-Rudolf), caporal-chef.
39 Moczybroda (Stanislas), caporal.
40 Vrignonneau (Pierre-René), 2e classe.
41 Szmirski (Jan), caporal.
42 Da Assuncao (Augusto), 1re classe.
43 Lauche (Willy), caporal.
44 Andrianoff (Michel), 2e classe.
45 Ritschar (Karl), 1re classe.
46 Driak (Joseph), caporal.
47 Hermann (Karl), 1re classe.
48 Zoller (Henri), 2e classe.
49 Talvescu (Constantin), 2e classe.
50 Kopcievski (Eugène), 1re classe.
51 Monch (Adalbert), caporal-chef.
52 Naumann (Auguste-Nicolas), caporal-chef.
53 Kislat (Arthur), 1re classe.
54 Michalik (Jean), caporal.
55 Szczepanski (Tadeusz), 2e classe.
56 Slenko (Théodore), 1re classe.
57 Probst (Karl), caporal.
58 Cernock (Adalbert), caporal.
59 Zwingelberg (Walter), 1re classe.
60 Sups (Johannès), caporal.
61 Rochat (André-Louis), caporal.
62 Gualberto (Juan), 1re classe.
63 Bongraz (Eugène), 1re classe.
64 Steinschneider (Frédéric-Emile), caporal-chef.
65 Goncalves (Manuel), caporal-chef.
66 Didelon (Georges-Célestin), caporal-chef.
67 Birch (Dick), 1re classe.
68 Pensis (Léopold), 1re classe.
69 Siek (Joseph), caporal-chef.
70 Schmidt (Johann), caporal-chef.
71 Schröer (Hermann), caporal-chef.
72 Gresch (Marianus), 1re classe.
73 Ludemann (Wilhelm), 1re classe.
74 Pinpara (François), 1re classe.
75 Acksel (Fritz), 2e classe.
76 Senaldi (Pietro), 2e classe.
77 Ceria (Oreste), caporal chef.
78 Czuba (Stanislas), 1re classe.
79 Almasi (Janos), 1re classe.
80 Sierka (Joseph), 1re classe.
81 Poette (Louis-Léon), 2e classe.
82 Mermelstein (Adolphe), 2e classe.
83 Wakup (Bernhard), caporal-chef.
84 Wisniewski (François), 2e classe.
85 Uchacz (Roman), 1re classe.
86 Arndt (Otto), 2e classe.
87 Kisantal (André), 1re classe.
88 Zordan (Guido), 2e classe.
89 Pautke (Alfred), 1re classe.
90 Nowaczek (Antoine), 1re classe.
91 Ulysse (Joseph), caporal-chef.
92 Trabattoni (Abèle-Guiseppe), 1re classe.
93 Bulligatto (Jean), 1re classe.
94 Olasz (Antoine), 1re classe.
95 Melchior (Antonio), caporal-chef.
96 Gonzales (Alexandre), 1re classe.
97 Kral (Josef), 1re classe.
98 Chrastek (Anton), 1re classe.
99 Provot (Paul), caporal-chef.
100 Ali Ben Mohamed Ben Masbah, 1re classe.
101 Buzala (François), 2e classe.
102 Plaquet (Clovis), caporal.
103 Murano (Alfred), 1re classe.
104 Kraft (Max), 2e classe.
105 Konnecke (Herbart-Johannès), caporal-chef.
106 Larcher (Valentin), 1re classe.
107 Roelandt (Emile), 1re classe.
108 Adamini (Guilio), 1re classe.
109 Marchant (Maurice), 1re classe.
110 Schleret (Marcel), caporal-chef.
111 Agustus (Franz), 1re classe.
112 Marguerat (Edmond), 2e classe.
113 Natysa (Woyciech), 2e classe.
114 Lech (Jean), caporal-chef.
115 Braclawski (Joseph), 1re classe.
116 Orlo (Zoltan), 1re classe.
117 Daneczuk (Vincent), 2e classe.
118 Vandye (Emile-Georges), caporal-chef.
119 Sover (François), caporal.
120 Wiencek (Wladyslaw), caporal.
121 Gondolfi (Antoine), 1re classe.
122 Krolicki (Casimir), caporal.
123 Pavlu (Frantisek), 2e classe.
124 Previte (Francesco), 1re classe.
125 Carini (Amato), caporal.
126 Muller (Auguste), 2e classe.
127 Dvoraznak (Pierre), caporal-chef.
128 Schuler (Grégoire), caporal-chef.
129 Burano (Antonio), caporal.
130 Cvitenusic (Joza), 1re classe
131 Peteri (Farkas-Vilmos), caporal.
132 Berthaud (Fernand-Louis), 2e classe.
133 Rimberger (Anton), 1re classe.
134 Sulma (François), caporal.
135 Loch (Victor), caporal.
136 Le Dreau (Vincent), caporal-chef.
137 Vincent (René-Adrien), caporal.
138 Heinrich (Georges), 1re classe.
139 Ruggero (Rui), 1re classe.
140 Deblei (Pierre-Joseph), caporal.
141 Rocha (Antonio), 1re classe.
142 Gwozod (Louis), 1re classe.
143 Pedro (Raphaël), 2e classe.
144 Tomas (Joseph), 1re classe.
145 Wassilieff-Yanakieff (Vassil), caporal-chef.
146 Wewel (Oscar), caporal.
147 Vilal (Henri-Théophile), caporal-chef.
148 Borea (Raymond-Félix), 1re classe.
149 Stamper (Julien-Joseph), 2e classe
150 Allender (Pierre-Emile), 2e classe
151 Delaplace (Jacques-Jules), caporal-chef.
152 Dornier (René), 1re classe.
153 Demessieux (Gilbert-Denis), 1re classe.

ARME BLINDEE ET CAVALERIE

1 Markus (Alfred), 1re classe.
2 Giraud (Laurent-Joseph), adjudant-chef.
3 Paolino (Louis), brigadier-chef.
4 Bilquard (Jean-Magloire-Eugène), maréchal des logis chef.
5 Ponchant (Maurice-Paul-François), adjudant.
6 Munschy (Albert-Joseph), adjudant.
7 Girardini (Morato), maréchal des logis.
8 Philipot (Marcel), brigadier-chef.
9 Soule (Prosper-Raoul-Marie), adjudant.
10 Moralia (Antoine-Albert-Georges), adjudant-chef.
11 Ebring (Wilhem), maréchal des logis.
12 Angeli (Alexandre-Louis), aspirant.
13 Meister (Heintz), maréchal des logis.
14 Breton (Lucien-René), adjudant-chef.
15 Welter (Philippe), adjudant.
16 Lory (Marcel), adjudant-chef.
17 Lillaz (Gaston-Henri), maréchal des logis chef.
18 Inseisbacher (Johanne-Baptiste), maréchal des logis chef.
19 Tomasini (Antoine), adjudant-chef.
20 Guébet (Charles-Emile), adjudant.
21 Knezevic (Milan), adjudant-chef.
22 Tillette (Roger-Emile), adjudant-chef.
23 Turpin (Jean-Victor-Edouard), adjudant-chef.
24 Chaumeil (Louis-Marcel), adjudant-chef.
25 Lecouvey (André), adjudant-chef.
26 Seltz (André-Thomas), adjudant.
27 Michel (Marie-Joseph-Antoine-Maurice), adjudant-chef.
28 Baghe (Fernand-Lucien), maréchal des logis.
29 Maréchal (Julien-André), adjudant-chef.
30 Castelli (Eugène-Justin), maréchal des logis chef.
31 Frasse-Sombet (Bernard-Dominique), adjudant.
32 Hans (Raymond-Louis), adjudant-chef
33 Vulliez (Guy-Edgard), adjudant.
34 Marinier (Lucien-Auguste), adjudant.
35 Janota (Georges), brigadier.
36 Odant (Albert-Emile), adjudant.
37 Charvot (Henri-André), adjudant.
38 Jobert (Pierre), adjudant-chef.
39 Pouhin (Albert-Georges-Henri), adjudant-chef.
40 Vely (François-Charles), adjudant-chef.
41 Bonnot (Joseph-Roger), maréchal des logis.
42 Marin (Paul-Marcel), adjudant-chef.
43 Renest (Gaston-Albert), adjudant-chef.
44 Hille (Richard), 1re classe.
45 Debaisieux (Albert-Henri-Louis), adjudant.
46 Ginieis (Paul-Léon-Lucien), adjudant-chef.
47 Stephant (Louis-Joseph-Nicolas), cavalier de manège.
48 Dares (Georges), adjudant-chef.
49 Bracot (René-Clément), adjudant.
50 L'Hernault (Marcel), adjudant-chef.
51 Le Devehat (Jacques-Marie), cavalier de manège.

52 Foucault (PierreVictor), maréchal des logis.
53 Belin (Robert-Antoine), adjudant-chef.
54 Vandenberghe (Norbert), maréchal des logis chef.
55 Dutac (Jean-Georges-Henri), adjudant-chef.
56 Ginouves (Georges-Noël-Edouard), adjudant-chef.
57 Poirson (Louis), adjudant.
58 Ferauge (Philippe-Raoul), adjudant-chef.
59 Andreani (François-Sébastien), adjudant.
60 Tauber (Frantisek), maréchal des logis.
61 Pichard (Paul-Georges-Robert), maréchal des logis major.
62 Degret (Roger-Paul), adjudant.
63 Cazmon (Michel-François-Robert), adjudant-chef.
64 Lorel (Maurice-François-Marcel), adjudant.
65 Sol (Louis-Pierre-Marcel), adjudant-chef.
66 Gudel (Léandre-Serge), adjudant-chef.
67 Alary (Marie-Clément-Marcel), adjudant-chef.
68 Charlot (Jean-Marie), 2e classe.
69 Girard (Octave), adjudant.
70 Boutefeller (Robert-Joseph-Armand-Léon), adjudant-chef.
71 Colin (Oscar-Georges), maréchal des logis chef.
72 Beauvoir (Georges-Emmanuel), adjudant-chef.
73 Reznier (Désiré-Fernand), adjudant-chef.
74 Tosoni (André), maréchal des logis chef.
75 Cresson (Henri-François-Alexandre), maréchal des logis major.
76 Thiébaut (Camille-André), adjudant-chef.
77 Jourdain (Léon-André-Henri), maréchal des logis chef.
78 Hapiel (Elisé-Louis), adjudant.
79 Casseron (Roger-Anselme), adjudant-chef.
80 Maigrot (Jean-René-Robert), adjudant-chef.
81 Vincent (Emile-Adolphe-Edmond), adjudant-chef.
82 Heucteau (Daniel-Aristide-Alexis), adjudant-chef.
83 Lallement (Georges-Léon), maréchal des logis chef.
84 Tuhœuf (Gilbert-Marcel), adjudant-chef.
85 Denis (Christian-Georges), adjudant-chef.
86 Decrand (Henri), adjudant.
87 Schrœtter (Max-Joseph), adjudant-chef.
88 Ristani (Aimé-Antoine), adjudant-chef.
89 Frot (René), maréchal des logis chef.
90 Le Briero (Fernand-Gustave-Marie), adjudant-chef
91 Cohuet (Emile-Alexis-Marie), adjudant
92 Fillion (Gilbert-Emile), adjudant-chef.
93 Chapuis (Jean-Félix-Paul), adjudant-chef.
94 Schmid (Robert-Charles), adjudant-chef.
95 Canlet (Marcel-Georges-Clément), adjudant-chef.
96 Esquerre (Maurice-Bertrand-Célestin), adjudant-chef.
97 Meteyer (Marcel-Alfred), adjudant-chef.
98 Petithomme (Raymond), adjudant-chef.
99 Vinatier (André), maréchal des logis chef.
100 De Prunèle (Pierre-Guy), maréchal des logis chef.
101 Cavailhic (Paul), adjudant-chef.
102 Schweitzer (François-Joseph), adjudant-chef.
103 Pacaux (René-Gilles-Elie), adjudant-chef.
104 Chapon (Jacques-François), adjudant-chef.
105 Carpentier (Georges-Valentin), adjudant.
106 Millan (Blaise-Jean-Baptiste), adjudant-chef.
107 Conrad (Lucien-René), adjudant-chef.
108 Durand (Pierre-Joseph), adjudant-chef.
109 Minni (Edouard-Joseph), adjudant.
110 Buscail (Gustave-Henri-Gilles), adjudant-chef.
111 Lagarde (André-Joseph), adjudant-chef.
112 Ponge (Pierre-Jules), adjudant.
113 Belliard (Victor), cavalier de manège.
114 Ferreri (François-Augustin), cavalier de manège.
115 Le Gal (Julien-Marie), cavalier de manège.
116 Le Révérend (Léon-Marcel), adjudant-chef
117 Goujard (Marcel), adjudant
118 Kieffer (Antoine-Auguste), adjudant-chef.
119 Rubbens (Raymond-Fernand), adjudant.
120 Oussel (Jean-Louis-Lucien), adjudant-chef.
121 Nadal (René-Georges), adjudant-chef.
122 Faure (Raymond), adjudant-chef.
123 Lelay (Pierre-Marie), adjudant-chef.
124 Delahaye (Eugène-Auguste-Joseph), adjudant-chef.
125 Kieken (Julien-Henri-Emile), adjudant-chef.
126 Angla (Ferdinand-Paul), adjudant.
127 Decot (Zacharie), adjudant.
128 Bizien (Jaoua-Marie), adjudant.
129 Auzanneau (Charles-Elie-André), adjudant-chef.
130 Barrachin-Saddet (Edmond-Louis), adjudant-chef.
131 Mercet (Robert-Marcel), adjudant-chef.
132 Le Monillour (Jean-Louis), cavalier de manège.
133 Roy (Gabriel-Henri-Lucien), adjudant-chef.
134 Drochon (Edouard-Maurice) brigadier-chef.
135 Darbas (Jean-Marie), adjudant-chef.
136 Tornes (Max-Albert), adjudant.
137 Golard (Roger), adjudant-chef.
138 Bazin (René-Alexis-Charles), adjudant.
139 Hasperue (Cyprien), adjudant.
140 Romain (Marc-Marie), adjudant-chef.
141 Lacroix (Paul-Adonis-René), adjudant-chef.
142 Caille (Roger-Joseph), adjudant-chef.
143 Hospital (Léonce-André), adjudant-chef.
144 Désert (Léon-Vincent), adjudant-chef.
145 Choukroun (André-Etienne-Albert), adjudant.
146 Teurtrie (Arsène-Alexandre-Jean), adjudant-chef.
147 Gosset (Roger), aspirant.
148 Baillou (Paul-Gérard), adjudant-chef.
149 Schmitt (Jean), cavalier de manège.
150 Patillon (Philippe-Maurice), adjudant.
151 Le Rouzic (Mathurin), cavalier de manège.
152 Cimela (Michel), cavalier de manège.
153 Keraron (Albert), brigadier-chef.
154 Beaussire (Marc-Emile-Constant), adjudant-chef.
155 Tedeschi (Henri-Philippe), adjudant-chef.
156 Cazeaux (Jean-Roger), adjudant-chef.
157 Devesse (Joseph-Louis-Pierre), adjudant-chef.
158 Autran (Pierre-Louis), adjudant.
159 Saudreau (Louis-Alphonse), maréchal des logis chef.
160 Oberlé (Léon), adjudant.
161 Morleau (René-Jean-François), adjudant-chef.
162 Schmitt (Victor-Alphonse), adjudant-chef.
163 Floc'Hic (Yves-Marie), adjudant-chef.
164 Le Beaut (Alfred), brigadier-chef.
165 Le Cavil (Jean-Marie), brigadier.
166 Lyet (Charles-Emile), maréchal des logis chef.
167 Delerue (Louis), adjudant.
168 Finot (Jean-Marie-Joseph), adjudant-chef.
169 Goupil (Marcel-André), adjudant.
170 Senaubert (Raymond-Henri-Joseph), adjudant-chef.
171 Huber (Auguste), adjudant-chef.
172 Besse (Marcel), adjudant.
173 Kœssler (Joseph-Henri), adjudant-chef.
174 Houillon (Raymond-Edouard-Nicolas-Eugène), adjudant-chef.
175 Strub (Louis-Marc), adjudant-chef.
176 Prokosch (Georges), adjudant-chef.
177 Dupuy (Jean), adjudant-chef.
178 Le Bachelet (Pierre-Albert-Louis), adjudant-chef.
179 Mary (Dominique-Joseph-Jean-Marie), adjudant-chef.
180 Billy (Roger-Auguste), adjudant.
181 Skobel (Waldeck), adjudant-chef.
182 Bourgeon (Charles-Camille), maréchal des logis chef.
183 Picot (Gaston-Casimir-Léon), adjudant-chef.
184 Maire (Roger-Charles-Etienne), adjudant.
185 Piquel (Louis), maréchal des logis chef.
186 Limousin (André), adjudant-chef.
187 Zwickert (François-Xavier), adjudant.
188 Gallet (Paul), adjudant.
189 Torrens (Robert), adjudant.
190 Bertho (Henri-Joseph-Marie-Jean), adjudant-chef.
191 Jamet (Guy-Gilbert), adjudant.
192 Lahanhie (Robert), adjudant.
193 Tehet (Louis), adjudant.

Français musulmans.

1 Haddi ben Ahmed, mle J 1645, 1re classe.
2 Abbes ben Lhassen, mle G 1685, 1re classe.
3 Embarck ben Ali, mle G 2103, 1re classe.
4 Mohamed ben Lhacem, mle G 362, adjudant.
5 Hassen ben Mohamed ben Brahim ben Khelaf, mle A 120/32, maréchal des logis.
6 Ahmed ben Abdelkrim ben Mohamed, mle A 150/25, 1re classe.
7 Ali ben Bouchta, mle I 1015, maréchal des logis.
8 Abdallah ben Bark, mle J 935/29, brigadier.
9 Mohamed ben Sadik, mle G 2332, brigadier.
10 Lhassen ben Mohamed, mle J 381, 2e classe.
11 S.N.P. ben Harzallah ben Ameur, mle A 949, maréchal des logis chef.
12 Ahmed ben Larbi, mle A 1468/30, brigadier.
13 Boudjemaa ben Lhassen, mle H 3784, 1re classe.
14 Ahmed ben Lhassen, mle A 254/28, maréchal des logis.
15 S.N.P. Amar ben Ahmed, mle 78, 2e classe.
16 Djoua Mohamed ben Said, mle A 5, brigadier.
17 Hamida ben Lhassen, mle A 714/30, 1re classe.
18 Cherfi Kouider ben Adda, mle A 255/26, 1re classe.
1919 Benharzallah ben Tayeb, mle A 945, 1re classe.
20 Abdesselem ben Boubakeur, mle A 726/29, 2e classe.
21 Kherici Cheikh ben Abderrahmane, mle 010, maréchal des logis chef.
22 El Maati ben Mohamed, mle A 709/30, 1re classe.
23 Bougherara Smail ben Said, mle 4521, maréchal des logis.
24 Achab Cherif ben Mohamed, mle A 731/27, 1re classe.
25 Djaber Moahmed ben Si Ali, mle 301, brigadier-chef.
26 Lakhal Mohamed, mle 0293, brigadier.
27 S.N.P. ben Ameur ben Ahmed, mle 33, 1re classe.
28 Madjoub ben Belaid, mle A 404/29, maréchal des logis chef.
29 Mohamed ben Regragrui ben Khart, mle 1422/30, 2e classe.
30 Ali ben Bourahim, mle A 394/32, brigadier-chef.
31 Lahoussine ben Mohamed, mle A 429/32, maréchal des logis.
32 Hocine Dahmane ben Hadi Tahar, mle 209, 1re classe.
33 S.N.P. Miloud Boudjemaa, mle 1268, 1re classe.
34 Hamiche Salah ben El Hadj, mle A 364/30, 1re classe.
35 Salah ben Tayeb, mle 3534, maréchal des logis chef.
36 Mohamed Ali Bouchira, mle A 123, brigadier.
37 S.N.P. Ahmed ben Mohamed, mle A 95/93, 2e classe.
38 Baghdadi ould Benali, mle 01414, brigadier.
39 Mahmoud ben Amar ben Younes, mle 1607 L 32, maréchal des logis chef.
40 Abdallah ben Brahim ben Abderrahman, mle A 718/31, brigadier.
41 Daiffallah Ahmed ben Mohamed, mle A 75, maréchal des logis.
42 Houabria Benchohra ben Lamri, mle 488, 1re classe.
43 Youcef Aissa, mle 428, maréchal des logis chef.
44 Amrane Abdelkader, mle 65, brigadier.
45 Moussa ben Lassou, mle A 795/30, brigadier.
46 Mohamed ben Bachir, mle L. 140, 1re classe.
47 Boudjemaa ben Seghir ben Ahmed, mle A 13/32, brigadier.
48 S. N. P. Oshmane, mle 3233, brigadier.
49 Said ben Brahim, mle A 616/31, 1re classe.
50 Djelcoul Oul Hamed, mle 1402, 1re classe.
51 S. N. P. Lakhdar ben Djelloul, mle A 62/32, maréchal des logis.
52 Nafi Zoubir, mle 1092, brigadier.
53 Malek Abdelkader, mle A 1027/31, 1re classe.
54 Arbia Medjaouer ben Belgacem, mle 4186, brigadier.
55 Alli ben Mohamed, mle A 419/31, 1re classe.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

56 Agha Mir Djillali ould El Mir, mle 129, maréchal des logis chef.
57 Brahim ben Lahoussine, mle A 626/30, maréchal des logis.
58 S. N. P. Abdelkader ben Miloud, mle A 745/32, brigadier-chef.
59 Ouis Benaouda ben Habib, mle 1861, maréchal des logis.
60 Bendris Allaoua ben Mabrouk, mle 891, maréchal des logis.
61 Belgacem Salah ben Ahmed ben Arboul, mle 135/32, brigadier-chef.
62 S. N. P. Abdelkader ben Khaled, mle 01195, maréchal des logis.
63 Brahimi Yahia ben Bachir, mle A 105, adjudant.
64 Cheick ben Taleb, mle 0312, 2e classe.
65 Mohamed ben Bouchta, mle A 300/32, maréchal des logis.
66 Bou Aicha ben Djilali, mle A 428/31, adjudant.
67 Abdelkader Bahous, mle 0802, brigadier-chef.
68 S. N. P. Ali ben Messaoud, mle 271, adjudant.
69 Brahim ben Lahoussine, mle A 400/29, maréchal des logis.
70 S. N. P. ben Missaa ben Ziane, mle A 272, brigadier.
71 Abdallah ben Mohamed, mle A 531/32, 2e classe.
72 Benlakhdar Ahmed, mle 2292, 1re classe.
73 Ababsa Ahmed Chérif, mle 421, maréchal des logis.
74 M'Rini Belgacem ben Benabdelmdeh, mle 455, maréchal des logis chef

TRAIN

Européens.

1 Barbier (Charles), adjudant-chef.
2 Barbereau (Clément-Delphin), adjudant-chef.
3 Piot (Edouard), adjudant-chef.
4 Benoist (Yves-Erma), adjudant.
5 Testevuide (Roger), adjudant-chef.
6 Premoli (Pierre-Roger), adjudant.
7 Saint-Martin (Raoul-Ferdinand), adjudant.
8 Guillaumet (Louis-Camille), adjudant-chef.
9 Chabauty (Edmond-Louis), adjudant.
10 Toussaint (Robert-Emile), adjudant.
11 Martin (Paul), maréchal des logis chef.
12 Creuzet (Michel-Antoine), adjudant.
13 Bozonnet (Paul-Albert), adjudant.
14 Figiel (Rudolf), adjudant-chef.
15 Stockhausen (Jacques-Julien), adjudant.
16 Vautier (René-Marius), maréchal des logis chef.
17 Touche (Roger-André), adjudant.
18 Le Hir (François-Marie), adjudant-chef.
19 Drouineau (André), adjudant.
20 Luneau (Roger), adjudant-chef.
21 Le Galloudec (François-Marie-Ange) maréchal des logis.
22 Brecqueville (Paul-Léon-Victor), adjudant-chef.
23 Miribel (Emile), adjudant-chef.
24 Pesce (Emile-Marius), maréchal des logis chef.
25 Crespin (André), maréchal des logis major.
26 Torregrossa (Roger-Léonard), adjudant-chef.
27 Machabey (Henri-Marie), adjudant-chef.
28 Brocksaux (René-Elie-Eugène), adjudant-chef.
29 Roue (Jean-André), adjudant-chef.
30 Simonin (Jean-Charles), adjudant-chef.
31 Bougeard (Bernard-Joseph-Marie), adjudant-chef.
32 Rousselre (André-Pierre-Eloi), adjudant.
33 Durlez (Pierre-Paul-Jean), adjudant-chef.
34 Ribowsky (Joseph), adjudant.
35 Gillet (Pierre-Marie-Mathurin), adjudant-chef.
36 Dubois (Marc-Georges-Jules), adjudant-chef.
37 Luciani (Ange-François), adjudant-chef.
38 Granier (André), adjudant-chef.
39 Ladave (Arnédée-Gaston), adjudant-chef
40 Greff (Oscar-Rémi), adjudant-chef.
41 Target (Léon-Henri), adjudant.
42 Ripoll (Pascal), adjudant-chef.
43 Duhoux (René), adjudant-chef.
44 Fritsch (Cosmas), adjudant-chef.
45 Cazare (Roger), adjudant-chef.
46 Léger (Jean), maréchal des logis chef.
47 Schweitzer (Gabriel-Emile), adjudant-chef.
48 Anselme (Emile-Michel-Jean), adjudant-chef.
49 Wilmet (André-Maurice), adjudant-chef.
50 Scherer (André-Laurent), adjudant-chef.
51 Foucher (Gaston-Pierre-Eugène), adjudant-chef.
52 Groux (Gustave-Augustin), adjudant-chef.
53 Saint-Ramon (Justin-Emilien), adjudant-chef.
54 Boyer (Yves-Antoine), adjudant-chef.
55 Viallard (Louis-Martin), adjudant-chef.
56 Lucheux (Roland-Germain), adjudant.
57 Bigand (Pierre), adjudant-chef.
58 Laval (Roger), adjudant-chef.
59 Jablecki (Jean), adjudant.
60 Michaud (Jean), adjudant-chef.
61 Petit (Pierre-Paul), adjudant-chef.
62 Deguine (Florent-Alfred-François), adjudant-chef.
63 Debray (Jean-René).
1 De Martino (Pierre), adjudant.
2 Marseaud (Emile-Jean), adjudant-chef.
3 Escolano (James), adjudant-chef.
4 Potier (Jean), maréchal des logis chef.

Nord-africains.

1 Aggoum ben Youcef, 89, maréchal des logis.
2 Abdelkader ben Ali Hachicha, 5573/31, maréchal des logis.
3 Messaoud ben Ahmed, 2657 X E 1768, brigadier.
4 Bini ben Abdallah, 174 X D 2337, soldat de 1re classe.
5 Larbi ben Mohamed, 03411, Maroc A, 471/29, brigadier-chef.
6 Bouazza ben Moha, J 2572, soldat.
7 Lhassen ben Mohamed, 8687, Maroc, A 485/29, adjudant.
8 Ahmed ben Allal, A 51/25/8699, brigadier-chef.
9 Zouazoui Slimane ben Said, A 1018/31 2072 R, soldat.
10 El Foul Chergui, 4166, maréchal des logis.
11 Toum Mohamed, maréchal des logis chef.
12 Kaddour ben Ahmed, A 473/31, soldat de 1re classe.
13 Rouhane ben Abdesselem, A 62/32, soldat.
14 Leblalta Abdelafid, 833, brigadier.
15 Litim Ali, 133 L M, maréchal des logis.
1 Salah ben Mohamed ben Mansoud, A 131/33, maréchal des logis.

ARTILLERIE

1 Lesueur (Alphonse), maréchal des logis chef.
2 Renaudin (Gabriel), adjudant-chef.
3 Marty (Henri), adjudant.
4 Lagriffoul (André), adjudant-chef.
5 Mariel (Charles), adjudant-chef.
6 Girard (Jean), adjudant-chef.
7 Gondal (André), adjudant-chef.
8 Pierron (Marie), adjudant-chef.
9 Deschamps (Etienne), adjudant.
10 Gualtard (Albert), adjudant-chef.
11 Duran (Georges), adjudant-chef.
12 Lambert (Louis), adjudant-chef.
13 Rabouille (Eugène), adjudant-chef.
14 Jubineaux (Jules), adjudant.
15 Sola (Arnold), adjudant.
16 Perrin (André), adjudant-chef.
17 Goze (Léon), adjudant-chef.
18 Girard (Lucien), adjudant-chef.
19 Poulkes (Louis), adjudant-chef.
20 Dulout-Jeanine (Emile), adjudant-chef.
21 Respaut (Maurice), adjudant.
22 Saucier (Emile), maréchal des logis chef.
23 Decoux (Henri), adjudant-chef.
24 Lebrun (Marcel), maréchal des logis chef.
25 Carrère (Fernand), adjudant-chef.
26 Baudoin (Henri), adjudant-chef.
27 Abbache Mohamed, adjudant.
28 Velasquez (Lucien), adjudant-chef.
29 Toix (André), adjudant-chef.
30 Monnier (Charles), adjudant-chef.
31 Maillert (Camille), adjudant-chef
32 Beaujon (Georges), adjudant-chef.
33 Hale (Marcel), adjudant-chef.
34 Sartous (René), adjudant-chef.
35 Legris (René), adjudant-chef.
36 Cahart (Eugène), adjudant-chef.
37 Rendinaro (Joseph), adjudant-chef.
38 Boudignet (Edmond), adjudant-chef.
39 Lelay (Alexandre), adjudant-chef.
40 Ricorday (Emile), adjudant.
41 Laumi (Michel), maréchal des logis chef.
42 Feuillebois (Henri), adjudant-chef.
43 Castillon (André), adjudant-chef.
44 Dumortier (Louis), adjudant-chef
45 Brunel (Jean), adjudant-chef.
46 Dalles (André), adjudant.
47 Gaborit (Léandre), adjudant-chef.
48 Gilles (Marius), adjudant-chef.
49 Ducau (Jean), adjudant-chef.
50 Colin (Claude), adjudant-chef.
51 Counit (Georges), adjudant-chef.
52 Raymond (Joseph), adjudant-chef.
53 Dieu (Fernand), adjudant-chef.
54 Pétragne (Joseph), adjudant-chef.
55 Berne (Eugène), adjudant-chef.
56 Morisseau (Charles), adjudant-chef.
57 Delplanque (Robert), aspirant.
58 Sirey (Pierre), adjudant-chef.
59 Prévot (André), adjudant-chef.
60 Coustre (André), adjudant-chef.
61 Douche (Jean), adjudant-chef.
62 Pocreau (Pierre), adjudant-chef.
63 Piazzoli (Charles), adjudant-chef.
64 Duval (André), adjudant-chef.
65 Decottignies (Alfred), adjudant-chef.
66 Vinouse (Pierre), adjudant-chef.
67 Grob (Marcel), adjudant-chef.
68 Bezagu (René), adjudant-chef.
69 Deramaix (Alfred), adjudant-chef.
70 Barthes (Adrien), adjudant.
71 Foiche (Paul), adjudant-chef.
72 Moreilleras (Henri), adjudant-chef.
73 Aguillon (Laurent), adjudant-chef.
74 Bouisset (Emile), adjudant-chef.
75 Sendra (Pierre), adjudant-chef.
76 François (Henri), adjudant-chef
77 Tricot (Paul), adjudant-chef.
78 Timonnier (Daniel), adjudant-chef.
79 Bobillier (Eugène), adjudant-chef.
80 Gillet (Paul), adjudant-chef.
81 Querne (Henri), adjudant-chef.
82 Meunier (Georges), adjudant-chef.
83 Malo (Jean), adjudant.
84 Boyaud (Claude), adjudant-chef.
85 Poirot (Martial), adjudant-chef.
86 Bara (Paul), adjudant-chef.
87 Hochet (Roger), adjudant-chef.
88 Guichard (Louis), adjudant-chef.
89 Malifaud (Marcel), adjudant-chef.
90 Pluchart (Jean), adjudant-chef.
91 Objois (Jean), adjudant-chef.
92 Lagrue (Roger), adjudant-chef.
93 Guichard (Marcel), adjudant-chef.
94 Jean (Aimé), adjudant-chef.
95 Lalanne (Gérard), adjudant-chef.
96 Bonnans (Paul), adjudant-chef.
97 Migrenne (Hubert), adjudant-chef.
98 Wasson (André), adjudant-chef.
99 Laurent (René), adjudant-chef.
100 Grimaud (Gustave), adjudant-chef.
101 Mathou (Georges), adjudant-chef.
102 Seel (Bernard), adjudant.
103 Labet (Léon), adjudant-chef.
104 Lecler (Eugène), adjudant-chef.
105 Marion (Jean), adjudant-chef.
106 Pinteau (Jean), adjudant-chef.
107 Bulle (Henry), adjudant-chef.
108 Rebuffel (Maurice), adjudant-chef.
109 Semprez (André), adjudant-chef.
110 Combes (Armand), adjudant-chef.
111 Foucaud (André), adjudant-chef.
112 Carpentier (Joseph), adjudant-chef.
113 Lebèvre (Marie), adjudant-chef.
114 Maître (Robert), adjudant-chef.
115 Pilhon (Germain), adjudant-chef.
116 Laine (Charles), adjudant-chef.
117 Jacques (Jean), adjudant-chef.
118 Stephan (Georges), adjudant-chef.
119 Mathon (Emile), adjudant.
120 Barre (Alexandre), adjudant-chef.
121 Josset (Henri), adjudant-chef.
122 Parisot (Marcel), adjudant-chef.
123 Michel (Jean), adjudant-chef.
124 Monti (Charles), adjudant-chef.
125 Gloux (Albert), adjudant.
126 Hubert (Edmond), adjudant-chef.
127 Poncet (Lucien), adjudant-chef.
128 Viala (Marcel), adjudant.
129 Sagot (Pierre), adjudant-chef.
130 Crozat (Georges), adjudant-chef.
131 Roy (René-Louis), adjudant-chef.
132 Causse (Roger), adjudant-chef.
133 Lacoste (Samuel), adjudant.
134 Sorba (François), adjudant-chef.
135 Palaquer (Paul), adjudant-chef.
136 Chamoin (Gabriel), adjudant-chef.
137 Tissot (Léon), adjudant-chef.
138 Vieillard (André), aspirant.
139 Lieffroy (Henri), adjudant-chef.

140 Pages (Justin), adjudant-chef.
141 Gaillard (Armand), adjudant-chef.
142 Rousseau (Max), adjudant-chef.
143 Carrère (Jacques), adjudant-chef.
144 Chatry (Georges), adjudant-chef.
145 Durand (Paul), adjudant-chef.
146 Husson (Henri), adjudant-chef.
147 Schmitter (Marius), adjudant-chef.
148 Mougel (Michel), adjudant-chef.
149 Moisan (Charles), adjudant-chef.
150 Tissot (Auguste), adjudant-chef.
151 Guillaume (Marcel), adjudant.
152 Buron (Louis), adjudant.
153 Delais (Albert), adjudant-chef.
154 Sourisseau (Gilbert), adjudant-chef.
155 Guern (Yves), adjudant-chef.
156 Aussenac (Jean), adjudant.
157 Geillon (Maurice), adjudant-chef.
158 Grodet (Albert), adjudant-chef.
159 Dessert (Pierre), adjudant.
160 Delsart (Eloi), adjudant-chef.
161 Humez (Hernant), adjudant-chef.
162 Roucher (André), adjudant-chef.
163 Baudement (Jean), adjudant-chef.
164 Coquerelle (Emile), adjudant-chef.
165 Justin (Louis), adjudant-chef.
166 Duval (Auguste), adjudant-chef.
167 Cances (Roger), adjudant-chef.
168 Bourgerie (René), adjudant-chef.
169 Pain (Adrien), adjudant-chef.
170 Evrard (Achille), adjudant-chef.
171 Giner (Henri), adjudant-chef.
172 Brunetault (René), adjudant-chef.
173 Leblanc (Pierre), adjudant-chef.
174 Huc (Henri), adjudant-chef.
175 Genest (Marcel), adjudant-chef.
176 Lassus (André), adjudant-chef.
177 Defosse (Jules), adjudant-chef.
178 Waeteracre (Hildevert), adjudant.
179 Bohber (Justin), adjudant.
180 Constant (Gaston), adjudant.
181 Girard (Serge), adjudant-chef.
182 Surrault (Robert), adjudant-chef.
183 Martin (Bernard), adjudant-chef.
184 Jacques (Ernest), adjudant-chef.
185 Lespagnol (René), adjudant-chef.
186 Antoine (Paul), adjudant-chef.
187 Vandecavez (Maurice), adjudant.
188 Bisiaux (Ferdinand), adjudant-chef.
189 Ferrer (François), adjudant.
190 Henry (Maurice), adjudant-chef.
191 Moulbach (Aimé), adjudant-chef.
192 Rousseau (Hermelin), adjudant-chef.
193 Humez (Jean-Baptiste), adjudant-chef.
194 Bezombes (Jules), adjudant-chef.
195 Larre-Larrouy (Charles), adjudant-chef.
196 Lescot (Pierre), adjudant-chef.
197 Salacrou (Fernand), adjudant-chef.
198 Martin (Marcel), adjudant-chef.
199 Chevallier (Roger), adjudant-chef.
200 Wianny (Charles), adjudant-chef.
201 Bedard (Edmond), aspirant.
202 Chavaroche (René), adjudant-chef.
203 Hervé (Maurice), adjudant-chef.
204 Zimmermann (Laurent), adjudant-chef.
205 Poinsot (Pierre), adjudant-chef.
206 Mick (Nicolas), adjudant.
207 Couturier (Raymond), adjudant-chef.
208 Marchal (Jean), adjudant-chef.
209 Euzière (Célestin), adjudant.
210 Richez (Marcel), adjudant-chef.
211 Farail (Antoine), adjudant-chef.
212 Legai (Michel), adjudant-chef.
213 Santelli (Charles), adjudant-chef.
214 Arthozoul (Justin), adjudant-chef.
215 Legoux (Jean-Bernard), adjudant.
216 Simon (André), adjudant-chef.
217 Jaillet (René), adjudant-chef.
218 Lafond (Victor), adjudant.
219 Lieure (André), adjudant.

Hommes de troupe.

1 Leart (Eugène), brigadier-chef.
2 Ramon (Raoul), brigadier.

Sous-officiers (Nord-Africains).

1 Boudjemaa ben Ali ben Ahmed, mle 5, maréchal des logis.
2 Abderahmane ou Hammou, maréchal des logis.
3 Ahmed ben Belgacem ben Djaafar, mle 159, maréchal des logis chef.
4 Allouane Said ben Mohamed, mle A. 382, maréchal des logis.
5 Benzaid Sadek ben Miloud, mle A. 589, maréchal des logis chef.
6 Amar ben Amar ben Bouzeian, mle 176, maréchal des logis chef.
7 Belgacem ben Lakhdar ben Zihani, mle A. 161/33, maréchal des logis chef.
8 Layachi ben Ali ben Amor, mle 149, maréchal des logis chef.
9 Lalaibia Tahar ben Kleifa, mle A. 916, maréchal des logis chef.
10 S N. P. Kada, mle A. 238, adjudant.
11 M'Hamed ben Amor ben Chadli, mle 1396, adjudant.
12 Abderrahman ben Zine el Abidine, mle 182, maréchal des logis chef.
13 Messaoud ben Amor ben Abdallah, mle 148, maréchal des logis chef.
14 Ladjemi ben Amor, mle 178, maréchal des logis.
15 Sadok ben Ali el Maoui, mle 180, maréchal des logis chef.
16 Mohamed ben Adballah, mle A. 202/33, maréchal des logis chef.

Hommes de troupe (Nord-Africains).

1 El Abchi ben Ali ben Larbi, mle 152, brigadier.
2 Rebai Ahmed ben Messaoud, mle A. 1201, canonnier.
3 Tafeb ben Mohamed ben Amara, mle 2906, canonnier.
4 Bouazziz Mohamed, mle 4042, brigadier-chef.
5 Benregreb Lakdar ben Mohamed, brigadier.
6 Mohamed ben Ali ben Hadj Ahmed, mle 222, brigadier.
7 Mohamed ben Brahim ben Ahmed, mle 5446, brigadier-chef.
8 Aomar ben Lebdaoui, mle 875, brigadier.
9 Driss ben Mohamed, mle A. 624/31, canonnier.

GENIE

Européens.

1 Troani (Gaëtano), sergent.
2 Plaven (Edouard), adjudant-chef.
3 Petitjean (Michel), adjudant-chef.
4 Cavaillès (Georges), adjudant-chef.
5 Auderset (Louis), adjudant.
6 Hardy (Hubert), adjudant-chef.
7 Duneufjardin (Joseph), adjudant-chef.
8 Sic (Jean), adjudant-chef.
9 Iselin (Henri), adjudant-chef.
10 Ducat (Pierre), adjudant.
11 Liron (André), adjudant-chef.
12 Séverin (Hubert), adjudant-chef.
13 Sabot (Georges), adjudant-chef.
14 Farjaud (Paul), adjudant-chef.
15 Marin (Raymond), adjudant-chef.
16 Bry (Maurice), adjudant-chef.
17 Beisch (Eugène), adjudant-chef.
18 Mathey (André), adjudant.
19 Gendey (Armand), adjudant-chef.
20 Ferrut (Marcel), adjudant-chef.
21 Goubert (Alexandre), adjudant-chef.
22 Hubert (Pierre), adjudant.
23 Bouton (Georges), sergent-chef.
24 Bernard (René), adjudant-chef.
25 Schilt (Joseph), sergent-chef.
26 Gomel (Georges), adjudant-chef.
27 Filippi (Pierre), adjudant
28 Bayada (Emmanuel), adjudant.
29 Porret-Blanc (Albert), adjudant-chef.
30 Becquelin (Robert), adjudant.
31 Gianoli (Paul), adjudant.
32 Tauziac (Pierre), adjudant-chef.
33 Roland (Marcel), adjudant-chef.
34 Rague (Gustave), sergent-chef.
35 Mouclier (Jean), adjudant-chef
36 Petitjean (Marcel), adjudant-chef.
37 Bury (Etienne), adjudant-chef.
38 Delpierre (André), adjudant-chef.
39 Herbe (René), adjudant-chef.
40 Bogialla (Pierre), adjudant-chef.
41 Simard (Henri), adjudant-chef.
42 Masselot (André), adjudant-chef.
43 Schenberg (Maurice), adjudant-chef.
44 Gueganou (Georges), adjudant-chef.
45 Ingrand (Walter), adjudant-chef.
46 Maignot (Fernand), adjudant-chef.
47 Billerey (Joseph), adjudant-chef.
48 Régnier (Pol), adjudant-chef.
49 Rémy (Marc), adjudant-chef.
50 Bonfils (Pierre), adjudant-chef.
51 Legay (Maurice), adjudant-chef.
52 Fratacci (Pierre), adjudant-chef.
53 Vincent (Charles), adjudant-chef.
54 Pernon (Raymond), adjudant-chef.
55 Arnaud (Paul), adjudant-chef.
56 Véron (René), adjudant-chef.
57 Mesangroas (Jean-Marie), adjudant-chef.
58 Dentler (Eugène), adjudant-chef.
59 Morice (Marcel), adjudant-chef.
60 Bilheux (Pierre), adjudant-chef.
61 Ruban (Fernand), adjudant-chef.
62 Saclier (Robert), adjudant-chef.
63 Dufour (Amédée), adjudant-chef.
64 Dailly (Paul), adjudant-chef.
65 Knoerr (Aimé), adjudant-chef.
66 Vannereux (André), adjudant-chef.
67 Reynes (Eugène), adjudant.
68 Valade (Robert), adjudant.
69 Courteaux (René), adjudant.
70 Vasseur (Louis), sergent.
71 Tillet (Théophane), adjudant-chef.
72 Sablier (Louis), adjudant.
73 Chaudy (Roger), adjudant-chef.
74 Brillant (René), sergent-major.
75 Rocchiccioli (Félix), adjudant.
76 Picq (Marcel), adjudant-chef.
77 Le Berre (Jean), adjudant.
78 Taris (Roland), sergent-chef.
79 Claudel (Raymond), adjudant-chef.
80 Huret (Pierre), sergent-chef.
81 Blazy (Ernest), adjudant-chef.
82 Martin (Henri), adjudant.
83 Mufraggi (Marius), adjudant-chef.
84 Jean (Joseph), adjudant-chef.
85 Lieutaud (Pierre), adjudant-chef.
86 Grosse (Charles), adjudant.
87 Poncet (Antoine), adjudant.
88 Mary (Joseph), adjudant.
89 Collereau (Henri), adjudant-chef.
90 Duprat (Raoul), adjudant-chef.
91 Belin (Henri), adjudant-chef.
92 Monganne (Jean), adjudant-chef.
93 Ury (Gaston), adjudant-chef.
94 Guérinet (Raymond), adjudant-chef.
95 Hacquard (Pierre), adjudant-chef.
96 Blaise (Lucien), adjudant-chef.
97 Perrault (René), adjudant-chef.
98 Meyer (Lucien), adjudant-chef.
99 Amans (Albert), adjudant-chef.
100 Velay (Marcel), adjudant.
101 Darbas (Bernard), adjudant-chef.
102 Delage (Henri), adjudant-chef.
103 Cisse (Moussa), adjudant.
104 Boniface (Henri), adjudant-chef.
105 Lacaze (Armand), adjudant-chef.
106 Buisset (Jacques), adjudant-chef.
107 Druelle (Maurice), adjudant-chef.
108 Donteville (Maurice), sergent-chef.
109 Pidoux (Maurice), adjudant.
110 Busato (Jean), adjudant.
111 Schaegis (Albert), aspirant.
112 Cabelguen (Joseph), adjudant-chef.
113 Laurent (Georges), adjudant-chef.
114 Chauderlot (Robert), adjudant.
115 Mazeau (Jean), sergent-chef.
116 Ducroz (André), adjudant.
117 Enjalbert (Marcel), adjudant-chef.
118 Rohmenter (Paul), adjudant-chef.
119 Jérome (Louis), adjudant-chef.
120 Combe (Roland), adjudant-chef.
121 Mathey (Auguste), adjudant.
122 Galand (Auguste), adjudant-chef.
123 Robinet (Robert), adjudant-chef.
124 André (Paul), adjudant-chef.
125 Jacquemin (Roger), adjudant-chef.
126 Magne (Albert), adjudant-chef.
127 Ragon (Jean), adjudant-chef.
128 Ventre (Maurice), adjudant-chef.
129 Rousseau (Camille), adjudant-chef.
130 Soudon (Henri), adjudant-chef.
131 Rappenne (André), adjudant-chef.
132 André (Georges), adjudant-chef.
133 Michelet (Camille), adjudant-chef.
134 Guéry (Raymond), adjudant-chef.
135 Ivore (Paul), adjudant-chef.
136 Estellon (Jean), adjudant-chef.
137 Messager (Pierre), adjudant-chef.
138 L'Her (François), adjudant.
139 Tschiemberg (Henri), adjudant-chef
140 Mallet (Jean-Marie), adjudant-chef.
141 Gilbert (Daniel), adjudant-chef.
142 Block (Maurice), adjudant-chef.
143 Bijasson (Henri), adjudant-chef.
144 Salve (Bernard), adjudant.
145 Sellier (Marcel), adjudant-chef.
146 Murys (André), adjudant-chef.
147 Winand (François), adjudant-chef.
148 Cosse (Roger), sergent-major.
149 Chair (Marcel), adjudant-chef.
150 Rastoll (André), adjudant-chef.
151 Blancher (André), adjudant.
152 Bailly (Henri), adjudant.
153 Rousseau (Charles), adjudant.
154 Lelimouzin (Georges), adjudant-chef.
155 Coulon (Léon), adjudant-chef.
156 Lestideau (Joseph), adjudant.
157 Schnell (Lucien), sergent-chef.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

158 Lasserre (Raymond), sergent-chef.
159 Jouan (Gilbert), sergent-chef.
160 Bouhelier (Pierre), sergent-chef.
161 Monnier (Roger), adjudant.
162 Juif (Paul), adjudant.
163 Gilbert (Fernand), adjudant-chef.
164 Petit (Daniel), adjudant-chef.
165 Exandier (Jean), adjudant-chef.
166 Quédec (Georges), adjudant-chef.
167 Lanard (Philibert), adjudant-chef.
168 Legrois (Gaston), adjudant-chef.
169 Fillion (Gabriel), adjudant-chef.
170 Duchemin (Henri), adjudant-chef.
171 Brunet (Jean), adjudant-chef.
172 Leboucq (Eugène), adjudant-chef.
173 Kalache (Aldéric), adjudant-chef.
174 Guynamant (René), adjudant-chef.
175 Prud'homme (Gaston), adjudant-chef.
176 Troxler (René), adjudant-chef.
177 Coornaert (Arsène), adjudant-chef.
178 Sigoigne (Emile), adjudant-chef.
179 Chevoisier (Victor), adjudant-chef.
180 Chenaud (Louis), adjudant-chef.
181 Grattenois (Guillaume), adjudant-chef.
182 Baugé (Auguste), adjudant-chef.
183 Holveck (Gaston), adjudant-chef.
184 Isnard (Paul), adjudant-chef.
185 Kopf (Jean-Louis), adjudant-chef.
186 Cales (Jean), adjudant-chef.
187 Py (René), adjudant-chef.
188 Vasseur (François), adjudant-chef.
189 Lallemand (Marcel), adjudant-chef.
190 Porre (Victor), adjudant-chef.
191 Aynard-Simonet (Jean), adjudant-chef.
192 Meyzonade (Jean), adjudant-chef.
193 Defoulloy (Roger), adjudant-chef.
194 D'Hoorne (Lucien), adjudant-chef.
195 Athenoux (Jean), adjudant-chef.
196 Nossereau (Raymond), adjudant-chef.
197 Baudry (Louis), adjudant-chef.
198 Leyssieux (Fernand), adjudant-chef.
199 Joulain (Victor), adjudant-chef.
200 Debethune (Charles), adjudant-chef.
201 Larelle (Gaston), adjudant-chef.
202 Pujol (Lucien), adjudant-chef.
203 Brunat (Henri), adjudant-chef.
204 Gauthérot (Lucien), adjudant-chef.
205 Zerr (Charles), adjudant-chef.
206 Talineau (Paul), adjudant-chef.
207 Sellier (Albert), adjudant-chef.
208 Baglioni (Charles), adjudant-chef.
209 Fargier (Benoist), adjudant-chef
210 Fort (Fidès), adjudant-chef.
211 Romier (Jean), adjudant-chef.
212 Apparu (Léon), adjudant-chef.
213 Jabet (Léonard), adjudant-chef.
214 Enée (Georges), adjudant-chef.
215 Henriquet (Roger), adjudant.
216 Roujol (Jacques), adjudant-chef.
217 Falconis (Henri), adjudant-chef.
218 Bothorel (Jean), adjudant-chef.
219 Eribon (Albert), adjudant-chef.
220 Masquelet (Henri), adjudant-chef.

Nord-Africains

SOUS-OFFICIERS

1 Abdelselam ben el Hassen, sergent-chef.
2 Boussalah Abdelkrime ben Ghouti, A. 619/32, sergent.
3 Tidjani ben Ahmed, A. 165/33, adjudant chef.
4 Bechir ben Mohamed, 779/L-32, sergent.
5 Rezgui Saïd, A. 516, adjudant-chef.
6 Dahoui ben Messaoud, 2716/31, sergent.
7 Taïeb ben Brahim, A. 379, sergent-chef.
8 Bengharbi Attia ben Bachir, A. 530/32 sergent.
9 Ibrahima Diarra, 94.671, sergent-chef
10 Modière, 36.521, sergent-chef.

HOMMES DE TROUPE

1 Zeguili Ahmed, A. 159/32, caporal-chef.
2 Ghali ben Saïd, 73.074, 2e s/m.
3 Chaffaï ben Abbès, 4173 x A 107/31, 1er s/m.
4 Biemen bi Botti, 65.469, 1er s/m.
5 Hamani ben Mohamed, caporal.
6 Mohamed ben Younès, 2417/32, caporal.
7 Abdallah ben Djellah, 2411/32, caporal.
8 Ali ben Mohamed ben Salah, 2395/32, caporal-chef.
9 Gahrat ben Youcef, 230/31, caporal-chef.

TRANSMISSIONS

Européens.

a) ARME

1 Barret (Narcisse-Louis), adjudant-chef.
2 Lazou (Maurice), sergent-chef.
3 Michel (Guillaume), adjudant-chef.
4 Barin (Henri-Victor-Joseph), adjudant-chef.
5 Martzloff (Léopold), adjudant-chef.
6 Pellegrini (Victor-Alfred), sergent-chef.
7 Lieb (Ferdinand-Lucien), adjudant-chef.
8 Jacquel (René), adjudant.
9 Marliny (Robert), adjudant.
10 Noël (Jean-Jules-Marie), sergent-chef.
11 David (Georges-Henri), adjudant.
12 Jouin (Louis-Jean-Marie-Germain), adjudant-chef.
13 Brisset (André-Joseph-Alexandre), adjudant-chef.
14 Courbon (Edouard-Louis-Marcel), adjudant-chef.
15 Benichou (Elie), adjudant-chef.
16 Paris (Robert-Jean-Ernest), adjudant.
17 Blanc (France), adjudant.
18 Schmitt (Emile-François), adjudant-chef.
19 Gluck (Oscar-Auguste), adjudant-chef.
20 Ravaux (Lucien-Joseph), adjudant.
21 Goube (Raymond), adjudant-chef.
22 Colas (Robert-Théophile), adjudant.
23 Beauval (Maurice), adjudant.
24 Vendange (Fernand), adjudant-chef.
25 Lajus (Jean-Louis-Pierre-Georges), adjudant-chef.
26 Cardot (Georges-Ernest), sergent-chef.
27 Hubert (René-Adrien), adjudant-chef.
28 Lombard (Paul-Victor), sergent-chef.
29 Malkrehut (Alphonse-Armand-Valentin), adjudant.
30 Cauve (Jean-André-Auguste), sergent-major.
31 Giraudier (Jean-Olivier-Rodolphe), adjudant-chef.
32 Gstalter (Pierre-Paul), sergent-chef.
33 Peter (Georges), sergent-chef.
34 Guégand (Albert-Louis-Joseph), sergent-chef.
35 Lamoureux (Pierre-Ernest), adjudant-chef.
36 Hureau (Raymond), adjudant.
37 Mivielle (Pierre-Albert), adjudant-chef.
38 Despaux (Gaston-Vincent), adjudant-chef.
39 Berguin (Jean-Edmond), adjudant-chef.
40 Lemée (Marcel), sergent-chef.
41 Rietsch (Auguste-Jules), adjudant-chef.
42 Barges (Maxime-Marius-Joseph), adjudant-chef.
43 Delbart (Jules-Louis), adjudant-chef.
44 Poupon (François), adjudant.
45 Morel (Edouard-Jean), adjudant-chef.
46 Guiter (François-Jean-Marius), adjudant-chef.
47 Fontan (Jules-Henri), adjudant-chef.
48 Oster (Gérard-Marie-Léon), adjudant-chef.
49 Caulet (Louis), adjudant-chef.
50 Burrell (Pierre), adjudant-chef.
51 Servant (Paul-Lambert), adjudant.
52 Gagnepain (René-Joseph), sergent-chef.
53 Viguié (Eloi-Dieudonné), adjudant.
54 Penning (Jean-Louis-Marcel), adjudant-chef.
55 Bournas (Emile), adjudant.
56 Fleury (Gabriel-Pierre-Victor), adjudant.
57 Valy (Marius-Marcel), adjudant-chef.
58 Roland (Jean), adjudant-chef.
59 Jugeau (Yves-Marie), adjudant-chef.
60 Branger (Marcel), adjudant-chef.
61 Le Goff (Louis), adjudant-chef.
62 Bretaire (Paul-Marceau), sergent.
63 Payre (Louis), sergent-chef.

b) SERVICE DES TRANSMISSIONS

1 Lemaire (Ernest-François), adjudant.
2 Kritter (Eugène-Robert), adjudant-chef.
3 Boulloup (Henri-Joseph), adjudant.
4 Gavoille (Roger), adjudant-chef.
5 Giacomini (Pierre-Paul-Brice), adjudant.
6 Revel (Léopold-Victor), adjudant-chef.
7 Rault (Gaston), adjudant-chef.
8 Willaime (Pierre-Eulézy), adjudant-chef.
Deck (René-Maxime), adjudant-chef.
10 Rassat (François), adjudant-chef.
11 Donfut (Pierre-Joseph), adjudant-chef.
12 Ludovissy (Georges-Henri), adjudant-chef.
13 Cathelineau (Roger-Raymond-Marcelin), adjudant-chef.
14 Genteur (Pierre-Gaston), adjudant-chef.
15 Gaudin (André), adjudant-chef.
16 Paillard (Alexandre-Hippolyte), adjudant.
17 Brady (Raymond-Paul), adjudant-chef.
18 Morney (Léon-Etienne-Auguste), adjudant-chef.
19 Gemeil (Jean-Louis), adjudant-chef.
20 Nourtier (René-Joseph-Arthur), adjudant-chef.
21 Belhomme (Maurice-Raoul), adjudant-chef.
22 Jeandel (Marcel-René-Louis), adjudant-chef.
23 Richet (Lucien-Gaston), adjudant-chef.
24 Cremont (Emile-René), adjudant-chef.
25 Moureau (Camille), adjudant-chef.
26 Pfarrer (Louis-Joseph), adjudant-chef.
27 Morel (Arthur-Henri), adjudant-chef.
28 Chambert (Marcel-Eugène), adjudant.
29 Heck (Joseph-Xavier), adjudant-chef.
30 Colin (Louis-Charles), adjudant-chef.
31 Kinzinger (Raymond-Lucien-Albert), adjudant-chef.
32 Perotin (Louis-Gilbert-André), adjudant-chef.
33 Thévenin (André-Louis-Ernest), adjudant-chef.
34 Durhone (Paul-Maurice), adjudant-chef.

Nord-africains musulmans.

1 Djemaïel Ben Othmann ben Hassine, mle 1518/L/31, adjudant.
2 Ali ben Mohamed ben El Adj Ali, mle 1936, sergent.
3 Messaoua ben Salem, mle 2737, 2e classe.
4 Abdelhalim ben Amor, mle A/134/31, sergent.
5 Ali ben Mohamed ben Abdelkrim Bayoud, mle 1370/L/31, adjudant-chef.
6 Hassen bel Ali Zarak, mle 3867/32, sergent.
7 Aissaoui Hassine, mle 332, sergent-chef.
8 Sayah Lamri ben Achour, mle 513, adjudant-chef.
9 Aridj Ahmed ben Aridj Bouferkat, mle 221, adjudant.

CORPS DU MATERIEL

Européens.

1 Zimmermann (Alexandre-Paul), adjudant-chef.
2 Michaud (Abel), adjudant-chef.
3 Varlet (Paul), adjudant-chef.
4 Durieux (Henri-Eugène), adjudant-chef.
5 Luyat (Léon-Jules-Germain), adjudant-chef.
6 Blanchard (André), adjudant-chef.
7 Karleskind (Fernand Michel-André), adjudant-chef.
8 Ginestet (Louis), adjudant.
9 Cuminet (Jean-André), adjudant-chef.
10 Faure (Pierre-Marius), adjudant-chef.
11 Virgaux (Marcel), adjudant-chef.
12 Alazet (Albert-Marcel), maréchal des logis major.
13 Hamon (Paul-Jacques), adjudant-chef.
14 Costilhes (Yvan-Aimé-Julien), adjudant.
15 Castet (Paul-Lucien), adjudant.
16 Bergès (Marius-Léon), adjudant-chef.
17 Broche (Louis-Pierre), maréchal des logis major.
18 Sauvageot (Gabriel), adjudant.
19 Albert (Daniel), adjudant-chef.
20 Morel (Marcel-Louis-Eugène), adjudant chef.
21 Dieudonné (Georges), adjudant-chef.
22 Harnist (Victor-Pierre-Henri), adjudant.
23 Piquard (Georges-Albert), adjudant-chef.
24 Bulon (Elie-Marcel-Victorien), adjudant.
25 Foiselle (Henri-Joseph), adjudant-chef.
26 Bouveret (Albert-Joseph), adjudant-chef
27 Robin (Alcide-Fernand), maréchal des logis chef.
28 Augé (Pierre), adjudant-chef.
29 Podevin (Albert-Fernand-Théodule), adjudant-chef.
30 Texier (André-Alexandre), adjudant-chef.
31 Dubois (Firmin-Alfred-Auguste), adjudant-chef.
32 Aunis (Aristide-Clément-Jules), adjudant-chef.
33 Chevalier (André-Pierre-Julien), adjudant-chef.
34 Excoffier (Pierre-Marius-Fernand), adjudant-chef.
35 Constantin (Maurice-Gustave-Louis), adjudant-chef.

36 Pacaux (Roger - Jules - Louis), adjudant-chef.
37 Thibaut (Joseph), adjudant.
38 Revert (Clovis-Alexis), adjudant-chef.
39 Bourgeois (Léon-Jean-François), adjudant.
40 Bissardon (Antoine), adjudant.
41 Chollet (Pol), adjudant.
42 Pierrot (Paul-Georges), adjudant.
43 Boizard (Gabriel-Louis), adjudant.
44 Favreau (Jean), adjudant.
45 Lauzeral (Roger-Jacques), adjudant-chef.
46 Lacaze (Jean-Robert), adjudant-chef.
47 Morandini (Ange-Marie), adjudant-chef.
48 Godin (Désiré-Gaston), adjudant.
49 Grisey (Marcel), adjudant.
50 Masson (Roger-Léon), maréchal des logis major.
51 Mestres (Michel-Isidore), adjudant-chef.
52 Larroque (Pierre), adjudant.
53 Le Goallec (Pierre-Yves), adjudant-chef.
54 Justine (Pierre-Jules), adjudant-chef.
55 Mattei (Marc-Eulius), adjudant-chef.
56 Faisy (André-César), adjudant.
57 Noguier (Maurice-Louis-Charles), adjudant-chef.
58 Julien (Charles-Julien), adjudant-chef.
59 Coindreau (François-Joseph), adjudant-chef.
60 Lefebvre (Bernard), adjudant-chef.
61 Guillou (François-Marie), adjudant-chef.
62 Vaissière (Roger), adjudant.
63 Brevault (Eugène - François), adjudant-chef.
64 Meunant (Marcel-Elie-Georges), adjudant-chef.
65 Becker (Nicolas), adjudant-chef.
66 Lombard (Paul - Jean-Baptiste - Philibert), adjudant-chef.
67 Le Bideau (André), adjudant-chef.
68 Brun (Camille), adjudant-chef.
69 Hoffmann (Paul), adjudant.
70 Marchand (Emile-François-Jacques), adjudant.
71 Adolf (Désiré), adjudant-chef.
72 Toulouse (Olivier), adjudant-chef.
73 Parcot (André-Jérémie-Marcel), adjudant.
74 Tulet (André-Félix), adjudant-chef.
75 Boire (Pierre-Georges), adjudant-chef.
76 Prévost (René-Théophile-Julien), adjudant-chef.
77 Decaudin (Louis-René), adjudant-chef.
78 Vieilhomme (Pierre-Onésime), adjudant.
79 Rolland (Fernand), maréchal des logis chef.
80 Villa (Louis-Salvy), adjudant-chef.
81 Cornier (André-Emile-Laurent), adjudant-chef.
82 Fenasse (Joseph-Bernard), maréchal des logis chef.
83 Carrère (Antoine-Gilbert), adjudant.
84 Meler (Léon-Charles), adjudant-chef.
85 Ruhm (Albert-Jacob), adjudant-chef.
86 Taquet (Alfred-Elie), adjudant-chef.
87 Masnou (Clovis-Joseph), adjudant.
88 Robini (Huberi), adjudant.
89 Lafouge (André-Henri), adjudant-chef.
90 Marty (Vincent-Marc), adjudant-chef.
91 Ferradou (Louis-Edouard-François), adjudant-chef.
92 Tronc (Arthur - Louis - Raoul), adjudant-chef
93 Simon (André), adjudant-chef.
94 Dubois (Jean-Joseph), adjudant-chef.
95 Coste (Robert-Eloi-Louis), adjudant-chef.
96 Boulin (Jean-Ernest), adjudant.
97 Savona (Joseph-Toussaint), adjudant.
98 Mure (Alphonse), maréchal des logis major.
99 Fafiotte (Roland-Abel-Jean), maréchal des logis.
100 Legay (Louis-Antoine), adjudant-chef.
101 Coillard (Antoine-Victor), adjudant.
102 Petit (Roger-Marie-Louis), adjudant.
103 Paris (René), maréchal des logis chef.
104 Potterie (Norbert), adjudant-chef.
105 Guillemelle (Léon - Cyprien), adjudant-chef.
106 Heintzmann (Jean-Pierre), adjudant-chef.
107 Guepet (André-Louis-Henri), adjudant.
108 Destremont (Charles - Lucien), adjudant-chef.
109 Léonard (Léon), adjudant-chef.
110 Boyer (Charles-Louis), adjudant-chef.
111 Rolland (Alfred - Emmanuel), adjudant-chef.
112 Morand (Louis-Etienne), brigadier-chef.
113 Billon (Pierre), adjudant-chef.
114 Michel (André-Charles), adjudant-chef.
115 Petit (Max-Léon), adjudant-chef.
116 Bertaud (James - Henri - Aimé), adjudant-chef.
117 Landois (Gustave - Georges), adjudant-chef.
118 Soyer (Guy-Raoul), adjudant-chef.
119 Coupaud (Eugène-Michel), adjudant.
120 Dehout (André-Victor), adjudant.
121 Thiéry (Robert-Elie), adjudant-chef.
122 Muller (Marcel-Henri-André), adjudant-chef.
123 Bougoin (Edmond), adjudant-chef.
124 Borie (Irénée - Gérôme - Jean), adjudant-chef.
125 Payan (Adrien - Abel - Julien), adjudant-chef.
126 Le Moller (Augustin-Louis-Marie), adjudant-chef.
127 Guerrin (Marcel-Etienne), adjudant-chef.
128 Grandguillaume (Henry), maréchal des logis major.
129 Raclot (Robert-Trima), adjudant-chef.
130 Perrellaz (Henri-Claude), adjudant.
131 Puget (Louis), aspirant.
132 Lamballe (Henri-Jean), adjudant.
133 Desnoyer (Hubert-Abel), adjudant-chef.
134 Prodon (René-Auguste), adjudant-chef.
135 Micheneau (Edmond-Paul-Louis), adjudant-chef.
136 Prat-Bernachot (Louis-Pierre-Jean), adjudant.
137 Jeandey (Gaston-Maurice-Lucien), adjudant-chef.
138 Auburtin (Paul), adjudant.
139 Lefèvre (Maurice), adjudant-chef.
140 Moreau (Jean-Yves), adjudant-chef.
141 Naegel (Adolphe), adjudant-chef.
142 Bondu (Joseph-Jean), adjudant-chef.
143 Ricard (André-Pierre), adjudant-chef.
144 Bontemps (Auguste), adjudant-chef.
145 Labecede (Laurent), adjudant-chef.
146 Cuvelier (Maurice-Jules), adjudant-chef.
147 Demenus (Pierre-Paul), adjudant-chef.
148 Gayot (Georges-René), adjudant-chef.
149 Steck (Henri-Roger), maréchal des logis major.
150 Panafieu (Auguste-Léopold-Marcel), adjudant-chef.
151 Dallbard (Fernand), adjudant-chef.
152 Fougnies (Albert - Alphonse), adjudant-chef.
153 Massart (Maurice - Fernand), adjudant-chef.
154 Bardeau (Roger), adjudant-chef.
155 Barthélemy (Roger-Camille-Marie-Albert), adjudant-chef.
156 Dulong (Abel-Armand-Léon), adjudant-chef.
157 Capron (François-Emile), adjudant chef.
158 Guitard (Marcel-Louis), adjudant-chef.
159 Landy (Henri), adjudant-chef.
160 Paoli (Dou-Charles), adjudant-chef.
161 Lamberteaux (Emile-Lucien), adjudant-chef.
162 Claustres (Albert-François), adjudant-chef.
163 Pianetti (Charles-Marius), adjudant-chef.
164 Probst (Joseph-Eugène-Léon), adjudant-chef.
165 Vandevoir (Maurice), adjudant-chef.
166 Gillot (Marcel), maréchal des logis chef.
167 Ono (Roger-Georges-Jean), adjudant-chef.
168 Chalmet (Jean-Marcel), adjudant-chef.
169 Roge (André-LouisAugustin), adjudant.
170 Tanguy (Désiré-François-Marie), adjudant-chef.
171 Tantart (Louis-Henri), adjudant-chef.
172 Rouchon (Edmond), adjudant.
173 Fabre (Rousseau), adjudant.
174 Richet (Roger), adjudant-chef.
175 Bonnet (Georges-Théophile), adjudant-chef.
176 Chevalier (Roger-Olivier-Henri), adjudant-chef.
177 Winckel (Léon-Louis), adjudant-chef.
178 Tordo (Albert-Henri), adjudant-chef.
179 Villaret (Marcel-Roberi), adjudant.
180 Gourdoux (Jean-Baptiste), adjudant-chef.
181 Pons (Camille-François), adjudant-chef.
182 Barret (Marcel), adjudant-chef.
183 Barthalot (Pierre-Raymond), adjudant-chef.
184 Brière (Georges-Louis), adjudant-chef.
185 Rouzeaud (Etienne-Antoine), adjudant.
186 Casajus (Henri), adjudant-chef.
187 Blanquer (Antoine), adjudant-chef.
188 Schall (Joseph-Charles), adjudant-chef.
189 Vangysel (Henri-Emile), adjudant-chef.
190 Jean (Paul), adjudant-chef.
191 Coepel (François-Marie-Charles), adjudant-chef.
192 Gauthier (René-Maurice-Clément), adjudant-chef.
193 Chartier (Louis-Eugène), adjudant.
194 Olivier (Léon-Gabriel), adjudant.
195 Perrier (Daniel-Louis), adjudant-chef.
196 Sonally (Claudius), adjudant-chef.
197 Barthe (Victorius-François), adjudant-chef.
198 Le Nève (Jean-Vincent-Marie), adjudant-chef.
199 Detrie (Paul-Jean-Emile), adjudant-chef.
200 Vanlède (André-Théophile), adjudant-chef.
201 Mocquet (Germain-Marcel), adjudant-chef.
202 Arrachart (Victor-Léonce), adjudant-chef.
203 Nicoli (Michel-Vincent), adjudant.
204 Vane (Joseph-Edmond), adjudant-chef.
205 Peyrière (Raoul-Jean-Léon), adjudant-chef.
206 Pechinot (Paul), adjudant-chef.
207 Georgeon (Roger), adjudant-chef.
208 Marcassi (Lucien), adjudant.
209 Antoine (Raymond-Paul), adjudant-chef.
210 Lautrette (Robert), adjudant-chef.
211 Catte (Maurice-Paul), adjudant-chef.
212 Kletzger (Roger), adjudant-chef.
213 Bouyssou (Jean-Albert), adjudant.
214 Grandidier (Camille-Maur-Sébastien), adjudant-chef.
215 Perraudin (René-Marcel), adjudant-chef.
216 Gangloff (René-Joseph-Lucien), adjudant-chef.
217 Molitor (Pierre-Louis), adjudant-chef.
218 Pellissier (Jean-Rosé-Philémon), adjudant-chef.
219 Bartholini (Gilbert-Jules), adjudant-chef.
220 Radoux (René-Firmin-Etienne), adjudant-chef.
221 Guennegou (Maurice), adjudant.
222 Denis (Fernand), adjudant-chef.
223 Lucas (Charles-Georges-Casimir), adjudant-chef.
224 Chategnier (Louis-Ferdinand), adjudant-chef.
225 Bareth (Charles-Maurice-Léon), adjudant.
226 Pourcelot (Georges-Marie-Alphonse), adjudant-chef.
227 Pérard (Marius-Ferdinand), adjudant-chef.
228 Schott (Ernest-Camille), adjudant.
229 Andrieux (Roger-Albert), adjudant.
230 Nadal (Gabriel-Pierre-Joseph), adjudant-chef.
231 Bebin (Jean-Marie-Joseph), adjudant.
232 Lasseron (Edouard-Jean-David), adjudant-chef.
233 Fohr (René-Félix), adjudant-chef.
234 Mantin (François-Louis), adjudant-chef.
235 Chabanier (Jean), adjudant-chef.
236 Amarnier (René-Maurice), adjudant.
237 Gallucci (Camille), adjudant-chef.
238 Renard (Roger-Lucien), adjudant-chef.
239 Richard (Raymond), adjudant-chef.
240 Bertrand (Maurice-François-Félix), adjudant-chef.
241 Robin (Henri-Auguste-Victor), adjudant.
242 Charpentier (Henri-François), adjudant-chef.
243 Le Berre (René), adjudant-chef.
244 Perard (Georges-Léon), adjudant-chef.
245 Court (Jean-Marie), adjudant-chef.
246 Carillon (Henri), adjudant.
247 Monjanel (Clément), adjudant-chef.
248 Borde (Jacques), maréchal des logis major.
249 Pringot (Jean-Edmond), maréchal des logis major.
250 Sarochus (Pierre-Roberi), adjudant.
251 Veran (Xavier), aspirant.
252 Masse (Marcel), maréchal des logis major.
253 Larrieu (Jean-François), adjudant-chef.
254 Andreu (Bertin-Léon-Albert), adjudant-chef.
255 Duces (Etienne-Marie-Jean), adjudant.
256 Reboulet (Roger-Edmond), adjudant-chef.
257 Pernot (René-Joseph), adjudant-chef.
258 Torlonia (Marcel-Louis), adjudant-chef.
259 Maillard (Pol-Gabriel-Maurice), adjudant-chef.
260 Roger (Georges-Fernand), adjudant-chef.
261 Thiery (Léon), adjudant-chef.
262 Colot (Paul-Louis), adjudant-chef.
263 Herbaux (Marcel-Pierre-François), adjudant.
264 Sardella (Ange-Lucien), adjudant-chef.
265 Grosnier (Fernand), adjudant.
266 Alaux (Lucien - Léon-Louis), adjudant-chef.
267 Gosserez (Jean-Marie-André), adjudant-chef.
268 Udot (Fernand-Auguste-Marie), adjudant-chef.
269 Fraillon (Gilbert), adjudant.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

270 Caumont (François-Gustave-Jean), adjudant-chef.
271 Le Breton (Robert-Eugène-Marie-Louis), adjudant-chef.
272 Moreau (Roger-Augustin-Lazare), adjudant-chef.
273 Perre (Eugène-Jean-Marie), adjudant.
274 Lefaure (Jean), adjudant-chef.
275 Casalta (Joseph), adjudant-chef.
276 Barbarin (Jean), adjudant-chef.
277 Ribérieux (Henri-Antoine), adjudant-chef.
278 Bonnet (Maurice), adjudant-chef.
279 Gros-Izopet (Lucien-Félix), adjudant-chef.
280 Andreoni (Antoine-François), adjudant-chef.
281 Pasquier (Raymond-Alphonse), adjudant-chef.
282 Lapiagne (Maurice-Marie-Eugène), adjudant-chef.
283 Pavese (Charles-Ugo), maréchal des logis major.
284 Agusty (Gaston), adjudant-chef.
285 Morel (Roland-Séraphin), adjudant-chef.
286 Bordereau (Lucien-Jacques), adjudant-chef.
287 Lamotte (Emile-Florentin), adjudant-chef.
288 Heaulme (Gaston), adjudant-chef.
289 Clement (Pierre-Albert), adjudant-chef.
290 Gounouf (Louis-Benaimé-Auguste), adjudant-chef.
291 Leblanc (Charles-Henri-Louis), adjudant.
292 Gougeon (Gaston), adjudant-chef.
293 Houssat (Henri), adjudant-chef.
294 Macouin (Raymond-Constant-Louis), adjudant-chef.
295 Cochennec (Lucien-Joseph), adjudant-chef.
296 Ricard (Pierre-Marius), adjudant.
297 Jacquemin (Daniel-Marius-Maurice), adjudant-chef.
298 Saillant (Valentin-Louis), adjudant-chef.
299 Dauphin (Joseph-Ernest), adjudant.
300 Jacquemin (Jean-Marie-Léon), adjudant-chef.
301 Jacquet (Eugène-Alexandre), adjudant-chef.
302 Garbe (Raymond-Louis-Léon), adjudant.
303 Poulet (Maurice), adjudant-chef.
304 Belorme (Pierre-Marius), adjudant.
305 Eveno (Jean), adjudant-chef.
306 Golz (René), adjudant-chef.
307 Parent (Clément-Alfonse), adjudant-chef.
308 Adam (Georges), adjudant-chef.
309 D'Herbes (Emile-Léon), adjudant-chef.
310 Barrouy (Louis), adjudant-chef.
311 Rolle (Henri-Paul), adjudant.
312 Berrard (Marcel-Jean-Joseph), adjudant.
313 Taneux (André), maréchal des logis chef.
314 Georges (Maurice), adjudant.
315 Hellette (Henri-Jean), adjudant-chef.
316 Phelippot (René-Fernand), adjudant-chef.
317 Darblade (Pierre-Marius), adjudant-chef.
318 Bonnin (Louis-Robert), adjudant-chef.
319 Bernan (Auguste-Jacques), adjudant.
320 Violin (Roger), adjudant.
321 Talon (Charles-Joseph-Eugène), adjudant-chef.
322 Blanc (Antoine), adjudant-chef.
323 Durieux (Gaston-Robert), adjudant-chef.
324 Sirandre (Maurice), adjudant-chef.
325 Reaux (Constant-Alexandre), adjudant-chef.
326 Ferlon (Marcel-Emile-Auguste), adjudant-chef.
327 Roulay (Roger), adjudant.
328 Bourquard (Henri-Léon), adjudant-chef.
329 Carrere (Joseph-Augustin), adjudant-chef.
330 Brigault (Pierre-Alexandre), adjudant.
331 Nerzig (Louis-Pierre), adjudant.
332 Meunier (Henri-René), adjudant-chef.
333 Brogard (Charles), adjudant-chef.
334 Espin (Jean), adjudant-chef.
335 Brendel (Auguste-Charles), adjudant-chef.
336 Degli-Alberi (Louis), adjudant-chef.
337 Berthenet (Jean-Louis-Albert), adjudant-chef.
338 Peyrie (Marius-Jean), adjudant-chef.
339 Castel (Pierre), adjudant-chef.
340 Dupoizat (Gilbert-Victor), adjudant-chef.
341 Guillot (André-Charles), adjudant-chef.
342 Mercier (Abel-Victor), adjudant-chef.
343 Guenadou (Martial-François-Michel), adjudant-chef.
344 Mettetal (René-Louis), adjudant-chef.
345 Baillard (Jean-André), adjudant-chef.
346 Ronveaux (André-Octave), adjudant-chef.
347 Trey (Germain), adjudant-chef.
348 Delsalle (Maurice-Louis-Joseph), adjudant-chef.
349 Bon (Emile-Robert), adjudant-chef.
350 Millet-Lyonnet (Denis-Lucien-Alfred), adjudant-chef.
351 Maillarbaux (Marcel-Auguste), adjudant-chef.
352 Aymard (Eugène-Ludovic-Bernard), maréchal des logis-chef.
353 Terrasson (Georges), adjudant.
354 Masson (Maurice-Charles), adjudant-chef.
355 Chevallier (Gabriel), adjudant-chef.
356 Marchetti (François), adjudant-chef.
357 Louvion (Raymond-Joseph), adjudant-chef.
358 Spanneut (Gaston-François), adjudant-chef.
359 Vuillemot (Roger-Auguste-Xavier), adjudant-chef.
360 Aubert (Emile-René-Robert), adjudant-chef.
361 Cher (Maurice-Alphonse-Jules), adjudant-chef.
362 Clément (Marcel-Lucien), adjudant-chef
363 Lefevre-(Maurice), adjudant-chef.
364 Chimot (Jules-Alexandre), adjudant-chef.
365 Deval (Joseph-Fernand), adjudant-chef.
366 Michel (Pierre-Henri), maréchal des logis-major.
367 Chapuis (Jean-Marie-Georges), adjudant-chef.
368 Le Roho (Joseph-Marie), adjudant-chef.
369 Peres (Séverin), adjudant.
370 Girardey (Justin-Gaston), adjudant-chef.
371 Babayou (René), adjudant-chef.
372 Gaye (Désiré), adjudant.
373 Balthasar (Joseph-Jules), adjudantchef.
374 Hubler (André-Joseph), adjudant-chef.
375 Laffitte (Maurice), adjudant-chef.
376 Jean (Emile-Claude), adjudant-chef.
377 Alliot (Paul-Joseph), adjudant-chef.
378 Bonafos (Emile-Edmond-Honoré), adjudant-chef.
379 Cardinal (Marcel-Albert), adjudant-chef.
380 Imbert (Emile-Hdevert-André), adjudant-chef.
381 Dutzy (André), maréchal des logis-major.
382 Masson (Fernand), adjudant-chef.
383 Mathe (Pierre-Aimé-Fernand), adjudant-chef.
384 Gallois (Edmond-René), adjudant-chef.
385 Chabot (Paul), aspirant.
386 Gespach (Eugène-Paul), adjudant-chef.
387 Bauduin (René-Eugène), adjudant-chef.
388 Beurtheret (Maurice-Gérôme), adjudant-chef.
389 Cristini (Henri-Thérissins), adjudant-chef.
390 Herry (Jean-Augustin), adjudant-chef.
391 Warin (Roger-Ernest), adjudant-chef.
392 David (Henri-François), adjudant-chef.
393 Tisserand (André-Léon-Louis), adjudant-chef.
394 Thomas (Jean-Emilien-Léon), adjudant-chef.
395 Daurenjou (Gustave-Emile-Marcel), adjudant-chef.
396 Deschamps (Roger), adjudant-chef.
397 Hullette (Henri-Auguste-Edmond), adjudant.
398 Melkowski (Erich-Mathieu), adjudant.
399 Hammenthienne (Bernard-Marie-Auguste), adjudant-chef.

Musulmans nord-africains.

1 Mazouze Naïsni ben Aïssa, n° mle A 0.556, maréchal des logis.
2 Mohamed ben Ahmed, n° mle A 211/32, maréchal des logis.
3 Abderrhamane Bel Hadj, n° mle 0.571 soldat de 1re classe.
4 Mahmoud ben Mohamed Bourigua, n° mle A 18/31, maréchal des logis.
5 Lalhou Mohamed Arezki Mahfond, n° mle A 571, maréchal des logis.
6 Mohamed ben Mohamed, n° mle 992, maréchal des logis-chef.

SERVICE DE SANTE

1 Valle (René-Louis), sergent-major.
2 Dezande (Marie-Clément), adjudant.
3 Benichou (Messaoud), adjudant.
4 Ferran (Auguste-François), sergent-major.
5 Moreau (Marcel-Pierre), adjudant.
6 Cramancel (François-Marius), sergent-major.
7 Rustin (Paul-Emile), aspirant d'administration.
8 Pozzo Di Borgo (Etienne), adjudant.
9 Faivre (René-Emile), adjudant.
10 Cailleau (Gustave-Jules), adjudant.
11 Pedinielli (Martin), adjudant.
12 Khaled Laredj, sergent-chef.
13 Médard (Pierre-René), adjudant-chef.
14 Bourgeois (Georges-Albert), adjudant.
15 Romani (Pierre), adjudant-chef.
17 Kahn (Paul-Baruch), sergent.
18 Aupetit (Fernand-Marcel), adjudant.
19 Mayeur (Charles-Adrien), sergent-chef.
20 Peynet (Léon-Jean), sergent-chef.
21 Le Leuch (Mathurin), sergent-major.
22 Arconny (Henri-André), sergent-major.
23 Etienne (Ernest-Auguste), adjudant-chef.
24 Menez (Jean), sergent-chef.
25 Pasquet (Georges), adjudant.
26 Boulérac (Calixte-Paul), adjudant-chef.
27 Cousigne (Eugène-Jean), adjudant-chef.
28 Iung (Maurice), adjudant.
29 Jacquemin (Marie-Albert), sergent-major.
30 Pressigout (François), adjudant.
31 Laurent (Jean), adjudant.
32 Huguenot (Lucien-Emile), adjudant.
33 Thomas (Félix), adjudant-chef.
34 Duverger (Pierre), adjudant.
35 Alène (Charles-Léon), sergent-chef.
36 Guichard (Charles-Jean), adjudant.
37 Yssarni (André-Jean), adjudant.
38 Mayaud (Roger-Gustave), sergent-major.
39 Chevallier (Paul), adjudant.
40 Caulier (Jules-Benjamin), adjudant-chef.
41 Jacquier (Elie-Pierre), adjudant-chef.
42 Joly (Virgile), adjudant.
43 Martin (Gabriel), adjudant.
44 Porte (Kléber), sergent-major.
45 Rousseau (Jean-Marie), sergent-major.
46 Andro (Eugène-Pierre), adjudant.
47 Boissinot (René), adjudant.
48 Touchard (Simon-Georges), aspirant d'administration.
49 Rocchi (Pierre-François), adjudant.
50 Mabit (Henri-Etienne), adjudant.
51 Verstraete (Robert-Camille), adjudant.
52 Brajot (Maurice), adjudant.
53 Weber (Robert), aspirant d'administration.
54 Duche (René-Lucien), adjudant.
55 Deudon (Maurice-Albert), adjudant-chef.
56 Zorra (Edmond), adjudant.
57 Diard (Fernand-René), adjudant.
58 Godfrin (Cyrille-Auguste), adjudant-chef.
59 Guipaud (Georges-Jean), adjudant.
60 Soulan (Léon), adjudant.
61 Pons (Antonin-Jean), adjudant.
62 Dubois (Lucien-Octave), adjudant-chef.
63 Fischer (Charles-Albert), adjudant.
64 Vallier (Maurice-Henri), sergent major.
65 Puglue (Jean-Louis-Marie), sergent major.
66 Decalonne (Cyprien), adjudant.
67 Zaegel (Albert-Marie-Louis), adjudant.
68 Chatel (Maurice), adjudant-chef.
69 Duboz (André-Charles), adjudant-chef.
70 Longin (Jean-Antoine), sergent major.
71 Barbier (Maurice-Emmanuel), adjudant.
72 Martin (Claudius), adjudant-chef.
73 Marcy (Elie-Denis), adjudant-chef.
74 Badeuille (Roger-Edmond), adjudant-chef.
75 Pefontan (Lucien-Georges), adjudant-chef.
76 Plazanet (Augustin), adjudant.
77 Bouf (Auguste-René), adjudant.
78 Quack (Maurice), adjudant-chef.
79 Machon (René-Casimir), adjudant.
80 Rillaert (Benjamin-Achille), adjudant-chef.
81 Teissier (Roger-Félix), adjudant-chef.
82 Ahnou (Lounès), adjudant-chef.
83 Deme (Henri), adjudant.
84 Godeau (Marcel), adjudant-chef.
85 Dutrop (Désiré-Léon), adjudant.
86 Malagane (Louis), adjudant.
87 Clade (Marcel-Eugène), adjudant-chef
88 Derache (Edouard), adjudant-chef.
89 Bodo (Julien), adjudant-chef.
90 Aquino (Roger-Pierre), adjudant.
91 Rello (Pierre), sergent major.
92 Conlis (Roger), adjudant-chef.
93 Grall (Louis-Gaston), adjudant-chef.
94 Henriet (Pierre-Antoine), adjudant-chef.
95 Carlier (Charles-Célestin), adjudant-chef
96 Noé (Robert), adjudant.
97 Deleuze (Marc-Félix), adjudant.
98 Petit (Maurice), adjudant.

99 Wacquier (Frédéric), adjudant.
100 Eceffet (Michel-Louis), adjudant-chef.
101 Estiot (Serge-Alexis), adjudant.
102 Terrine (Serge-Jean), adjudant-chef.
103 Dautreppe (Robert-Jean-Paul), adjudant-chef.
104 Lebigre (Robert-Louis), sergent-major.
105 Robin (Marius-Joseph), adjudant-chef.
106 Rime (Emile-Henri), adjudant-chef.
107 Lolliérou (Gabriel), adjudant.
108 Genestier (Marcel), adjudant.
109 Ferré (Jérôme-Edouard), adjudant.
110 Lecomple (Raymond-Jules), adjudant-chef.

Militaires nord-africains.

1 Lariche (Arezki Ben Bachir), caporal-chef.
2 Zegrari (Bachir Ben Amar), sergent-chef.
3 Ahmed (Ben Ali), caporal-chef.
4 Kolli (Mohamed), sergent.
5 Mohamed (Ben Madani), sergent.
6 Belmouna (Abdelkader), sergent.
7 Dehouche (Saïl Ben Bachir), sergent-chef.
8 Oulmi (Massaoud), sergent-chef.

SERVICE VETERINAIRE

1 Pailleux (André-Henri), maréchal des logis chef.
2 Paterni (Antoine), maréchal des logis chef.
3 Laville (Henri), adjudant.
4 Dufour (Louis-Camille), adjudant-chef.
5 Carbuccia (Georges-Louis), adjudant.
6 Noguier (Jean-Louis), maréchal des logis chef.
7 Fournigault (Louis), maréchal des logis chef.
8 Laffin (Marcel-René-Alfred), adjudant.
9 Bana (Joseph-Louis-René), adjudant.
10 Daviau (Maxime), maréchal des logis major.
11 Valette (Ernest), maréchal des logis chef.
12 Angla (Joseph), adjudant-chef.
13 Billion (Jean-Auguste), adjudant.
14 Kieffer (Antoine-Armand), adjudant-chef.
15 Segura (Manuel), brigadier-chef.
16 Guiot (Eugène-Emile), adjudant.
17 Dantan (Gustave-Gabriel), adjudant-chef.
18 Arrichi (Dominique-Antoine), maréchal des logis chef.
19 Desansac (Gaston), adjudant-chef.
20 Pattier (Albert-Eugène), adjudant-chef.
21 Moinet (Eugène-Auguste), adjudant-chef.
22 Le Strat (Charles-Emile-Pierre-Louis), maréchal des logis chef.
23 Robert (Henri), adjudant-chef.
24 Droit (Emile), adjudant.
25 Verges (Jean-Louis), adjudant.
26 Commenay (Pierre-Raymond), adjudant-chef.
27 Clément (Roger-Emile), adjudant-chef.
28 Herry (Camille), adjudant-chef.
29 Grassart (Jean), adjudant-chef.
30 André (Charles), adjudant-chef.
31 Pierron (Maurice-Georges), adjudant-chef.
32 Olivier (Marius), adjudant.
33 Noguès (Jean-Marie), adjudant.
34 Papin (Camille), adjudant-chef.
35 Kerlin (Henri-François), adjudant.
36 Le Floch (Jean-Marie), maréchal des logis chef.
37 Gabaig (Alexis-Dominique), adjudant-chef.
38 Letaut (Elisée-Auguste), adjudant.
39 Blain (Nicolas-Georges), adjudant.
40 Berthon (André-Julien-Aimé), adjudant.
41 Brès (Alexandre), maréchal des logis chef.
42 Léonard (Henri), adjudant-chef.
43 Coubard (Fernand), adjudant.
44 Le Priol, adjudant.

Nord-Africains.

1 Bendjelloul (Ahmed Ben Ahmed), brigadier.
2 S.N.P. Bachir (Ben-Mohamed-Séguir), maréchal des logis chef.

INTENDANCE

Sous-officiers.

1 Mazières (Maurice), sergent-major.
2 Frelon (Jean), adjudant-chef.
3 Valladier (Georges-Emile), adjudant-chef.
4 Bouteville (Martial-Emile-Gabriel), sergent-major.
5 Thomas (Claude-Philéas-Etienne), sergent-chef.
6 Segaud (Henri-Pierre), adjudant-chef.
7 Roumegoux (Achille), sergent-chef.
8 Pierron (Charles-Marie-Joseph), adjudant.
9 Dumont (Roger-Louis), adjudant.
10 Fleury (Roger), adjudant.
11 Colombani (Charles-Pierre), adjudant.
12 Cornu (Georges), adjudant.
13 Legal (Fernand), adjudant-chef.
14 Courtade (André-Sylvain), adjudant.
15 Quenel (Henri), adjudant.
16 Chevalme (André-Théodore), sergent-chef.
17 Pisan (Auguste-Georges), adjudant.
18 Hugon (Gustave-Louis), adjudant.
19 Aubrée (Pierre-Marie), sergent.
20 Guerlinze (Eugène-Camille), sergent-major.
21 Goepfert (Henri-Alfred), adjudant.
22 Bastrios (Marcel-Joseph), adjudant.
23 Piet (Ferdinand-Auguste), sergent-major.
24 Rouyer (Henri), adjudant-chef.
25 Bregent (Robert), sergent-major.
26 Oudard (Marius), adjudant-chef.
27 François (Henri), adjudant-chef.
28 Camilli (François), adjudant.
29 Morillo (Sulpice), adjudant-chef.
30 Leroy (Henri), adjudant.
31 Acrement (Raymond-Georges), adjudant-chef.
32 Liégeart (Ernest), adjudant.
33 Arquillière (Lucien-Jean), adjudant.
34 Host (Georges-Eugène-Ernest), adjudant.
35 Bourgeon (Lucien-Arthur-Désiré), adjudant-chef.
36 Montagner (Joseph-Mathurin), adjudant chef.
37 Rambaud (André), adjudant.
38 Pfirmann (Auguste-Charles-Hugues), adjudant.
39 Horner (Florent), adjudant.
40 Grosbras (Emile-Pierre), sergent-major.
41 Clouard (Maurice-André), sergent-major.
42 Vande (Roger-Pierre), adjudant.
43 Bondenet (Georges-Henri), sergent-major.
44 Daudier (Charles-Simon), sergent-major.
45 Lointier (Diègo), adjudant.
46 Bellanger (Roger), adjudant.
47 Ferrier (Claudius-Joannès), adjudant-chef.
48 Vidallon (Guy-Hippolyte-Marius), adjudant-chef.
49 Troger (Savinien-Louis-Eucariste), adjudant.
50 Claustre (Jean-Marie), adjudant-chef.
51 Dominati (Jean), adjudant-chef
52 Joly (Edmond), adjudant-chef.
53 Thibaudin (Roger-Henri), adjudant-chef.
54 Marx (Paul-Eugène), adjudant.
55 Loue (Charles-Eugène-Henri), adjudant-chef.
56 Leriche (René-Camille-Paul), adjudant-chef.
57 Zamith (Jean), adjudant.
58 Bertaut (Pierre), adjudant-chef.
59 Pagniez (Victor-Henri), adjudant-chef.
60 Jactel (Gilbert-Raymond-Jules), adjudant.
61 Dutarire (Raymond-Eugène), adjudant.
62 Valles (Isaïe-Pierre-Paul), adjudant.
63 Fachaux (Clotaire), adjudant-chef.
64 Archambault (Georges-Gaston), adjudant.
65 Boesser (Paul-Armand), adjudant-chef.
66 Bellon (Marius), adjudant-chef.
67 Tiolet (Louis-Malo), adjudant-chef.
68 Jeanpierre (Marcel-René-Ferdinand), adjudant.
69 Coutant (René-Louis-Edmond), adjudant.
70 Saumier (Edmond-Lucien), adjudant-chef.
71 Richard (Louis-Jean-Marie), adjudant-chef.
72 Carnana de Reymonth (William-Charles), adjudant-chef.
73 Zimmermann (Paul-Jean), adjudant-chef.
74 Mouchard (Célestin-Louis), adjudant-chef.
75 Richy (Maurice-Jules-Charles), adjudant-chef.
76 Mugneret (Raoul), adjudant.
77 Henriot (Raymond-Charles), adjudant-chef.
78 Voyard (Pierre-Constant), adjudant-chef.
79 Bochet (Charles), adjudant-chef.
80 Méron (Rémy-Marie), adjudant-chef.
81 Lay (Louis-Jean-Marie), adjudant-chef.
82 Cabre (Léon), adjudant.
83 Roman (Louis-Honoré), adjudant-chef.
84 Gosléou (Roger-Michel), adjudant.
85 Chayriguet (Alexis-Henri), adjudant.
86 Pequegnot (Marcel-Maurice-Georges), adjudant-chef.
87 Oulieu (René-Gabriel-Paul), adjudant.
88 Jourdain (Alfred-Gustave-Henri), adjudant-chef.
89 Farjanel (Maurice-René-Gabriel), adjudant.
90 Dubuy (Jean-Louis), adjudant.
91 Ruans (Louis-Raymond), adjudant-chef.
92 Rouvet (Roger), adjudant-chef.
93 Maloyer (Louis-Emile), adjudant-chef.
94 Racine (Marcel), adjudant-chef.
95 Bornes (Pierre-Isidore), adjudant-chef.
96 Bigourdan (André-Pierre), adjudant.
97 Perrin (Gaston-Célestin), adjudant-chef.
98 Clere (Henri), adjudant-chef.
99 Pesvard (Jean), adjudant.
100 Bailie (Charles), adjudant.
101 Gagnepain (Achille), adjudant.
102 Doisy (Edmond-Gustave), adjudant.
103 Lagrange (Marcel-Victor-Auguste), adjudant.
104 Fourment (Antoine-Bertrand), adjudant-chef.
105 Miossec (Pierre-Henri), adjudant-chef.
106 Hermitte (Paul), adjudant.
107 Coulombel (Gaston), adjudant-chef.
108 Attia Mohamed, adjudant.
109 Thibaudeau (Guy), adjudantchef.
110 Pierret (Marcel-Nicolas), adjudant-chef.
111 Wuillaume (André), adjudant-chef.
112 Merckling (Robert), adjudant-chef.
113 Grégoire (Victor-Vincent-Antoine), adjudant-chef.
114 Clavier (Fernand-Georges), adjudant-chef.
115 Fourier (Paul-Firmin), adjudant-chef.
116 Campenet (Fernand), adjudant-chef.
117 Barbier (René-Jean-Alphonse), adjudant-chef.
118 Toqueville (André), adjudant-chef.
119 Machard (Jean-Henri), adjudant-chef.
120 Klein (Henri), adjudant.
121 Picot (Charles-François), adjudant-chef.
122 Dufeau (Charles-Michel), adjudant-chef.
123 Drouet (Pierre-Alfred), adjudant-chef
124 Le Jeune (Louis-Yves-François), adjudant.
125 Nussbaum (Julien-André), adjudant-chef.
126 Aulef (Emile), adjudant.
127 Boëllard (Paul), sergent-major.
128 Pequigniot (André-Léon-Joseph), adjudant-chef.
129 Fossier (Georges-Henri), adjudant-chef.
130 Lanselle (Léon), adjudant-chef.
131 Bolly (Marcel-Léon), adjudant-chef.
132 Per (Ambroise), adjudant-chef.
133 Varrault (Pierre-Maurice), adjudant-chef.
134 Adréani (Antoine-Louis-René), adjudant.
135 Bourdon (Robert), adjudant-chef.
136 Le Dé (Louis-Joseph), adjudant-chef.
137 Rémy (Maurice-André), adjudant.
138 Chatet (Georges), adjudant-chef.
139 Pechmagre (Robert-Fernand), adjudant-chef
140 Ferrand (Henri-Jean), adjudant-chef.
141 Grenier (Armand-François-Joseph), adjudant-chef.
142 Bourget (Jean-Louis), adjudant-chef.
143 Bregille (Louis), adjudant-chef.
144 Bidel (Jean-Albert-Maurice), adjudant.
145 Girard(Léon), adjudant-chef.
146 Marly (Henri), adjudant-chef.
147 Emin (Charles), adjudant-chef.
148 Badoux (Roger-Raymond), adjudant.
149 Bouly (Marie-Louis), adjudant.
150 Bischoff (René-Albert), adjudant.
151 Tartaix (André), adjudant-chef.
152 Petit (Marcel), adjudant-chef.
153 Dubart (Emile-Marcel), adjudant-chef.
154 Leroy (Armand), adjudant.
155 Morisot (Léon-Pierre-Etienne), adjudant.

Caporaux et soldats.

1 Samson (René-Pierre), caporal.

Maîtres-ouvriers.

1 Blancard (Pierre-Germain-Eugène), sergent-major, maître tailleur.
2 Attia (Charlot), sergent-chef, maître cordonnier.
3 Givord (André-Auguste), sergent-chef, maître tailleur.
4 Maurel (Maurice-Georges-André), maréchal des logis-chef, maître cordonnier.
5 Abadie (François-Léopold), sergent-chef, maître cordonnier.
6 Marcellin (Maurice), sergent-major, maître cordonnier.
7 Briscou (François), sergent-major, maître cordonnier.
8 Fischer (Albert), sergent, maître tailleur.
9 Duprez (Maurice), sergent, maître tailleur.
10 Bourdoiseau (Marceau-Denis), sergent-chef, maître cordonnier.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

11 Bracquart (Augustin), sergent-major, maître tailleur.
12 d'Arcangela (Pierre), sergent-chef, maître cordonnier.
13 Michaud (Robert-Charles), sergent-major, maître cordonnier.
14 Rancher (Henri), sergent-chef, maître cordonnier.
15 Bezille (André-Marcel), sergent-chef, maître cordonnier.
16 Auger (Marcel-Léon), sergent-chef, maître cordonnier.

Caporaux-chefs, caporaux et soldats nord -africains.

1 Mohamed Ben Bouchaïb, Mle A. 20.800, soldat de 1re classe.
2 Ahmed Ben Mohamed, Mle F. 3387-O.1865, caporal-chef.
3 Ali Ben Mohamed, Mle 1863.X.C.3514, soldat de 2e classe.

CADRE DES AGENTS DE CHANCELLERIE

1 Maschkauzan (Pierre-Julien-Boris), adjudant.
2 Rimont (Fernand-Dominique), adjudant-chef.
3 Mariot (Lucien-François), adjudant-chef.
4 Martin (Raymond-Jules-Hippolyte), adjudant-chef.
5 Berdoulat (Francis-Joseph), adjudant.
6 Cintract (Louis-René-Augustin), sergent-chef.
7 Duflot (Abel), adjudant-chef.
8 Grenat (Octavin-Henri), adjudant-chef.
9 Dignan (Jean), adjudant.
10 Courtoisier (Pierre), adjudant-chef.
11 Jacomino (Camille-Louis), adjudant-chef.
12 Guittard (René), adjudant-chef.
13 Bonzom (Jean-Marie), adjudant-chef.
14 Audras (Pierre-Eugène), adjudant-chef.
15 Lefort (Farnçois-André), adjudant.
16 Ducamp (Roger-Emile), adjudant-chef.
17 Testet (Paul-Jacques-Vincent), sergent-major.
18 Feuillatre (Roger-Emile-Léon), adjudant.
19 Perrot (André-Léon-Paul), adjudant-chef.
20 Boulinguez (René), adjudant.
21 Miremont (Jean), adjudant-chef.
22 Saudon (Louis), adjudant-chef.
23 Dubois (Jean-Charles), adjudant.
24 Bignon (André-Emilien), adjudant-chef.
25 Dubrecq (Charles-Eugène), adjudant-chef.
26 Vallez (André-Auguste), sergent-major.
27 Barrault (Marcel-René), adjudant-chef.
28 Soudier (Gaston), adjudant-chef.
29 Roman (Emile-Joseph), adjudant-chef.
30 Suzzoni (Antoine), adjudant.
31 Pelermann (Jean-Baptiste-Edouard), adjudant-chef.
32 Roche (Léon-Eugène), adjudant-chef.
33 Luxembourg (Jean), adjudant-chef.
34 Mouysset (Jean-Sylvain-François), adjudant-chef.
35 Le Pivaing (Abel), adjudant-chef.
36 Virlon (Maurice-Jean-Jules), adjudant-chef.
37 Pernin (Anathase), adjudant-chef.
38 Roboulot (André), adjudant-chef.
39 Baillet (Valère), adjudant.
40 Bodeau (Raoul-Louis-Clément), adjudant-chef.
41 Ambroise (Paul, Raphaël-René), adjudant-chef.
42 Devignes (Aimé-Alexis-Joseph-Jules), adjudant-chef.
43 Salmon (Gaston-Frédéric), adjudant-chef.
44 Foix (Guillaume-Eugène-Joseph), aspirant.
45 Cosqueric (André-René-Marie), adjudant-chef.
46 Lantez (Arsène-Désiré), adjudant-chef.
47 Beudon (Henri-Nicolas), adjudant-chef.
48 Colin (Jean-Baptiste-Marcel), adjudant-chef.
49 Pergue (Louis), adjudant-chef.
50 Rucher (André), adjudant-chef.
51 Copin (André), adjudant-chef.
52 Chiapello (Emile-Joseph-Bernard), adjudant-chef.
53 Boissery (Raoul-Pierre), adjudant.
54 Lalanne (Joseph), adjudant-chef.
55 Reimonen (René-Gustave-Marie), adjudant-chef.
56 Besnard (Albéric-René), adjudant-chef.
57 Delmas (Paul-Marcel), adjudant-chef.
58 Lholelain (André-Léon-Adolphe), adjudant-chef.
59 Marchant (Maurice-Emile), adjudant-chef.
60 Bonnet (Armand), adjudant.
61 Arnalot (Jean-Pierre), adjudant.
62 Michel (Eugène-Lucien), adjudant-chef.
63 Ciminato (Salvator), adjudant-chef.
64 Collivard (Roger-Charles-Henri), adjudant-chef.
65 Krief (Joseph-Edmond), adjudant-chef.
66 Renneval (André), adjudant-chef.
67 Pruvost (François-Henri-Joseph), adjudant-chef.
68 Frassati (Toussaint), adjudant-chef.
69 Lamperti (Joseph), adjudant-chef
70 Marouzet (Léon-Jean-Adolphe), adjudant-chef.
71 Leveque (Jean-Emile-André), adjudant-chef.
72 Carcel (François-Georges), adjudant-chef.
73 Damoiseau (Maurice - Christian-Marcel), adjudant-chef.
74 Caro (Guillaume (adjudant-chef.
75 Weber (Aimé-Julien), adjudant-chef.
76 Pical (Paul-Roger), adjudant-chef.
77 Merle (Martial), adjudant-chef.
78 Chipponi (Marc-Marie), adjudant-chef.
79 Seyer (Jean-Baptiste), adjudant-chef.
80 Stévenot (Georges-Roger-Sabin), adjudant-chef.
81 Delaulre (Jean-Georges), adjudant-chef.
82 Richard (Camille), adjudant-chef.
83 Le Cousin (Paul-Henri), adjudant.
84 Dieu (Jean-Michel-René), adjudant-chef.
85 Sentou (Yvon-Pierre-Charles), adjudant-chef.
86 Fournier (Louis-Auguste), adjudant.
87 Mariotti (Emile-Justin-Raphaël), adjudant-chef.
88 Jacquot (Justin-Emile), adjudant-chef.
89 Bose (Victorin-André), adjudant-chef.
90 Gillette (Prosepr), adjudant-chef.
91 Charrier (Georges-Adrien), adjudant-chef.
92 Gosnet (Julien-Georges), adjudant-chef.
93 Daigny (Pierre-Maurice), adjudant-chef.
94 Greff (Jean-Charles-Marie), adjudant-chef.
95 Larcher (André), adjudant-chef.
96 Bassas (Antoine-Marius), adjudant-chef.
97 Giletta (Joseph), adjudant-chef.
98 Schutz (Gabriel-Pierre), adjudant-chef.
99 Grandjean (Henri), adjudant-chef.
100 Caillet (Ernest-Jean-Marie), adjudant-chef.
101 Rousselle (Alphonse-Louis), adjudant-chef.
102 Houllier (Jean-Narcisse), adjudant.
103 Bourgoin (Emile-Lucien), adjudant-chef.
104 Ramoni (Raymond-Jean-Antoine), adjudant-chef.
105 Basilien (Eugène), adjudant-chef.
106 Gambier (Gabriel-Hidebert), adjudant-chef.
107 Roffe (Pierre-Albert), adjudant-chef.
108 Luciani (Pierre-Marie), adjudant-chef.
109 Orvoen (Lucien), adjudant-chef.
110 Bertrand (André-Louis), adjudant-chef.
111 Carrère (Arthur-Clément), adjudant-chef.
112 Tricard (Henri-Adrien), adjudant-chef.
113 Léo (Louis-Pierre-Rozière), adjudant-chef.
114 Reynal (Joseph), adjudant-chef.
115 Guerenneur (Pierre-Alexandre), adjudant-chef.
116 Walster (Jean), adjudant-chef.
117 Pichot (Pierre-Marcel), adjudant-chef.
118 Messenge (Joseph-Victor-Michel), adjudant-chef.
119 Degerine (Louis-Jules), adjudant-chef.
120 Champon (Joseph-Emile), adjudant-chef.
121 Le Gall (Jean-François-Marie), adjudant-chef.
122 Suire (Michel-Marcel), adjudant-chef.
123 Bertrand (Fernand-Alfred), adjudant-chef.
124 Coste (André-Antonin), adjudant-chef.
125 Thuillier (René-Gabriel), adjudant-chef.
126 Henard (Anicet-Auguste-Damas), adjudant-chef.
127 Néant (François-Henri-Charles), adjudant-chef.
128 Leneveu (Robert-Louis-Marie), adjudant-chef.
129 Dupuy (Pierre), adjudant-chef.
130 Cristofol (Joseph-Marie), adjudant-chef.
131 Jacquot (Marcel-Paul), adjudant-chef.
132 Carisez (Joseph-Edmond), adjudant-chef.
133 Pécheux (Lucien-Henri), adjudant-chef.
134 Oberlin (Joseph-Alphonse-Henri), adjudant-chef.
135 Videau (Paul-Georges), adjudant-chef.
136 Eveillard (Gaston-Louis-Marie), adjudant-chef.
137 Cardonne (Pierre-Jean-Paul), adjudant-chef.
138 Schont (Marcel-Henri-Mary), adjudant-chef.
139 Pascal (Raymond-Louis-Albert), adjudant-chef.
140 Level (Henri-Stéphane), adjudant-chef.
141 Clerc (Camille-Albert-Emile), adjudant-chef.
142 Duplan (Adrien), adjudant-chef.
143 Agostini (Pierre-Antoine), sergent-chef.
144 Cuny-Ravet (Marius-Auguste), adjudant-chef.
145 Bertouin (René-Adrien-Lucien), adjudant-chef.
146 Reinteau (Albert), adjudant-chef.
147 Jérome (Jean-François), adjudant-chef.
148 Vidal (Roger-Jean), adjudant-chef.
149 Einig (Willy-Adolphe), adjudant-chef.
150 Georges (Pierre-Eugène), adjudant-chef.
151 Denimal (Albert-Elvire-Pierre), adjudant-chef.
152 Saleix (Roger), adjudant-chef.
153 Capdevielle (Gaston-Jean-François), adjudant-chef.
154 Gillot (Julien-Charles), adjudant-chef.
155 Baa (Bernard-Jean-Marie), adjudant-chef.
156 Soubeyran (Louis-Marius), adjudant-chef.
157 Toussaint (Henri-Victor), adjudant-chef.
158 Desfourneaux (André-Emile), adjudant-chef.
159 Versini (Faustin), adjudant-chef.
160 Dujardin (Fernand-Narcisse-Bernard), adjudant-chef.
161 Flouret (Louis-Julien), adjudant-chef.
162 Clavière (Berthy), adjudant-chef.
163 Douaire (René-Louis), adjudant-chef.
164 Boisson (Robert-Alfred-Edmond-Marie), adjudant-chef.
165 Millet (Roger-Alexis-Henri), adjudant-chef.
166 Deszarnaud (Paul-Denis), adjudant-chef.
167 César (Jean-Jules), adjudant-chef.
168 Wittmer (Pierre-Antoine), adjudant-chef.
169 Pineau (Louis-Marcel), adjudant-chef.
170 Michalet (Jean-Claude), adjudant.
171 Poulet (Humbert-Jean-Baptiste), adjudant-chef.
172 Colardelle (André-Léon), adjudant-chef.
173 Miot (Henri-Paul), adjudant-chef.
174 Mairet (Constantin-Marcel), adjudant-chef.
175 Chol (Robert-Antoine-Jules), adjudant-chef.
176 Digeon (Robert-Eugène), adjudant-chef.
177 Duchesne (Paul-Robert), adjudant-chef.
178 Hullo (Blaise-Jules-Martin), adjudant-chef.
179 Vincent (Charles-Stanislas), adjudant-chef.
180 Perisse (Paul), adjudant-chef.
181 Martin (René-Louis), adjudant-chef.
182 Moron (André-Yves-Guillaume), adjudant-chef.
183 Detruiseux (Désiré-Léon-Georges), adjudant-chef.
184 Eyl (Marcel-Auguste), adjudant-chef.
185 Jaouen (René-Louis), adjudant-chef.
186 Mouthon (Edouard-Emile), adjudant-chef.
187 Guilbert (Edouard-Alphonse), adjudant-chef.
188 Ruffat (Edouard-Alphonse), adjudant-chef.
189 Ollivier (Bernard), adjudant-chef.
190 Robiquet (Albert-André-Joseph), adjudant-chef.
191 Robert (René), sergent-chef.

CADRE DES AGENTS DES CORPS DE TROUPE

1 Chay (Clément-François-Marius), adjudant-chef.
2 Lardeau (Emile-Camille), adjudant-chef
3 Revereau (Georges-Félix-Pierre), adjudant-chef.
4 Bouchier (Fortuné), adjudant.
5 Bertrand (Emilien), sergent-chef.
6 Karr (René-Gabriel), adjudant-chef.
7 Noailles (Pierre), adjudant-chef.
8 Blanc (Roger-Jules-Joseph), adjudant-chef.
9 Léonard (Gaston-Charles), sergent major.
10 Robuste (Louis-Marie), adjudant.
11 Le Gratiet (Louis), adjudant-chef.
12 Crocq (Pierre), adjudant-chef.
13 Barre (Louis-Alexandre), maréchal des logis chef.
14 Jublot (Fernand-Edgard), adjudant-chef.
15 Mazziotta (Maurice-Pierre-Charles), adjudant-chef.

16 Guerrieri (Antoine-Baptiste), adjudant-chef.
17 Maupetit (Raymond-Valentin-Jacques), adjudant-chef.
18 Domergue (Roger-Louis), adjudant-chef.
19 Saunière (Jean-Paul), adjudant-chef.
20 Debart (Camille-Jean-Henri), adjudant-chef.
21 Combier (Charles-Laurent), adjudant-chef.
22 Didier (Marcel-Lucien), adjudant-chef.
23 Duchet (Emile-André), adjudant-chef.
24 Eloire (Robert-Charles), adjudant-chef.
25 Alfeston (Georges-Henri), adjudant-chef.
26 Bel (André), adjudant-chef.
27 Lelimouzin (Jean-Edouard), adjudant-chef.
28 Canteneur (Charles-Paul-Emile), adjudant-chef.
29 Josset (Alphonse-Joseph), adjudant-chef.
30 Aguillon (Georges), adjudant-chef.
31 Chastanet (Louis), adjudant-chef.
32 Morineaux (Georges-Louis-Léon), adjudant-chef.
33 Raimbault (Laurent-Germain), adjudant-chef.
34 Viapiana (Charles-Jean), adjudant-chef.
35 Nachin (André-Elie), adjudant-chef.
36 Roux (Eugène-Célestin), adjudant-chef.
37 Moser (Erwin-Georges-Ferdinand), adjudant-chef.
38 Laloue (Léon-Henri-Fernand), adjudant-chef.
39 Roman (Frédéric-Mathieu), adjudant-chef.
40 Charles (Emile-Jean), adjudant-chef.
41 Coutret (Georges-Auguste), adjudant-chef.
42 Lamirand (Fernand-Alfred-Léon), adjudant-chef.
43 Schmitt (Alphonse), adjudant-chef.
44 Mimault (Clément), adjudant-chef.
45 Mathelin (Marcel), adjudant-chef.
46 Destenais (Emile-René), adjudant.
47 Ginet (André-Marie-Joseph), adjudant-chef.
48 Pors (Jean-Marie), adjudant-chef.
49 Bouvier (Fernand-Arsène-Auguste), adjudant-chef.
50 Petit (Jules-Henri-Charles), adjudant-chef.
51 Simon (Marcel-Jacques-Louis), adjudant-chef.
52 Chassaing (Alfred-Lucien), adjudant-chef.
53 Florentin (Roger-Léon-Alphonse), adjudant-chef.
54 Bouliez (Anselme), adjudant-chef.
55 Laffon (Armand-Emile), adjudant-chef.
56 Nicolas (Albert), adjudant-chef.
57 Robert (Edmond), adjudant-chef.
58 Gaillard (Félix), adjudant-chef.
59 Charles (Adolphe-Jean), adjudant-chef.
60 Portal (Joseph-Marie-Marcel), adjudant-chef.
61 Mazet (Lucien-Aristide), adjudant-chef.
62 Adam (Marcel-Georges), adjudant-chef.
63 Garcin (Marcel-Pelage-Joseph), adjudant-chef.
64 Cholez (Fernand-Adolphe, adjudant-chef.
65 Polenne (André-Georges-Jules), adjudant-chef.
66 Lorent (Maxime), adjudant-chef.
67 Grazi (Paul-François), adjudant-chef.
68 Bouygne (Edouard-Etienne), adjudant-chef.
69 Chapus (Georges-Marius), adjudant-chef.
70 Mevel (Marcel), adjudant.
71 Antier (Paul), adjudant-chef
72 Marguards (Roger-Pierre), adjudant-chef.
73 Prime (Edouard-Joseph-Jean-Marie), adjudant-chef.
74 Lafforgue (Jean-Baptiste-Laurent), adjudant-chef.
75 Iacono (Jean), adjudant-chef.
76 Houlte (Célestin), adjudant-chef.
77 Thibaud (Marcel-Auguste), adjudant-chef.
78 Cambresi (Edouard-Ferdinand), adjudant-chef
79 Stephant (François-Joseph-Marie), adjudant-chef.
80 Veillon (Lucien), adjudant-chef.
81 Le Tallec (Louis-Marie-Martin), adjudant-chef.
82 Faouen (André-Joseph-Rosalie), adjudant.
83 Ferrando (Gaston-Alexandre), adjudant-chef.
84 Barlier (Lazare-Firmin-Jean), adjudant-chef.
85 Santoni (Decius), adjudant-chef.
86 Replumaz (Marius), adjudant-chef.
87 Thevenon (Antoine-Marie-Joseph), adjudant-chef.
88 Moulai (Marcel), adjudant-chef.
89 Lachaux (Jean-Gabriel), adjudant-chef.
90 Bouquand (Paul-Félix), adjudant-chef.
91 Barnich (Charles), adjudant-chef.
92 Dubois (Eugène-Pierre-Joseph), adjudant-chef.
93 Vuillemot (Ul-Gaston-Yves-Auguste), adjudant-chef.
94 Mailly (André-Alfred), adjudant-chef.
95 Olanie (Eugène), adjudant-chef.
96 Limes (Gaston-Auguste-Ignace), adjudant-chef.
97 Castelli (Jean-Baptiste), adjudant-chef.
98 Haudiquet (Lucien-Pierre), adjudant-chef.
99 Aubrespic (Henri), adjudant.
100 Lang (Charles-Eugène), adjudant-chef.
101 Delene (Louis-Paul-Pierre), adjudant.
102 Boualen Abd el Kader, adjudant-chef.
103 Dinel (Alfred-Marie), adjudant-chef.
104 Birault (René-Ernest), adjudant-chef.
105 Guillon (Albert-Jean), adjudant-chef.
106 Jean (Kléber-Jules), adjudant-chef.
107 Darcq (Gustave), adjudant-chef.
108 Vannier (Adrien-Camille), adjudant-chef.
109 Karleskind (Armand-Henri), adjudant-chef.
110 Pastre (Edmond-Paul), adjudant-chef.
111 Lodiot (Raymond), adjudant-chef.
112 Muratet (Jean), adjudant-chef.
113 Bertholon (Laurent-Jean-Marie), adjudant-chef.
114 Baunier (Aimé-Jules), adjudant-chef.
115 Henon (Charles-Joseph), adjudant-chef.
116 Grufois (Isidore), adjudant-chef.
117 Bresson (Paul-Ferdinand), adjudant-chef.
118 Theze (Léon-Albert), adjudant-chef.
119 Delmas (Léopold), adjudant-chef.
120 Renault (Robert-Auguste), aspirant.
121 Degeneve (Gaston-Arthur-Achille), adjudant-chef.
122 Paquet (Camille-François), adjudant-chef.
123 Crohen (Lucien-Marius-Joseph-Henri), adjudant-chef.
124 Grégoire (Paul), adjudant-chef.
125 Lombart (Albert-Charles-Henri), adjudant-chef
126 Lemercier (Pierre-Louis-Benjamin), adjudant.
127 Gaudino (Jean-Joseph), adjudant-chef.
128 Leseeq (Gaston), adjudant-chef.
129 Menoud (Jules-Xavier), adjudant-chef.
130 Jarret (Marie-Joseph), adjudant-chef.
131 Mathis (Raymond-Eugène), adjudant-chef.
132 Devleger (Julien-Georges), adjudant-chef.
133 Larive (Alfred-Eugène), adjudant-chef.
134 Lebrun (Georges-Gustave), adjudant.
135 Carrière (Auguste), adjudant-chef.
136 Caubert (Roland-Aimé), adjudant-chef.
137 Ponthieu (René-Marcel-Jean), adjudant-chef.
138 Sayer (René-Jean), adjudant-chef.
139 Sauzet (Pierre-Léon-Antoine), adjudant-chef.
140 Grizol (Roger-Elie), adjudant-chef.
141 Depernay (Jean-Stanislas), adjudant-chef.
142 Baron (Gaston-René), adjudant-chef.
143 Feutry (René-Henri), adjudant-chef.
144 Audran (Joseph-Louis-Marie), adjudant-chef.
145 Chenillet (Paul-Georges-Louis), adjudant-chef.
146 Anclet (Gaston-André), adjudant-chef.
147 Nau (André-Marcel-Armand), adjudant-chef.
148 Payot (Louis), adjudant-chef.
149 Frère (Maurice-Louis), adjudant.
150 Brivs (Jean-Pol-Marcel), adjudant-chef.
151 Laheurie (Marcel-Jules), adjudant-chef.
152 Vantournout (André-Max-Gaston), adjudant.
153 Gagnol (Pierre-Marcel), adjudant-chef.
154 Rolo (Jean), adjudant-chef.
155 Boucher (Paul), adjudant-chef.
156 Corrayez (Lucien-Ferdinand), adjudant-chef.
157 Oeuvrard (René-Marcel), adjudant-chef.
158 Délelot (Joseph), adjudant-chef.
159 Munier (Marie-Eugène-Marcel), adjudant-chef.
160 Faivret (Raymond-Valentin), adjudant-chef.
161 Brochu (Marius-Désiré), adjudant-chef.
162 Boure (Abel-Emile), adjudant-chef.
163 Davaine (Jules-Ernest), adjudant-chef.
164 Bazaille (Georges-Eugène), adjudant-chef.
165 Soleil (Julien-Joseph-Auguste), adjudant-chef.
166 Bredeche (Jean-Paul-Henri), adjudant-chef.
167 Delamer (Louis-Alfred), adjudant-chef.
168 Bonneil Mas (Clément-René), adjudant-chef.
169 Wargnier (René-Georges), adjudant-chef.
170 Pollet (André), adjudant-chef.
171 Kermoal (Jean-Gabriel-Marie), adjudant-chef.
172 Huin (André), adjudant-chef.
173 Jubin (Albert-Henri-Joseph), adjudant-chef.
174 Fisch (Jean-Mathias), adjudant-chef.
175 Paudel (Paul-Camille), adjudant.
176 Rette (Pierre-Albert), adjudant-chef.
177 Gomez (Jean-Louis), adjudant-chef.
178 Cade (Aimé-Marius), adjudant-chef.
179 Lombard (Georges), adjudant-chef.
180 Michel (Ulysse-Gustave), adjudant-chef.
181 Labrousse (Pierre), adjudant-chef.
182 Casu (Antonio-Godino), adjudant-chef.
183 Sirvin (Roger), adjudant-chef.
184 Chevalley (Julien-Charles), adjudant-chef.
185 Calley (Victor-Emile-Alphonse), adjudant-chef.
186 Mère (Louis-André), adjudant-chef.
187 Monnier (René-Auguste-Jean), adjudant-chef.
188 Boutibonnes (Raoul-Hippolyte), adjudant-chef.
189 Blanc (Antoine-Georges), adjudant-chef.
190 Gaben (Marcel-Fernand-René), adjudant-chef.
191 Mourgues (Jean-Marie), adjudant-chef.
192 Aeply (Adrien-Jean-Auguste), adjudant-chef.
193 Boet (Jean-Joseph-Eugène-Antoine), adjudant-chef.
194 Poirette (Henri), adjudant-chef.
195 Sainte-Marie (Jean-Léon), adjudant-chef.
196 Tschinschang (Raymond-Jean-Eugène), adjudant-chef.

RECRUTEMENT. — STATISTIQUE

1 Freminet (Roger-Amédée), adjudant-chef.
2 Rousseau (Maurice-Thomas-Auguste), adjudant.
3 Vidy (Lucien), adjudant-chef.
4 Toussaint (Gaston), adjudant.
5 Delobe (Pierre-Joseph), adjudant-chef.
6 Roussel (Gilbert-Raymond), adjudant.
7 Acquaviva (Ferdinand-Marcel), adjudant.
8 Grenouilleau (Gabriel), adjudant.
9 Fleutot (Jean-Gabriel-Julien), adjudant.
10 Picoche (Adrien), adjudant-chef.
11 Scheeres (Charles-Pierre), adjudant.
12 Bourdette (Raymond-François), adjudant.
13 Montoya (Antoine), adjudant.
14 Haislon (Charles-Eugène), adjudant-chef.
15 Rogie (René-André), adjudant-chef.
16 Simonet (Robert-André), adjudant.
17 Guiollard (Fernand-François), adjudant-chef.
18 Lahaye (Marcel-Alfred), adjudant-chef.
19 Gehin (René-Gustave), adjudant-chef.
20 Vavrille (Antonin-Henri), adjudant-chef.
21 Weber (Théophile), adjudant-chef
22 Broyon (Henri-Albert), adjudant-chef.
23 Corbin (Louis-Henri-Marie-Joseph), adjudant-chef.
24 Dewez (Louis-Joseph-Gérard), adjudant.
25 Lagorce (Louis), adjudant.
26 Simplet (Roger-Williams), adjudant-chef.
27 Noël (Jean-Victor), adjudant-chef.
28 Lepage (Henri-Léon), adjudant-chef
29 Labruyère (Abel-Gaëtan), adjudant-chef.
30 Perrot (Marcel), aspirant.
31 Jallais (Olivier-Adolphe), adjudant-chef.
32 Grard (Paul), adjudant-chef
33 Lefebvre (Lucien), adjudant.
34 Bourdeau (Eugène), adjudant.
35 Capitaine (Louis-Marie), adjudant-chef.
36 Le Dean (Maurice), adjudant-chef.
37 Conreaud (Marcel-Marie-Auguste), adjudant.
38 Rossazza (Gustave), adjudant-chef.
39 Adam (Charles-Auguste-Raymond), adjudant-chef.
40 Gazaubon (Jean), adjudant-chef.
41 Viry (Georges-Joseph), adjudant-chef.
42 Lissac (Jean-Baptiste), adjudant-chef
43 Bouton (Roger-François-Célestin), adjudant-chef.
44 Bouet (Paul), adjudant-chef.
45 Leblond (Joseph-Auguste-Etienne), adjudant-chef.
46 Lempereur (Jules-Henri-Pierre), adjudant
47 Nadeau (Georges), adjudant
48 Laforgue (Emile-Jean-Georges), adjudant
49 Pistre (Lucien-Auguste), adjudant-chef.
50 Descarpentries (Amédée), adjudant-chef.
51 Casanova (Jean-Baptiste), adjudant-chef.
52 Berges (Raoul-Florentin-Paul), adjudant-chef.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

53 Trano (Georges), adjudant-chef.
54 Domenget (Marcel-Pierre), adjudant.
55 Raison (Albert-François), adjudant.
56 Massé (Edmond-Fernand-Louis), adjudant.
57 Kerleroux (Jean-Joseph-Marie), adjudant-chef.
58 Radigois (Louis-Pierre-Benoît), adjudant-chef.
59 Boudu (Fleurus-Danton-Barra), adjudant-chef.
60 Sevenier (Marcel-André-Joseph), adjudant.
61 Lobeau (Jean-Baptiste), adjudant-chef.
62 Kirmann (René-Emile), adjudant.
63 Garnaud (Amédée-Clément-André), adjudant.
64 Bianco (Jacques), adjudant.
65 Girand (Georges), adjudant
66 Breuillac (Alban-Gaston), adjudant
67 Coquelet (André), adjudant.
68 Chabot (Julien-Albert), adjudant-chef.
69 Moreau (Pierre-Raymond-Eugène), sergent-major.
70 Yvon (Raoul-Auguste), adjudant-chef.
71 Castaing (Jean), adjudant-chef.
72 François (Raymond), adjudant.
73 Gautron (Lucien-Jean-Baptiste), adjudant.
74 Bonnet (Daniel Fernand-Eupgène), adjudant.
75 Comble (Gilbert-Arthur-Francis), adjudant-chef.
76 Fressard (Francis-François-Jean), adjudant-chef.
77 Langouno (Paul-François), adjudant.
78 Bour (Alphonse), adjudant-chef.
79 Piétri (Jacques), adjudant.
80 Rioche (André), adjudant.
81 Zaveroni (Jean-Charles), adjudant.
82 Pagot (Maurice-Joseph-Louis), adjudant.
83 Benoit (Alfred-Jean), adjudant-chef.
84 Dufresne (Joseph-Louis-René), adjudant.
85 Darmet (Jean-Baptiste-Marie), adjudant.
86 Lemieus (Joanny-François), adjudant.

SOUS-OFFICIERS DES TRIBUNAUX MILITAIRES

1 Duffet (Albert-Raphaël-Victor), adjudant-chef.
2 Variot (Bernard-Louis-André), adjudant-chef.
3 Makaci (Ghallamalah), adjudant-chef.
4 Estève (Roger-Ferdinand), adjudant.
5 Dugas (Gustave-Pierre), adjudantchef.
6 Robert (Henri-Ernest), adjudant-chef.

SOUS-OFFICIERS DES ETABLISSEMENTS PENITENTIERS

1 Messin (Hubert-Albert), sergent.
2 Jeanfaivre (Léon-Louis), adjudant.
3 Tisserant (Marie-Louis-Sébastien), sergent major.
4 Scherrer (Eugène), sergent major.
5 Vernier (Jean), sergent major.
6 Lécluse (Simon-Grégoire), sergent-chef.
7 Schembre (Alexandre), sergent-chef.
8 Truffet (Edmond-Jean-Baptiste), sergent-chef.
9 Resmond (Georges), sergent.
10 Soolle (André-Célestin), sergent.
11 Kubler (Raymond-Germain), sergent major.
12 Urier (Jacques-André), sergent-chef.
13 Bouquier (Adrien-Louis-Jean), sergent major.
14 Christen (Joseph), sergent-chef.
15 Sorrentino (Maurice), adjudant-chef.
16 Cabret (Georges-Henri-Emilien), adjudant.
17 Manglon (Marius-Archange), sergent-chef.
18 Bonnet (Célestin), adjudant.
19 Ade (André), sergent-major.
20 Mucchielli (Charles-Baptiste), sergent-chef.
21 Moulet (Henri-Louis-Paul), sergent-chef.

TROUPES COLONIALES

INFANTERIE

Européens.

1 Galant (Wilfrid), adjudant.
2 Jean (Lucien-Pierre), caporal.
3 Paugam (Jean), caporal.
4 Colarde (Raymond-André), soldat de 2e classe.
5 Corol (Modore), soldat de 1re classe.
6 Biard (Marcel), soldat de 2e classe.
7 Servandier (Paul-Jean-Eugène), sergent-chef.
8 Bessey de Boissy (Paul), sergent-chef.
9 Carlotti (Félix), caporal-chef.
10 Furtoss (André), sergent.
11 Didelon (Albert-Charles), adjudant-chef.
12 Bazir (Eucher-Sosthène), caporal.
13 Nodée (Emile), adjudant.
14 Bachelier (Joseph), soldat de 1re classe.
15 Bianciot (Louis), soldat de 2e classe.
16 Santoru (Victoric), soldat de 1re classe.
17 Boulisset (René-Raymond-Pierre), sergent-chef.
18 Plassais (Henri), adjudant-chef.
19 Rousselin (Georges-Auguste), sergent
20 Amboggi (Charles-Antoine), soldat de 1re classe.
21 Diamara (Sékou), soldat de 1re classe
22 Campazzi (Antoine), caporal.
23 Deshayes (Jean-Lucien), adjudant-chef.
24 Hintermeyer (Albert), adjudant-chef.
25 Gaffajoli (Domini), adjudant-chef.
26 Faro (Pasteur), soldat de 1re classe.
27 Lebard (Roger), caporal.
28 Gluzeau (André-Joseph), adjudant-chef.
29 Cretinoir (Sainte-Croix), caporal-chef
30 Ehret (Léon), 1re classe.
31 Piot (Roger), sergent-chef.
32 Sudre (Roger), adjudant-chef.
33 Halotel (Charles-Marcel), 2e classe.
34 Diepart-Ruel (Gaëtan), adjudant-chef.
35 Quemeneur (Joseph), 2e classe.
36 Le Montec (Jean), 1re classe.
37 Marhin (Jean-Mathurin), adjudant.
38 Vitry (Joseph-Gaston), 1re classe.
39 Moitier (Francisque-Marius), 1re classe.
40 Klein (Georges), 1re classe.
41 Ducarne (Pierre-Joseph), caporal-chef
42 Perreux (Joseph), sergent.
43 Laurent (Henri-Raphaël), 1re classe.
44 Julien (Jean-Baptiste), caporal.
45 Rischard (Eugène-Gabriel), sergent-chef.
46 Orbois (Louis-Joachin), sergent.
47 Lodola (Pierre), sergent-chef.
48 Pedaggi (Ange), sergent.
49 Bohard (André), caporal-chef.
50 Ranaud (André-Joachim), sergent-chef.
51 Besnard (Aristide-Eugène-Joseph), adjudant.
52 Franque (Yves), 1re classe.
53 Bayle (Paul), adjudant-chef.
54 Gonthier (Georges-Epiphane), 1re classe.
55 Boyer (Joseph-Aurélien), 1re classe.
56 Delbos (André), caporal.
57 Sery (Antoine), sergent.
58 Vade (Souleymane), 1re classe.
59 Bertrand (Louis), caporal.
60 Clery (César-Eugène), adjudant-chef.
61 Charles (Félicien-Montout), sergent-chef.
62 Jacques (Jules), sergent.
63 Chevallier (Marie-Emmanuel), adjudant-chef.
64 Delahay (Paul-Marius), adjudant-chef.
65 Paulo (Hélène-Vincent), 2e classe.
66 Besso (Théophile), adjudant.
67 Paya (Joseph-Antoine), 1re classe.
68 Gateau (Bertrand), caporal-chef.
69 Adani (Vincent), sergent-major.
70 Pischedda (Jean), 1re classe.
71 Henri (Marcel), 2e classe.
72 Chevalier (Wilfrith-Scholastien), 1re classe.
73 Durand (Marcel-Adrien), adjudant
74 Gence (Louis-Antonin), 1re classe
75 Chapeau (Albert-Alfred-Emile), caporal-chef.
76 Cassol (Eugène-Marie), caporal-chef.
77 Beye (Ibrahima-Madiaro), 1re classe.
78 Village (Clément), caporal-chef.
79 Ritleng (René), caporal.
80 Courte (Marcel-Auguste), adjudant.
81 Largillet (Daniel), adjudant-chef.
82 Tergemnia (Henri), caporal.
83 Carré (Jean), caporal.
84 Bolgeot (Jean-Alexandre), adjudant.
85 Danos (Roger), adjudant.
86 Blanchard (Julien-Marcel), sergent-chef.
87 Ambroise (Athanase), caporal-chef.
88 Massia (Antoine), caporal.
89 Bonnard (Barbe), 1re classe.
90 Casta (Ange-François), adjudant.
91 Humblot (Gabriel-Gustave), adjudant-chef de fanfare.
92 Charles-Pierre (Alphonse-Etienne), sergent.
93 Samba (Assane), 1re classe.
94 Dijoux (Pierre-Léon), caporal-chef.
95 Merkle (Roger), caporal-chef.
96 Reyre (Paul), adjudant.
97 Chatin (Jean), 2e classe.
98 Albertini (Ange), sergent.
99 Beovardi (Etienne), caporal.
100 Vigouroux (Georges), adjudant-chef.
101 Regnier (Claude), 1re classe.
102 Benedetti (Ours-Pierre), adjudant.
103 Cailleux (Edouard-René), 1re classe.
104 Madani (Joseph-Mohamed), caporal.
105 Seck Boubaker), caporal.
106 Attias (Judas), sergent-chef.
107 Peraud (Henri-Jean-Roger), adjudant.
108 Pailles (Pierre-Laurent), adjudant-chef.
109 Emonin (Robert), 1re classe.
110 Gauthey (Marcel), adjudant.
111 Moureaux (Paul), adjudant.
112 Castelbielh (Henri), 1re classe.
113 M'Doye (Boubacar), 1re classe.
114 Delrieu (François), sergent.
115 Adam (Eugène), caporal.
116 Herbreteau (Edmond), 2e classe.
117 Bossard (Gustave-Clément-Edouard), sergent-chef.
118 Jacmel (Antoine-Augustin), caporal.
119 Ruppert (Frédéric), 2e classe.
120 Groslier (François-René), sergent.
121 Ledoux (Raymond), sergent.
122 Cologner (Gabriel-Marie), sergent-chef.
123 Godiet (Georges-Alexandre), adjudant.
124 Fall (Bilal), caporal-chef.
125 Filippini (François), adjudant.
126 Prudent (Siméon-Théodore), adjudant-chef.
127 Bartoli (Antoine-Toussaint), sergent-chef.
128 Cisse (Ousmane), caporal.
129 Lambert (Emile-Jean-Victor), sergent.
130 Colombani (Paul), adjudant.
131 Moustin (Pascal-Urbain), sergent-chef clairon.
132 Zinck (Frédéric), 2e classe.
133 Le Vourch (Louis-Jean), adjudant-chef.
134 Guillon (Jean-Henri), adjudant-chef.
135 Seck Thierno M'Bengue, caporal.
136 Godment (Constant-Edmond), adjudant-chef.
137 Duclos (Marcel-Jean), adjudant-chef.
138 Ranaivoson (Pierre), caporal-chef.
139 N'Doye (Alioune), caporal.
140 Colnaghi (Michel-Ange), sergent-chef.
141 Techez (Oscar), sergent.
142 Hoareau (Louis-Antoine), 1re classe.
143 Curtet (Antoine), adjudant.
144 Cholley (Pierre-Gaston), sergent-chef clairon.
145 Gaudry (Louis-Guillaume), adjudant-chef.
146 Sanz (Michel-Joseph), sergent-chef.
147 Brun (Frédéric-Gabriel-Marie), adjudant-chef.
148 Capiomont (Roger), soldat de 1re classe.
149 Le Gall (Jacques-Mire), sergent-chef.
150 Ninel (André), sergent.
151 Berson (Alphonse), sergent-chef.
152 Seck (Siky-Mamadou), soldat de 1re classe.
153 Gaouyer (Ernest), soldat de 1re classe.
154 Aminot (Louis-Julien), sergent-chef clairon.
155 Talon (Bruno), caporal-chef.
156 Balmy (Raphaël-Ferdinand), sergent-chef.
157 Rossé (Georges-Alfred), sergent.
158 Riou (Charles-Sébastien), adjudant-chef.
159 Lecarpentier (Henri-Jules-Fernand), adjudant.
160 Miossec (Léon), sergent-chef.
161 Hillion (Louis-Joseph), adjudant-chef.
162 Robert (André), sergent.
163 Marque (César), adjudant.
164 Platon (Maurice), adjudant.
165 Wilkin (Charles), soldat de 1re classe.
166 Dréan (Marcel-Alain-Marie), soldat de 1re classe.
167 Borghetti (Jean-Pyrrhus), sergent-chef.
168 Gagey (Marcel), adjudant.
169 Delles (Paul), soldat de 1re classe.
170 Girard (Lucien), adjudant-chef.
171 Wadoux (Henri-Benoit-Alphonse), adjudant.
172 Bénard (Georges), soldat de 1re classe.
173 Bel (Raymond), sergent-chef.
174 Leca (Noël), adjudant-chef.
175 Wade (Moussa), caporal-chef.
176 Vila (Alexandre), adjudant-chef.
177 Guillouet (Alexis), soldat.
178 Paoli (Hyacinthe), adjudant.
179 Brousse (Guy), sergent.
180 Leca (Jean), caporal.
181 Marchiotto (Jules), sergent.
182 Guezenec (Jean), sergent-chef.
183 Ethève (Louis-Antony), sergent-chef.
184 Siby (Moussa), soldat de 1re classe.
185 Scheldegger (Ulrich-Auguste), adjudant.

186 Elie (Paul-Auguste-René), adjudant-chef.
187 Marcel (Maurice), adjudant.
188 Madec (Jean), adjudant-chef.
189 Jean (Lucien), sergent.
190 Pantalacci (Charles-François) adjudant-chef.
191 Senink (Pasile), soldat de 1re classe.
193 Boyard (Louis), sergent.
193 Mourier (Léonard), adjudant.
194 Benquet (Marcel), adjudant-chef.
195 Hamy (Fernand-Louis), adjudant-chef.
196 Sarti (Vincent-Raphaël), sergent.
197 Faguet (Roger-Basile), sergent.
198 Eudorcait (Fernand), adjudant-chef.
199 N'Doye (Demba), caporal.
200 Goulouli (Jean), adjudant.
201 Baille (André-Marius), adjudant.
202 Antoine (Gaston), sergent-chef.
203 Bertrand (Christian-Alfred-Marie), sergent-chef.
204 Doukoure (Amadou), 2e classe.
205 Le Breton (Georges-Adolphe), sergent-major.
206 Prima (Joseph), caporal-chef.
207 Simond (Marcel-François-Joseph), adjudant-chef.
208 Coyer (Joseph-François), caporal-chef.
209 Vitry (Ricul-Nicolas), caporal-chef.
210 Guemise (Florentin-Antoine), adjudant.
211 Brochet (Alphonse), sergent-chef.
212 Pons (René), adjudant-chef.
213 Barlier (Jean-Paul), sergent.
214 Maitre (Henri), sergent-chef.
215 Rosembach (Louis), sergent-chef.
216 Augustin (Stanislas-Jules), adjudant-chef.
217 Montbrion (Lourdenadin), 1re classe.
218 Turpin (Jean-Baptiste), 1re classe.
219 Nicolas (Georges), sergent.
220 Renoit (Léon-Charles), adjudant-chef.
221 Prianon (Alain), 1re classe.
222 Marc (Jérôme), 1re classe.
223 Jullian (Paul), adjudant.
224 Eschbach (André), adjudant.
225 Gardenzi (Marius), 1re classe.
226 Perrot (Jean), caporal.
227 Banal (Fernand), adjudant.
228 Haberseizer (Jean-Pierre-Marie), sergent.
229 Koney (Pono), adjudant-chef.
230 Mallarmé (Julien), adjudant-chef.
231 M'Baye (Boumamia), adjudant-chef.
232 Frebourg (Roger-André), 2e classe.
233 Kuhn (Louis), sergent-chef.
234 Reissert (Ferdinand), sergent-chef.
235 Gonard (Charles), caporal.
236 Mondon (Paul-Théodore-Joseph), adjudant-chef.
237 Negretti (Jacques), adjudant-chef.
238 Chauvesauva (Marc-André), 2e classe.
239 Olivier (Camille), sergent-chef.
240 Maurice (Emile-Joseph), 1re classe.
241 Payet (Rémy), adjudant.
242 Demont (Marc), sergent.
243 Larose (Eugène), adjudant.
244 Benz (Adolphe), sergent.
245 Carnus (Louis-Roger), adjudant-chef.
246 Cloatre (Augustin-Eugène), adjudant-chef.
247 Mallet (Maurice), caporal-chef.
248 Bergey (Raymond), adjudant.
249 Castagnas (Alexandre-François), sergent-major.
250 Vigouroux (Antoine-Marius), adjudant-chef.
251 Ruez (Emile-Alexandre), adjudant.
252 Langelez (Emile-Albert), 1re classe.
253 Luselli (Louis), adjudant-chef.
254 Doare (Louis-Pierre-Marie), adjudant-chef.
255 Rocca (Manuel), sergent.
256 Sauli (Etienne), sergent.
257 Le Corre (Alphonse-Marie), adjudant.
258 Embroggi (Simon), sergent clairon.
259 Ehl (Lucien-André), sergent-chef.
260 Tronquart (Georges-Joseph), adjudant-chef.
261 Kamara (Assane), 2e classe.
262 Serrurier (Gabriel-Bernardin), caporal-chef.
263 Cutayard (Joseph), caporal-chef.
264 Picot (Lucien) 1re classe.
265 Bonneau (Daniel), adjudant.
266 Niang (Manour), caporal-chef.
267 Valery (François), sergent.
268 Jeaugey (René), 2e classe.
269 Peupin (Maurice), adjudant-chef.
270 Guigon (Marius), caporal.
271 Brahammer (Roger), adjudant chef de fanfare.
272 Breton (Louis-Etienne), sergent.
273 Tissot (Raymond), adjudant-chef.
274 Lecomte (André-Etienne), adjudant-chef.
275 Corilon (Louis), sergent.
276 Nesmon (Marie-Tesnier), adjudant-chef.
277 Malinowski (Maurice), caporal.
278 Jean (René), sergent.
279 Pruvost (Klobert), 2e classe.
280 Claus (Nicolas-Albert), adjudant.
281 N'Diaye Ibrahim, sergent-major.
282 Collignon (Maurice), 1re classe.
283 Boissière (Jules), sergent-chef.
284 Constantini (François), caporal.
285 Venturini (Gaspard), sergent-chef.
286 Schmeltzer (Emile), adjudant-chef de fanfare.
288 Mathis (Auguste), adjudant-chef.
289 Sal (Ousmau), caporal-chef.
290 Raudin (Raymond), sergent-chef.
291 Baroullet (Auguste-Elie-Jean), 1re classe.
292 Fontaine (Louis), adjudant-chef.
293 Bérenger (René), 2e classe.
294 Polly (Joseph-Clodius), caporal-chef.
295 Millet (Lucien), sergent.
296 Astier (Emile-François), adjudant-chef.
297 Busseuil (Pierre-Germain), sergent-chef.
298 Monis (François), adjudant-chef.
299 Kerléguer (Georges), adjudant-chef.
300 Gehin (Michel-Augustin), adjudant-chef.
301 Rousseau (Georges), caporal.
302 Sumastre (Raymond), adjudant.
303 Albertini (Louis-Antonio), sergent-chef.
304 Avril (Marcel-Louis), sergent.
305 Sifferlin (Edouard-Charles), sergent-chef.
306 Mocka (Mariel), sergent.
307 Faveraux (Georges), sergent-chef.
308 Casanova (Jacques), 1re classe.
309 Beretti (François), adjudant.
310 Bossis (Alphonse-Maurice), adjudant.
311 Devernay (Fernand), adjudant.
312 Nobili (Jules), 1re classe.
313 Barret (Raymond), adjudant.
314 Lehnart (Michel), adjudant.
315 Mousele (Charles-Jean), caporal-chef.
317 Gaudillet (Aimé), caporal-chef.
318 Pépin (Euphrasie-Emile-André), soldat de 1re classe.
319 Lara (Sully-Constant), adjudant.
320 Castineau (Auguste), caporal.
321 Peugniez (Emile), adjudant-chef.
322 Weisse (Robert-Marie), adjudant.
323 Antoine (Gaston), soldat de 1re classe.
324 Brutinel (Marcel), adjudant.
325 Thiauw (Ioussouth), sergent.
326 Paganelli (Michel), adjudant.
327 Coppolani (Dominique), sergent.
328 Pierson (Jean-Louis), caporal-chef.
329 Buttay (Alphonse), adjudant.
330 Daphné (Alphonse-Marie-Alfred-Glodomir), adjudant-chef.
331 Andruet (Jean-Paul), sergent-chef.
332 Fretille (Emile), soldat de 1re classe.
333 Menut (Paul-Raymond-Pierre), sergent-chef.
334 Chapelier (Jean-Albert-Roger), adjudant-chef.
335 Stourbe (Charles), sergent-chef.
336 Motte (Roger), soldat de 1re classe.
337 Largement (François-Marie), sergent-chef.
338 Gaillet (Alexandre-Francis-Marie-Joseph), soldat.
339 Hourloule (Léopold-Noël-Marius), sergent.
340 Eugène (Blaise-André), adjudant-chef.
341 Frey (Joseph-Charles), adjudant.
341 Duchêne (Robert), soldat.
343 Dane (Valentin-Jean-Paul), sergent-chef.
344 Vaillant (Georges), soldat.
345 Marquette (Maurice), soldat.
346 Laverly (Désiré-Marcel-Jules), adjudant chef.
347 Bornert (Charles), adjudant.
348 Delcroix (Henri), soldat.
349 Rochon (Maurice-Hilarion), sergent-major.
350 Dubreuil (Pierre-Albert), sergent-chef.
351 Jacques (Paul), soldat de 1re classe.
352 Luiggi (Ignace-Marie), adjudant-chef.
353 Seri (Dominique), soldat.
354 Chapuzot (Georges-Charles), adjudant-chef.
355 Gaudy (Jean-Baptiste), adjudant-chef.
356 Andarelli (Nonce), sergent-chef.
357 Quémeneur (François-Pierre-Marie), adjudant-chef.
358 Imiza (Joseph), soldat de 1re classe.
359 Chillon (Louis), soldat de 1re classe.
360 Lucchini (Don-Joseph), adjudant.
361 Dragyn (Yves-Alphonse-Etienne), sergent-chef.
362 Melge (André), sergent-chef.
363 Heurtel (Franck), adjudant-chef.
364 Tary (Marcel-Eugène), adjudant.
365 Repiton (Marcel-Henri), caporal.
366 Jan (Eugène), adjudant-chef.
367 Pochez (Jean-Michel), adjudant-chef.
368 Meogin (Julien-Thionard), sergent-chef.
369 Vitry (Joseph), caporal.
370 Daniel (Prosper-Yves-Marie), sergent.
371 Vonany (Roland-Félix-Elisabeth), adjudant-chef.
372 Horth (Emile), adjudant.
373 Brulard (Georges), soldat de 1re classe.
374 Santoni (Charles-Félix), caporal.
375 Risser (Ernest), sergent.
376 Cisse (Ismaïla), soldat.
377 Dongradi (Dominique), adjudant-chef.
378 Nativel (Franck-Joseph-Antoine), sergent.
379 Wendling (Ernest), caporal-chef.
380 Testor (Paul-Marius), sergent.
381 Dolis (Eugène), sergent-chef.
382 Cimignani (Antoine-François), adjudant-chef.
383 Maupeu (François), adjudant.
384 Blasius (Pierre-Christophe), sergent-chef.
385 De La Planque (André), caporal.
386 Lechner (Ernest), adjudant.
387 Pretceille (Jack), sergent-major.
388 Lefeure (Max-Georges-René), sergent-major.
389 Gilbert (Claude-Bourges), sergent-major.
390 Bercy (Joseph), adjudant-chef.
391 Lotte (Maurice), sergent-chef.
392 Crepy (Aimé-Côme), sergent.
393 N'Doye (Abdoulaye), caporal-chef.
394 Louisi (Charles), sergent.
395 Hamon (Jean), sergent-chef.
396 Deiva (Arouménadia), sergent-chef.
397 Grosso (Simon), caporal.
398 Tesseyre (Ludovic), adjudant-chef.
399 Marchadier (Roger), soldat de 1re classe.
400 Ramos (Jean), adjudant-chef.
401 Lachaussée (Georges), caporal-chef.
402 Chagnot (René), sergent-chef.
403 Damour (Georges), soldat de 2e classe.
404 Belgio (Macaire), adjudant-chef.
405 Grolleau (Pierre-Henri-Georges-Eugène), sergent-chef.
406 Bouton (Georges-Emile-Charles), sergent.
407 Giel (Georges), soldat de 1re classe.
408 Marcangeli (Antoine-Marie), adjudant.
409 Peyrard (Jean-Baptiste-Casimir), adjudant-chef.
410 Rossi (Jean), caporal-chef.
411 Gregoire (Guy-Maurice), sergent-chef.
412 Leroy (Jean-Emile), soldat de 2e classe.
413 Wolflet (Moritz-Emile), adjudant.
414 Maschaldi (Santé), caporal.
415 Chasset (André), sergent.
416 Carel (Jules-Ancelme), adjudant-chef.
417 Ouvrard (Julien-René-Armand), adjudant-chef.
418 Cabos (Eugène-Louis), adjudant.
419 Banière (Georges), sergent-chef.
420 Lebras (Louis-Pierre), sergent-chef.
421 Candellier (Maurice), adjudant.
422 Benard (Luc), sergent major.
423 Rose (Charles-Joseph), adjudant-chef.
424 Dorolte (Henri), soldat de 1re classe.
425 Plumet (Henri-Jean), adjudant-chef.
426 François (Roger-Georges), sergent major.
427 Chauveau (Lucien-Henri), soldat de 2e classe.
428 Lafaille (René-André), adjudant-chef.
429 Florentin (André-Noël), adjudant.
430 Lahourcade (Pierre), sergent-chef.
431 Fondere (Marius), caporal.
432 Lioret (Pierre), adjudant-chef.
433 Nezereau (Raymond), adjudant.
434 N'Diaye (Sallou), sergent-chef.
435 Valliot (Jean-Eugène-Charles), sergent-chef.
436 Delsalle (Henri), adjudant-chef.
437 Chimberg (René), adjudant.
438 Lefranc (Robert), caporal.
439 Clement (Jules-Pierre), adjudant.
440 Tribout (Nicolas-Jean), sergent.
441 N'Diaye (Mascar), sergent-chef.
442 Robert (Michel-Dely), caporal-chef.
443 Diop (Laminé), sergent.
444 Le Guen (Fernand-Auguste), soldat de 1re classe.
445 Gouas (Victor), soldat de 1re classe.
446 Sailley (André-Georges), adjudant.
447 Zaepfel (Jean), sergent.
448 Cesani (Tristan), adjudant-chef.
449 Valdemaire (Henri), adjudant.
450 Berehouc (François), caporal.
451 Dambreville (Léopold-François-Joseph), adjudant-chef.
452 Bertrand (Michel-Antoine-Célestin), adjudant-chef.
453 Barsotti (Jean-André), adjudant.
454 Godard (Georges), adjudant-chef.
455 De Peretti (Paul), sergent-chef.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

456 Cazebave (Pierre), adjudant-chef.
457 Richard (Georges-Félix), sergent.
458 Meuleau (Robert), 1re classe.
459 Blanc (Baptistin-Jean-Marius), caporal.
460 Fichepain (Alexandre), sergent.
461 Farjon (Roger), sergent-chef.
462 Burrig (Marcel), 1re classe.
463 Drouyet (Marius-Roger), adjudant-chef.
464 Franchi (Don-Jean-Pierre), adjudant.
465 Dain (Jules), caporal-chef.
466 Campinchi (Ange), sergent-chef.
467 Bader (Charles), sergent.
468 Sabatte (Pierre-Vincent), adjudant.
469 Bordey (Pierre-Henri-Edouard), adjudant.
470 Guichard (France), adjudant-chef.
471 Verdoux (William), adjudant-chef de fanfare.
472 Samson (Yacinthe-Honoré), caporal.
473 Nerich (Gustave), adjudant-chef.
474 Oscade (Maurice), caporal-chef.
475 Phinera (Aurélien), caporal.
476 Hanouille (Jean), adjudant-chef.
477 Le Carff (Lucien), adjudant.
478 Ubach (Yvan-Paul), sergent-chef.
479 Descoups (Emile), 1re classe.
480 Grimaldi (Philippe), adjudant.
481 Treupel (Jean-Marie), caporal-chef.
482 Guatteri (Boniface), adjudant.
483 Buffard (Gaston-Bernard), adjudant-chef.
484 Potier (Albert-François), sergent-chef.
485 Lafranchi (Jean), adjudant-chef.
486 Villa (Antoine), adjudant.
487 Sugot (Fernand-Charles-Albert), adjudant.
488 Vallée (Louis-Alphonse), adjudant.
489 Guérard (Raymond), adjudant-chef.
490 Lamoureux (Georges-Victor), adjudant-chef.
491 Hermet (Jules), soldat de 1re classe.
492 Rivière (Lucius), sergent.
493 Le Pavec (Louis-Pierre-Jean), sergent.
494 Vincentelli (Quilicus), soldat de 1re classe.
495 Carle (Gaston), adjudant-chef.
496 Ottomani (Coisement-Charles-Raphaël), adjudant-chef.
497 Canari (Emile-Armand), sergent.
498 Lasserre (Abel), adjudant.
499 Anfriani (Etienne), adjudant-chef.
500 Tasein (Ernest), caporal-chef.
501 Corbel (Marcel-Georges-André), caporal-chef.
502 Gourdon (Etienne-Albert), adjudant-chef.
503 Faux (Jean), adjudant-chef.
504 Parent (Jean-Gabriel-Vincent), soldat de 1re classe.
505 Lemaire (Roger-Eugène), caporal.
506 Duret (Maurice), caporal-chef.
507 Fal (Limalé), sergent.
508 Apharel (Christophe-Aurélien), caporal-chef.
509 Kane Abdoul Boubakar, adjudant.
510 Sailly (Georges-Henri), adjudant-chef.
511 Scrillenheim (Gustave-Eric), adjudant.
512 Scave (Maurice-Marcel), adjudant.
513 Depret (Adelson), sergent-chef.
514 Bueche (Marcel-Emile), caporal.
515 Samba (Libassé), caporal-chef.
516 Berenguer (Emilio), mle 337, soldat de 1re classe.
517 Brogly (Pierre), soldat de 1re classe
518 Antonique (Adrien), ac[illegible]iant.
519 Diop N'Déry, caporal-ch[illegible]
520 Palie (Jean), adjudant-chef.
521 Mathieu (Marcel-Edmond), adjudant-chef.
522 Hoareau (Thimothée-Benoit-Raphaël), caporal.
523 Diallo (Ismaël), sergent.
524 Fachel (Julien), caporal.
525 Roch (Jean-René), adjudant.
526 Cifre (Pierre-Vincent), sergent-chef.
527 Schnoebelen (Arthur), sergent-chef.
528 Ponsolle (Milgros-René), sergent.
529 Pérard (Lucien), sergent-chef.
530 La Roche (Mériadec-Gabriel-Henri Marie), adjudant.
531 Devigne (Auguste), sergent-chef.
532 Strullu (Jean-Guillaume-Marie), soldat de 1re classe.
533 Versini (François-Xavier), sergent.
534 Hamcury (Joseph-Marie-René), soldat de 1re classe.
535 Castex (Marius-Jean), soldat.
536 Santolini (Antoine), sergent-chef.
537 Gaurian (Joseph), adjudant.
538 Rivière (Jean), adjudant-chef.
539 Natali (Joseph), adjudant.
540 Zehner (Charles), sergent-chef.
541 Lenormand (Pierre), caporal-chef.
542 Leclerc (Henri-Gabriel), sergent-chef.
543 Demit (Robert-Marcel), adjudant.
544 Wipf (Philippe), caporal-chef.
545 Piazzini (Pierre), adjudant-chef.
546 Pipernos (Messin), sergent-chef.
547 Parlo'laud (Roger-Robert-André), sergent-major.
548 Le Lann (Yves-Marie), adjudant-chef
549 Verrier (Roger-Pierre), adjudant
550 Vankelst (Louis-Jean), adjudant-chef.
551 Marsais (René-Félix-Albert), adjudant.
552 Picon (Georges-Eugène-Jean), caporal-chef.
553 Guillard (Pierre), sergent-chef.
554 Vandierlowck (Michel-Camille), 2e classe
555 Gay (Marcel-Xavier-Julien), adjudant.
556 Degelli (Louis), 1re classe.
557 Smal (Emile-Joseph), caporal-chef.
558 Mingat (Fernand), sergent-chef.
559 Moussieau (René-Louis), adjudant-chef.
560 Pla (Gilbert), adjudant-chef.
561 Fehringer (Lucien), adjudant-chef.
562 Delville (Henri-Joseph), sergent-chef
563 Raflin (Marius), adjudant-chef.
564 Le Troadec (René-Louis-Marie), adjudant-chef.
565 Hagenbourger (Louis-Emile), adjudant-chef.
566 Thomas (Paul-André), adjudant.
567 Le Moal (Jean-Yves), adjudant-chef.
568 Le Moigne (Henri), adjudant-chef.
569 Breugelmans (Jean), sergent-chef.
570 Forcade (Pierre), sergent.
571 Bellet (Edmond-Gustave), caporal.
572 Kopp (Rodolphe-Jean-Marcel), adjudant-chef.
573 Dubois (Roger), adjudant-chef.
574 Leblond (François), caporal-chef.
575 Lebœuf (Aimé), adjudant.
576 Cysique (Antoine), adjudant
577 Planes (André), adjudant-chef.
578 Constantin (Lucien), sergent-chef.
579 Adixheures (Onésime-Eugène), adjudant-chef.
580 Doumouya (Soulcymane), adjudant.
581 Schwaez (Philippe), sergent.
582 Trombella (Pierre), caporal-chef.
583 Gamiette (Gilbert), sergent
584 Berthaumier (Marcel-Camille-Emilien), adjudant.
585 Anheim (François-Joseph), sergent.
586 Assailly (Voltaire), caporal.
587 Henric (Justin), caporal-chef.
588 Tinert (René-Jean), adjudant-chef.
589 Bourgeret (Georges), caporal.
590 Perrot (Ambroise), adjudant-chef.
591 Pasqualini (Antoine-Louis), adjudant.
592 Belliard (Jean-Auguste-Théophile), sergent-chef.
593 Fontaine (Evenot), caporal
594 Carbonnier (Daniel-Léon), adjudant-chef.
595 Dubois (Maurice), adjudant.
596 Dossmann (Charles-Antoine), adjudant.
597 Maunier (Joseph-Francis), sergent-chef.
598 Larhantec (Lucien-Auguste), sergent.
599 Mocchetti (Gaspard-Bienvenu), caporal
600 Mercier (Henri-Jean-François), adjudant.
601 Wodon (René-Marcel), sergent-chef.
602 Cazes (Robert-Hector), adjudant.
603 Falchi (Marceau-Mathieu), adjudant.
604 Rivière (Joël-Arsène), sergent-chef.
605 Sylvestre (Nicolas), caporal.
606 Perrin (Louis), caporal-chef (clairon).
607 Ferry (Léon), adjudant-chef.
608 Britten (Frédéric), sergent-major.
609 Sayel (Joseph-Félix), adjudant-chef.
610 Sanguinetti (Félix-Jean), adjudant-chef.
611 Matarosse (Gaëtan), 1re classe.
612 Blanchard (Roger-Gabriel), adjudant-chef
613 Duclau (Adrien-Georges), adjudant-chef.
614 Elisabeth (Flora), adjudant.
615 Wolff (Alfred-Antoine-Victor), sergent.
616 Basse (Ernest-André), sergent.
617 Dupont (Roger), adjudant-chef.
618 Battestini (Jacques), adjudant.
619 Eveno (Ange), sergent-chef.
620 Etkève (Louis), caporal.
621 Milot (Charles-Louis-Maurice), adjudant-chef.
622 Thaeron (Louis-Corentin-Marie), sergent-chef.
623 Aubry (Edouard), sergent.
624 Roche (René), adjudant-chef.
625 Boyer (Edouard), adjudant-chef.
626 Frayssinhès (Henri-Joseph-Louis), adjudant-chef.
627 Fontana (Don-Ange), adjudant.
628 Quilichini (César-Xaiver), adjudant.
629 Fleith (Jean-André), caporal.
630 Barrault (René-Marcel), sergent-chef.
631 Corre (Jean-Charles), caporal-chef.
632 Comes (Adrien-Jacques), caporal-chef.
633 Tauveron (Marcel-Léon), adjudant.
634 Delpuech (Séverin-Joseph-Albert), adjudant.
635 Guilloton (Fernand-Auguste), sergent-major.
636 Delaire (Guillaume-Moïse-Joseph), adjudant-chef.
637 Villaert (Pierre), 1re classe.
638 Ristorcelli (Jean-Sébastien), caporal-chef.
639 Zimmermann (René), adjudant-chef.
640 Muller (Maurice-Georges-Albert), adjudant
641 Megemont (Jacques), sergent-major.
642 Renucci (Jean-Henri), adjudant.
643 Bodin (Maurice-Albert-Antonin), sergent-major.
644 Salgurd (Adrien-Georges), adjudant.
645 Langlais (Joseph-Marie-Florin), adjudant-chef.
646 Balland (André), caporal-chef.
647 Bonardin (Elie-Antoine-Marc), adjudant-chef.
648 Blasius (Albert), adjudant.
649 Sobrial (Charles), adjudant-chef.
650 Potez (Jean-Edmond), sergent-chef.
651 Maver (Valéry), adjudant.
652 Metzger (Charles-Alfred), adjudant-chef.
653 Cruciani (Pascal), adjudant-chef.
654 Soule (Robert-Kléber), adjudant-chef.
655 Thiébaut (Pierre-Elie), adjudant.
656 Berlini (Jean-Baptiste), adjudant.
657 SSosse (Roger), caporal.
658 Vernon (Gabriel), adjudant.
659 Marsal (François-Joseph), caporal-chef.
660 Voland (Joseph), sergent-chef.
661 Benz (Eugène), adjudant-chef.
662 Giry (Prince-André), caporal-chef.
663 Maurin (Jean-Gérard), adjudant-chef.
664 Cailleau (Pierre), adjudant-chef.
665 Thomas (Eugène-Frédéric-Eric), sergent-chef.
666 Biancardini (Pierre-Xavier), 1re classe.
667 Canal (Albert), sergent major.
668 Le Nozahic (Joseph-Marie), 2e classe.
669 Ouvrard (Jean), adjudant-chef.
670 Peduzzi (François-Aristide), sergent-chef.
671 Desroses (Mon'plaisir-Romain), sergent-chef.
672 Verges (Etienne), sergent.
673 Delarche (François), adjudant.
674 Bellot (Gilbert-Emile), adjudant-chef.
675 Benitte (Georges-Roger), sergent-chef chef de fanfare.
676 Perez (Ferdinand), sergent-chef clairon.
677 Felces (Charles), caporal.
678 Roy (Charles-Louis), adjudant-chef.
679 Begue (Marie-Wilfrid), adjudant.
680 Le Nuz (Auguste-Jean), 1re classe.
681 Henric (Edouard), caporal.
682 Partouche (Moïse), adjudant-chef.
683 Ordioni (Jean-César-François-Marie), adjudant-chef.
684 Roques (Roland-Henri-Elie), adjudant.
685 Lobrot (Gaston), sergent.
686 Delord (Roger-Jean), caporal.
687 Casabianca (François-Marie), adjudant.
688 Roumillac (Raoul), sergent-chef.
689 Philip (Serge-Achille), sergent-chef.
690 Piffaut (Marc), caporal.
691 Dell'Anna (Dominique), adjudant.
692 Jourdan (Marcel), adjudant-chef.
693 Leccia (Napoléon), adjudant-chef.
694 Bonardi (François), sergent-chef.
695 Orsatti (Joseph-Antoine), adjudant.
696 Allier (Jean-Hédilbert), adjudant.
697 Sauton (Jean), adjudant-chef.
698 Rousseau (Germain), adjudant.
699 Piazza (Ours-Benoist), sergent-chef.
700 Sauli (Christophe), sergent.
701 Coutant (Auguste-Pierre), caporal-chef.
702 Guillemin (Marie), caporal.
703 Chrétien (Simatamby), caporal.
704 Truck (Lucien), adjudant.
705 Benga Massamba, caporal.
706 Mesnard (Robert-Henri Gustave), adjudant.
707 Depere (Maurice-François), adjudant.
708 Tourbez (Pierre-Louis-Augustin), adjudant.
709 Astier (Lucien-Roger), adjudant.
710 Gourou (Lucien), soldat.
711 Zimmermann (Marcel-Ernest), adjudant-chef.
712 Poggioli (Xavier), sergent-chef.
713 Kueze (Emile), adjudant.
714 Cordeglio (Charles-Philippe), sergent-major.
715 Delpy (Raoul-Pierre-Jean-François), adjudant.
716 Henri (Emile), sergent.

717 Hibry (Arthur-Ernest), adjudant-chef.
718 Salmon (Jean-François), adjudant-chef.
719 Aubin (Marcel), adjudant-chef.
720 Pallagrosi (Marc), adjudant-chef.
721 Le Meur (Théophile), adjudant.
722 Lefort (Léon-Ernest), adjudant-chef.
723 Grimaldi (Jacques-Antoine), adjudant.
724 Ottoviani (Martin), adjudant.
725 Rampersan (Joseph-Stéphane-Marc), caporal-chef.
726 Lefebvre (Marcel), soldat de 1re classe.
727 Jullien (Fernand-Marius-Marcel), adjudant.
728 Vicens (Raymond), soldat de 1re classe.
729 Ailhaud (Léon-Marius), adjudant-chef.
730 Boisard (Marcel-Joseph-Marie), caporal-chef.
731 Lagane (René-Félix-Lucien), adjudant-chef.
732 Pasquier (Robert-Gérard), adjudant.
733 Comte (Auguste), adjudant-chef.
734 Fontroget (Joseph), sergent-chef clairon.
735 Schwob (René-Emile), soldat de 1re classe.
736 Chaniet (Roger-Edouard), adjudant.
737 Jaggi (Georges-Frédéric), adjudant-chef.
738 Moritz (Marcel-Joseph), adjudant-chef.
739 Burlot (Armand-Jean-Baptiste), adjudant-chef.
740 Terrier (René-Emile), adjudant.
741 Le Sager (Pierre), sergent.
742 Hoareau (Renaud), sergent.
743 Toulouse (Eugène-Albert), adjudant.
744 Condamine (Gilbert-Roger-Antoine), adjudant.
745 Gueudre (Louis-Eugène-Emile), adjudant.
746 Compain (Maurice-Louis-Léon), adjudant-chef.
747 Novion (André-Louis-Joseph), adjudant-chef.
748 Devard (Jules), sergent-chef.
749 Viret (Paul-Auguste), caporal-chef.
750 Koig (Emilien-Pierre-Joseph), adjudant.
751 Zimmer (Albert), soldat de 1re classe.
752 Beilz (Eugène-Auguste), adjudant-chef.
753 Garsi (Pierre), adjudant-chef.
754 Cole (François), soldat de 1re classe.
755 Ramone (Jean-Yves), sergent-major.
756 Rasteau (René-Louis), caporal-chef.
757 Rica (Jules-Paul), adjudant.
758 Aimée (Hubert-André-René), sergent-chef.
759 Dominici (Félix), adjudant-chef.
760 Péruvien (Paul), caporal.
761 Delaveau (Lucien), sergent.
762 Boucret (Pierre-Jacques), adjudant.
763 Cornelli (Norbert-Gabriel), sergent-chef.
764 Sabata (Henri-Roger), sergent.
765 Bertailles (Albert-Marius-Félix), caporal-chef.
766 Labourdette (Jean), adjudant-chef.
767 Moreau (Edouard-Marcel), adjudant.
768 Defendini (François), sergent-chef.
769 Allegre (Etienne-Louis-Firmin), adjudant.
770 Boofe (Marie-Jacques), caporal.
771 Ducasse (Roger-Georges-Guy), adjudant-chef.
772 Borras (Raymond-Marie-Joseph), sergent-major.
773 Bénard (Alfred-Rolande (sergent-chef).
774 Geng (Frédéric), caporal-chef.
775 Ciferne (Jean-François), sergent.
776 Honel (Jean-Martial), caporal-chef.
777 Trienlz (Lucien), caporal-chef.
778 Régner (François-Emile), adjudant.
779 Bélanger (Jules), sergent.
780 Parisot (André), caporal-chef.
781 Nybelen (Auguste), adjudant.
782 Gérard (Paul-Louis-Augustin), adjudant.
783 Georges (Roger-Alphonse), adjudant-chef.
784 Polin (Robert), adjudant.
785 Youlet (Pierre), sergent-chef.
786 Friboulet (Edouard), sergent-chef.
787 Curmières (Jonnas), sergent-chef).
788 Vétillard (Julien-Victor), adjudant-chef.
789 Dubucq (Jean), adjudant-chef.
790 Baillot (Apollin), adjudant.
791 Fratacci (Antoine), sergent.
792 Muscatelli (Pierre-Antoine), adjudant-chef.
793 Fontaine (Florimond-Adolphe-Marcel), adjudant.
794 Kremer (Ernest), caporal.
795 Saintenoy (Charles), caporal.
796 Joret (Maurice-André), adjudant-chef.
797 Veys (Raymond), sergent-chef.
798 Olivier (Henri-Octave-Pascal), adjudant-chef.
799 Taikebourg (Fernand), adjudant-chef.
800 Truillot (Marcel), sergent-chef.
801 Lanez (Alfred), adjudant-chef.
802 Cadet (Jules), caporal-chef.
803 Le Gal (André), sergent.
804 Bouriet (Robert-Paul), adjudant-chef.
805 Georges (Albert), caporal.
806 Vallères (Paul), adjudant-chef.
807 Sallot (René-Georges), sergent.
808 Favreau (Raymond), soldat de 1re classe.
809 Fontaine (Octave-Emile), adjudant.
810 Damiani (Victor), sergent-chef.
811 Bolajuzon (Henri), adjudant-chef.
812 Bertolani (Toussaint-Jean-André), sergent-chef.
813 Besmond (Roger), soldat de 1re classe.
814 Bodet (Frantz), adjudant.
815 Dolt (Félix), soldat de 1re classe.
816 Leoni (Don-Pierre), adjudant-chef.
817 Got (Jean-Marie), adjudant-chef.
818 Heissler (Ernest), caporal-chef).
819 Grière (Roger), adjudant.
820 Trefcon (Roger-Jean-Léon), adjudant-chef.
821 Bornet (Louis-Auguste-Léon), adjudant.
822 Corcillus (Charles), adjudant-chef.
823 Marchand (Noël), adjudant-chef.
824 Luciani (Don), soldat de 1re classe.
825 Zickwolf (Ernest), soldat de 1re classe.
826 André (Lucien-Jean-Charles), adjudant.
827 Guillou (Louis-Marie), sergent-chef.
828 Baudouin (René), adjudant-chef.
829 Auzuech (André-Henri-Marie), adjudant.
830 Lambert (Paul), sergent-chef.
831 Grimaud (Daniel-Henri), adjudant-chef.
832 Gacciaguerra (Urbain), adjudant-chef.
833 Lecorre (Victor), caporal.
834 Fouse (Nicolas), adjudant-chef.
835 Delgove (Louis), sergent.
836 Fichot (François), sergent.
837 Filippini (Eugène), adjudant.
838 Rudier (Joseph), adjudant.
839 Lormeau (Raymond), caporal-chef.
840 Jamin (Gabriel-René-André), adjudant.
841 Auffret (Emile), soldat de 1re classe.
842 Roland (Henri-Robert), adjudant-chef.
843 Edau (Jean), caporal.
844 Dominique (Georges-Joseph), adjudant.
845 Norrant (Robert), adjudant.
846 Nalai (Joseph), adjudant.
847 Le Cornec (Robert-simon), adjudant-chef.
848 Martin (Jean), adjudant-chef.
849 Diouf (Télémaque-Etienne), adjudant.
850 Courty (Marcel), adjudant.
851 Rochoir (Jean), adjudant-chef.
852 Laloe (Jean-Baptiste), adjudant-chef.
853 Stricher (Paul), adjudant.
854 Vurpillot (André), adjudant.
855 Cormandel (François-Juste), sergent.
856 Dominici (Ignace), adjudant-chef.
857 Archenault (Louis-Anatole), adjudant.
858 Bernadeau (Maurice-Pierre), adjudant-chef.
859 Philippe (Jules-Marcel), adjudant-chef.
860 Kéraudy (Louis-Yves-Claude), adjudant-chef.
861 Dubreuil (Louis), adjudant.
862 Girard (Jean-Jacques-Emile), adjudant-chef.
863 Gourlan (Jean-Joseph-Pierre), adjudant.
864 Dambreville (Charles-Edmond-Julien), adjudant.
865 Cathala (Marius-François), adjudant.
866 Irigaray (François), sergent-chef.
867 Dubois (Mathias), sergent.
868 Manguee (Jules-Edgard-Elie), adjudant.
869 Mahous (Jacques), adjudant-chef.
870 Andreucci (Pierre-Juste), adjudant.
871 Cotez (Charles), serzent-chef.
872 Poulet (Charles-Marceau), adjudant-chef chef de fanfare.
873 Costa (Toussaint), adjudant.
874 Albertini (Charles), adjudant.
875 Colombain (Louis), adjudant-chef.
876 Gauthier (Pierre), adjudant-chef.
877 Tessarech (Georges-François), adjudant-chef.
878 Vengut (Fernand), adjudant-chef.
879 Pitrois (Théodore-François), sergent-chef.
880 Debré (Germain), adjudant-chef.
881 Giovanelli (Pierre), adjudant-chef.
882 Ouanna (Rémy), sergent-chef.
883 Castagnet (Joseph), adjudant-chef.
884 Vilbois (Louis-Paul), adjudant.
885 Steinmetz (Jean), adjudant.
886 Balaguer (Léon), adjudant-chef.
887 Sanquer (René-Georges), adjudant-chef
888 Revel (Jean-Auguste), adjudant-chef.
889 Dosseto (André), sergent-chef.
890 Arpin (René), adjudant-chef.
891 Colonna (Jean-François-André), adjudant
892 Warluzelle (Valère-Jules), sergent-chef.
893 Grisvard (Marcel), adjudant.
894 Blery (René-Claude-Alfred), adjudant.
895 Vanhaecke (Henri-Jean-Baptiste-Gustave), adjudant.
896 Poirot (Raymond), sergent.
897 Cadet (Camille), adjudant.
898 Delplace (Raymond-Charles), adjudant chef.
899 Dussaut (René-Elie), adjudant-chef.
900 Andreani (Jean-Simon), adjudant-chef.
901 Glacis (Pierre), adjudant.
902 Hauviller (Emile), adjudant-chef chef de fanfare.
903 Pillet (Jean-Louis-Emile), adjudant-chef.
904 Masy (Marcel), adjudant-chef.
905 Gaullier (Hughes-Jean), adjudant-chef.
906 Orthosie (Alfred-Louis), adjudant-chef.
907 Orguelt (Jean), adjudant-chef.
908 Bordaguer (Michel), adjudant.
909 Ziva (Raimède-Allat), sergent-chef.
910 Souverbielle (Julien-Roger-Pierre), adjudant.
911 Turban (Pierre), adjudant-chef.
912 Mazue (Julien), adjudant.
913 Peron (Jean-Gabriel), adjudant-chef.
914 Girel (Emilien), sergent-chef.
915 Le Gal (Julien-Joseph-Marie), adjudant-chef.
916 Divert (Auguste), sergent-chef.
917 Delevaux (Paul), adjudant.
918 Niessen (Robert-Arthur), adjudant.
919 Bourdu (Marcel), sergent-chef.
920 Vialletel (Robert-René), adjudant.
921 Martin (René), adjudant.
922 Voisard (Charles), adjudant-chef.
923 Bogart (Jean-Albert), adjudant-chef.
924 Ehalt (Auguste-Georges), adjudant-chef.
925 Bore (Guilbert-Angel-Georges), adjudant.
926 Saxemard (Georges-François-Emile), adjudant.
927 Taieb (Elie-André), adjudant.
928 Lagoutte (Henri-Louis), adjudant.
929 Danesi (Charles-Joseph), adjudant-chef.
930 Lognone (Henri-François), adjudant-chef.
931 Furmanik (Charles-Pierre), adjudant.
932 Rubin-Neiretti (Martial-Antoine), adjudant-chef.
933 Stralta (François-Etienne), adjudant.
934 Avite (Louis), adjudant-chef.
935 Prunaux (Marius-Jules-Eugène), adjudant.
936 Leroux (Lucien-Félix), sergent-chef.
937 Darre (Robert-Désiré), adjudant-chef.
938 Valeau (Arthur-Elie-Raymond), adjudant-chef.
939 Ferrère (Jean-Marie), adjudant.
940 Panizza (Jean), adjudant.
941 Martin (André), adjudant-chef.
942 Christy (Emile-Cyrille), adjudant-chef.
943 Galea (Salvator-Charles), adjudant.
944 Denizet (Raoul-Paul-Louis), adjudant.
945 Saunier (Marcel-Félix), adjudant.
946 Desbordes (Roger-Edouard-Fernand), adjudant-chef.
947 Filosa (Jean), adjudant.
948 Hopp (Edouard-Auguste-Maurice), adjudant-chef.
949 Lehouedec (Jean-Joseph-Marie), adjudant.
950 Bridot (Jean-Marie-Antoine), adjudant.
951 Prince (Louis), sergent-chef.
952 Lamassiaude (René), adjudant.
953 Coukan (Gérien-Constantin), adjudant-chef.
954 Bulet (André-Julien), adjudant-chef.
955 Dubut (Roger), adjudant-chef.
956 Wallet (Vincent-Amédée), adjudant.
957 Friedmann (Armand-Joseph), adjudant-chef.
958 Coussedière (Robert), adjudant-chef.
959 Pesson (Ernest), adjudant-chef.
960 Nicolai (Jean-François), adjudant-chef.
961 Cevaer (Jean-Paul-René), adjudant.
962 Bourrat (Jules), adjudant.
963 Lanterme (Ernest-Albert-Louis), adjudant-chef.
964 Claude (Jean-Georges-Stéphane), adjudant.
965 Thouvenin (Gilbert), sergent-chef.
966 Pirou (Ernest), adjudant-chef.
967 Papineau (André), adjudant-chef.
968 Antoni (Dominique), adjudant.
969 Morin (André-Henri), adjudant-chef.
970 Marlier (Auguste-Marie-Victor), adjudant-chef.
971 Mougin (Paul-Charles-Auguste), adjudant.
972 Lacroze (René), adjudant-chef.
973 Chevallier (André-Paul), adjudant.
974 Vinot (Henri-Charles), adjudant.
975 Le Bayon), Gildas), adjudant-chef.
976 Chardard (André), adjudant-chef.
977 Auge (Gilbert-Jean), adjudant-chef.
978 Chiron (Léon-Auguste-Edmond), adjudant.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

979 Mannarini (Joseph), sergent-chef.
980 Tournier (Georges), adjudant-chef.
981 Bonne (Marcel), adjudant.
982 Claude (Yves), adjudant-chef.
983 Boscher (René-Xavier), sergent-chef.
984 Gondouin (David-Jean-Charles), adjudant.
985 Le Terre (Joseph-Marie), adjudant-chef.
986 Martin (André-Georges), adjudant-chef.
987 Gervaisot (Maurice-Roger), adjudant-chef.
988 Puharre (Léon-Marcel), adjudant-chef.
989 Lochou (Jean-Louis), adjudant-chef.
990 Pons (Fernand), adjudant-chef.
991 Launois (Robert-Eléonore), adjudant-chef.
992 Montavon (François-Jules-Georges), adjudant.
993 Garrigue (Robert), adjudant.
994 Cesarale (Benoît), sergent-chef.
995 Perez (Gabriel), adjudant-chef.
996 Puymaly (Albert), caporal.
997 Dubray (Pierre), adjudant-chef.
998 Perin (Jules-Paul), adjudant.
999 Alix (Raymond-Jean-Marcel), adjudant.
1000 Villella (Henri-Pierre), adjudant-chef.
1001 Viale (Louis), sergent-chef.
1002 Le Bars (Yves-Marie), adjudant.
1003 Chelotti (Pierre-Dominique), adjudant-chef.
1004 Meunier (Roger-Marcel), adjudant-chef.
1005 Leautier (André-Jean-Pierre), adjudant.
1006 Marck (Benoît), adjudant-chef.
1007 Épaud (Théophile), adjudant-chef.
1008 Mirmand (André-Henri), sergent-chef.
1009 Viguier (Roger), adjudant.
1010 Spine (Fulgence), caporal.
1011 Leclerc (Joseph-Jean), adjudant-chef.

Indigènes.

1 Tahi Fofana, 31373, sergent.
2 Dabila Ouattara, 27382, caporal.
3 Goloum, 2204, caporal-chef.
4 Djaougou, 1759, adjudant.
5 Yelimbaï, 1189, adjudant.
6 Doffi Ye, 46797, sergent.
7 Mite Beni, 28982, 1re classe.
8 Duc Nguyen-Ngoc, 8473, caporal.
9 Gonogou Bi Kesse, 13018, caporal.
10 Yonbieko, 15244, caporal-chef.
11 Lalle Kondé, 28827, 1re classe.
12 Dikissy, 14107, 1re classe.
13 Yomboue Bako, 47196, sergent.
14 Kalcasse, 14227, adjudant.
15 Tran-Van-Te, 2057, adjudant-chef.
16 Yatto, 5976, sergent.
17 Ai Bui, 6180, caporal.
18 Pinsi Ouedraogo, 16756, sergent-chef.
19 Tue Tran Duc, 7282, sergent-chef.
20 Yoro Diop, 11002, sergent-chef.
21 Tat Vu Van, 8001, sergent.
22 Adama Diarra, 68006, caporal-chef.
23 Tibo, 56414, 1re classe.
24 Tan Nguyen, 5301, caporal.
25 Dessare Hien, 63481, 1re classe.
26 Kouassi Tanou, 50761, caporal.
27 Giam Bui Van, 9275, caporal.
28 Yamba Baniou, 400, adjudant.
29 Doui, 2697, caporal.
30 Oumarou Kilensi, 11121, adjudant-chef.
31 Mousse, 15689, adjudant-chef.
32 Sara Dioumu, 33675, sergent.
33 Ousango Koulibaly, 68788, adjudant.
34 M'Bodji Sileye-Samba, 23104, caporal.
35 Mol Jalla, 919, 1re classe.
36 Hoang Van Dai, 2035, caporal-chef.
37 Lamine Kelta, 50799, adjudant.
38 Babri, 70319, 1re classe.
39 Samake Karamoko, 91921, 1re classe.
40 Vu Gia Mo, 11264, adjudant-chef.
41 Naganzie Koulibaly, 93768, caporal.
42 Gaobpele, 3087, adjudant.
43 Phan Nguyen, 8733, caporal.
44 Ibrahima Bâ, 20223, sergent-chef.
45 Ty Thach Van, 6989, sergent.
46 Tât Nguyen Van, 7864, caporal.
47 Ague (Paul), 15850, adjudant-chef.
48 Boadouba, 61151, caporal.
49 Yombo, 3337, 1re classe.
50 Tu Tran Duy, adjudant.
51 Sibere Koulibaly, 78047, sergent-chef.
52 Makan Doumbia, 92932, sergent.
53 Sore, 76509, 1re classe.
54 N'Goanga, 2960, 1re classe.
55 N'Guyen Van Phuong, 4178, sergent-chef.
56 Dong Tran Dac, 9195, adjudant.
57 Kei Guel, sergent.
58 Balla Kondé, 37385, 1re classe
59 Dan Nguyen Van, 13989, caporal-chef
60 Samba Wassolo, 23193, 1re classe.
61 Boua Bi Youan, 6084, sergent.
62 Tienima Koné, 87791, sergent-chef
63 Adamou Seymi, 405, 1re classe.
64 Abo, 6452, adjudant-chef.
65 Adjima, 70177, sergent-chef.
66 Boukari, 19785, adjudant
67 Abdoulaye, 19515, adjudant.
68 Ouanga, 2707, 1re classe
69 Demba Gassoko, 88271, caporal-chef.
70 Banyoa, 25971, 1re classe.
71 Chuong Ta Van, 7386, caporal.
72 Can Nguyen Hun, 6318, sergent.
73 Orou, 22730, sergent-chef.
74 Gan (Nguyen-Van), 6726, caporal.
75 Yaouroundi, 3179, soldat de 1re classe.
76 Sin Chhit, 8217, adjudant-chef.
77 Zabakon, 76322, caporal-chef.
78 Martin (Antoine), 25693, adjudant.
79 Tiekra (Coulibaly), 93770, sergent-chef.
80 Samuel (Digouba), 94124, caporal.
81 Dan (Nguyen-Van), 12413, caporal-chef.
82 Baranga, 5375 soldat de 1re classe.
83 Monzon (Nioré), 48266, caporal-chef.
84 Lenne (Tassala), 76128, adjudant.
85 Saydouba (Camara), 38176, sergent-chef.
86 Amadou (Sissoko), 91915, soldat de 1re classe.
87 Lankoro (Vio), 61530, caporal-chef.
88 Bana (Mahama), 404, soldat de 1re classe.
89 Alfa (Camara), 35739, caporal.
90 Moc (Nya), 1961, caporal-chef.
91 Mauri (Drabo), 94122, sergent-chef.
92 Yoire (Togola), 94838, soldat de 1re classe.
93 Maïdaoua, 95, soldat de 1re classe.
94 Samba Taraore, 77602, soldat de 1re classe.
95 N'Golndo, 3203, soldat de 1re classe.
96 Mahamadou (Diawara), 91795, caporal.
97 Dian Boye, 36619, soldat de 1re classe.
98 Mebiete (Da), 56847, soldat de 1re classe.
99 Tuan (Dinh-Van), 12506, sergent.
100 Naknoka (Tata), 9892, sergent.
101 Gao, 2736, soldat de 1re classe.
102 Seni (Conté), 32259, caporal.
103 M'Pie (Diakite), 91031, caporal-chef.
104 Bazana (Bazie), 69059, soldat de 1re classe.
105 Flan, 65748, caporal-chef.
106 Sidi (Jigadia), 8009, soldat de 1re classe.
107 Mamadou (Camara), 32261, caporal-chef.
108 Kekoura (Mansare), 37419, sergent-chef.
109 Yempani, 76517, caporal.
110 Demin (Maka), 62250, soldat de 1re classe.
111 Zie (Konate), 63611, adjudant.
112 Babingue, 3288, sergent.
113 Dione (Madoune), 29253, soldat de 1re classe.
114 Mamadou (Ketia), 36926, soldat de 1re classe.
115 Doua, 30970, adjudant-chef.
116 Sakoni, 36571, soldat de 1re classe.
117 Birahima (Berete), 94232, adjudant.
118 Dodjiam, 3113, 1re classe.
119 Hoursala, 3092 sergent.
120 Robesolofo (Julien), adjudant-chef.
121 Barke Tamboura, 94386, 1re classe.
122 Truong Thang, 5854, adjudant.
123 Daogo Dakounde, 79922, sergent.
124 Massa Kolvogui, 38926, 1re classe.
125 Lamoussa Fao, 75042, sergent-chef.
126 Dapo Goudy, 70072, sergent.
127 Gô François, 3734, 1re classe.
128 Takamena Koura, 74908, 1re classe.
129 Kingar, 3201, caporal-chef.
130 Denia Moussa, 2693, adjudant-chef.
131 Allenso Tamboura, 93355, caporal.
132 Djiba Tiema, 68567, 1re classe.
133 Sakony, 39187, caporal-chef.
134 Fayo, 3501, sergent-chef.
135 Amadou Ouattara, 94128, caporal.
136 Bilare Noufe, 75118, 1re classe.
137 Temba Tolno, 39041, sergent-chef.
138 Sokonin Dâ, 74159, 1re classe.
139 Gnizoude Bihoum, 71905, 1re classe.
140 Kassnaldjoum, 3173, 1re classe.
141 Baambaï, 3075, caporal.
142 Tom Pham Ngoc, 16159, sergent-chef.
143 Sekou Condé, 37362, adjudant-chef.
144 Baya Pare, 3139, sergent-chef.
145 Tran Dang Duc, 12102, caporal.
146 Ansoumani Bangoura, 28190, 1re classe.
147 Ellegoro, 37004, sergent.
148 Banga, 2730, 1re classe.
149 Ngoc Truong Van, 8912, adjudant.
150 Bouraïma, 28, adjudant.
151 Mao Pech, 376, adjudant-chef.
152 Soumaila, 160, caporal-chef.
153 Sekhou Caba, 32597, caporal.
154 Doro Zerbo, 76615, adjudant-chef.
155 Thua Nong Ich, 8031, sergent.
156 Mamadou Cellou, 91888, adjudant.
157 Gado Hamna, 77, sergent.
158 Zaroumey, 1823, caporal-chef.
159 Hoang Van Tinh, 8170, caporal-chef.
160 Luu Nguyen Van, 8179, caporal.
161 Kalfa Taraore, 2372, adjudant-chef.
162 Vi Nguyen, 9054, caporal-chef.
163 Danwa Konde, 76723, sergent-chef.
164 Hounsavi, 20080, adjudant.
165 Boukar Diaframi, 2029, 1re classe.
166 Mayaga Koulibaly, 2590, 1re classe.
167 Noaga, Boy, 79918, sergent-chef.
168 Goupende, 3221, sergent
169 Sankeba Kanse, 68916, 1re classe.
170 Koudjiai, 3200, 1re classe.
171 Noufou, 1905, 1re classe.
172 Diellbou Somano, 36159, adjudant-chef.
173 Issen, 3393, adjudant.
174 Mégue, 3062, 1re classe.
175 Dieni Solga, 75183, caporal.
176 Phung Tran Ngoc, 12341, sergent-chef.
177 Kindou, 27821, 1re classe.
178 Tamba Camara, 39121, sergent-chef.
179 Zoulalie Bounde, 71899, 1re classe.
180 Nouyen Au, 7349, caporal.
181 Noaga Ouedraogo, 75398, 1re classe.
182 Dikoite Kambire, 75247, caporal.
183 Wouli Souma, 32234, sergent.
184 Mande Tientore, 76703, 1re classe.
185 Maï Kala, 1940, 1re classe.
186 Doh (François), 58009, sergent.
187 Faya Komano, 36569, 1re classe.
188 Mamadou Baïlo, 36786, adjudant.
189 Mangaro, 3871, sergent-chef.
190 Yamma, 76105, caporal-chef.
191 Bory Donzo, 39078, sergent.
192 Kiem Kim 7071, adjudant-chef
193 Temba Kélé Oulari, 36302, sergent.
194 M'Be Yeo, 71133, sergent-chef.
195 Naoumani, 76180, sergent.
196 Banguil Poola, 68825, sergent.
197 Diote Da, 75103, caporal.
198 Simse Ouedraogo, 71544, sergent-chef.
199 Do Kouen, 73622, sergent
200 Y Le, 9581, adjudant-chef.
201 Abassiri Seri, 76633, adjudant.
202 Diaou Diomande, sergent.
203 Ham Duong Ba, 16161, sergent-chef.
204 Mamadou, 1926, sergent-chef.
205 Kindessa, 36507, sergent-chef.
207 Youssoufou Kone, 74570 sergent-chef.
208 Dinh Van Cuon, 10760, sergent.
209 Koya Nenan, 65707, sergent.
210 Demba Sylla, 37417, sergent.
211 Katty (Joseph), 35757, adjudant.
212 Marlin-Zongo, 71573, sergent-chef
213 Vani Koné, 38680, adjudant.
214 Youramgar, 3150, sergent.
215 Diouma, 33265, adjudant.
216 Faboli Soumtousa, 2776, sergent-chef.
217 Koni Sia, 68552, soldat de 1re classe.
218 Moussa, 36595, sergent.
219 Muae Doue (Robert), 57575, adjudant
220 Yero, 23412, adjudant.
221 Moanh Binh Van, 7822, adjudant-chef.
222 Seidou Noki Taraoré, 27293, sergent-chef.
223 Bo Diabaté, 95031, adjudant.
224 Nohongar Ouled Djoumangar, 3757, sergent.
225 Kabou-Bi-Bouye (Jean), 13825, sergent.
226 Moussa, 56895, adjudant.
227 Doungouss, 6543, adjudant-chef.
228 Natarini, 36124, soldat de 1re classe.
230 Hy N'Guyen Chien, 12075, sergent-chef.
231 Boubou Sylla, 31242, sergent.
232 Nomani, 3278, caporal.
233 Sara Malal, 36714, soldat de 1re classe.
234 Niamadiouzou Mali, 93857, caporal.
235 Zan-De, 65845, adjudant.
236 Youmbamara, 31472, adjudant.
237 Seidou Traoré, 68513, adjudant.
238 Mogringad, 3153, sergent-chef.
239 Sitafa Camara, 36911, sergent.
240 Tron Guyen Van, caporal.
241 Traore Moussa, 29086, soldat de 1re classe.
242 Tai Dinh Xuan, 11923, sergent-chef.
243 Namou-Bado, 75491, adjudant.
244 Kalongo Savadogo, 76956, adjudant.
245 Sori Diallo, 36534, adjudant-chef.
246 Beydo, 1611, soldat de 1re classe.
247 Alpha Oumaro, 35821, adjudant.
248 Xourmou Gaifono, 3191, adjudant.
249 Tran Van Trinh, 3534, adjudant.
250 Ouambosso, 3327, caporal-chef.
251 To Ngoc Minh, 10182, caporal.
252 Diassela, 2651, caporal-chef.
253 Hoang-Van-Ho, 11075, adjudant.
254 Amadou Oury, 33186, sergent.
255 Amadou Dieng, 39263, adjudant.
256 Bare Béavogui, 36868, soldat de 1re classe.
257 Paka Sané, 70966, sergent-chef.
258 Gody, 35086, caporal-chef.
259 Tuong Dinh-Van, 1175, adjudant-chef.

260 Fech-Van-Van, 11295, caporal.
261 Hoang-Van-Chung, 7975, sergent-chef.
262 Dobo Zoumanigui, 36834, 1re classe.
263 Abdou Tumi, 1599, sergent-chef.
264 Hoang-Van-Phu, 7735, adjudant-chef.
265 Kontama (Pchoum), 74921, adjudant.
266 Tougbeu (Paul), 65754, caporal.
267 Mory Camara, 35797, 2e classe.
268 Nena Dakono, 94723, 1re classe.
269 Ba Couly, 28986, 1re classe.
270 Mohamed Sadick, 1823, adjudant.
271 Tabouta, 25852, sergent.
272 Oroumou, 3057, adjudant.
273 Obe Him, 75729, caporal.
274 Seoua, 25539, adjudant.
275 Sy Amadou, 32352, adjudant.
276 Nion Dô, 65241, caporal.
277 Idoute Patenfo, 75134, 1re classe.
278 Thien Trinh-Tu, 3616, adjudant.
279 Kalfa Sanou, 74791, caporal.
280 Diom Baba, 29191, sergent-chef.
281 Yandi Sanga, 3691, caporal-chef.
282 Mala, 3680, adjudant.
283 Oukana, 22465, adjudant.
284 Nimetigna Fofana, 2007, adjudant-chef.
285 Doukoure Baba, 28719, adjudant-chef.
286 Tagassa Kana, 3682, sergent-chef.
287 Chu-Ton-Ngoc, 2188, caporal.
288 N'Gar Ogra, 3661, sergent.
289 Vakamo Diabate, 74595, adjudant.
290 Bila Cabore, 74572, sergent.
291 Kria Tao, 65530, 1re classe.
292 Barnady Keita, 94461, sergent-chef.
293 Haidjioum, 3166, caporal.
294 Hounli (Gaspard), 29118, adjudant.
295 Luong The Ly, 13363, adjudant.
296 Tonka Koulibaly, 68204, sergent-chef.
297 Keita Boudioujiou, 31550, caporal-chef.
298 Sabado Ouédraogo, 75932, sergent-chef.
299 Gueva Bara Sakovogui, 36879, adjudant-chef.
300 Yaya Kamara, 36977, sergent-chef.
301 Bei, 66402, sergent-chef.
302 Tiele Fayama, 74986, 1re classe.
303 Ma-Van-Hoang, 2105, 1re classe.
304 Hoang-Van-Quan, 1736, sergent-chef.
305 Massa Guilavogui, 36811, 1re classe.
306 Fie Taraore, 74785, 1re classe.
307 Albein, 3649, sergent-chef.
308 Ouo-Ouo, 33822, sergent-chef.
309 Miolo, 3256, adjudant.
310 Lare Sérémé, 3513, sergent-chef.
311 Nianougou Coulibaly, 93763, adjudant.
312 Dan Hoang Duc, 8063, adjudant.
313 Bani, 29325, sergent-chef.
314 Pham-Van-Thiet, 8983, sergent-chef.
315 Kerfala Camara, 35999, sergent-chef.
316 Lamine Oularé, 37331, 1re classe.
317 Samba Oury, 41742, sergent.
318 Goande Kibali, 3673, adjudant.
319 Do-Van-Tai, 9410, adjudant-chef.
320 Iro, 27725, adjudant.
321 Boursan (Idriss), 3535, sergent-chef.
322 Oualade, 3238, caporal.
323 Tamba (Kondé), 38860, caporal.
324 Phong Truong Van, 9904, adjudant-chef.
325 Yamba, 76307, sergent.

ARTILLERIE

Européens.

1 Grandjean (Léon-Alexis), adjudant.
2 Perroni (Léocardie), adjudant.
3 Léger (André-Alexandre), adjudant-chef.
4 Chillan (Eusèbe), adjudant.
5 Virapin (Léon-Justin), adjudant.
6 Kermarec (Henri-Jean-Nicolas), maréchal des logis chef.
7 Degang (Pierre-Joseph), adjudant-chef.
8 Salmon (Jean), adjudant-chef.
9 Ackermann (Edouard), maréchal des logis major.
10 Courois Alexandre), adjudant-chef.
11 Renciot (Joseph), maréchal des logis trompette.
12 Hégèle (Maurice), brigadier.
13 Raoul (Emile), adjudant-chef.
14 Baluteau (Pierre), adjudant-chef.
15 Maurin (Maurice), maréchal des logis chef.
16 Boulard (Marcel-Louis-Julien), adjudant-chef.
17 Bouyer (Henri), adjudant-chef.
18 Pacaud (André), adjudant.
19 Rossi (Michel), maréchal des logis.
20 Durif (Etienne), maréchal des logis.
21 Paul (Césaire), 1277, brigadier-chef.
22 Lacroix (Alphonse), 2130, brigadier-chef.
23 Guiral (Paul-Joseph-André), adjudant.
24 Lebrun (Georges), adjudant-chef.
25 Voulet (Yvan-Jean), adjudant-chef.
26 Weidmann (Pierre), maréchal des logis.
27 Renoir (Jean-Nicolas), maréchal des logis chef.
28 Perrin (Pierre), adjudant.
29 Christophe (Joseph), adjudant-chef.
30 Guisset (Bonaventure-Jean-Louis), adjudant-chef.
31 Gueye (Babacar), maréchal des logis.
32 Le Lann (Jean-Olivier), maréchal des logis major.
33 Larcher (Monique), adjudant
34 Mille (André-Paul), adjudant-chef.
35 Puons (Joseph-Joachim), adjudant.
36 Maucourt (Emile-Henri), maréchal des logis.
37 Alain (Maurice), adjudant-chef
38 Bouttier (Auguste), maréchal des logis.
39 Le Squère (Joseph), maréchal des logis trompette.
40 Deprad (Eugène-Emile), adjudant-chef.
41 Ambroziak (Henri-Joseph), maréchal des logis.
42 Lecourt (Victor-Honoré), adjudant-chef.
43 Laclos (Lucien), 196, maître pointeur.
44 Gousse (Ernest), adjudant.
45 Thomas (Marcel-Emile), maréchal des logis chef.
46 Bellier (Maurice), maréchal des logis.
47 Cros (Jean-Léon-Alphonse), adjudant.
48 Badia (Joseph-Jean-Georges), adjudant-chef.
50 Wild (Joseph-Guillaume), premier canonnier.
51 N'Doye (Babacar), maréchal des logis chef trompette.
52 Dambèle (Daouda-Hippolyte-Yves), 1616, premier canonnier.
53 Bourjade (André-Claude-Jean), maréchal des logis.
54 Querrien (Théophile), adjudant-chef, maître maréchal ferrant.
55 Palmieri (Pierre-Jean), adjudant.
56 Thibault (René-Paul), maréchal des logis chef.
57 Picot (Jean), maréchal des logis chef.
58 Schott (Paul), canonnier de 1re classe.
59 Le Roux (Corentin-Jacques), adjudant-chef.
60 Genet (René), adjudant, maître maréchal ferrant.
61 Gueye (Mamadou), premier canonnier.
62 Leclère (Louis-Charles-Eugène), maréchal des logis.
63 Weckerlin (Frédéric), maréchal des logis.
64 Cornot (Claude-Isidore), premier canonnier.
65 Leca (Pierre-Marius-Pascal), maréchal des logis chef.
66 Dialynas (Nicolas), maréchal des logis.
67 Sciet (Gaston-Auguste-René), brigadier.
68 Schwein (Mathias-Victor), adjudant-chef.
69 Manet (Michel), adjudant-chef.
70 Courdeau (Pierre), maréchal des logis chef.
71 Rozo (Louis-Marie), adjudant-chef.
72 Hoareau (Louis-Just), adjudant-chef.
73 Vauzelle (Roger-Henri), adjudant-chef.
74 Negretti (Simon-François), adjudant-chef.
75 Bernardini (Joseph-Marie), brigadier.
76 Bernarlin (Théodore), adjudant-chef.
77 Zannini (Georges), adjudant maître maréchal ferrant.
78 Lahournat (Jules), adjudant-chef.
79 Bodin (Jules-Marie-Louis), adjudant.
80 Nolot (Auguste-Joseph), mle A 1411, 1re classe.
81 Haëckel (Emile), adjudant.
82 Petit (Yvon), maréchal des logis-chef.
83 Sueur (Emile), maréchal des logis-chef.
84 Colombani (Antoine), adjudant-chef).
85 Thomas (Yves), adjudant-chef.
86 Barre (Robert-Jean-Alain), adjudant-chef.
87 Menival (Félicien-Irénée-Charles), mle 481, 1er canonnier.
88 Véran (Armand-Joseph), adjudant-chef
89 Paulis (Roger-François), maréchal des logis-chef.
90 Méline (Maurice-Lucien-Henri), maréchal des logis-chef.
91 Moreau (Yvan-Charles), adjudant-chef.
92 Tissot (Fernand-Marcel-Félix), maréchal des logis-chef.
93 Meiffret (Henri-Léon), adjudant.
94 Galet (Eugène-Camille), maréchal des logis-chef.
95 Segalen (Joseph), adjudant-chef.
96 Blanrue (Curt-Alexandre), sergent-chef.
97 Seck M'Baye, mle 916, brigadier-chef.
98 Gizay (Maurice), brigadier-chef.
99 Cambourieux (Pierre-François-Marie), mle 406, brigadier-chef.
100 Rouillon (Roger), brigadier
101 Carruba (Dominique), adjudant.
102 Birien (Jean-Marie), maréchal des logis-chef.
103 Lamothe (Bernard-Paul-François-Pierre), adjudant-chef.
104 Verove (Jules), 1re classe.
105 Ogeron (André-Louis), maréchal des logis-major.
106 Bour (Jean-Michel), maréchal des logis.
107 Gauthier (Marcel-Henri), adjudant.
108 Le Pen (François), brigadier-chef.
109 Escoubet (Gilbert), adjudant.
110 Coche (Georges), maréchal des logis-chef.
111 Klement (Charles), maréchal des logis.
112 Seguin (Paul), maréchal des logis.
113 Pierre (Roger-Henri), maréchal des logis-chef.
114 Giroux (Georges-Marie-Antoine), adjudant-chef.
115 Carrera (Raymond), adjudant.
116 Parayre (Joseph-Paul), adjudant-chef.
117 Bourgeois (Paul-Joseph), adjudant.
118 Treuscorff (Jean-Albert), adjudant-chef.
119 Morvan (Maurice), maréchal des logis chef.
120 Carteron (Henri), maréchal des logis.
121 Siresty (Lucien), maréchal des logis major.
122 Esnault (Marcel-Pierre), maréchal des logis major.
123 Girma (Gabriel-Samson), adjudant-chef.
123 Girma (Girma (Gabriel-Samson), adjudant.
124 Cristiani (Charles-Philippe), maréchal des logis chef.
125 Chevaucherie (Raymond), mle 231, 2e canonnier.
126 Gianordoli (Henri), maréchal des logis major.
127 Sautot (Marcel-Auguste), maréchal des logis.
128 Proust (Francis-Jules), adjudant.
129 Trendel (Albert), adjudant-chef.
130 Klein (Charles), adjudant.
131 Suzzoni (Philippe), adjudant-chef.
132 Falque (Lucien-Robert-Emile), maréchal des logis chef.
133 Maurein (Albert), maréchal des logis chef.
134 Gastaud (Julien), maréchal des logis.
135 Acquaviva (Jules), adjudant-chef.
136 Delaire (Clément-Maurice-Henri), adjudant-chef.
137 Marsili (Pascal), adjudant.
138 Bancal (Roger-Félix), adjudant.
139 Baggi (Julien-Joseph), maréchal des logis chef.
140 Kpenou (Paul), mle 8286, brigadier-chef.
141 Lavigne (André-Lucien), adjudant.
142 Figer (Alfred-Eugène), maréchal des logis.
143 Bouche (Robert-Auguste), maréchal des logis chef.
144 Thomas (Alfred), maréchal des logis chef.
145 Agenon (Georges), maréchal des logis.
146 Arnaud (Jean-François), maréchal des logis chef.
147 Allely (Jean-Harry), maréchal des logis.
148 Potrel (Lucien-Frédéric), maréchal des logis chef.
149 Ghilini (Jean), adjudant.
150 Bail (Yves-Marie), maréchal des logis, maître maréchal ferrant.
151 Baudry (Martial-Auguste), maréchal des logis.
152 Giraud (Jean), adjudant.
153 Touche (Laurent-Auguste), maréchal des logis.
154 Schlick (Emile-Lucien), adjudant.
155 Marin (Arsène), premier canonnier.
156 Poli (Jean-Mathieu), 1re classe.
157 Denda (Jacques), maréchal des logis chef.
158 Maes (Emile-Adolphe), adjudant.
159 Rostand (Fortuné-Elie-Jean), adjudant.
160 Rupont (Claude), maréchal des logis chef.
161 Basset (Francis), adjudant-chef.
162 Texier (Jean-Joseph), adjudant, maître maréchal ferrant.
163 Marel (Edmond), adjudant-chef.
164 Ferreux (Robert-André), mle 52, brigadier.
165 Thedrel (Roger), maréchal des logis chef.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

166 Desmans (Régis), maréchal des logis.
167 Vallée (Jean), deuxième canonnier.
168 Denard (Joseph), adjudant-chef.
169 Baudoin (Henri), maréchal des logis chef.
170 Foubet (Simon), adjudant.
171 Ambayrac (Léopold-Omer-Jean), maréchal des logis chef.
172 Piccot (André), adjudant-chef.
173 Tribet (Albert), adjudant-chef.
174 Brin (Auguste), brigadier.
175 Courade (Paul-Germain), maréchal des logis chef.
176 Faivre (Marcel), adjudant.
177 Vidal (Fernand), adjudant-chef.
178 Doppia (Eustache-Christian), adjudant.
179 Esquirol (Gabriel-Marius-Hippolyte), adjudant.
180 Boucher (Marc-Clovis), adjudant.
181 Philip (André), adjudant.
182 Patissier (Jean-Baptiste-Antoine), maréchal des logis.
183 Jacques (Pierre), adjudant-chef.
184 Veillard (Pierre), adjudant.
186 Lienhart (Henri-Louis-Théodore), adjudant-chef.
187 Bourdenet (Camille), maréchal des logis.
188 Le Mouel (Joseph-Marie), adjudant.
189 Doucet (Pierre), adjudant-chef.
190 Delhomme (Marceau), maréchal des logis.
191 Nau (Julien-Armand), adjudant-chef.
192 Clerempuy (Victor), adjudant.
193 Becheresse (Emile), adjudant-chef.
194 Thetiot (Joseph-Marie), adjudant-chef.
195 Muller (Joseph), canonnier de 1re classe.
196 Abadie (Gabriel-Marcel), maréchal des logis chef.
197 Blanc (Emile-Paul-Honoré), adjudant
198 Morvan (Jean-Jules), adjudant.
199 Kerroux (Jean-Joseph-François), adjudant-chef.
200 Dilerichs (Henri), adjudant-chef.
201 Cazal (Valentin-Guido), adjudant-chef.
202 Hameon (Jean-Charles), adjudant.
203 Chabaux Georges-Emile), maréchal des logis chef.
204 Renaut (Louis-Joseph-Marie), adjudant-chef.
205 Fuchs (Joseph-Guillaume), maréchal des logis chef.
206 Benedetti (François-Marie), adjudant-chef
207 Creteur (André), adjudant.
208 Pichon (François-Laurent-Joseph-Auguste), premier canonnier.
209 Fauconnier (Emile-Félicien), adjudant.
210 Massida (Jean), adjudant-chef.
211 Delmeja (Jean-Antoine), adjudant-chef.
212 Varenne (Marius-André), adjudant-chef.
213 Ferry (Marie-Henri), adjudant-chef.
214 Bodo (Louis-Jean-Georges), aspirant.
215 Wimmer (Auguste-Frédéric), adjudant-chef.
216 Deglin (René-Emile), adjudant-chef.
217 Barbaud (Alphonse), adjudant.
218 Brunel (René-Georges-Henri), adjudant.
219 Himerschid (Georges), adjudant-chef.
220 Vignal (Alphonse), maréchal des logis chef.
221 Chaussin (Robert-Charles), adjudant-chef.
222 Lamarche (Ernest), adjudant-chef.
223 Graffin (Roger-Louis-Charles), adjudant-chef.
224 Joubert (Henri-Gaston), maréchal des logis chef.
225 Mourgues (Louis-Pascal), adjudant-chef.
226 Pique (Georges-Edouard), adjudant.
227 Drevon (Louis-Joseph), adjudant.
228 Bichot (Eugène-Emile-Alexandre), adjudant.
229 Chavigneau (Raymond), adjudant-chef.
230 Pierantoni (Joseph-Marie), adjudant-chef.
231 Giot (Henri-Jean-Gabriel), adjudant-chef.
232 Barnèche (Georges-Emile), adjudant-chef.
233 Delobelle (Pierre-Jean-Hubert), adjudant-chef.
234 Piccolet (Gaston-Louis), maréchal des logis chef.
235 Dellandre (Victor-Auguste), maréchal des logis chef.
236 Thomas (Maurice), adjudant.
237 Amiot (Paul-Jean-Henri), adjudant-chef.
238 Vigouroux (Yves-Martin-Gabriel), adjudant.
239 Deglise (Favre-Emile-Régis), adjudant-chef.
240 Boutille (Amédée-Henri-Ferdinand), adjudant.
241 Lautin (René-Roger-Fernand), adjudant.
242 Gerveau (Jean-Ernest-Pierre), adjudant-chef.
243 Mazin (Roger-Octave), adjudant.
244 Anty (René-Xavier-Léon), maréchal des logis chef.
245 Moulec (Jacques), adjudant.
246 Chasles (Elie-Alphonse), maréchal des logis chef.
247 Versini (Joachim), adjudant-chef.
248 Porte (Albert-Antonin), maréchal des logis chef.
249 Bertron (Maurice-Alphonse), adjudant.
250 Raffier (Alexandre-Charles-André), adjudant-chef.

Indigènes.

1 Vu Tien Choc, 4444, 1er canonnier.
2 Nguyen-Van Lé, 6927, brigadier.
3 Kele Sangare, 93424, brigadier-chef.
4 Lagala Diallo, 92966, brigadier-chef.
5 Kaï, 33228, brigadier-chef.
6 Tiebelle Diarra, 92967, maréchal des logis chef.
7 Samba Traolé, 93057, brigadier-chef.
8 Teleba Niambelé, 93476, maréchal des logis.
9 Dian Korka, 36713, maréchal des logis chef.
10 Kelekouma Doumbia, 93181, brigadier.
11 Songala Doumbia, 93469, 1er canonnier.
12 Tiebeni Dianako, 93488, adjudant.
13 Karamoko Bathily, 92940, maréchal des logis chef.
14 Manio Doumbia, 93407, maréchal des logis.
15 Dioute Sidibé, 93549, maréchal des logis chef.
16 Kotalama Diabo, 75092, 1er canonnier.
17 Sioka Souare, 35726, maréchal des logis.
18 Alasso Dambilé, 93631, 1er canonnier.
19 Koli Gonga, 38731, maréchal des logis chef.
20 Gosso, 3370, brigadier-chef.
21 Souleymane, 36739, maréchal des logis.
22 Fadiala Doumbia, 38757, adjudant-chef.
23 Tiakielle, 63321, 1er canonnier.
24 Maliki Kaba, 38328, maréchal des logis.
25 Simina Karambiri, 75102, maréchal des logis chef.
26 Tala Cisse, 36537, brigadier-chef.
27 Diora Fakoussa, 30327, brigadier.
28 Mayole Kambori, 75419, brigadier.
29 Filemiko Kambou, 75374, 1er canonnier.
30 Aulien Tiaho, 74961, brigadier-chef.
31 Mamadou Mara, 38328, 1er canonnier.
32 Souma Koné, 91740, brigadier-chef.
33 Zema Koivogui, 38467, brigadier-chef.
34 Kaba Keita, 38434, 1er canonnier.
35 Tape Glébi, 65632, maréchal des logis.
36 N'Dji Daw, 93017, 1er canonnier.
37 Bou Diallo, 2234, adjudant.
38 Ponsi Dayo, 76726, maréchal des logis chef.
39 Faya Tonkara, 32971, 1er canonnier.
40 Mahgui Diakité, adjudant.
41 Konde Manoa, 30261, 2e canonnier.
42 Hokite Sib, 75446, maréchal des logis chef.
43 Fagban Mara, 35949, brigadier-chef.
44 Moussa Keita, 36251, maréchal des logis chef.
45 Saidou Tanou, 36705, maréchal des logis.
46 Bocary Kamara, 38461, adjudant.
47 Phi-Ke, 16091, adjudant-chef.
48 Damala, 3095, maréchal des logis.
49 Nguyen Duc Long, maréchal des logis.
50 Nhon Nguyen Van, 1634, maréchal des logis chef.

SERVICE ADMINISTRATIF DES CORPS DE TROUPE COLONIAUX

1 Bereni (Charles-André), adjudant-chef.
2 Gobineau (Andrien), adjudant-chef.
3 Guillevin (Jean-François), adjudant-chef.
4 Freschi (Paul), maréchal des logis.
5 Potin (Blaise), sergent.
6 Berlet (Henri-Gabriel-Alfred-Raoul), adjudant.
7 Pacini (Germain), sergent-major.
8 Courgey (Henri), adjudant-chef.
9 Pothin (Herbert), adjudant.
10 Coant (Jean), adjudant.
11 Dherissart (Louis), adjudant.
12 Lefebvre (Albert-Louis-Victor), adjudant.
13 Nicolaï (Ange), adjudant.
14 Paoli (Félix-Mathieu), adjudant.
15 Capolini (Attilius), adjudant.
16 Bianchini (Mariane), adjudant-chef
17 Casanova (Jules-Mathieu), adjudant.
18 Dequilber (Charles-Eugène-Jean), adjudant.
19 Renauld (Raoul-René), adjudant.
20 Tarquini (Charles), sergent-major.
21 Celice (Lucien-Marcel), adjudant.
22 Berthonneau (René-Paul-Joseph), adjudant-chef.
23 Schmitt (Rodolphe-Charles), adjudant-chef.
24 Primat (Louis-Marius), maréchal des logis chef.
25 Quemeneur (Francis-Michel), adjudant-chef.
26 Pelleau (Joseph-Marie), adjudant-chef.
27 Kriegel (Georges-Adrien), adjudant.
28 Queudet (Louis-Joseph-Ernest), adjudant.
29 Trouve (Pierre-Marie-Louis), adjudant.
30 Apantale (Jean-Emilien), adjudant-chef.
31 Maillet (Pierre), adjudant.
32 Goapper (Jean), adjudant-chef.
33 Le Saec (Joseph), adjudant.
34 Quilichini (Don-André), adjudant-chef.
35 Pujol (Marius-Pierre), adjudant-chef.
36 Le Seac'h (Henri-Louis-Pierre-Marie), adjudant.
37 Lesquer (Jean-Georges-Louis), adjudant-chef.
38 Nassiet (Henri), adjudant.
39 Ceccaldi (Jean-Antoine), sergent-major
40 Sleboda (Joseph-Charles), adjudant.
41 Debrais (Germain-Roger), adjudant-chef.
42 Auguste (Antoine-Barthélémy), surnom: Serres (Antoine), adjudant-chef.
43 Peron (René), adjudant-chef.
44 Ferrère (Joseph-Yvan), maréchal des logis major.
45 Agat (Emilien-Télesphore), adjudant.
46 Audrain (Jean-Marie), adjudant.
47 Melade (Honoré-Gabriel-Auguste), maréchal des logis major.
48 Foulgot (Georges-Pierre-Marie), adjudant.
49 Brutus (Fortuné-Valentin), adjudant.
50 Bescond (Alain-Yves), adjudant.
51 Sumalla (Fortuné-Joseph), adjudant.
52 Labadie (Georges), adjudant.
53 Monin (Paul), adjudant.
54 Cambo (Auguste-Joseph-Michel), adjudant-chef.
55 Amorison (Raoul-Joseph-Léopold), adjudant-chef.
56 Heitzler (Jacques), adjudant.
57 Mascarade (Gabriel-Marius-Léon), adjudant-chef.
58 Lissorgues (Louis-Charles), adjudant.
59 Florian (Julien), adjudant.
60 Raffalli (François-Louis), adjudant-chef
61 Debos (René-François), adjudant-chef.
62 Demetrius (Firmin), adjudant.
63 Claudel (Roland-Emile), adjudant.
64 Gelle (Raymond-Léon), adjudant.
65 Mélèze (Louis-Scipion), adjudant-chef.
66 Duvigneau (Jean-Robert), adjudant.
67 Alexandre (Willy), adjudant.
68 Bolsgard (Justin), adjudant.
69 Morand (Jean), adjudant-chef.
70 Casanova (Firmin), adjudant.
71 Moalic (François-Marie), adjudant-chef.
72 Boussand (André-Noël), adjudant.
73 Deguigne (Albert-Charles-Gustave), adjudant.
74 Rizzo (Marcel), adjudant.
75 Wolkensinger (Maurice-Albert), sergent major
76 Huguet (Roger-Joseph), adjudant.
77 Lecomte (Paul-Charles), adjudant-chef.
78 Corea (John), adjudant-chef.
79 Bastie (Aristide-Jean), adjudant-chef.
80 Mousset (Paul), adjudant-chef.

SERVICE DE SANTE COLONIAL

Européens.

1 Caer (Goulvan), sergent-major.
2 Duche (Jean-Edouard), adjudant.
3 Marques (Léon-Victor), adjudant-chef.
4 Texier (Pierre-Constant), sergent-major.
5 Bellemin-Comte (Louis-Martial), adjudant-chef.
6 Biliec (Jean-Marie-Guillaume), adjudant-chef.
7 Le Discot (Raymond-François), adjudant.
8 Champion (Gustave), adjudant-chef.
9 Belmond (Joseph), adjudant.
10 Kern (Albert), adjudant.
11 Le Coz (Hervé), adjudant.
12 Rousset (Henri-Maurice), adjudant-chef.
13 Gautron (Robert), sergent-chef.
14 Peube (Albert-Grégoire), sergent-major.

15 Benard (Julien), adjudant.
16 Estrade (Justin), adjudant.
17 Labrude (Georges-Arhur), adjudant-chef.
18 Cadart (Paul), sergent-major.
19 Schoen (Othon), adjudant.
20 Ferre (Henri-Pierre), adjudant.
21 Gerain (Marcel), adjudant.
22 Petton (Hervé-Yves-Marie), adjudant-chef.
23 Bernardini (François-Thomas), adjudant-chef.
24 Maximin (Victor-Louis), adjudant-chef.
25 Delande (Julien), sergent-major.
26 Boussaroque (Paul-Charles), adjudant-chef.
27 Frassint (Joseph), sergent-major.
28 Vigot (Paul-André), adjudant-chef.
29 Guignery (René-André-Charles), adjudant-chef.
30 Bernardini (Philippe), adjudant.
31 Ponceau (Hubert), sergent-major.
32 Vuillemin (Jean-Emile-Constant), adjudant-chef.
33 Picholou (Yves), adjudant.
34 Verrier (Gustave), adjudant.
35 Hoareau (Philigène-François), sergent-major.
36 Richefort (Adrien), sergent-major.
37 Decroze (Aristide-Julien), adjudant.
38 Joubert (Henri), adjudant-chef.
39 Vanrobays (Emile-Henri), adjudant-chef.
40 Becker (Achille-Ernest), adjudant.
41 Huynh (Thaï-Van), sergent-major.
42 Bonthomas (Fortuné-Auguste), adjudant.
43 Hesler (Marcel-Armand), adjudant.
44 Kervarec (Jean-Marie), adjudant-chef.
45 Fontana (Robert), adjudant.
46 Bourret (Gustave-Rémy-Félix), adjudant.
47 Saccaldi (Said-Pascal), adjudant.
48 Bourthoumieux (Charles), sergent-major.
49 Guérard (Marcel), adjudant.
50 Carlon (Charles-Augustin), adjudant-chef.
51 Moison (Jacques-Vincent), sergent.

Indigènes.

1 Dang Dotrong, 3330, caporal.
2 Hai Le-Xuan, 5935, adjudant-chef.
3 Ngo Nguyen Van, 4315, sergent.
4 Tsilayondany, 6981, sergent.
5 Mousson Sanaoro, 93548, sergent-chef.
6 Dapla Kambou, 75158, 1re classe.

INTENDANCE COLONIALE

Européens.

1 Fiachetti (Claude), adjudant.
2 Rougeau (Louis), sergent-chef.
3 Saint-Amans (Marius), adjudant-chef.
4 Faivre-Pierret (René-Angel), adjudant-chef.
5 Nguyen Van Giau (Nicolas), adjudant-chef.
6 Fouquet (Raoul), adjudant.
7 Pineau (Robert), adjudant-chef.
8 Ollivier (Pierre), adjudant.
9 Bocabarteille (Gabriel-Joseph-Albert), adjudant.
10 Vesiris (André), sergent-major.
11 Bellissent (Honoré), adjudant-chef.
12 Mene (Gabriel), adjudant-chef.
13 Ventre (Marcel-Elie), adjudant-chef.
14 Mieja (Maurice-Léon-Marie), adjudant-chef.
15 Stevenin (Roger), adjudant.
16 Cuyeu (Jean), adjudant-chef.
17 Azam (Georges), adjudant.
18 Croce (Jules-César), sergent-chef.
19 Tisseyre (Jean-Paul), adjudant.
20 Goudiamy (Amadou-Kloule), adjudant.
21 Gautheret (Marcel), adjudant-chef.
22 Lefèvre (Charles-René), adjudant-chef.
23 Viala (René-Louis-Emile), adjudant.
24 Alegre (André-Maurice), adjudant-chef.
25 Casteran (André-Jean-Charles), adjudant-chef.
26 Griscelli (Ange-Joseph), sergent-major.
27 Varnet (Etienne-Pierre), sergent-major.
28 Buzenet (Jean), adjudant-chef.
29 Montpera (Jules-Amélius) adjudant.
30 Civil (Mesmin), adjudant.
31 Jansen (Jean-Camille), adjudant.
32 Carrère (Joseph), adjudant-chef.
33 Bourseguin (Julien), adjudant-chef.
34 Fillon (Eugène dit Henri), adjudant-chef.
35 Musselli (Jean-Noël), adjudant-chef.
36 Delchambre (Roger-Pierre), adjudant.
37 Danielan (Olzannés), sergent.
38 Schlinger (Joseph), adjudant.
39 Godier (Pierret), adjudant-chef.
40 Lambret (René), adjudant-chef.
41 Theau (Bernard), adjudant.
43 Pantalacci (Vincent), adjudant-chef.
43 Aubrée (Marcel-Louis-Joseph), adjudant.
44 Coulon (Lucien), sergent-major.
45 Rancoule (Robert), adjudant-chef.
46 Aldegon (Jean-Joseph), adjudant-chef.
47 Lecoq (Jean), adjudant-chef.
48 Lamouroux (Pierre-Joseph), adjudant-chef
49 Denis (Louis), adjudant-chef.
50 Lecord (Gaston-Henri), adjudant.

SERVICE DES MATERIELS ET BATIMENTS COLONIAUX

Européens.

1 Fourcade (Joseph), maréchal des logis
2 Bonvallet (Albert-Louis), adjudant
3 Le Corre (Alban-Marie-Prosper), maréchal des logis.
4 Marcaulery (Charles-Joseph), adjudant-chef.
5 Le Coz (Jean-Charles-Joseph-Yves), adjudant.
6 Walois (Henri-Robert), adjudant-chef.
7 Salaün (Jean), maréchal des logis major.
8 Toutard (André), adjudant.
9 Saint-Jours (Clément), adjudant-chef
10 Durecu (Léopold-Alphonse), adjudant-chef.
11 Tschann (René), adjudant-chef.
12 Come (Pierre), adjudant.
13 Joachim (Désiré-Marie-Joseph), adjudant-chef.
14 Jovenaux (Maurice-Hector), adjudant-chef.
15 Ducournau (Pierre), adjudant-chef.
16 Ramanakaisoina (Delphin), maréchal des logis major.
17 Martin (Augustin-Désiré), brigadier.
18 Gilbert (Henri), adjudant-chef armurier.
19 Belli (Marius), maréchal des logis chef.
20 Hournac (Fernand), adjudant.
21 Gaudru (Julien), maréchal des logis chef.
22 Blanchard (Arthur-Clément-Victor), maréchal des logis major armurier.
23 Combot (Jean), maréchal des logis chef.
24 Le Coz (Louis-Jean-Yves-Marie), maréchal des logis.
25 Sephora (Henri-Mathieu), maréchal des logis chef armurier.
26 Ollivier (Louis-Laurent), adjudant.
27 Kane (Mamadou), brigadier-chef.
28 Millot (Marcel), adjudant-chef.
29 Gilbert (René), adjudant-chef.
30 Guillaume (Gabriel), adjudant.
31 Yoko (Grégoire-Alexis-Marie), adjudant.
32 Marchand (Georges-Maurice), adjudant-chef.
33 Oger (Eugène-Jules), adjudant.
34 Koenig (Alfred-Pierre), maréchal des logis.
35 Platard (Alphonse), maréchal des logis.
36 Martin (Roger-Julien), adjudant.
37 Priam (Félix-Jérome), maréchal des logis.
38 Vaillier (Joseph-Alphonse), maréchal des logis major.
39 Ericher (Henri-Hyacinthe), adjudant.
40 Lanoix (Luc), brigadier-chef.
41 Clément (Henry-Joseph), adjudant
42 Laffilte (Jules-Pierre), adjudant.
43 Heislen (Xavier-Joseph), adjudant.
44 Raye (Jean-Charles-Marie), adjudant.
45 Savona (Georges), adjudant.
46 Florens (Aphel-Paul), adjudant-chef armurier.
47 Simon (Jean), adjudant-chef.
48 Bourgeois (Georges-Charles), maréchal des logis major.
49 Beaumert (Hugues), adjudant.
50 Boulay (Raymond-Roger), maréchal des logis chef.
51 Bouveron (Jean-Régis), adjudant-chef.
52 Perrault (Antoine-Louis), maréchal des logis.
53 Di Falco (Léon), maréchal des logis chef.
54 Muller (René), maréchal des logis.
55 Pierre (Ernest-Jules), adjudant.
56 Rémy (André-Auguste), adjudant.
57 Mozino (Frantz-Joseph), maréchal des logis.
58 Noëlo (Louis-Marie), adjudant.
59 Vittoni (Jérôme-François), adjudant-chef.
60 Ravoux (Xavier-Louis-Adolphe), adjudant.
61 Bressi (Pierre), maréchal des logis.
62 Fury (André-Georges), adjudant.
63 Jourdain (François), adjudant.
64 Chaubet (Paul), adjudant.
65 Mariani (Julien), adjudant-chef.
66 Salabert (Henri), adjudant.
67 Klein (Alfred-Daniel), adjudant-chef.
68 Lamache (Gaston), maréchal des logis.
69 Horellou (Hervé-Yvon), adjudant-chef.
70 Colas (Camille-Charles), maréchal des logis.
71 Péraud (Robert-Camille), adjudant.
72 Espona (André), maréchal des logis major armurier.
73 Giorgi (Jean-André).
74 Brunet (René), maréchal des logis.
75 Pajany (François), maréchal des logis.
76 Warnet (Georges-Pierre), adjudant-chef.
77 Santoni (Antoine), adjudant.
78 Bibeaud (Aristide), adjudant-chef.
79 Serres (Martin-François), adjudant-chef.
80 Jaffray (Charles-Henri), adjudant-chef.
81 François (Pierre-Auguste-Paul), adjudant chef.
82 Bonsirven (André-Pierre), maréchal des logis.
83 Couesnon (Gilbert-Pary-Marcel), adjudant.
84 Durand (Martial-Léon), adjudant-chef.
85 Héreau (Alfred-Roger), adjudant.
86 Antony (Charles), adjudant.

Indigènes.

1 Karounga Diavara, mle 94556, adjudant.
2 Mory Koné, mle 36230, sergent.
3 Kirsi Compaoré, mle 75561, caporal-chef.
4 Alassane Sar, mle 32220, adjudant.

CHANCELLERIE COLONIALE

1 Robert (Charles-Louis), adjudant.
2 Bac (Marcel-Marius-Victor), adjudant.
3 Richonnier (Marcel-Gustave), adjudant.
4 Dumas (Jean-Marc), adjudant-chef.
5 Fardin (Edouard-Séraphin), sergent-major.
6 Foreau (Pierre), sergent-chef.
7 Jenart (Maurice-Alfred-François), sergent-major.
8 Cazaurang (Jean-Marcel), adjudant.
9 Parturier (Claude-Ernest-Victor), adjudant-chef.
10 Fournier (André), adjudant-chef.
11 Lucas (René-Jean), sergent-major.
12 Pons (Marcel-Jean), adjudant-chef.
13 Lenahenec (Pierre-Joseph), adjudant-chef.
14 Pont (André-Jean), adjudant.
15 Gaspard (Marie-Antoine), adjudant.
16 Paris (Pierre-Adolphe-Henri), adjudant.
17 Kraemer (Henri-Charles-Yves), adjudant-chef.
18 Goguet (Jean-Joseph-Désiré), adjudant-chef.
19 Roquigny (Daniel-Narcisse), adjudant-chef.
20 Noël (Louis-Joseph-François), adjudant-chef.
21 Petrick (François), sergent-major.
22 Liorzou (François), adjudant-chef.
23 Varlet (Jean-Louis-Eugène), adjudant-chef.
24 Beyne (Marcel-Philippe-Eugène), adjudant-chef.

Maîtres-ouvriers.

1 Poggi (Noël), sergent premier ouvrier cordonnier.
2 Chicher (Maurice), sergent-chef maître ouvrier cordonnier.
3 Payet (Joseph-Jean), sergent cordonnier.
4 Dijoux (Félix-Maxime), sergent tailleur.
5 Spadoni (Jacques), sergent cordonnier.
6 Anziani (Charles-François), caporal-chef cordonnier.
7 Fronsacq (Albert), sergent-major maître ouvrier tailleur.
8 Lafaurie (Fernand), sergent-chef maître ouvrier tailleur.
9 Moriconi (Antoine), sergent premier ouvrier cordonnier.
10 Guillaume (Paul-Auguste), sergent bottier.
11 Casile (Roch), sergent premier ouvrier tailleur.
12 Hubert (Victor), sergent maître tailleur
13 Poli (Charles-François), sergent cordonnier.
14 Grisoni (Paul-Marie), sergent cordonnier
15 Bonnal (Siméon), sergent cordonnier.
16 Lapeyre (Elie), sergent cordonnier.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

17 Morucci (Antoine-François), sergent cordonnier.
18 Vaugrenard (Maurice-Jean-Marie), sergent-major, maître ouvrier tailleur.
19 Nicolai (Jean-Baptiste), sergent premier ouvrier tailleur.
20 Merlin (Raymond-Prosper-Maurice), sergent tailleur.
21 Delfves (Marcel), sergent-major maître ouvrier tailleur.
22 Thomas (Albert-Jean-Marie), sergent-chef maître ouvrier tailleur.
23 Lurier (Léon-Henri), sergent-chef maître ouvrier tailleur.
24 Malpon (Cécilien-Martyr), sergent tailleur.
25 Cottot (Roger-Paul), sergent-major cordonnier.
26 Marion (Gilbert - Alphonse), sergent-chef maître tailleur.
27 Pose (Paul-Gallicain), sergent maître ouvrier cordonnier.
28 Iracabal (Jean), sergent-chef maître ouvrier tailleur.
29 Fouchac (Pierre), sergent-chef maître ouvrier bottier.
30 Mora (José Maria), caporal-chef premier ouvrier tailleur.
31 Michelozzi (Jean - Jérôme), caporal-chef tailleur.
32 Penin (René), sergent maître tailleur.
33 Cesari (Charles), sergent maître ouvrier tailleur.
34 Hoareau (Maurice-Elysée), sergent ouvrier cordonnier

SERVICE DES ESSENCES DES ARMEES

1 Jarne (Paul-Armand), adjudant-chef.
2 Larcher (Georges), adjudant-chef.
3 Guerin (Yvon), maréchal des logis chef.
4 Cacciuttolo (Louis), agent T. P.
5 Duron (Adolphe), adjudant-chef.
6 Kebabi Embarek ben Amar, maréchal des logis chef.
7 Lenoble (Marcel-Louis), agent T. P.

Fait à Paris, le 1er juillet 1947.

Le ministre de la guerre,
PAUL COSTE-FLORET

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Décret du 10 juillet 1947 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre posthume.

Par décret du Président de la République en date du 10 juillet 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la production industrielle,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en date du 1er juillet 1947, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur;

Est nommé chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume:

M. Lacoustre (Julien), porion aux mines de Liévin. A été cité à l'ordre de la Nation.

Décrets du 10 juillet 1947 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décrets du Président de la République en date du 10 juillet 1947, rendus sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la production industrielle,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 1er juillet 1947, portant que les promotions et nominations des présents décrets sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

MM.

Aubrun (Jules - Antoine - Marie-Philippe), président de la chambre syndicale de la sidérurgie. Officier du 6 mars 1930.

Weill (Georges), conseil de sociétés industrielles. Officier du 23 décembre 1936.

Au grade d'officier.

MM

Bellier (Joseph-Marie-Pierre), ingénieur en chef du génie maritime, directeur du ministère de la production industrielle. Chevalier du 27 décembre 1935.

Babinet (André-Marie-Louis), directeur général des établissements Aubert et Duval. Chevalier du 30 décembre 1931.

Bouchinet (Jacques-Paul-Edouard), président de l'union nationale des organisations syndicales patronales de la mode et de la chapellerie. Chevalier du 31 octobre 1938.

Coulaudon (Antoine-Antonin), président de la 17e région économique et de la chambre de commerce de Clermont-Ferrand, président-fondateur du groupement des exportateurs d'Auvergne. Chevalier du 7 juillet 1933.

Dearx (Jean), fabricant de chapellerie à Roubaix, vice-président de la fédération nationale des fabricants de chapeaux et de casquettes de France. Chevalier du 27 décembre 1936.

Huré (Joseph-Marie-Paul-Eugène), vice-président directeur général de la Société générale des huiles de pétroles. Chevalier du 17 décembre 1933.

De Lassus Saint-Geniès (Marie-André-Charles-Etienne), président directeur général de la Compagnie française Thomson-Houston. Chevalier du 10 novembre 1938.

Olivier (Pierre), constructeur de machines agricoles à Liancourt. Chevalier du 16 juin 1920.

Peugeot (Jean-Pierre-Philippe-Eugène-Robert), président directeur général des Automobiles Peugeot. Chevalier du 31 juillet 1935.

Ricard (Pierre-René), premier vice-président du conseil national du patronat français, vice-président du conseil économique. Chevalier du 1er août 1936.

Ruhland (Jules-Frédéric), directeur de l'ex-Société du gaz de Strasbourg. Chevalier du 30 novembre 1923.

Sabourin (Albert-Pierre), président, directeur général de la Société parisienne du matériel Coder. Chevalier du 10 août 1920.

Voituriez (Michel - André - Jean), président du syndicat général des cuirs et peaux de France. Chevalier du 11 janvier 1932.

Au grade de chevalier.

MM.

Alliet (Jean), directeur général adjoint de la société Potasse et engrais chimiques; 26 ans 3 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Besson (Marcel-Louis), directeur de l'ex-Société minière électrique des Landes; 25 ans 4 mois de services civils et militaires.

Mlle Beyer (Jeanne-Marie-Eugénie), administrateur civil de 1re classe au ministère de la production industrielle; 20 ans 5 mois de services civils.

Bezier (Pierre-Etienne), chef du service méthodes et outillages à la régie nationale des usines Renault; 20 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Boisdé (Raymond-Paul-Léon-Victor), président délégué de la fédération nationale de l'habillement, nouveautés et accessoires; 28 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Cauchois (Maurice-Pierre-Alexandre), président de la chambre syndicale des maisons de tissus en gros, président de la fédération nationale du négoce des tissus; 35 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Chardon (Henri-Pierre), directeur administratif de la Société Simca; 37 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Cluguis (Gaston-Ambroise), fabricant de tuiles; 44 ans de pratique professionnelle et de services civils et militaires.

Col (Albert), industriel à Moulins; 47 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Colders (André - Jean), administrateur d'Electricité de France; 27 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Cottet (Raymond-Jules-Henri-François-Rollin), administrateur de la société des lunetiers, président de la chambre syndicale des fabricants de compas et instruments de dessin; 26 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Dechelette (Charles-Marie-Victor), président du conseil d'administration des tissages Dechelette, à Roanne; 57 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Delaby (Louis-Marie), administrateur des Charbonnages de France; 34 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Dreyfus (Pierre), inspecteur général de la production industrielle; 20 ans 7 mois de services civils et militaires.

Dupuis (Jacques-Lucien-Louis), administrateur d'une société minière, président du syndicat central des négociants importateurs de charbons; 31 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Echard (Charles-Léon), chef de bureau à Electricité de France; 27 ans de services civils et militaires.

Faideau (Gustave-Henri), agent de maîtrise aux Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais; 39 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Fayol (Henri-Joseph), industriel; 29 ans 5 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

De Fez (Jean-Paul), ingénieur, ancien directeur d'usines, administrateur de sociétés; 36 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Garric (Jules-Jean-Gaston), président de la fédération des industries de la bonneterie; 30 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Gilberton (Georges-Adrien), administrateur d'Electricité de France, membre du conseil supérieur de l'Electricité et du Gaz; 26 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Godard (Robert-Paul-Henri), directeur des usines Peugeot, à Sochaux; 39 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Gugenheim (Jean-Emile), président directeur général de la compagnie minière et métallurgique; 32 ans de pratique professionnelle.

Keller (Pierre), directeur général d'une entreprise de produits chimiques agricoles à Marseille. Vice-président de l'union des industries chimiques; 27 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Lazard (Raymond), ingénieur en chef des ponts et chaussées. Répartiteur chef de la section du bois de l'office central de répartition des produits industriels; 30 ans de services civils et militaires.

Le Guellec (Jean-Germaine), inspecteur divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre. Chargé des relations sociales au ministère de la production industrielle; 23 ans 7 mois de services civils et militaires.

Lempereur (François), administrateur gérant de la savonnerie Lempereur; 41 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Mandard (Henri-Joachim-Marie), émissionnaire au Gaz de France; 31 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Maubon (François-Louis-Auguste), ingénieur des travaux publics de l'Etat, service des mines, économe chef des services administratifs de l'école des mines d'Alès; 39 ans de services civils et militaires.

Moreau (Norbert-Charles), ingénieur en chef militaire du service des poudres, détaché au ministère de la production industrielle; 23 ans de services civils et militaires.

Perrineau (Georges-Charles), ingénieur en chef des mines, chargé des fonctions de directeur au ministère de la production industrielle; 20 ans de services civils et militaires.

Petit (Louis-Marcel), directeur des services administratifs et commerciaux du groupe de Valenciennes des Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais; 36 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Petit (René), délégué général du syndicat général des fondeurs de France et industries connexes; 42 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Ottaway (John-Francis-Louis), président du groupement national des cadres des industries électriques et gazières; 34 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Regerat (Lucien-Marcel), ingénieur des travaux publics de l'Etat (service des mines), chargé de l'arrondissement minéralogique de Limoges; 25 ans de services civils et militaires.

Semail (Henri), ancien délégué mineur. Administrateur de la caisse de secours du groupe de Douai des Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais; 39 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Taix (Gabriel-François), ingénieur en chef de l'association des propriétaires d'appareils à vapeur du Sud-Ouest; 25 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Thomas-Collignon (Robert-François-Marie), ingénieur en chef des ponts et chaussées, détaché au ministère de la production industrielle; 27 ans de services civils et militaires.

Viallet (Léon-Louis), ingénieur en chef des manufactures de l'Etat, détaché au ministère de la production industrielle; 24 ans de services civils et militaires.

Vigouroux (Jean-Claude), administrateur civil de 1re classe au ministère des finances. Directeur du contrôle général de la repartition; 26 ans 6 mois de services civils et militaires.

Zugmeyer (Georges), contremaître de forage à la régie autonome des pétroles; 39 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Décret du 10 juillet 1947 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 10 juillet 1947, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la production industrielle,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 1er juillet 1947;

Le conseil des ministres entendu,

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur à titres exceptionnels:

MM.

Bizet (Edouard-Louis-Emile), ouvrier métallurgiste, attaché au cabinet du ministre de la production industrielle; 19 ans 3 mois de services civils et militaires. Titres exceptionnels: membre actif de la Résistance: a toujours fait preuve d'un ardent patriotisme. Services signalés rendus sur le plan économique.

Guéronik (Raymond-Sacha), ingénieur en chef des mines, représentant de la France au comité européen du charbon; 18 ans de services civils et militaires. Titres exceptionnels. Délégué de la France à de nombreuses conférences internationales, a su, par ses hautes qualités et son dévouement total à la nation, défendre avec efficacité les intérêts français.

MINISTÈRE DES FINANCES

Décret n° 47-1292 du 10 juillet 1947 modifiant le règlement d'administration publique du 25 septembre 1936 pris pour l'exécution de l'article 1er de la loi du 18 août 1936 relative aux mises à la retraite pour ancienneté.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la loi du 18 août 1936;

Vu le décret du 25 septembre 1936, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété;

Vu le décret du 20 juillet 1939 fixant le statut du personnel du service départemental de l'administration des contributions directes;

Vu l'article 7, premier alinéa, de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes, en vertu desquelles sont provisoirement maintenus en application les actes dits décrets des 29 janvier 1942 et 23 mars 1943;

Vu le décret du 16 février 1946 portant modification du décret provisoirement applicable du 23 mars 1943 relatif à l'organisation du cadre et au statut des fonctionnaires du service du cadastre;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le tableau II, catégorie B, annexé au décret susvisé du 25 septembre 1936, est modifié et complété ainsi qu'il suit:

Finances.

Limite d'âge : cinquante-sept ans (3e échelon).

Contributions directes et cadastre.

« Contrôleurs régionaux et inspecteurs principaux des contributions directes, inspecteurs du cadastre et inspecteurs régionaux principaux des travaux cadastraux, à l'exception des agents des services des bureaux. »

Limite d'âge : cinquante-cinq ans (4e échelon).

Contributions directes et cadastre.

« Contrôleurs centraux, inspecteurs, contrôleurs principaux, contrôleurs des contributions directes; inspecteurs adjoints du cadastre, inspecteurs régionaux des travaux cadastraux, ingénieurs principaux, ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux cadastraux, techniciens géomètres principaux et techniciens géomètres du service du cadastre; géomètres principaux, géomètres, techniciens géomètres principaux et techniciens géomètres du cadastre d'Alsace et de Lorraine, à l'exception des agents des services des bureaux. »

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances,

SCHUMAN.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret du 20 juillet 1947 portant classement et déclassement dans la voirie nationale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics et des transports et du ministre de l'intérieur,

Vu le décret-loi T. P. n° 12 du 30 octobre 1935 portant modification de la procédure de classement des sections de routes délaissées;

Vu la délibération du conseil municipal de Maubourguet (Hautes-Pyrénées), en date du 10 août 1944;

Vu la délibération du conseil général des Hautes-Pyrénées, en date du 26 novembre 1945;

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Vu le rapport des ingénieurs des ponts et chaussées du département des Hautes-Pyrénées, en date des 5 et 7 mars 1947;

Vu le plan au 1/2000e visé par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département des Hautes-Pyrénées, le 7 mars 1947,

Décrète:

Art. 1er. — Sont classés dans la voirie nationale:

1° Comme partie intégrante de la route nationale n° 135:

a) La section du chemin départemental n° 57 comprise entre les P. K. 0,000 et 0,257;

b) La section du chemin vicinal ordinal ordinaire n° 8 comprise entre le chemin départemental n° 57 et la route nationale n° 135;

2° Comme partie intégrante de la route nationale n° 643:

a) La section de la voie urbaine de Maubourguet comprise entre le chemin vicinal ordinaire n° 13 et la route nationale n° 135;

b) Le chemin vicinal ordinaire n° 13 compris entre la place de la Halle de Maubourguet et la route nationale n° 643.

Art. 2. — Sont déclassées et reclassées dans la voie urbaine de Maubourguet:

a) La section de la route nationale n° 135 comprise entre les P. K. 16,600 et 17,015;

b) La section de la route nationale n° 643 comprise entre les P. K. 6,845 et 7,027.

Art. 3. — Ces classements, déclassements et reclassements auront effet à dater de la publication du présent décret.

Art. 4. — Le ministre des travaux publics et des transports et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des travaux publics et des transports,
JULES MOCH.

Le ministre de l'intérieur,
EDOUARD DEPREUX.

Décret n° 47-1065 modifiant le décret du 16 janvier 1947 portant fixation des statuts des charbonnages de France.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 juin 1947:

Page 5523, 3e colonne, article 1er, après « le reste sans changement », ajouter: « sauf le dernier alinéa de l'article 5 précité qui devient: Les dispositions qui précèdent seront appliquées pour la première fois lors du renouvellement partiel du conseil qui aura lieu le 1er janvier 1948, conformément à l'article 7 du présent décret ».

Page 5524, 1re colonne, article 8, ajouter à la fin du dernier alinéa la disposition suivante :

« A la page 650 du *Journal officiel* du 17 janvier 1947, 47e ligne, remplacer l'énumération (2, 3, 4, 5, 9) par (2, 3, 4, 5, 8) ».

« A la 48e ligne de la même page, remplacer (2, 4, 5 et 8) par (2, 4, 5 et 7) ».

Décret n° 47-1066 modifiant le décret du 16 janvier 1947, portant fixation des statuts des houillères de bassin.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 juin 1947:

Page 5524, 3e colonne, article 7, 1er alinéa, au lieu de: « l'article 13 du même décret est modifié ainsi qu'il suit », lire: « l'article 12 du même décret est modifié ainsi qu'il suit »; au 4e alinéa, au lieu de: « Il a notamment, sous réserve des dispositions de l'article 15 », lire: « Il a notamment, sous réserve des dispositions des articles 14 et 15 ».

Conseil d'enquête.

Par arrêté du 3 juillet 1947, MM. Durand-Dubief et Dollet, ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées ont été nommés respectivement, en remplacement de MM. Vieilliard et Maurin, membre titulaire et membre suppléant du conseil d'enquête du ministère des travaux publics et des transports en ce qui concerne les fonctionnaires et agents relevant de ce ministère, à l'exception des contrôleurs généraux, inspecteurs principaux et inspecteurs des transports et de la main-d'œuvre des transports, du personnel de l'administration centrale et des ingénieurs des ponts et chaussées.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Citation à l'ordre de la Nation.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'éducation nationale,

Cite à l'ordre de la Nation:

M. Helle (Louis), ancien professeur d'anglais au collège d'Arras (Pas-de-Calais): bien que grand blessé de 1940 est entré dans la Résistance dès son retour de captivité. Responsable départemental du 1er bureau, puis du 3e bureau de l'O. C. M., s'est montré un des animateurs les plus courageux et les plus dévoués de la Résistance paramilitaire et du service des renseignements. S'est distingué dans l'organisation de parachutage de transport d'armes. Arrêté en janvier 1944, a été fusillé au fort de Bondues le 18 avril 1944. A bien mérité de la Nation.

Fait à Paris, le 10 juillet 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
M.-E. NAEGELEN.

Décret du 10 juillet 1947 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 10 juillet 1947, pris sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, et vu la décision du conseil de l'ordre indiquant que la présente nomination n'a rien de contraire aux prescriptions des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

(A titre posthume.)

M. Helle (Louis), ancien professeur d'anglais au collège d'Arras. Cité à l'ordre de la Nation.

Décret n° 47-1294 du 10 juillet 1947 fixant le tarif des indemnités payées aux personnels enseignant de l'institut d'études politiques de l'université de Strasbourg.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale et du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945, titre Ier, relatif aux instituts d'études politiques;

Vu le décret n° 45-2283 du 9 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite ordonnance;

Vu le décret n° 45-2287 du 9 octobre 1945 portant création de l'institut d'études politiques de l'université de Strasbourg;

Vu le décret du 31 juillet 1920 relatif à la constitution des universités;

Vu le décret du 6 novembre 1946 portant relèvement du taux des rémunérations des cours et conférences institués dans les facultés;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les cours et conférences donnés aux élèves de l'institut d'études politiques de l'université de Strasbourg peuvent être organisés en série annuelles ou semestrielles.

Ils sont rétribués aux taux des cours et conférences complémentaires des facultés, compte tenu du tableau de concordance ci-dessous:

ENSEIGNEMENT DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE STRASBOURG	TAUX D'HEURE ANNUELLE A PRENDRE EN CONSIDÉRATION
1° *Cours magistraux.*	1° *Taux des cours et conférences complémentaires.*
a) Professeurs de facultés.....	Taux des professeurs des facultés des départements.
b) Maîtres de conférences des facultés et professeurs agrégés de l'enseignement du 7e degré.	Taux des maîtres de conférences des facultés des départements et des professeurs agrégés des lycées.
2° *Conférences de méthodes.*	2° *Taux des cours de capacité.*
a) Professeurs et maîtres de conférences de facultés.....	Taux des professeurs titulaires de faculté (Paris).
b) Professeurs agrégés de l'enseignement du second degré et fonctionnaires docteurs.	Taux des agrégés et chargés de cours (Paris) et des professeurs de faculté (départements).
c) Professeurs non agrégés de l'enseignement du second degré et fonctionnaires non docteurs.	Taux des agrégés et chargés de cours des départements.

Les cours ou conférences qui ne font pas partie d'une série annuelle ou semestrielle sont rétribués à raison, au maximum, d'un vingt-cinquième par cours ou conférence du taux d'heure-année déterminée en tenant compte du tableau ci-dessus.

Art. 2. — Les règles de rétribution définies aux articles précédents ne sont pas applicables aux professeurs de langues vivantes et d'éducation physique. Ces derniers sont rémunérés au moyen d'allocations calculées sur la base des indemnités pour heures supplémentaires d'enseignement dont peuvent bénéficier, en vertu des textes réglementaires, les professeurs de langues vivantes et les professeurs d'éducation physique de même cadre et de même catégorie.

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet du 1er janvier 1946.

Fait à Paris, le 10 juillet 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
M.-E. NAEGELEN.

Le ministre des finances,
SCHUMAN.

Décret n° 47-1285 du 10 juillet 1947 portant attribution d'indemnités aux personnels des services extérieurs de la direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre de la jeunesse, des arts et des lettres et du ministre des finances,

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu le décret du 17 octobre 1945 relatif à l'organisation des services extérieurs des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire;

Le conseil des ministre entendu,

Décrète:

TITRE Ier

Suppléments de traitement alloués en rétribution de fonctions spéciales.

Art. 1er. — Les directeurs et directrices des centres éducatifs reçoivent un supplément de traitement ainsi fixé:

4e échelon	15.000 F.
3e échelon	18.000
2e échelon	21.000
1er échelon	24.000

Art. 2. — Pour la période allant du 15 mars 1946 au 1er janvier 1947, les inspecteurs principaux des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire adjoints aux recteurs recevront une indemnité ainsi fixée:

4e échelon	15.000 F.
3e échelon	18.000
2e échelon	21.000
1er échelon	24.000

Art. 3. — Les économes des centres éducatifs reçoivent une indemnité de recettes, non soumise à retenue pour pensions civiles, calculée sur le chiffre total des recettes ordinaires réellement effectuées pendant l'exercice précédent, dont le montant est de 1,5 p. 100 sur le premier million et de 1 p. 100 sur les sommes dépassant un million.

TITRE II

Indemnités allouées en rétribution de titres spéciaux.

Art. 4. — Les inspecteurs principaux en résidence à Paris et à Versailles et les inspecteurs des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, titulaires de l'agrégation, reçoivent à ce titre une indemnité annuelle fixée à 42.000 F dans les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise et à 36.000 F dans les autres départements.

Art. 5. — Les inspecteurs principaux et les inspecteurs des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire pourvus de l'un des diplômes ou des titres ci-après reçoivent une indemnité annuelle fixée comme suit:

Bi-admissibilité à l'agrégation..	9.000 F.
Doctorat ès lettres et ès sciences.	9.000
Simple admissibilité à l'agrégation	3.000

(non soumise à retenues pour pensions civiles).

Les inspecteurs pourvus d'un certificat d'aptitude pédagogique à un professorat ou d'une licence d'enseignement reçoivent une indemnité annuelle de 3.000 F.

TITRE III

Suppléments de traitement et indemnités diverses.

Art. 6. — Les directeurs des centres éducatifs chargés de la direction d'un internat qui n'est pas à leur compte reçoivent une indemnité non soumise à retenues pour pensions civiles fixée comme suit:

Internat de moins de 100 internes	4.500 F.
Internat de 100 à 150 internes.	6.000
Internat de 151 à 200 internes.	7.500
Internat de 201 à 250 internes.	9.000
Internat de 251 à 300 internes.	10.500
Internat de 301 à 350 internes.	12.000
Internat de 351 à 400 internes.	13.500
Internat de plus de 400 internes	15.000

Art. 7. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre de la jeunesse, des arts et des lettres et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et dont les dispositions auront effet à compter du 1er février 1945, sous réserve de celles de l'article 2.

Fait à Paris, le 10 juillet 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
M.-E. NAEGELEN.

Le ministre des finances,
SCHUMAN.

Le ministre de la jeunesse, des arts et des lettres,
PIERRE BOURDAN.

Décret du 10 juillet 1947 conférant l'honorariat (enseignement supérieur).

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'éducation nationale,

Vu la proposition du conseil de la faculté des lettres de l'université de Bordeaux;

Vu le décret du 28 mai 1921 fixant les conditions dans lesquelles l'honorariat est accordé aux professeurs et maîtres de conférences,

Décrète:

Art. 1er. — M. Gourou, ancien professeur à la faculté des lettres de l'université de Bordeaux, appelé à d'autres fonctions, est nommé professeur honoraire à cette même faculté.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
N.-E. NAEGELEN.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Décret du 10 juillet 1947 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 juillet 1947, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 10 juillet 1947 portant que les promotion et nomination du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur:

Est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Phalempin (Paul-Emile), avocat à la cour d'appel de Douai; 39 ans 4 mois de services civils et militaires. Chevalier du 28 décembre 1934.

Est nommé:

Au grade de chevalier.

M. Grossier (Auguste - Charles - Louis), employé aux Ateliers et chantiers de France, à Dunkerque; 51 ans 6 mois de services civils et militaires.

Décret du 10 juillet 1947 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du 10 juillet 1947, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

du 1er juillet 1947 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Verbeurgt (Alphonse), secrétaire du syndicat ouvrier textile (C. G. T.), président du conseil des prud'hommes de Roubaix; 37 ans de services civils et militaires.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 47-1296 du 10 juillet 1947 portant répartition du complément de contribution supplémentaire des territoires d'outre-mer au service financier de la caisse intercoloniale de retraites pour l'année 1947.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi du 14 avril 1924 portant réforme des pensions civiles et militaires, notamment son article 71 portant création de la caisse intercoloniale de retraites;

Vu le décret du 1er novembre 1928 réglementant la caisse intercoloniale de retraites et les textes subséquents qui l'ont modifié ou complété, notamment le décret du 31 décembre 1937;

Vu le décret du 5 avril 1947 portant répartition de la contribution supplémentaire des colonies au service financier de la caisse intercoloniale de retraites pour l'exercice 1947;

Vu la délibération du conseil d'administration de la caisse intercoloniale de retraites,

Décrète:

Art. 1er. — Le montant global du complément de la contribution supplémentaire due au service financier de la caisse intercoloniale de retraites pour l'année 1947 par les territoires d'outre-mer est fixé à 90 millions de francs.

Art. 2. — La répartition de cette somme est fixée ainsi qu'il suit entre ces territoires:

Etablissements français de l'Océanie	184.964	»
Martinique	1.306.283	»
Guadeloupe	1.465.521	»
Saint-Pierre et Miquelon	149.596	»
Nouvelle-Calédonie et dépendances	851.279	»
Réunion	1.704.484	»
Afrique occidentale française	13.698.907	»
Togo	243.631	»
Afrique équatoriale française	2.058.075	»
Cameroun	807.944	»
Indochine	54.682.150	»
Madagascar	12.757.482	»
Somalis	145.859	»
Guyane	2.943.825	»
	90.000.000	»

Art. 3. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
MARIUS MOUTET.

Décret du 10 juillet 1947 rappelant à l'activité un greffier en chef.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer et du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 24 octobre 1939 portant admission à la retraite pour ancienneté de services de M. Maulois (Pierre), greffier en chef du tribunal de première instance de Bangui;

Vu le décret du 9 septembre 1939 autorisant pendant la durée des hostilités le maintien en activité des fonctionnaires admis à faire valoir leurs droits à une pension de retraite;

Vu la lettre en date du 16 juin 1940 du gouverneur général de l'Afrique équatoriale française relative au maintien en service de M. Maulois pendant la durée des hostilités;

Vu la nécessité de régulariser rétroactivement la situation de M. Maulois dont le maintien en activité, autorisé expressément par la lettre susvisée du gouverneur général de l'Afrique équatoriale française, n'a été consacré par aucune décision administrative,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret susvisé du 24 octobre 1939 portant admission à la retraite de M. Maulois (Pierre), greffier en chef du tribunal de première instance de Bangui, est abrogé.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 10 juillet 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
MARIUS MOUTET.
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 10 juillet 1947 rendant obligatoire la déclaration de la tularémie.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi du 15 février 1902 relative à la protection de la santé publique, modifiée par le décret-loi du 30 octobre 1935 sur la déclaration obligatoire de certaines maladies contagieuses;

Vu le décret du 16 mai 1936;

Vu l'avis de l'académie de médecine en date du 3 juin 1947;

Vu l'avis du conseil supérieur d'hygiène publique de France en date du 12 mai 1947,

Décrète:

Art. 1er. — La tularémie est ajoutée, sous le n° 23, à la liste des maladies à déclaration obligatoire, telle qu'elle a été fixée par le décret du 16 mai 1936.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
R. PRIGENT.

Décret du 10 juillet 1947 autorisant la commission administrative du bureau de bienfaisance d'Egliseneuve-d'Entraigues (Puy-de-Dôme) à accepter un legs.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu le testament olographe de Mlle Pipet (Jeanne-Marie-Sarah), en date du 19 octobre 1945;

L'acte constatant le décès de la testatrice survenu le 15 décembre 1941;

Les pièces constatant l'accomplissement des formalités prévues par le décret du 1er février 1896;

Les réclamations formées par les héritiers;

La transaction du 18 octobre 1946;

Les délibérations de la commission administrative du bureau de bienfaisance d'Egliseneuve-d'Entraigues (Puy-de-Dôme) des 15 mars 1942, 6 décembre 1942, 21 mars 1943, 5 décembre 1943, 18 août et 20 octobre 1946;

Les délibérations du conseil municipal des 15 mars et 6 décembre 1942, 21 mars et 5 décembre 1943, 18 août et 20 octobre 1946;

L'article 910 du code civil;

L'ordonnance du 2 avril 1817;

Les lois des 5 avril 1884 et 4 février 1901;

Le conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée la transaction du 18 octobre 1946, aux termes de laquelle la commission administrative du bureau de bienfaisance d'Egliseneuve-d'Entraigues (Puy-de-Dôme) accepte le legs d'une maison située dans ladite commune consenti par la demoiselle Pipet (Jeanne-Marie-Sarah) et renonce au bénéfice du legs des autres propriétés moyennant le versement d'une somme de 300.000 F.

Les sommes à provenir de la libéralité résultant du testament de la *de cujus* seront placées en rentes sur l'Etat et les titres immatriculés au nom de l'établissement.

(2e *Supplément.*)

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,
R. PRIGENT.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES ARTS ET DES LETTRES

Dévolution des biens de l'entreprise de presse « Cherbourg-Eclair ».

Le ministre de la jeunesse, des arts et des lettres,

Vu la loi n° 46-994 portant transfert et dévolution des biens et éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information;

Vu le décret du 12 mai 1947 faisant application de la loi susvisée à l'entreprise de presse « Cherbourg-Eclair »;

Vu le décret n° 47-627 du 5 avril 1947 relatif aux attributions du ministre de la jeunesse, des arts et des lettres;

Arrête:

Art. 1er. — En application des articles 3 et 9 de la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 et en application du décret du 12 mai 1947, sont compris dans le transfert à l'Etat et la dévolution à la Société nationale des entreprises de presse, les biens, éléments d'actif, droits et obligations ci-après désignés de l'entreprise de presse « Cherbourg-Eclair » propriété personnelle de M. Blard dont le siège social est à Cherbourg, 14, rue Gambetta.

1° Le droit au bail d'un immeuble sis à Cherbourg, 14, rue Gambetta, paraissant cadastré B. 1596 et d'une contenance de 350 m2 à usage d'imprimerie, de bureaux et de magasin de vente et avec lui toutes installations industrielles d'imprimerie, matériel fixe et roulant, l'outillage notamment rotatives et presses, clicheries, fondeuses, machines à composer, caractères, approvisionnements, fournitures et stocks se trouvant dans ledit immeuble ainsi que le matériel, les archives, le mobilier de bureau y existant.

2° Un immeuble sis à Cherbourg, 33, rue du Faubourg, paraissant cadastré B. 531, B. 542 à 545 et d'une contenance de 300 m2 à usage de magasin et avec lui les archives, approvisionnements et mobilier y existant.

3° Le matériel automobile et tous véhicules en général, appartenant à ladite société ainsi que tous matériels, machines, outillages, approvisionnements, mobilier de ladite société qui auraient été transférés dans un autre local.

4° Les espèces en caisse, soldes créditeurs de banque et de chèques postaux, créances, cautionnements, titres, valeurs et participations tels qu'ils résultent des livres comptables de ladite société au jour d'entrée en vigueur de la loi du 11 mai 1946.

5° Et tous autres éléments du fonds de commerce inscrit au registre du commerce de Cherbourg sous le n° 8.323.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et fera l'objet des mesures de publicité prescrites par les articles 34 et 35 de la loi susvisée.

Fait à Paris, le 7 juillet 1947.

PIERRE BOURDAN.

(2e *Supplément.* — **Fin.**)

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 10 juillet 1947 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République française, en date du 10 juillet 1947, rendu sur la proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 1er juillet 1947, portant que les promotions ou nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés:

Au grade d'officier.

MM.

Galland (Paul-Louis), vice-président de l'Union nationale des combattants, chevalier depuis 1931; 49 ans 10 mois de services civils et militaires.

Johann (Georges), vice-président de l'union fédérale des anciens combattants de la Nièvre, chevalier depuis 1932; 40 ans 6 mois de services civils et militaires.

Nicolay (Jean-Louis-Marie-François), président de la société des officiers de complément de France, chevalier depuis 1919; 39 ans 4 mois de services civils et militaires.

Houy (Louis-Adolphe), agent supérieur de 2e classe, ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, chargé de mission au cabinet du ministre, chevalier depuis 1939; 34 ans de services civils et militaires.

Christen (Louis-Théophile), rédacteur principal de 1re classe au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, chevalier depuis 1932; 29 ans 4 mois de services civils et militaires.

Docteur Bérard (Del-Marie-Gustave), médecin vérificateur à la C. C. M., chevalier depuis 1918; 56 ans 2 mois de services civils et militaires.

Decousus (Pierre), vice-président des poilus de la Loire, trésorier de la Semaine du combattant, chevalier depuis le 31 janvier 1934; 30 ans de services civils et militaires.

Thomas (Lucien), vice-président de l'U.F. des anciens combattants de Meurthe-et-Moselle, chevalier depuis 1932; 36 ans 11 mois de services civils et militaires.

Thebault (Gilbert-Pierre), rédacteur principal à l'office départemental des mutilés de la Seine, chevalier depuis 1937; 31 ans 5 mois de services civils et militaires.

Mochet (Eugène), secrétaire général de la société des médaillés militaires, chevalier depuis 1921; 80 annuités militaires.

Masson (Marcel-Raymond), administrateur de l'U. F. A. C., président de l'union départementale de la Haute-Garonne (U. F. A. C.), chevalier depuis 1933; 30 ans de services civils et militaires.

Au grade de chevalier.

MM.

Gailhac (Jean-Marie-Etienne), co-fondateur de l'agence dissidente France-Afrique, Alger, 25 ans 6 mois de services civils et militaires.

Marcellin (Gustave-Antoine), administrateur de l'orphelinat des médaillés militaires; 49 ans de services civils et militaires.

Meiss (Léon-Frédéric), président du consistoire central des israélites de France; 27 ans 11 mois de services civils et militaires.

Boujon (Albert-Maximilien), président départemental de la fédération nationale des déportés, internés et patriotes; président départemental de l'U. F. A. C.; 26 ans 8 mois de services civils et militaires.

Balochard (Eugène-Alfred), vice-président fondateur du groupement de la région de Paris de l'U. N. P. C. G.; 35 ans 11 mois de services civils et militaires.

Boillereau (Hubert-Alphonse-Jean-Baptiste), président des anciens combattants de Limanton (Nièvre); 37 ans 1 mois de services civils et militaires.

Saillard (Georges), vice-président de l'association des comédiens combattants; 33 ans de services civils et militaires.

Dr Rabant (Fernand), docteur détaché aux soins gratuits; 35 ans de services civils et militaires.

Dauzet (Eugène-Joseph), président de l'association des combattants de Marissel; 27 ans de services civils et militaires.

Moreau (Léopold-Louis-Armand), président de la section d'Orléans des anciens prisonniers de guerre; 25 ans 3 mois de services civils et militaires.

Dr Sliosberg, médecin consultant de la fédération des amputés de guerre; 20 ans de services civils et militaires.

Vidal (Prosper), président de la fédération départementale des combattants républicains; 33 ans de services civils et militaires.

Beaufrère (Marcel), président de la fédération des anciens combattants républicains Rhône-Isère; 31 ans 6 mois de services civils et militaires.

Laffite (Louis-René-Maurice), président fondateur de la section Saint-Maur de l'U. N. M. R.; 44 ans 10 mois de services civils et militaires.

Dauzie (Henri), agent supérieur de 2e classe au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre; 32 ans 5 mois de services civils et militaires.

Authier (Joseph), agent supérieur de 2e classe au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre; 46 ans 4 mois de services civils et militaires.

Bacq (Marcel), chef de section d'état civil militaire de l'Oise; 32 ans 11 mois de services civils et militaires.

Decamps (Joseph-Georges), administrateur de l'union départementale d'Issy-les-Moulineaux; 33 ans de services civils et militaires.

Fremont (Emile-André), président honoraire des mutilés et anciens combattants de l'union fédérale d'Indre-et-Loire; 29 ans 6 mois de services civils et militaires.

Ducellier (Georges), vice-président de l'amicale des anciens poilus du 14e arrondissement, membre du conseil d'administration de l'Union fédérale; 36 ans de services civils et militaires.

Gerbeaud (Georges-Guillaume), président de l'association départementale des prisonniers de guerre de la Dordogne; 25 ans de services civils et militaires.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Décret du 10 juillet 1947 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 juillet 1947, pris en conseil des ministres, sur proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 20 mai 1947 portant que la nomination comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Gagnaire (Etienne-Claude-Marie), organisateur de la fédération nationale des prisonniers de guerre, attaché au cabinet du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre. Titres exceptionnels: services actifs rendus à la résistance.

Décret du 10 juillet 1947 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République française en date du 10 juillet 1947, rendu sur la proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 1er juillet 1947 portant que les nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés:

Au grade de chevalier.

M. Passemard (Henri-Edouard), prisonnier de guerre évadé; 28 ans 8 mois de services civils et militaires.

M. Vandelli (Charles-Antoine), président de l'association des prisonniers de guerre de Béziers (Hérault); 26 ans 6 mois de services civils et militaires.

Décret n° 47-1297 du 10 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 46-2388 du 26 octobre 1946 sur les emplois réservés.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil chargé de la fonction publique, du ministre des finances et du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu la loi du 30 janvier 1923 réservant des emplois aux anciens militaires pensionnés pour infirmités de guerre ainsi qu'aux veuves et orphelins de guerre, modifiée par les lois du 21 juillet 1928, du 3 juillet 1934, du 13 août 1936 et par les décrets du 30 octobre 1935 et du 1er juillet 1939;

Vu la loi du 18 juillet 1924 réservant des emplois aux militaires des armées de terre et de mer, engagés et rengagés, commissionnés ou appartenant au cadre de maistrance, modifiée par les textes subséquents;

Vu la loi n° 46-2388 du 26 octobre 1946 sur les emplois réservés et notamment l'article 1er dont les alinéas 2 et 4 sont ainsi conçus:

« Toutefois, les tableaux annexés à la loi du 30 janvier 1923 sont annulés. Ils seront remplacés par des tableaux établis par décrets portant règlement d'administration publique pris sur le rapport du ministre chargé de la fonction publique, du ministre des finances et du ministre des anciens combattants. »

. . . . . .

« Les dispositions de la loi du 18 juillet 1924 et des lois subséquentes applicables aux militaires engagés ou rengagés sont également remises en vigueur sous de nouvelles conditions à fixer par décret portant règlement d'administration publique »;

Vu l'article 3 de la loi susvisée dont le troisième alinéa est ainsi conçu:

« Un décret portant règlement d'administration publique déterminera, dans un délai de trois mois, les conditions d'application du présent article »;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

TITRE Ier

Attribution des emplois mentionnés aux tableaux A, B, C, D et E annexés au présent décret.

CHAPITRE Ier

ÉNUMÉRATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION DES EMPLOIS RÉSERVÉS

Art. 1er. — Les dispositions des lois des 30 janvier 1923 et 18 juillet 1924, modifiées, remises en vigueur par la loi du 26 octobre 1946, s'appliquent, tant aux victimes de guerre énumérées dans la loi du 30 janvier 1923, qu'aux nouvelles catégories citées à l'article 1er de la loi du 26 octobre 1946.

Les dispositions de la loi du 18 juillet 1924 s'appliquent, sous réserve des indications particulières contenues dans les tableaux annexés au présent décret, aux militaires et marins engagés ou rengagés ayant accompli au moins quatre années de présence effective sous les drapeaux.

Art. 2. — La nomenclature des emplois susceptibles d'être postulés soit dans les administrations publiques, soit dans les entreprises industrielles ou commerciales bénéficiaires d'une concession, d'un monopole ou d'une subvention de l'Etat, figure dans les tableaux annexés au présent décret.

Des décrets ultérieurs portant règlement d'administration publique fixeront la nomenclature des emplois réservés concernant la société nationale des chemins de fer français, l'électricité et le gaz de France et, éventuellement, les autres services, qui n'ont pu être compris dans les tableaux annexés au présent décret.

Art. 3. — Les emplois sont répartis en huit groupes quant à l'aptitude physique et en cinq catégories pour l'aptitude professionnelle.

Une liste précédant les tableaux d'emplois désigne les infirmités ou les maladies, indique les abréviations sous lesquelles ces infirmités sont mentionnées dans les groupes d'invalidité, et fixe, pour chaque groupe, de façon indicative, les infirmités compatibles avec les emplois qui y sont rangés.

Les tableaux comportent des emplois groupés et des emplois non groupés. Les premiers sont ceux qui, même sous une dénomination différente, nécessitent les aptitudes identiques au point de vue physique et professionnel; les seconds sont ceux qui, en raison des aptitudes particulières qu'ils nécessitent, doivent figurer isolément dans la nomenclature des emplois réservés.

Enfin, les tableaux indiquent, outre la désignation des emplois, le groupe d'invalidité, la catégorie dans laquelle ils sont rangés et les proportions réservées tant aux bénéficiaires de la loi du 30 janvier 1923 qu'à ceux de la loi du 18 juillet 1924.

Art. 4. — La jouissance des droits civiques et une bonne moralité sont exigées de tous les candidats. Ces derniers doivent, en outre, posséder la nationalité française depuis cinq ans au moins.

Toutefois, conformément aux dispositions des articles 82 et 83 de l'ordonnance n° 45-2441 du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ne sont pas soumis à cette dernière règle:

a) Le naturalisé qui a accompli effectivement dans l'armée française le temps de service actif correspondant aux obligations de sa classe d'âge;

b) Le naturalisé qui a servi cinq ans dans l'armée française ou celui qui, en temps de guerre, a contracté un engagement volontaire dans les armées françaises ou alliées;

c) Le naturalisé qui, en temps de guerre, a servi dans l'armée française et à qui la qualité de combattant a été reconnue conformément aux règlements en vigueur;

d) Le naturalisé qui a rendu à la France des services exceptionnels ou celui dont la naturalisation présente pour la France un intérêt exceptionnel et qui a été relevé de l'incapacité prévue à l'alinéa 3° de l'article 81 du code de la nationalité française.

CHAPITRE II

SECTION I. — *Instruction des demandes*

Art. 5. — Le candidat remet sa demande d'emploi réservé:

a) A son chef de corps ou de service s'il s'agit d'un militaire présent sous les drapeaux;

b) Au maire de sa résidence dans tous les autres cas.

Un arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique, du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et des ministres de la guerre, de l'air et de la marine, fixe la liste des pièces qui doivent constituer les dossiers de demandes d'emplois réservés.

Art. 6. — L'autorité qui a reçu la demande transmet celle-ci au directeur départemental des anciens combattants et victimes de la guerre du lieu de résidence du candidat.

Toutes les demandes d'emplois qui sont parvenues au directeur départemental avant le 15 du deuxième mois d'un trimestre déterminé, sont instruites au titre du trimestre suivant. Les autres demandes ne sont instruites qu'au titre du deuxième trimestre qui suit celui au cours duquel elles ont été produites.

Art. 7. — Dès réception des demandes et après enquête, s'il y a lieu, le directeur départemental des anciens combattants et victimes de la guerre transmet au ministre des anciens combattants et victimes de la guerre les dossiers révélant une aptitude morale caractérisée. Le ministre fait examiner les dossiers sans délai. Si, à la suite de cet examen, il estime que le candidat ne remplit pas la condition de moralité exigée au paragraphe 1er de l'article 4, il prend une décision de rejet qu'il adresse au directeur départemental des anciens combattants et victimes de la guerre et que ce dernier notifie au candidat.

Si le ministre estime qu'il convient d'instruire la demande, il en informe le directeur départemental des anciens combat-

tants et victimes de la guerre en lui renvoyant le dossier.

Dans ce cas, la décision du ministre tendant à faire poursuivre l'instruction de la demande ne préjuge pas la décision définitive qui sera prise ultérieurement, après avis de la commission de classement.

SECTION II. — *Aptitude physique.*

Art. 8. — Le certificat d'aptitude physique aux emplois réservés est délivré par une commission composée de trois membres: deux médecins civils désignés par le préfet, dont un exerçant les fonctions de président; un invalide ou une veuve de guerre désignés par la section départementale de l'Union française des associations de combattants. Les médecins sont choisis de préférence parmi les victimes de guerre, les anciens combattants et les membres des groupements de résistance.

Les visites médicales sont subies avant le 15 janvier, 15 avril, 15 juillet ou 15 octobre de chaque année (suivant que la candidature est instruite au titre des 1er, 2e 3e ou 4e trimestres de l'année) au chef-lieu du département où le dossier du candidat doit être établi.

Le candidat peut se présenter à la visite accompagné de son médecin. Ce dernier n'intervient pas dans l'examen médical, mais il peut présenter toutes observations orales ou écrites.

Le 20 décembre de chaque année, la section départementale de l'Union française des associations de combattants notifie au directeur départemental des anciens combattants et victimes de la guerre les noms et adresses des invalides et des veuves de guerre qu'elle a désignés à l'effet de siéger, pendant l'année suivante, dans la commission.

Le 1er novembre de chaque année, le préfet demande aux chefs de service qui représentent dans son département les administrations visées aux tableaux annexés au présent décret, de lui faire parvenir la liste des médecins civils susceptibles de siéger dans la commission.

Le 20 décembre de chaque année, le préfet notifie au directeur départemental des anciens combattants et victimes de la guerre les noms et adresses des médecins civils qu'il a choisis dans cette liste, les uns comme présidents titulaire et suppléant, les autres comme membres titulaires et suppléants.

La présence de deux membres est nécessaire pour la validité des opérations.

Lorsqu'un candidat sollicite plusieurs emplois, il est statué, au cours d'une seule séance, sur l'aptitude physique de l'intéressé à exercer tous les emplois sollicités, même si ces emplois appartiennent à des groupes ou à des administrations différentes.

Art. 9. — Le certificat d'aptitude physique, délivré à la suite de la visite médicale, indique l'état de santé du candidat en donnant, éventuellement, la description détaillée de la blessure ou de l'infirmité dont il est atteint.

La commission apprécie l'aptitude ou l'inaptitude des candidats à l'emploi ou aux emplois postulés et précise, en outre, s'ils sont aptes à l'ensemble des emplois du groupe dans lequel figurent les emplois sollicités.

Pour la détermination de l'aptitude d'un candidat aux divers emplois, il est tenu compte de toutes les infirmités dont il est atteint, qu'elles aient ou non ouvert droit à pension.

Le certificat d'aptitude physique, revêtu des signatures des médecins et de l'invalide ou de la veuve de guerre, est établi en double exemplaire; un exemplaire est remis à l'intéressé à l'issue de la visite médicale, l'autre exemplaire est envoyé sans délai au directeur départemental qui instruit la demande d'emploi réservé.

Art. 10. — En cas de réclamation du candidat contre la décision de la commission, il est procédé à une surexpertise.

La réclamation doit être présentée dans un délai de quinze jours après l'examen médical. Elle est adressée, par pli recommandé, au directeur départemental des anciens combattants et victimes de la guerre. Ce dernier désigne alors, sur la liste présentée par le préfet et visée à l'article 8 qui précède, deux médecins autres que ceux qui ont procédé au premier examen médical et soumet la réclamation et le dossier initial à l'examen de la commission ainsi modifiée.

L'examen de cette commission doit être pratiqué avant les 15 février, 15 mai, 15 août ou 15 novembre de chaque année — suivant que la candidature est instruite au titre des 1er, 2e, 3e ou 4e trimestres de l'année. Le président de cette commission remet au directeur départemental des anciens combattants et victimes de la guerre un certificat d'aptitude ou d'inaptitude physique motivé comme il est dit à l'article 9 du présent décret.

Si le certificat d'aptitude physique est de nouveau refusé par le ou les emplois pour lesquels le candidat avait réclamé une surexpertise, un dossier sommaire, constitué au nom du candidat, est envoyé au ministre des anciens combattants et victimes de la guerre qui fait connaître sa décision au directeur départemental, à charge pour lui de la notifier à l'intéressé.

En ce qui concerne les emplois comportant une aptitude physique spéciale, signalée dans les tableaux sous une rubrique particulière, les épreuves d'aptitude physique sont subies dans les conditions fixées aux articles 24 à 28 du présent décret.

SECTION III. — *Aptitude professionnelle.*

Art. 11. — Les candidats doivent subir, selon les indications données dans les tableaux annexés du présent décret, soit un examen commun pour tous les emplois d'une catégorie, soit un examen d'aptitude technique particulier pour certains emplois sollicités, soit l'examen commun de leur catégorie et, en outre, un examen d'aptitude technique. Ces examens sont organisés tous les trois mois aux dates fixées par le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre.

En ce qui concerne les emplois comportant une aptitude technique spéciale, qui figurent dans les tableaux sous une rubrique particulière, les épreuves d'aptitude professionnelle sont subies dans les conditions fixées aux articles 24 à 27 du présent décret.

Art. 12. — L'examen commun de 1re catégorie comprend les épreuves suivantes:

A. — Compositions écrites.

1° Une composition française rédigée en quatre heures sur un sujet général (coefficient: 4);

2° Une note rédigée en deux heures sur des éléments de droit administratif, de législation financière et de droit civil (coefficient: 2);

3° Une épreuve d'une durée de deux heures comportant le résumé d'un texte législatif ou réglementaire complété par de courtes réponses à des questions posées par l'application de ce texte. Cette épreuve ne devra pas faire appel à des connaissances administratives ou juridiques autres que celles figurant au programme de l'examen (coefficient: 1);

4° Des épreuves facultatives comportant la traduction effectuée sans dictionnaire d'un ou de deux textes rédigés dans des langues étrangères, figurant sur une liste dressée par l'arrêté prévu à l'article 48 du présent décret (coefficient: 2). Il est accordé deux heures pour chaque traduction aux candidats désirant subir ces épreuves facultatives.

Les épreuves écrites ont un caractère anonyme.

B. — Epreuves orales.

1° Une interrogation de dix minutes après une préparation de dix minutes sur l'organisation générale des pouvoirs publics ainsi que sur le programme de droit prévu pour la deuxième épreuve écrite (coefficient: 3);

2° Une conversation d'une durée de dix minutes avec le jury sur un ou plusieurs sujets de caractère général (coefficient: 2).

Peuvent seuls être autorisés à se présenter aux épreuves orales les candidats qui, quelles que soient les notes obtenues aux épreuves écrites facultatives, ont obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne pour l'ensemble des épreuves écrites obligatoires.

Art. 13. — L'examen commun de 2e catégorie comprend les épreuves suivantes:

1° Une dictée suivie de trois questions relatives à la grammaire française et à l'explication du texte dicté (durée: 20 minutes environ pour la dictée; coefficient 2 pour la dictée, coefficient 1 pour les questions);

2° Une composition française sur un sujet d'ordre général (durée 3 heures; coefficient 3);

3° Une épreuve de mathématiques comportant la solution raisonnée de deux problèmes d'arithmétique ou d'algèbre (durée: 2 heures, coefficient 2).

4° Une épreuve portant sur l'histoire de France depuis 1789 et la géographie économique de la France et de l'Union française (durée: 2 heures, coefficient 2).

Les épreuves écrites ont un caractère anonyme.

B. — Epreuves orales.

1° Des épreuves psychotechniques permettant de déceler l'intelligence, la mémoire et les qualités d'ordre et de méthode des candidats (coefficient 2,5).

2° Une interrogation orale sur les principes d'organisation générale des pouvoirs publics tels qu'ils seront fixés par les programmes pour l'examen du brevet élémentaire en vigueur au moment du concours (coefficient 2,5).

3° Une épreuve facultative de langue étrangère consistant en une conversation de dix minutes sur une question de la vie courante (coefficient 1). La langue est choisie par le candidat sur une liste fixée par arrêté.

4° Une épreuve facultative de dactylographie (coefficient 1).

La note obtenue pour chacune des épreuves facultatives ne peut entrer en ligne de compte que si cette note atteint au moins 8 sur 20.

Sont seuls admis à subir les épreuves orales les candidats qui, quelles que soient les notes obtenues aux épreuves écrites facultatives, ont obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne pour l'ensemble des épreuves écrites obligatoires.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Art. 14. — L'examen commun de troisième catégorie comporte les épreuves suivantes:

a) Compositions écrites:

1° Dictée simple de vingt lignes environ, comptant également comme épreuve d'écriture;

2° Rédaction d'un rapport simple;

3° Deux problèmes simples sur l'arithmétique ou le système métrique.

Il est accordé vingt minutes pour la première composition et une heure pour chacune des deux suivantes.

Les épreuves écrites ont un caractère anonyme.

b) Interrogations orales sur la géographie de la France et de l'Union française.

Art. 15. — Il n'est pas institué d'examen commun pour les emplois rangés dans les 4e et 5e catégories. Les candidats à ces emplois sont convoqués par les soins du directeur départemental des anciens combattants et victimes de la guerre auprès du centre départemental d'orientation professionnelle pour y subir les épreuves d'un examen psychotechnique afférent à la nature de l'emploi postulé.

Lorsqu'il s'agit d'examen technique le directeur départemental des anciens combattants et victimes de guerre convoque les candidats auprès des centrs habilités par les différents statuts particuliers pour faire normalement subir cet examen.

La nature des épreuves de cet examen sera fixée par arrêtés conjoints du ministre chargé de la fonction publique, du ministre des finances, du ministre du travail et de la sécurité sociale, et du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre.

Art. 16. — Le résultat de chaque épreuve prévue pour les examens communs des 1re, 2e et 3e catégories, est constaté par un chiffre de 0 à 10, ce chiffre étant éventuellement affecté d'un coefficient. Sont seuls considérés comme ayant satisfait aux épreuves les candidats qui ont obtenu au moins 50 p. 100 du maximum des points prévus pour l'ensemble des épreuves obligatoires, toute note inférieure à 4 sur 10 pour la dictée et à 3 sur 10 pour les autres épreuves étant éliminatoire.

Art. 17. — Les épreuves écrites en vue de l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux emplois de la 1re catégorie ont lieu au chef-lieu du département, sous la surveillance des membres de la commission prévue à l'article 18 du présent décret. Les convocations sont adressées aux candidats au moins quinze jours avant l'examen.

A l'issue de chaque épreuve, les compositions sont mises sous pli scellé et adressées au ministère de anciens combattants et victimes de la guerre aux fins de correction par une commission centrale siégeant à Paris et composée comme suit:

Un inspecteur général de l'instruction publique, président;

Cinq membres de l'enseigenment supérieur ou secondaire public;

Cinq administrateurs civils des administrations centrales;

Un officier ou administrateur civil relevant d'un ministère militaire;

Un invalide de guerre.

Les membres de la commission centrale sont désignés par arrêtés conjoints du ministre chargé de la fonction publique et du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, sur proposition des ministres intéressés ou, en ce qui concerne l'invalide de guerre, sur proposition de l'Union française des associations de combattants. Deux membres doivent avoir participé en qualité d'examinateur à des concours de même niveau ouverts aux candidats non bénéficiaires de la législation sur les emplois réservés.

Des membres suppléants sont désignés dans les mêmes formes. Lorsque le quorum fixé à l'alinéa suivant n'est pas atteint ou lorsque le président l'estime nécessaire, il choisit parmi eux, en nombre égal, des membres de l'enseignement et des membres fonctionnaires qui participent aux corrections et aux délibérations dans les mêmes conditions que les membres titulaires.

Les décisions de la commission ne sont valables que si neuf de ses membres au moins y compris les membres suppléants auxquels il aura été fait appel, sont présents.

En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le secrétariat de la commission centrale est assuré par un fonctionnaire du ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Les candidats qui ont obtenu au moins la moitié du maximum des points prévu pour l'ensemble des épreuves écrites, sans note éliminatoire, sont déclarés admissibles. La commission centrale en dresse la liste qui est signée par le président et le secrétaire.

Le procès-verbal des opérations est signé par le président et les membres de la commission et adressé au ministre des anciens combattants et victimes de guerre en même temps que la liste des candidats admissibles.

Les candidats admissibles résidant en France sont convoqués à Paris, huit jours à l'avance, par le président de la commission centrale, pour les épreuves orales qui sont subies devant ladite commission.

Ceux qui ont obtenu au moins 50 p. 100 du maximum des points prévu pour l'ensemble des épreuves écrites et orales, sans avoir encouru une note éliminatoire, reçoivent un certificat d'aptitude professionnelle d'un modèle établi par le ministre des anciens combattants et victimes de guerre et signé par le président et le secrétaire de la commission. Un deuxième exemplaire est joint au dossier du postulant.

Le procès-verbal des opérations, qui mentionne le détail des notes obtenues par chaque candidat, est signé par le président et les membres de la commission et adressé au ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

Art. 18. — Les épreuves écrites et orales en vue de l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux emplois de la 2e catégorie sont subies, sur convocation adressée au moins quinze jours à l'avance, au chef-lieu de chaque département, devant une commission composée comme suit:

Un inspecteur d'académie ou un membre de l'enseignement public, président;

Trois membres de l'enseignement secondaire public;

Trois fonctionnaires des administrations publiques;

Un officier ou fonctionnaire civil relevant d'un ministère militaire;

Un invalide de guerre.

Le président et les membres de la commission sont désignés par le préfet du département, sur proposition des administrations intéressées et, en ce qui concerne l'invalide de guerre, sur proposition de la section départementale de l'Union française des associations de combattants. Un membre doit avoir participé en qualité d'examinateur à des concours de même niveau ouverts aux candidats non bénéficiaires de la législation sur les emplois réservés.

Des membres suppléants sont désignés dans les mêmes formes, lorsque le quorum fixé à l'alinéa suivant n'est pas atteint ou lorsque le président l'estime nécessaire, celui-ci choisit parmi eux, en nombre égal, des membres de l'enseignement et des membres fonctionnaires qui participent aux corrections, interrogations et délibérations dans les mêmes conditions que les membres titulaires.

Les décisions de cette commission ne sont valables que si cinq de ses membres au moins, y compris les membres suppléants auxquels il aura été fait appel, sont présents.

En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le secrétaire de la commission est désigné par le directeur départemental des anciens combattants et victimes de la guerre.

Les candidats qui ont obtenu au moins 50 p. 100 du maximum des points prévu pour l'ensemble des épreuves écrites et orales sans note éliminatoire, reçoivent un certificat d'aptitude professionnelle d'un modèle établi par le ministre des anciens combattants et victimes de guerre et signé par le président et le secrétaire de la commission. Un deuxième exemplaire est joint au dossier du postulant.

Le procès-verbal des opérations, qui mentionne le détail des notes obtenues par chaque candidat, est signé par le président et les membres de la commission et adressé au ministre des anciens combattants et victimes de guerre, par l'intermédiaire du directeur départemental des anciens combattants et victimes de guerre.

Art. 19. — Les épreuves en vue de l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux emplois de la 3e catégorie sont subies, sur convocation adressée au moins 15 jours à l'avance au chef-lieu de chaque département, devant une commission composée comme suit:

Un directeur d'école publique, président,

Deux fonctionnaires des administrations publiques dont un pris parmi les membres de l'enseignement primaire public;

Un officier ou un fonctionnaire civil relevant d'un ministère militaire;

Un invalide de guerre.

Les membres de la commission sont désignés par le préfet sur proposition des administrations intéressées ou, en ce qui concerne l'invalide de guerre, sur proposition de la section départementale de l'Union française des associations de combattants.

Des membres suppléants sont désignés dans les mêmes formes. Lorsque le quorum fixé à l'alinéa suivant n'est pas atteint, ou lorsque le président l'estime nécessaire, celui-ci choisit parmi eux en nombre égal, des membres de l'enseignement et des membres fonctionnaires qui participent aux corrections, interrogations et délibérations dans les mêmes conditions que les membres titulaires.

Les décisions de cette commission ne sont valables que si trois de ses membres au moins, y compris les membres suppléants auxquels il aura été fait appel, sont présents.

En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le secrétaire de la commission est désigné par le directeur départemental des anciens combattants et victimes de guerre.

Les candidats qui ont obtenu au moins 50 p. 100 du maximum des points pour

l'ensemble des épreuves écrites et orales sans note éliminatoire, reçoivent un certificat d'aptitude professionnelle d'un modèle établi par le ministre des anciens combattants et victimes de guerre signé par le président et secrétaire de la commission. Un deuxième exemplaire est joint au dossier du postulant.

Le procès-verbal des opérations, qui mentionne le détail des notes obtenues par chaque candidat, est signé par le président et les membres de la commission, et adressé au ministre des anciens combattants et victimes de guerre, par l'intermédiaire du directeur départemental des anciens combattants et victimes de guerre.

Art. 20. — Les épreuves en vue de l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux emplois des 4e et 5e catégories sont subies devant le centre départemental d'orientation professionnelle ou devant un des centres techniques visés à l'article 15 ci-dessus. Un invalide de guerre présenté par la section départementale de l'Union française des associations de combattants sera désigné par le préfet pour assister aux épreuves.

Le directeur départemental des anciens combattants et victimes de guerre, saisi de demandes d'emplois réservés rangés dans ces deux catégories, fixe, en accord avec les directeurs desdits centres, les dates auxquelles les candidats seront appelés à subir les épreuves des examens prévus à l'article 15 du présent décret.

Les candidats seront convoqués par ses soins au moins quinze jours à l'avance.

Le directeur du centre départemental d'orientation professionnelle ou le directeur du centre technique visés à l'article 15 ci-dessus établissent pour chaque candidat un certificat attestant qu'il a subi avec succès ou non les épreuves des examens afférents à l'emploi postulé et l'adressent au directeur départemental des anciens combattants et victimes de guerre. Ce dernier délivre aux candidats qui ont subi ces épreuves avec succès un certificat d'aptitude professionnelle d'un modèle établi par le ministre des anciens combattants et victimes de guerre et joint au dossier un exemplaire de ce certificat. Le certificat mentionne les notes obtenues par le candidat.

Art. 21. — Les invalides et veuves de guerre, les militaires des armées de terre, de mer et de l'air résidant dans les territoires de l'Union française peuvent solliciter les emplois réservés mentionnés aux tableaux A, B, C, D, E, dans les conditions fixées par le présent règlement d'administration publique.

Dans tous ces territoires, l'examen oral exigé pour les emplois de la 1re catégorie est subi devant la même commission que les autres épreuves d'aptitude professionnelle imposées pour ces emplois. Les compositions écrites et le résultat des épreuves orales des candidats aux emplois de ladite catégorie sont transmis, sans délai, en vue de la délivrance éventuelle du certificat d'aptitude professionnelle, à la commission centrale siégeant à Paris.

En Algérie, les directeurs départementaux des anciens combattants et victimes de guerre exercent les attributions qui sont dévolues en France métropolitaine aux mêmes fonctionnaires.

Dans les autres territoires de l'Union française et pour les départements d'outre-mer, les attributions dévolues aux directeurs départementaux dans la métropole sont exercées sous la haute autorité soit du gouverneur dans les territoires non groupés, soit du résident général, soit du préfet, par des fonctionnaires désignés par leurs soins.

Dans les territoires visés à l'alinéa qui précède, les examens communs et les épreuves d'aptitude technique pour les emplois de 1re et 2e catégorie, sont subies dans la localité où siège le gouverneur général, le gouverneur, le résident général ou le préfet.

Les examens communs et les épreuves d'aptitude technique imposés pour les emplois de la 3e catégorie sont subis dans les centres désignés par les hauts fonctionnaires susvisés.

Les épreuves psycho-techniques que doivent subir, dans la métropole, les candidats aux emplois des 4e et 5e catégories sont remplacées, dans les territoires de l'Union française qui ne possèdent pas de centre d'orientation professionnelle, par les examens ci-après:

Pour la 4e catégorie:

1° — dictée simple;

2° — quatre opérations simples (addition, soustraction, multiplication, division).

Durée maximum de chacune des deux épreuves: 20 minutes.

Pour la 5e catégorie: le candidat doit savoir lire, écrire et compter.

Quant aux visites médicales que doivent subir les candidats aux emplois des 5 catégories, elles sont subies devant des commissions organisées sur le même modèle que celles qui sont prévues à l'article 8 du présent décret.

Les commissions chargées de faire subir, dans les territoires de l'Union française, les épreuves exigées en vue de l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, sont constituées, sauf dans le cas d'impossibilité absolue, dans les mêmes conditions qu'en France, à la diligence du haut fonctionnaire ci-dessus visé ou du fonctionnaire par lui désigné.

Dans tous les cas, la présence de deux membres, dont au moins un membre de l'enseignement, est nécessaire, pour la validité des opérations relatives aux examens des 3e, 4e et 5e catégories.

Art. 22. — Les sujets des épreuves écrites des examens communs sont choisis par le ministre des anciens combattants et victimes de guerre, pour les 1re et 2e catégories et par les commissions chargées de délivrer le certificat d'aptitude professionnelle en ce qui concerne la 3e catégorie.

Art. 23. — Les épreuves d'aptitude technique sont subies devant les commissions instituées à l'article 18 en ce qui concerne les 1re et 2e catégories et par les commissions prévues à l'article 19 en ce qui concerne la 3e catégorie.

Les sujets des épreuves d'aptitude technique sont choisis par les administrations dont relèvent les emplois en ce qui concerne les 1re et 2e catégories et par les commissions susvisées pour la 3e catégorie.

SECTION IV. — *Aptitude physique spéciale et aptitude technique spéciale.*

Art. 24. — Les épreuves d'aptitudes physique et technique spéciales, visées aux articles 10, § final et 11, 2e §, du présent décret, sont subies devant les administrations ou entreprises intéressées. Les postulants à ces emplois sont dispensés de se présenter, soit devant les commissions prévues à l'article 8 du présent décret (aptitude physique), soit devant les commissions chargées de délivrer le certificat d'aptitude professionnelle aux autres emplois, soit devant les unes et les autres.

Art. 25. — Le directeur départemental des anciens combattants et victimes de la guerre saisi de demandes tendant à l'obtention d'emplois nécessitant des aptitudes physique et technique spéciales, avise de ces candidatures avant le 1er décembre, le 1er mars, le 1er juin ou le 1er septembre de chaque année, selon la date à laquelle il a reçu la demande, le chef de l'administration ou de l'entreprise intéressée. Celui-ci fait connaître, avant le 1er janvier, le 1er avril, le 1er juillet ou le 1er octobre, au directeur départemental des anciens combattants et victimes de guerre qui l'a avisé de ces candidatures, les jour, heure et lieu où le candidat doit se présenter pour subir les épreuves. Ces dernières doivent avoir lieu avant le 1er février, le 1er mai, le 1er août ou le 1er novembre. Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre peut charger son représentant d'assister aux épreuves et d'en dresser le compte-rendu.

Art. 26. — Dans le délai de 21 jours après la dernière épreuve, le chef de l'administration ou de l'entreprise en cause adresse, en double exemplaire, au directeur départemental des anciens combattants et victimes de guerre compétent, les certificats concernant le candidat et concluant l'un, soit à l'aptitude, soit à l'inaptitude physique spéciale, et l'autre soit à l'aptitude, soit à l'inaptitude technique spéciale.

Un exemplaire de chacun de ces certificats est envoyé par le directeur départemental des anciens combattants et victimes de guerre au candidat.

Si le certificat d'aptitude physique spéciale est refusé au candidat, celui-ci peut demander une surexpertise. Cette demande doit être adressée au directeur départemental des anciens combattants et victimes de guerre, par pli recommandé, dans le délai de quinze jours qui suit la réception par le candidat, du certificat concluant à l'inaptitude physique spéciale.

Le directeur départemental des anciens combattants et victimes de guerre fait alors examiner l'intéressé par une commission constituée dans les conditions prévues à l'article 8 du présent décret. Toutefois, le médecin civil qui n'exerce pas les fonctions de président, est remplacé dans ce cas, autant que possible, par un médecin résidant dans le département attaché à l'administration ou entreprise intéressée ou à des administrations ou entreprises similaires.

Les prescriptions contenues dans les 3e, 4e et 5e alinéas de l'article 10 du présent décret sont appliquées aux cas de ce genre.

Art. 27. — Les administrations et entreprises intéressées peuvent habiliter à titre permanent ou provisoire, des autorités locales de la métropole ou des territoires de l'Union française pour assurer, dans chaque département, en leur nom, l'application des dispositions des articles 24, 25 et 26 ci-dessus. Lesdites autorités se réfèrent à la lettre de délégation qu'elles ont reçue lorsqu'elles délivrent ou refusent les certificats d'aptitude physique ou technique spéciale.

CHAPITRE III

CONSTITUTION ET TRANSMISSION DES DOSSIERS

Art. 28. — Dans les dix jours qui suivent la fin des examens, les directeurs départementaux des anciens combattants et victimes de guerre adressent au minis-

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

tre des anciens combattants et victimes de guerre:

1° La liste des candidats qui n'ont pas obtenu le certificat d'aptitude professionnelle; cette liste indique, pour chaque candidat, le motif de la non-obtention du dit certificat;

2° La liste des candidats qui ont obtenu le certificat d'aptitude professionnelle;

3° Les dossiers des candidats qui ont obtenu le certificat d'aptitude professionnelle complétés dudit certificat et du certificat d'aptitude physique.

Pour l'application des dispositions du présent article, le président de la commission centrale se substitue au directeur départemental des anciens combattants et victimes de la guerre en ce qui concerne les emplois de la 1re catégorie.

Art. 29. — Lorsqu'un candidat, qui a postulé plusieurs emplois, n'a satisfait aux épreuves que pour certains d'entre eux, il peut demander, dès réception du résultat des épreuves et au plus tard dans les cinq jours qui suivent cette réception, qu'il soit sursis à l'envoi de son dossier jusqu'à ce qu'il ait pu se présenter une deuxième fois au cours de trimestres ultérieurs aux épreuves auxquelles il a échoué.

Chapitre IV

Classement et nominations

Art. 30. — La commission instituée en vertu de l'article 4 de la loi du 30 janvier 1923, modifiée par le paragraphe 2 de l'article 10 de la loi du 18 juillet 1924, se réunit tous les 3 mois et propose au ministre des anciens combattants et victimes de guerre le classement des candidats pour chaque emploi.

Sont considérés comme anciens combattants au regard de la législation sur les emplois réservés:

1° Les titulaires de la carte de combattant instituée par l'article 101 de la loi du 19 décembre 1926;

2° En attendant que les textes réglant les conditions d'attribution de la qualité de combattant de la guerre commencée le 2 septembre 1939 aient été publiés, les invalides de cette guerre en faveur desquels l'office national des anciens combattants et victimes de guerre a délivré l'attestation établie en application du décret n° 45-2218 du 1er octobre 1945.

Le classement est opéré de la façon suivante:

I. — Candidats figurant sur les listes de classement publiées au cours de l'année 1939 ou qui auraient obtenu leur classement au titre du troisième trimestre de l'année 1939.

II. — Candidats nouveaux.

Dans chacune de ces deux catégories, les candidats sont classés dans l'ordre suivant:

A. — Invalides de guerre titulaires de la carte du combattant ou à l'égard desquels l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre a délivré l'attestation établie en application du décret n° 45-2218 du 1er octobre 1945 et bénéficiaires des dispositions de l'article 2, paragraphe 10, de la loi du 30 janvier 1923 modifiée.

A'. — Bénéficiaires desdites dispositions législatives, mais non titulaires de la carte du combattant ou de l'attestation visée à l'alinéa A.

B. — Invalides de guerre, titulaires de la carte du combattant ou de l'attestation visée à l'alinéa A ci-dessus et bénéficiaires des dispositions de l'article 4 (§§ 23 et 24) de la loi du 30 janvier 1923 modifiée ou des dispositions de l'article 3 de la loi n° 46-2368 du 26 octobre 1946 (emploi supprimé depuis 1939).

B'. — Bénéficiaires desdites dispositions législatives, mais non titulaires de la carte du combattant ou de l'attestation visée à l'alinéa A.

C. — Officiers, sous-officiers et hommes de troupe des armées de terre, de l'air et de mer, titulaires de la carte du combattant ou de l'attestation visée à l'alinéa A ci-dessus et bénéficiaires de l'une des dispositions législatives suivantes: article 1er, article 2, paragraphe 9, article 12 (hommes), article 13, paragraphe 6, de la loi du 30 janvier 1923 modifiée.

C'. — Bénéficiaires desdites dispositions législatives, mais non titulaires de la carte du combattant ou de l'attestation visée à l'article A.

D. — Bénéficiaires de la loi du 18 juillet 1924 modifiée.

E. — Bénéficiaires de l'article 9 et de l'article 12 (femmes) de la loi du 30 janvier 1923 modifiée.

Art. 31. — Les invalides de guerre et les bénéficiaires (hommes) de l'article 12 de la loi du 30 janvier 1923 modifiée sont classés dans chacune des rubriques A, A', B, B', C, C', compte tenu de l'ordre établi à l'article 4 (alinéas 17 et 18) de la loi susvisée.

Les candidats bénéficiaires de la loi du 18 juillet 1924 sont classés entre eux d'après leurs titres tels qu'ils sont fixés par le quatrième alinéa de l'article 10 de cette loi. Ces titres sont exprimés en points, conformément aux dispositions d'une instruction du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre. Le nombre total des points obtenus par chaque candidat détermine son rang de classement.

Les candidates bénéficiaires de l'article 9 et de l'article 12 (femmes) de la loi du 30 janvier 1923 modifiée sont classées compte tenu de la priorité fixée par le septième alinéa de l'article 9 de ladite loi.

Art. 32. — Toutes les propositions sont transmises au ministre des anciens combattants et victimes de la guerre avec, pour chacune d'elles, la mention de l'avis du commissaire du Gouvernement; en cas de désaccord avec la commission, cet avis doit être motivé. Le classement définitif est arrêté par le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre qui établit, par emploi et suivant un numérotage continu dans chacune des rubriques A, A', B, B', C, C', D, E la liste de classement. Cette dernière est publiée au *Journal officiel*.

Il est établi, au cours du premier trimestre de chaque année, une liste générale annuelle et, au cours de chacun des trois derniers trimestres, une liste provisoire complémentaire de classement. La liste générale annuelle est constituée pour chaque emploi et pour chaque catégorie de candidats:

a) Par les candidats figurant sur la liste générale annuelle de l'année précédente, non pourvus d'un emploi, dont le rang de classement est définitif, en vertu des dispositions de l'article 2 du décret-loi du 30 octobre 1935 et qui, de ce fait, sont placés en tête de la liste générale annuelle;

b) Par les candidats non pourvus d'un emploi figurant sur l'une des trois listes provisoires complémentaires afférentes aux candidatures présentées au titre des deuxième, troisième et quatrième trimestres de l'année précédente;

c) Par les candidats au titre du premier trimestre de l'année en cours.

Les candidats visés aux alinéas *b* et *c* qui précèdent concourent entre eux en vue de l'établissement de la liste générale annuelle et reçoivent, par emploi et par rubrique (A, A', B, B', C, C', D, E) un numéro définitif de classement faisant suite éventuellement au numérotage des candidats non nommés de la liste annuelle précédente.

Art. 33. — Les candidats ayant marqué une préférence dans les conditions prévues par les paragraphes 10, 11 et 12 de l'article 13 de la loi du 30 janvier 1923 modifiée et qui ont refusé une nomination parce que le poste qui leur était offert n'est pas situé dans un département (ou un lieu, suivant le cas) de leur préférence, demeurent sur la liste de classement tant qu'une vacance ne se produit pas dans le département ou le lieu de préférence. Les candidats classés peuvent renoncer au bénéfice d'une partie ou de la totalité des préférences indiquées par eux en temps utile, tant qu'ils n'ont pas été désignés en application des dispositions de l'article 6 du décret du 30 octobre 1935.

Art. 34. — Il est procédé aux nominations en tenant compte, par emploi et par rubrique définie à l'article 23 qui précède, du numérotage établi dans la liste de classement.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre désigne aux administrations qui ont signalé des vacances d'emplois les candidats dont le tour de nomination est arrivé, suivant que ledit tour revient aux bénéficiaires de la loi du 30 janvier 1923 ou de la loi du 18 juillet 1924 modifiées.

Dans chacune des listes générales annuelles et provisoires complémentaires, les nominations doivent être faites jusqu'à épuisement en suivant l'ordre des inscriptions.

A défaut de candidat, classé dans une liste générale annuelle ou une liste provisoire complémentaire, sous les rubriques A, A', B, B', C, C', le ministre désigne des candidats classés sous la rubrique D.

Pour les vacances revenant exclusivement aux candidats bénéficiaires de la loi du 18 juillet 1924, il est fait appel aux seuls candidats classés dans cette catégorie.

A défaut de candidats inscrits sur une liste générale annuelle pour un emploi déterminé, le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre informe l'administration intéressée qu'aucun candidat n'est classé. A partir de ce moment, l'administration peut procéder à des nominations temporaires dans les conditions fixées à l'article 5, alinéa 3, de la loi du 30 janvier 1923, modifiée par la loi du 21 juillet 1928.

Les candidats devront obligatoirement remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de leurs fonctions et sanctionnées par le certificat d'aptitude physique délivré dans les conditions prévues au chapitre II, section II, du présent décret.

De plus, ils devront, à la diligence de l'administration à laquelle ils sont affectés, être reconnus, soit indemnes de toute affection tuberculeuse, cancéreuse ou nerveuse, soit définitivement guéris.

Art. 35. — Tout invalide, veuve de guerre, militaire, des armées de terre, de l'air et de mer en possession d'un emploi réservé où un stage probatoire est imposé,

à tous les candidats par les règlements de l'administration intéressée qui, à l'expiration de ce stage, a été reconnu inapte professionnellement à cet emploi, peut solliciter un autre emploi réservé en adressant une demande à cet effet, suivant le cas, au ministre ou au chef de service sous l'autorité duquel il est placé.

Cette demande doit, à peine de forclusion, être produite dans le délai de deux mois à compter du jour où le candidat a été avisé par son administration qu'il est inapte professionnellement à l'emploi occupé. Ladite demande est immédiatement transmise par l'administration intéressée au ministre des anciens combattants et victimes de guerre qui fait procéder à son instruction. Le candidat ne conserve, en aucun cas, le bénéfice des épreuves d'aptitude physique ou d'aptitude professionnelle qu'il a subies avant la constatation de son inaptitude à l'emploi occupé.

Si le stagiaire, reconnu inapte professionnellement, n'a pas formulé de demande de nouvel emploi dans le délai susmentionné, il est congédié à l'expiration du deuxième mois à partir de la date indiquée ci-dessus. Si, ayant formulé une demande, il n'a pas subi avec succès, dans le plus court délai bien qu'ayant été régulièrement convoqué, les épreuves nécessaires à l'obtention de l'emploi demandé, il est congédié dès notification du résultat de l'examen à l'administration de laquelle il dépend.

Si, dans les délais prévus par les deux précédents paragraphes, il a formulé cette demande et subi avec succès les épreuves nécessaires à l'obtention de l'emploi demandé, il est maintenu en fonctions jusqu'à sa nomination.

Art. 36. — Lorsqu'un invalide de guerre, titulaire d'un emploi réservé ou non réservé de l'Etat, des départements ou des communes est, par suite d'aggravation de son état physique, devenu inapte à l'emploi qu'il occupe, il peut, conformément aux dispositions des paragraphes 10 et 12 de l'article 2 de la loi du 30 janvier 1923, modifiée par celle du 21 juillet 1928, solliciter soit un autre emploi parmi tous ceux figurant aux tableaux A, B, C, D et E annexés au présent décret, soit un emploi réservé ou non réservé dépendant spécialement de l'administration qui l'occupe, en adressant une demande à cet effet, au ministre ou au chef de service sous l'autorité duquel il est placé. Cette demande doit, à peine de forclusion, être produite dans le délai de deux mois, à compter du jour où la décision d'inaptitude a été notifiée à l'invalide de guerre par son administration.

Si, en vertu des dispositions du paragraphe 10 de l'article 2 de la loi du 30 janvier 1923 modifiée, le candidat sollicite un autre emploi réservé dans une administration quelconque, sa demande est transmise au ministre des anciens combattants et victimes de guerre par les soins de l'administration dont il dépend. Cette demande est accompagnée d'un certificat d'un médecin assermenté de l'administration intéressée concluant à l'inaptitude de l'invalide de guerre à l'emploi occupé.

Si, en vertu des dispositions du paragraphe 12 de l'article 2 de la loi du 30 janvier 1923 modifiée, le candidat sollicite un emploi réservé ou non réservé dépendant de mon administration, cette administration statue immédiatement sur l'apitude physique et professionnelle de l'intéressé à cet emploi.

Si aucune vacance n'est disponible dans les conditions ci-dessus, ou si le candidat est inapte physiquement ou professionnellement à l'emploi qu'il sollicite, l'administration intéressée en avise le candidat qui doit, dès lors, faire parvenir, dans le délai de deux mois, à ses chefs hiérarchiques, une demande tendant à obtenir un autre emploi réservé ou non réservé de la même administration ou tout autre emploi réservé dépendant d'une autre administration. Le ministre intéressé transmet la demande d'emploi au ministre des anciens combattants et victimes de guerre en y joignant un certificat médical concluant à l'inaptitude physique à l'emploi occupé, et en indiquant, s'il y a lieu, les raisons qui s'opposent à la mutation de l'intéressé à un autre emploi réservé ou non réservé de son administration.

Dans tous les cas, le ministre des anciens combattants et victimes de guerre fait convoquer l'intéressé devant la commission prévue à l'article 8 du présent décret en vue de déterminer s'il est bien inapte à l'emploi occupé.

Le directeur départemenal des anciens combattants et victimes de guerre chargé d'instruire les demandes de ce genre, désigne sur la liste des médecins prévue à l'article 8 du présent décret, deux médecins autres que ceux qui ont été signalés par l'administration dont relève l'emploi occupé.

Si l'inaptitude est constatée, le ministre des anciens combattants et victimes de guerre en informe, sans délai, l'administration intéressée, laquelle nomme immédiatement le candidat à l'emploi disponible, lorsqu'il s'agit de l'application des dispositions du paragraphe 12 de l'article 2 de la loi du 30 janvier 1923 modifiée. Lorsqu'il s'agit de l'application des dispositions du paragraphe 10 du même article, la même commission qui a constaté l'inaptitude doit se prononcer également sur l'aptitude physique du candidat à l'emploi sollicité. S'il est déclaré inapte physiquement à ce dernier emploi, la commission médicale doit lui indiquer les emplois réservés compatibles avec son infirmité et le candidat peut, au cours de la séance de la commission médicale, modifier sa demande et la faire porter sur un ou plusieurs autres de ces derniers emplois réservés. Dans ce cas, la commission médicale statue immédiatement sur l'aptitude physique du candidat à tous les emplois sollicités.

Si l'intéressé est déclaré inapte à l'emploi occupé et apte à un autre emploi réservé, il doit subir, le cas échéant, dans le plus court délai, l'examen et les épreuves d'aptitude professionnelle exigés. Toutefois, l'intéressé est dispensé de l'examen si l'emploi postulé est de même nature ou de la même catégorie que l'emploi occupé et s'il n'existe pas de différences essentielles dans les conditions d'aptitudes professionnelles exigées pour ces emplois.

Art. 37. — La commission constituée en exécution de l'article 4 de la loi du 30 janvier 1923 modifiée, détermine, suivant les cas d'espèce, si l'emploi non réservé occupé par un invalide de guerre devenu inapte à cet emploi, à raison de l'aggravation de son état physique, est de même nature que l'emploi réservé sollicité par l'intéressé.

Celui-ci peut être congédié :

1° S'il n'a pas, dans le délai prévu au paragraphe 1er de l'article qui précède, présenté une demande de nomination à un nouvel emploi compatible avec son état physique ;

2° Si, ayant formulé cette demande et ayant été régulièrement convoqué en vue de subir les épreuves spéciales d'aptitude professionnelle, il ne s'est pas présenté dans le plus court délai possible ;

3° Si, en raison de la nature ou de la gravité des infirmités présentées, la commission médicale estime que l'intéressé est définitivement hors d'état d'assurer un service administratif quelconque ;

4° Si, dans les deux ans qui suivent la reconnaissance de son inaptitude par l'administration qui l'occupe, il n'a pas obtenu sa nomination à un nouvel emploi.

Le droit à reclassement prévu aux paragraphes 10 et 12 de l'article 2 de la loi du 30 janver 1923 modifiée, ne peut s'exercer que pour deux nouveaux emplois après constatation de l'inaptitude physique au premier emploi occupé.

Art. 38. — Les dispositions de l'article qui précède ne font pas obstacle à ce que les titulaires d'emplois réservés soient, conformément aux prescriptions des règlements en vigueur dans les administrations dont ils dépendent, mis par ces administrations, en congé de maladie et tant que la maladie qui motive le congé n'entraine pas inaptitude à l'emploi occupé ; l'octroi et la durée de ces congés ainsi que les conditions de réintégration des intéressés sont alors déterminés par lesdits règlements.

Si, au contraire, la maladie qui a motivé le congé entraîne inaptitude à l'emploi, il doit être fait application à l'intéressé du jour où cette inaptitude se révèle, des dispositions des paragraphes 10 et 12 de l'article 2 de la loi du 30 janvier 1923 modifiée ainsi que des dispositions de l'article 33 du présent décret.

Art. 39. — Tout invalide ou veuve de guerre peut, en se démettant volontairement d'un emploi obtenu en vertu, soit de la loi du 17 avril 1916, soit de la loi du 30 janvier 1923, solliciter un nouvel emploi en exécution des dispositions du 6e paragraphe de l'article 13 de la loi du 30 janvier 1923 modifiée. Il adresse, à cet effet, une demande au directeur départemental des anciens combattants et victimes de guerre de son domicile.

Le directeur départemental constitue le dossier du candidat et lui fait subir les épreuves exigées. Toutefois, lorsque l'emploi demandé appartient à la même catégorie que celle de l'emploi précédemment occupé ou à une catégorie inférieure, le candidat est dispensé de l'examen commun de la catégorie prévue par le présent règlement.

Après son classement, le candidat doit immédiatement se démettre de ses fonctions. Il doit, s'il en fait la demande, être maintenu en fonctions jusqu'à sa nomination au nouvel emploi pour lequel il est classé.

Art. 40. — Tout invalide ou veuve de guerre ayant renoncé à son classement ou refusé sa nomination, après avoir été classé en vertu de la loi du 30 janvier 1923, et qui désire solliciter un autre emploi réservé, adresse une demande, à cet effet, par l'intermédiaire du maire de sa résidence, au directeur départemental des anciens combattants et victimes de guerre de son domicile. Cette demande est instruite dans les conditions prescrites par le précédent article.

TITRE II

Emplois réservés aux orphelins de guerre.

Art. 41. — Dans les administrations de l'Etat, des départements, des communes et des entreprises visées par l'article 7 de la loi du 30 janvier 1923, les orphelins

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

de guerre des deux sexes bénéficient d'un droit de préférence pour l'obtention des emplois devant être confiés à des mineurs et dont la nomenclature est fixée par les tableaux annexés au présent décret. Au moment de la création de tout emploi destiné à un mineur, le ministre ou l'administration dont relève l'emploi devra le réserver aux bénéficiaires de l'article 11 de la loi du 30 janvier 1923 modifiée par celle du 21 juillet 1928.

Les administrations, les établissements et les entreprises précités qui disposent d'emplois tenus par des mineurs des deux sexes adressent à la fin de chaque trimestre à l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre dans le ressort duquel existe la vacance la liste et le nombre des emplois à pourvoir avec indication de l'aptitude physique nécessaire, des connaissances exigées, du lieu et de la date où seront subis la visite médicale et, le cas échéant, l'examen ou le concours imposé à tous les candidats, du traitement ou du salaire afférent à chaque emploi; ils indiquent en même temps la date à laquelle les nominations à ces emplois doivent être faites.

L'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre porte ces renseignements à la connaissance des orphelins et orphelines de guerre qui ont sollicité le bénéfice de l'article 11 de la loi du 30 janvier 1923 et de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre. L'office national en donne avis aux associations des victimes de la guerre.

Les orphelins de guerre des deux sexes candidats à des emplois non pourvus par voie de concours adressent leurs demandes d'emplois réservés à l'office départemental de leur domicile qui constitue le dossier des candidats.

Ces dossiers comprennent les pièces ci-après qui sont établies sur papier libre:

1° La demande d'emploi;

2° L'acte de décès du père et, le cas échéant, celui de la mère;

3° L'extrait du casier judiciaire n° 2 ou un extrait des sommiers judiciaires tenus à la préfecture de police à Paris;

4° Un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le maire de la commune;

5° Un certificat d'aptitude physique délivré par l'administration ou entreprise intéressée;

6° S'il y a lieu, un certificat indiquant le résultat de l'examen;

7° Un certificat délivré par le maire de la commune indiquant le nombre de frères ou sœurs mineurs du candidat;

Art. 42. — Au commencement de chaque trimestre, le conseil d'administration de l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre auquel est adjoint, à cet effet, un représentant des administrations ou entreprises intéressées, nommé par le préfet, procède aux opérations ci-après:

1° Il statue sur la recevabilité des demandes d'emplois non pourvus par voie de concours qu'il a reçues, notamment au sujet des conditions d'âge et de moralité exigées;

2° Il avise les candidats et l'administration ou entreprise des décisions qu'il a prises.

L'administration ou l'entreprise convoque ensuite les candidats dont la demande a été déclarée recevable, ainsi qu'il est dit ci-dessus, en vue de leur faire subir les épreuves imposées.

Si l'emploi comporte un examen, un représentant de l'office départemental fait partie du jury. L'administration ou l'entreprise intéressée fait connaître le résultat des épreuves subies par les orphelins de guerre au conseil d'administration de l'office départemental. Ce conseil procède au classement des candidats admis à l'examen en tenant compte successivement:

1° De la qualité d'orphelin de père et de mère;

2° Du nombre de frères ou de sœurs mineurs du candidat;

3° Des notes obtenues à l'examen;

4° De l'ancienneté de la demande.

Le conseil d'administration de l'office départemental notifie la liste de classement établie par lui à l'administration ou entreprise intéressée qui doit, dès lors, procéder à la nomination des candidats classés par priorité à tous autres candidats.

Art. 43. — Pour les emplois de bureau accessibles aux mineurs des deux sexes et pourvus par voie de concours, les orphelins de guerre adressent leurs demandes directement à l'administration intéressée. Cette administration prend l'avis de l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre compétent au sujet de la recevabilité des candidatures.

Les orphelins de guerre sont astreints au même concours que les autres candidats. Toutefois, les notes qu'ils obtiennent pour chaque épreuve sont majorées d'un dixième du maximum des points qu'il est possible d'obtenir pour l'épreuve.

De même s'il est prévu pour un concours des notes éliminatoires, les candidats devront bénéficier pour leur appréciation particulière d'une majoration de 10 p. 100 du maximum des points qu'il est possible d'obtenir pour l'épreuve comportant la note éliminatoire.

Art. 44. — Le conseil d'administration de l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre veille à la nomination des orphelins de guerre admis aux concours ou classés par ses soins. Il signale à l'office national des anciens combattants et victimes de guerre les manquements qui auraient été apportés dans l'exécution des dispositions prévues au présent titre par les administrations ou entreprises.

Art. 45. — Les dispositions du décret du 29 janvier 1937 relatif à l'admission des orphelines de guerre pour concourir à l'emploi d'ouvrières de manufactures de l'Etat sont remises en vigueur.

TITRE III

Application, dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, des lois des 30 janvier 1923 et 18 juillet 1924 modifiées.

Art. 46. — Les dispositions de la loi du 30 janvier modifiée, reconduites par la loi du 26 octobre 1946, sont applicables aux originaires des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle titulaires d'une pension tant en vertu de la loi du 17 avril 1923, que de celle du 31 mars 1919 et de l'ordonnance n° 45-364 du 10 mars 1945. Les candidats se réclamant des dispositions ci-dessus indiquées et dont la pension n'a pas encore été concédée peuvent se mettre en instance dès que le directeur départemental des anciens combattants et victimes de la guerre compétent leur a délivré une attestation certifiant leurs droits à pension.

Les dispositions de la loi du 18 juillet 1924 modifiée, reconduites par la loi du 26 octobre 1946, sont applicables aux originaires des 3 départements susvisés pour les services accomplis dans l'armée française au titre d'engagés, de rengagés ou de commissionnés, à condition qu'ils n'aient pas pris du service comme volontaires dans l'armée allemande dans les conditions prévues à l'article 6 de l'ordonnance du 10 mars 1945 après le 25 juin 1940.

Art. 47. — Les emplois que peuvent postuler les bénéficiaires des dispositions de l'article qui précède sont ceux qui figurent au tableau annexé au présent décret.

Ces emplois sont attribués aux orginiaires des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle dans les mêmes conditions qu'aux autres candidats sous les réserves indiquées aux articles suivants du présent titre.

Art. 48. — Pour l'obtention des emplois des 1re, 2e et 3e catégories dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, les candidats qui subissent en français et en allemand les épreuves imposées pour le certificat d'aptitude professionnelle, reçoivent un certificat d'aptitude spéciale qui leur donne droit, pour l'ensemble des deux épreuves, à une majoration de 10 points.

Art. 49. — Une liste des candidats connaissant la langue allemande, établie pour chacune des 1re, 2e et 3e catégories et comportant l'indication des emplois sollicités par les candidats, est adressée, au commencement du dernier mois de chaque trimestre et, au plus tard, à la date du 10, par le directeur départemental des anciens combattants et victimes de guerre, chargé de la constitution des dossiers, aux présidents des commissions prévues pour faire subir les épreuves d'aptitude professionnelle des 2e et 3e catégories.

Deux au moins des membres de ces commissions doivent connaître la langue allemande.

La présence de cinq membres, dont deux connaissant la langue allemande, est nécessaire jusqu'à la fin des opérations de la commission prévue à l'article 18 du présent décret pour les examens de la 2e catégorie.

La présence de trois membres, dont un connaissant la langue allemande, est nécessaire jusqu'à la fin des opérations de la commission prévue à l'article 19 du présent décret pour les examens de la 3e catégorie.

En ce qui concerne les examens de la 1re catégorie, le président de la commission prévue à l'article 18 du présent décret annexe aux compositions écrites la liste des candidats connaissant la langue allemande prévue au 1er alinéa du présent article et adresse le tout, comme il est prescrit à l'article 17, au président de la commission centrale siégeant à Paris.

Pour la correction des épreuves écrites et pour les interrogations orales des examens de 1re catégorie, concernant les candidats connaissant la langue allemande, la commission centrale comprend au moins trois membres connaissant cette langue.

La présence de neuf membres, dont deux connaissant la langue allemande, est nécessaire jusqu'à la fin des opérations de la commission centrale.

Les commissions instituées par les articles 17, 18 et 19 du présent décret, délivrent le certificat d'aptitude profession-

nelle aux candidats qui, compte tenu de la majoration prévue à l'article 43, ont subi avec succès l'ensemble des épreuves d'aptitude physique et d'aptitude professionnelle exigées pour l'emploi sollicité.

Art. 50. — Le classement et les nominations des candidats sont opérés conformément aux lois des 30 janvier 1923 et 18 juillet 1924 modifiées.

TITRE IV

Dispositions spéciales.

Art. 51. — Le contrôle des déclarations de vacances des emplois réservés est opéré, sous l'autorité du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, par une commission nommée par ce ministre et composée :

Du directeur des pensions, président ou de son représentant;

D'un représentant de la commission des pensions de l'Assemblée nationale;

D'un représentant de la commission des pensions du Conseil de la République;

D'un représentant de la direction de la fonction publique;

D'un représentant du ministère des finances;

D'un représentant de l'union française des anciens combattants;

Du chef du bureau des emplois réservés, secrétaire.

Dans la première quinzaine du mois de janvier de chaque année, les administrations qui réservent des emplois feront connaître au ministre des anciens combattants et victimes de guerre :

1° L'effectif budgétaire du 1er janvier pour chaque emploi réservé;

2° Pour chaque emploi, le nombre de postes occupés au 1er janvier par les bénéficiaires d'emplois réservés et le nombre de postes occupés par suite de nominations à titre civil.

Toutefois, la réglementation applicable en matière d'emplois réservés ne porte éventuellement que sur les vacances à pourvoir.

Les administrations intéressées pourront faire connaître leur intention de limiter le nombre des emplois à déclarer vacants lorsqu'elles jugeront, dans l'intérêt du service, qu'il n'est pas opportun de pourvoir certains postes de titulaires.

Art. 52. — Un arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique et du ministre des anciens combattants et victimes de guerre indiquera :

a) Les membres de la commission de classement constituée en exécution de l'article 4 de la loi du 30 janvier 1923 modifiée, qui reçoivent pour l'ensemble des travaux de cette commission une indemnité de fonctions;

b) Les membres des commissions instituées par les articles 17, 18 et 19 du présent décret, qui reçoivent une indemnité;

c) Le montant de ces diverses indemnités, la rémunération des médecins près les commissions prévues à l'article 8 du présent décret et celle des membres des centres départementaux d'orientation professionnelle qui ont procédé à l'examen des candidats aux emplois réservés;

d) Les programmes détaillés des épreuves exigées pour les examens des 1re, 2e et 3e catégories et la liste des langues étrangères sur lesquelles les candidats aux examens des 1re et 2e catégories pourront être interrogés au titre d'épreuves facultatives. Cet arrêté sera également signé par le ministre des finances en ce qui concerne les paragraphes *a*) *b*) et *c*).

Art. 53. — Un décret fixera les conditions dans lesquelles les lois des 30 janvier 1923 et 18 juillet 1924 modifiées pourront être appliquées dans les territoires d'outre-mer.

TITRE V

Dispositions transitoires.

Art. 54. — Les candidats inscrits sur les listes de classement publiées au cours de l'année 1939 ou qui, ayant formulé leur demande au titre du troisième trimestre 1939, auraient été, au vu d'un dossier régulièrement constitué, compris dans la liste provisoire complémentaire afférente à ce trimestre, doivent remettre la demande confirmative prévue à l'article 3 de la loi du 26 octobre 1946 au directeur départemental des anciens combattants et victimes de guerre de leur domicile.

Ces demandes ne sont recevables que si elles sont déposées dans le délai de trois mois suivant la publication du présent décret et si le candidat réunit toutes les conditions imposées.

Elles doivent désigner nommément l'emploi ou les emplois postulés pour lesquels l'intéressé avait obtenu, sous l'ancienne législation, le certificat d'aptitude professionnelle.

Le directeur départemental des anciens combattants et victimes de guerre qui a reçu les demandes confirmatives, convoque les candidats devant la commission médicale prévue à l'article 8 du présent décret. Il adresse au président de cette commission la liste des candidats, en mentionnant, en regard de chaque nom, le groupe d'invalidité dans lequel l'emploi postulé est rangé dans la nouvelle classification des invalidités compatibles avec l'exercice de la fonction.

Dès que cet examen, qui doit avoir lieu au plus tard dans le mois qui suit l'envoi de la liste à la commission médicale est terminé, le président de cette commission adresse au directeur départemental des anciens combattants et victimes de guerre un exemplaire du certificat d'aptitude physique.

Les bénéficiaires du présent article n'ont pas à subir à nouveau les épreuves d'aptitude professionnelle.

Ceux d'entre eux qui sont titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle pour des emplois qui ne sont plus réservés bénéficient dudit certificat en vue de l'obtention d'un des emplois analogues rangés dans la même catégorie ou dans une catégorie inférieure si ces emplois ne nécessitent aucune aptitude technique ou spéciale.

Dans les quinze jours qui suivent la réception des certificats d'aptitude physique par le directeur départemental des anciens combattants et victimes de guerre, celui-ci envoie les dossiers des intéressés au ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

Dès qu'il a reçu ces dossiers, le ministre provoque la réunion de la commission de classement, laquelle établit ses nouvelles propositions de classement.

Les candidats qui étaient inscrits dans les listes de 1939 pour des emplois qui ne sont plus réservés, sont intercalés dans la liste établie pour le nouvel emploi postulé, compte tenu du mode de classement prévu au présent décret.

Art. 55. — Les candidats visés au 2e alinéa de l'article 3 de la loi du 26 octobre 1946, qui ont déjà été affectés à titre précaire et révocable à un emploi réservé peuvent, même si cet emploi n'est plus réservé, être titularisés dans leur emploi. A cet effet, ils adressent une demande à l'administration dont ils relèvent. Cette dernière statue sur ces demandes dans le le délai d'un mois à dater de leur réception.

Dans le cas où certaines administrations auraient procédé à des nominations à titre précaire et revocable sans avoir demandé, au préalable, communication du dossier d'emploi réservé au ministère des anciens combattants et victimes de guerre, elles réclameront ce dossier audit ministère.

Si l'administration estime que les candidats ont satisfait au stage probatoire, elle prononce leur titularisation dans les conditions prévues par le statut de l'emploi. Les décisions de titularisation ou de refus, prises par les administrations intéressées, sont notifiées sans délai au ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

Les candidats ainsi titularisés, qui demanderont la validation des services accomplis à titre précaire et révocable, pourront faire décompter lesdits services pour l'avancement aussi bien que pour la retraite, comme s'ils les avaient accomplis en qualité de titulaire.

Les candidats qui auront bénéficié de la mesure de titularisation prévue au présent article, ne seront pas admis à présenter la demande confirmative de classement visée à l'article 54 du présent décret.

Avant l'expiration du délai de trois mois, à dater du présent décret, les candidats dont la demande de titularisation n'a pas encore fait l'objet d'une décision ou a été rejetée, doivent présenter, dans les conditions précisées à l'article 54, une demande confirmative de classement.

Art. 56. — Le délai prévu à l'article 5 de la loi du 18 juillet 1924 a pour point de départ la date du présent décret pour les militaires et marins libérés du service actif après le 1er septembre 1939.

La limite d'âge prévue à l'article 9 de la loi du 18 juillet 1924 n'est pas opposable aux candidats qui n'avaient pas atteint l'âge de quarante ans au 1er septembre 1939.

La limite d'âge maximum fixée au paragraphe 4 de l'article 6 du décret du 29 janvier 1937, relatif à l'admission des orphelines de guerre à l'emploi d'ouvrière des manufactures de l'Etat, n'est pas opposable aux orphelines de guerre qui n'avaient pas atteint l'âge de vingt-huit ans au 1er septembre 1939.

Art. 57. — Le vice-président du conseil, chargé de la fonction publique, le ministre des finances et le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 juillet 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre d'Etat, vice-président du conseil,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le ministre des finances,
SCHUMAN.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

ANNEXE I

APTITUDE PHYSIQUE AUX EMPLOIS RESERVES

Nomenclature des invalidités.

ABRÉVIATIONS	RÉGION DU CORPS	DÉSIGNATION DES INFIRMITÉS
Ab. 1	Abdomen	Cicatrices étendues.
Ab. 2	Abdomen	Eventration cicatricielle bien contenue par un appareil de prothèse; hernie traumatique.
Alb.	Reins	Albuminerie simple légère.
Ap. cire	Cœur et aorte	Hypertension artérielle entraînant une invalidité inférieure à 40 p. 100.
Ba. 1	Bassin	Fracture consolidée en bonne position.
Ba. 2	Bassin	Fracture vicieusement consolidée.
Br. 1	Membre supérieur	Blessures légères des deux bras, sans impotence.
Br. 2	Membre supérieur	Déformation du poignet, de l'avant-bras, du bras, de l'épaule ou diminution de leur usage, perte de l'avant-bras ou de son usage, l'autre membre supérieur n'ayant aucune impotence.
Br. 3	Membre supérieur	Perte du bras ou de son usage, l'autre membre supérieur n'ayant aucune impotence.
C. J. 1	Membre inférieur	Blessures légères des membres inférieurs, ne gênant ni la marche, ni la station debout.
C. J. 2	Membre inférieur	Perte de l'usage d'un seul membre inférieur ou amputation avec marche possible à l'aide d'un appareil de prothèse.
Cou 1	Cou	Blessures légères du cou.
Cou 2	Cou	Torticolis traumatique.
Cr. 1	Crâne	Blessures légères n'entraînant aucun trouble fonctionnel.
Cr. 2	Crâne	Perte de substance des os du crâne consécutive à trépanation (sauf troubles cérébraux même légers et crises épileptiques ou autres).
D. 1	Dos et colonne vertébrale	Fracture incomplète des corps vertébraux sauf lésions médullaires.
D. 2	Dos et colonne vertébrale	Déformation de la colonne, par fracture sauf lésions médullaires ruptures musculaires ou tendineuses sans lésion médullaire.
Est.	Estomac	Hyperchlorhydrie.
F.	Foie	Insuffisance hépatique légère cholécystite chronique.
Lar.	Larynx	Aphonie traumatique, sauf perte absolue de la parole.
M. 1	Main	Perte partielle de l'usage d'une main, la faculté de préhension ou appréhension étant conservée.
M. 2	Main	Perte d'une seule main ou de son usage.
O.	Oreille	Surdité unilatérale, l'audition de l'autre oreille étant intacte.
O. g. 1	Organes génitaux	Varicocèle ne gênant pas la marche ou la station debout.
O. g. 2	Organes génitaux	Perte des testicules ou émasculation totale sans incontinence d'urine.
Pal.		Paludisme éteint.
P. 1	Pied	Blessures légères des pieds, la marche, l'usage de la bicyclette et la montée à une échelle, étant possibles.
P. 2	Pied	Un pied intact, l'autre permettant la marche.
Th. 1	Thorax	Fracture, déformation des côtes ou du sternum, sauf lésion pulmonaire.
Th. 2	Thorax	Sclérose pulmonaire avec bon état général.
V. 1	Visage	Blessures légères de la face.
V. 2	Visage	Atrésie cicatricielle, perte du nez, du pavillon de l'oreille, cal vicieux d'un maxillaire, amputation, résection d'un maxillaire avec appareil de prothèse robuste et bien toléré.
V. 3	Visage	Blessures graves, sans prothèse possible, ankylose tamporo-maxillaire.
Y. 1	Yeux	Diminution de la vision d'un œil.
Y. 2	Yeux	Perte d'un œil, la vision de l'autre étant intacte.

Groupes d'invalidité.

1er groupe. — Service très actif comportant l'intégrité fonctionnelle des quatre membres et des organes des sens: Cr. 1, V. 1, Cou 1, O. g. 1.

2e groupe. — Service actif comportant l'intégrité à peu près complète des membres et des organes des sens: Cr. 1, V. 1 et 2, Y. 1 et 2, O. g. 1, O., Cou 1, M. 1, P. 1.

3e groupe. — Emplois d'hommes d'équipe, etc., service de force comportant l'intégrité à peu près complète des membres et de la musculature: Cr. 1, V. 1, 2 et 3, Y. 1 et 2, O., Cou 1 et 2, O. g. 1, P. 1, Br. 1, Lar., Pal.

4e groupe. — Emplois pouvant comporter à la fois un service de bureau et de manutention: Cr. 1, V. 1, 2 et 3, Y. 1 et 2, Cou 1 et 2, Ab. 1, O. g. 1 et 2, D. 1, Ba. 1, Br. 1, M. 1, C. J. 1, P. 1 et 2, Pal.

5e groupe. — Emplois de concierge, notamment: emplois semi-actifs de surveillance, renseignements à donner, nettoyages, petites courses: Cr. 1, V. 1 et 2, Y. 1 et 2, Cou 1 et 2, Lar., Th. 1 et 2, Ab. 1 et 2, O. g. 1, D. 1, Ba. 1 et 2, Br. 1 et 2, M. 1 et 2, C. J. 1, P. 1 et 2, Pal., Alb., Ap. cire, Est., F.

6e groupe. — Emplois de gardiens de bureau, notamment: fonctions semi-sédentaires et gardiennage, entretien, petites courses, etc.: Cr. 1, V. 1, 2 et 3, Y. 1 et 2, O, Cou 1 et 2, Th. 1 et 2, Ab. 1 et 2, O. g. 1 et 2, D. 1, Ba. 1 et 2, Br. 1, M. 1, C. J. 1, P. 1 et 2, Pal., Alb., Ap. cire, Est, F.

7e groupe. — Emplois de dessinateurs et agents techniques nécessitant des déplacements, visites de chantiers, etc.: Cr. 1, V. 1, 2 et 3, Y. 1 et 2, O, Cou 1 et 2, Lar., Th. 1 et 2, Ab. 1 et 2, O. g. 1 et 2, D. 1 et 2, Ba. 1 et 2, Br. 1 et 2, M. 1, C. J. 1, P. 1 et 2, Pal., Alb., Ap. cire, Est., F.

8e groupe. — Emplois de commis, d'expéditionnaires, etc., ne nécessitant qu'une activité physique réduite: Cr. 1 et 2, V. 1, 2 et 3, Y. 1 et 2, O., Cou. 1 et 2, Lar., Th. 1 et 2, Ab. 1 et 2, O. g. 1 et 2, D. 1 et 2, Ba. 1 et 2, Br. 1, 2 et 3, M. 1 et 2, C. J. 1 et 2, P. 1 et 2, Pal., Alb., Ap. cire, Est., F.

ANNEXE II

TABLEAU DES EMPLOIS GROUPES

Emplois nécessitant les mêmes aptitudes physique et professionnelle réunis sous une même terminologie englobant tous les emplois similaires dans les administrations publiques.

TABLEAU	EMPLOI	CATÉGORIE	GROUPE	PROPORTION 1923	PROPORTION 1924	CONDITIONS D'ACCÈS	OBSERVATIONS
	Administrations centrales.						
	EMPLOIS MASCULINS						
A	Rédacteur et assimilé (1).....	1re	8e	1/4	1/4	Examen commun.	
B	Commis (2).....	2e	8e	2/6	1/6	Idem.	
C	Employé de bureau.....	3e	8e	2/6	1/6	Idem.	
D	Surveillant	4e	8e	1/2	1/4	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	
D	Concierge	4e	5e	1/2	1/4 (3)	Idem. — Être marié.	
D	Gardien de bureau.....	4e	6e	1/2	1/4 (3)	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	
D	Garçon de laboratoire.....	4e	3e	1/2	1/4 (3)	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	
D	Chauffeur d'automobiles.....	4e	1er	1/4	1/2	Idem. — Possession du permis de conduire tourisme et poids lourds.	
D	Ouvrier spécialisé.....	4e	3e	1/3	1/3	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental. — Avoir satisfait à des épreuves relatives à l'exercice de l'emploi.	
D	Jardinier	4e	3e	1/4	1/2	Idem.	
E	Homme d'équipe et manutentionnaire.	5e	3e	1/4	1/2	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	
E	Ouvrier sans spécialité.....	5e	3e	1/4	1/2	Idem.	
E	Planton	5e	6e	1/2	1/4	Idem.	
E	Veilleur de nuit.....	5e	4e	1/4	1/2	Idem.	
	EMPLOIS FÉMININS						
B	Assistante sociale.....	2e	2e	1/2	»	Production du diplôme d'État d'assistante sociale. — Aptitude physique spéciale.	
C	Infirmière	3e	1er	1/2	»	Examen commun. — Production du diplôme d'État d'infirmière.	
C	Employée de bureau.....	3e	8e	1/2	»	Examen commun.	
C	Sténodactylographe	3e	4e	(4)	»	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	
C	Dactylographe	3e	4e	(4)	»	Idem.	
C	Mécanographe	3e	4e	(4)	»	Idem.	
C	Standardiste	3e	1er	1/2	»	Idem.	
D	Concierge	4e	5e	1/2	»	Idem.	
D	Ouvrière spécialisée.....	4e	3e	1/2	»	Idem.	
D	Surveillante	4e	8e	1/2	»	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	
E	Femme de service.....	5e	6e	1/2	»	Idem.	
E	Ouvrière non spécialisée.....	5e	3e	1/2	»	Idem.	

(1) A l'exclusion des emplois tributaires de l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 (direction de la fonction publique).

(2) Emploi mixte.

(3) Compter 8 ans de services.

(4) Le tiers des vacances pour la première année suivant la publication du règlement d'administration publique, la moitié des vacances pour les deuxième et troisième années suivant la publication du règlement d'administration publique.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

TABLEAU	EMPLOI	CATÉGORIE	GROUPE	PROPORTION 1923	PROPORTION 1924	CONDITIONS D'ACCÈS	OBSERVATIONS
				Services extérieurs.			
	EMPLOIS MASCULINS						
A	Rédacteur et assimilé (1)	1re	2e	1/4	1/4	Examen commun.	
B	Commis (2)	2e	8e	2/6	1/6	Idem.	
C	Expéditionnaire et employé de bureau.	3e	8e	2/6	1/6	Idem.	
D	Surveillant	4e	8e	1/2	1/4	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	
D	Concierge	4e	5e	1/2	1/4 (3)	Idem. — Etre marié.	
D	Gardien de bureau	4e	6e	1/2	1/4 (3)	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	
D	Garçon de laboratoire	4e	3e	1/2	1/4 (3)	Idem.	
D	Chauffeur d'automobiles	4e	1er	1/4	1/2	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental. — Possession du permis de conduire tourisme et poids lourds.	
D	Veilleur de nuit	4e	4e	1/4	1/2	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	
D	Ouvrier spécialisé	4e	3	1/3	1/3	Idem. — Avoir satisfait à des épreuves relatives à l'exercice de l'emploi.	
D	Jardinier	4e	3e	1/4	1/2	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental. — Avoir satisfait à des épreuves relatives à l'exercice de l'emploi.	
E	Homme d'équipe et manutentionnaire.	5e	3e	1/4	1/2	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	
E	Ouvrier sans spécialité	5e	3e	1/4	1/2	Idem.	
E	Planton	5e	6e	1/2	1/4	Idem.	
	EMPLOIS FÉMININS						
B	Assistante sociale	2e	2e	1/2	»	Production du diplôme d'Etat d'assistante sociale. — Aptitude physique spéciale.	
C	Infirmière	3e	1er	1/2	»	Examen commun. — Production du diplôme d'Etat d'infirmière.	
C	Dame employée et employée de bureau	3e					
C	Sténodactylographe	3e	8e	1/2	»	Examen commun.	
			4e	(4)	»	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre départemental d'orientation professionnelle.	
C	Dactylographe	3e	4e	(4)	»	Idem.	
C	Mécanographe	3e	4e	(4)	»	Idem.	
C	Standardiste	3e	1er	1/2	»	Idem.	
D	Concierge	4e	5e	1/2	»	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre départemental d'orientation professionnelle.	
D	Ouvrière spécialisée	4e	3e	1/2	»	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre départemental d'orientation professionnelle.	
D	Surveillante	4e	8e	1/2	»	Idem.	
E	Femme de service	5e	8e	1/2	»	Idem.	
E	Ouvrière non spécialisée	5e	3e	1/2	»	Idem.	

(1) A l'exclusion des emplois tributaires de l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 (direction de la fonction publique).
(2) Emploi mixte.
(3) Compter 8 ans de services.
(4) Le tiers des vacances pour la première année suivant la publication du règlement d'administration publique; la moitié des vacances pour les deuxième et troisième années suivant la publication du règlement d'administration publique.

TABLEAU	EMPLOI	CATÉGORIE	GROUPE	PROPORTION 1923	PROPORTION 1924	CONDITIONS D'ACCÈS	OBSERVATIONS
	Ministère des affaires étrangères.						
	EMPLOI NON GROUPÉ						
B	Commis	2e	8e	1/4	1/4	Examen commun + épreuve portant sur la géographie universelle.	
	Ministère de l'agriculture.						
	EMPLOIS NON GROUPÉS						
	EMPLOIS MASCULINS						
A	Professeur d'écoles d'agriculture.	1re	1er	1/4	1/4	Diplôme d'ingénieur agronome ou d'ingénieur agricole + aptitude technique spéciale.	
A	Professeur adjoint d'écoles d'agriculture.	1re	1er	1/4	1/4	Etre titulaire du brevet supérieur + aptitude technique spéciale.	
A	Vétérinaire chargé de cours des écoles d'agriculture.	1re	1er	1/4	1/4	Diplôme de docteur vétérinaire.	
B	Chef de culture (écoles pratiques d'agriculture).	2e	1er	1/4	1/4	Production d'un diplôme d'une école d'agriculture + aptitude technique spéciale.	
B	Commis des eaux et forêts.....	2e	8e	1/4	1/4	Examen commun + certificat de moralité.	
C	Garde domanial des eaux et forêts.	3e	1er	1/6	1/3	Examen commun + aptitude technique.	
B	Inspecteur des études institut national agronomique.	2e	1er	1/4	1/4	Diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire. Aptitude technique spéciale.	
B	Répétiteur des écoles d'agriculture.	2e	4e	1/4	1/4	Production d'un diplôme d'une école d'agriculture + aptitude technique spéciale.	
C	Garde des haras et dépôts d'étalons.	3e	1er	1/4	3/4	Examen commun; taille inférieure à 1 m. 78; sortir d'un corps de troupe à cheval.	
C	Surveillant bibliothécaire, école nationale d'horticulture.	3e	1er	1/2	1/2	Diplôme d'une école d'agriculture. Brevet élémentaire.	
D	Sous-agent de l'hydraulique agricole	4e	4e	1/2	1/2	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	
D	Sous-agent de l'hydraulique agricole en Alsace.	4e	4e	1/2	1/4	Idem.	
	Ministère de l'air.						
	EMPLOIS NON GROUPÉS						
	EMPLOIS MASCULINS						
A	Sous-ingénieur dessinateur.....	1re	2e	1/8	1/8	Examen d'aptitude technique spéciale.	
A	Adjoint administratif des services extérieurs.	1re	2e	1/4	1/4	Examen d'aptitudes physique et technique spéciales.	Agent devant pouvoir occuper des fonctions dans la métropole et aux colonies.
B	Dessinateurs	2e	7e	1/8	1/8	Examen d'aptitude technique spéciale.	
B	Agent technique de l'aéronautique.	2e	7e	1/3	1/6	Examen d'aptitude technique spéciale.	
	Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.						
	EMPLOIS NON GROUPÉS						
	EMPLOIS MASCULINS						
B	Agent comptable.....	2e	4e	1/2	1/4	Examen commun. — Production d'un certificat de comptable.	
B	Chef de secteur d'état civil....	2e	1er	1/4	1/2	Examen commun.	
B	Econome gestionnaire.....	2e	4e	1/2	1/4	Examen commun. — Production d'un certificat de comptable.	
	EMPLOIS FÉMININS						
E	Femme de peine à l'institution nationale des invalides.	5e	1er	1/2		Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	
	Ministère de l'éducation nationale.						
	EMPLOIS NON GROUPÉS						
	Services extérieurs. — Paris et départements.						
	EMPLOIS MASCULINS						
A	Chimiste:						
	a) Industries de la métallurgie et du bâtiment.	1re	3e	1/3	1/4	Aptitudes physique et technique spéciales.	
A	*b*) Industries de la mécanique.	1re	3e	1/3	1/4	Idem.	
A	Physicien:						
	a) Poids et mesures.....	1re	3e	1/3	1/4	Idem.	
	b) Matériaux	1re	3e	1/3	1/4	Idem.	
A	Professeur adjoint d'écoles pratiques de commerce et d'industrie.	1re	7e	1/2	1/4	Aptitude technique spéciale. — Etre titulaire du diplôme de fin d'études secondaires, d'une licence, du baccalauréat, du diplôme de sortie d'une grande école (Polytechnique, école supérieure des mines, école navale). — Etre admissible au professorat industriel ou commercial; à l'école normale de l'enseignement technique.	

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

TABLEAU	EMPLOI	CATÉGORIE	GROUPE	PROPORTION 1924	PROPORTION 1923	CONDITIONS D'ACCES	OBSERVATIONS
A	Sous-inspecteur du service des eaux de Versailles, Marly, Meudon, Saint-Cloud.	1re	4e	1/2	1/4	Aptitudes physique et technique spéciales.	
B	Ajoint technique du service des eaux de Versailles, Marly, Meudon, Saint-Cloud.	2e	7e	1/2	1/4	Idem.	
B	Chef d'atelier (école normale supérieure).	2e	1er	1/4	1/2	Aptitude technique spéciale.	
B	Dessinateur du service des eaux de Versailles, Marly, Meudon, Saint-Cloud.	2e	7e	1/4	1/4	Aptitudes physique et technique spéciales.	
C	Contrôleur à la Comédie-Française et dans les théâtres lyriques nationaux.	3e	8e	1/2	1/4	Examen commun.	
C	Surveillant des écoles nationales arts et métiers et assimilés.	3e	2e	1/2	1/4	Idem.	
C	Surveillant de classe de cours: Ecole nationale supérieure des arts décoratifs. Ecole nationale des arts appliqués de Bourges. Ecole nationale des beaux-arts de Dijon. Ecoles nationales d'art décoratif de Limoges et de Nice.	3e	5e	2/6	1/6	Idem.	
C	Surveillant aux écritures de l'école nationale supérieure des arts décoratifs.	3e	8e	2/6	1/6	Examen commun.	
D	Agent des services intérieurs et des transports, mobilier national.	4e	1er	1/4	1/2	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre départemental d'orientation professionnelle.	
D	Appariteur des facultés et observatoires.	4e	5e	1/2	1/4	Idem.	
D	Concierge de lycées.....	4e	3e	1/2	1/4	Idem.	Etre marié.
D	Concierge: bibliothèque Mazarine, muséum national d'histoire naturelle.	4e	4e	1/2	1/4	Idem.	Etre marié.
D	Cuisinier (école normale supérieure).	4e	1er	1/4	1/2	Idem. Avoir satisfait à des épreuves relatives à l'exercice de l'emploi.	
D	Garçon de bibliothèque: universités, école nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix.	4e	1er	1/4	1/2	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre départemental d'orientation professionnelle.	
D	Garçon de salle-bibliothèques des universités, observatoire de Paris, facultés, observatoires, bibliothèque de l'école normale supérieure.	4e	3e	1/2	1/4	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre départemental d'orientation professionnelle.	Les infirmités P. 1 et Br. 1 sont incompatibles avec l'emploi.
D	Garçon de laboratoire: école centrale des arts et manufactures, école normale supérieure, facultés, observatoires, muséum national d'histoire naturelle, observatoire de Paris.	4e	3e	1/2	1/4	Idem.	L'infirmité Br. 1 est incompatible avec l'emploi.
D	Gardien de bibliothèque: bibliothèque nationale, bibliothèque de l'école nationale des langues orientales vivantes, bibliothèque Mazarine, bibliothèque de l'Institut de France.	4e	3e	1/2	1/4	Idem.	Les infirmités P. 1 et Br. 1 sont incompatibles avec l'emploi.
D	Gardien de bureau du Muséum national d'histoire naturelle.	4e	3e	1/2	1/4	Idem.	Idem.
D	Gardien de musée des plans et reliefs.	4e	4e	1/2	1/4	Idem.	Etre marié.
D	Gardien de galerie du muséum d'histoire naturelle.						
D	Gardien de classes de l'école nationale supérieure des arts décoratifs.	4e	1er	1/4	1/2	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre départemental d'orientation professionnelle.	
D	Gardien: école nationale supérieure des beaux-arts, musées nationaux, observatoire de Paris.						
D	Garde des eaux du service des eaux de Versailles, Marly, Meudon, Saint-Cloud.	4e	1er	1/4	1/2	Aptitude technique spéciale.	
D	Ouvrier vérificateur et contrôleur du service des eaux de Versailles, Marly, Meudon, Saint-Cloud.	4e	3e	1/3	1/3	Idem.	Etre marié.
D	Portier civil (non assermenté)..	4e	1er	1/4	1/2	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre départemental d'orientation professionnelle.	
D	Releveur de consommation du service des eaux: Versailles, Marly, Meudon, Saint-Cloud.	4e	3e	1/3	1/3	Aptitude technique spéciale.	
D	Surveillant: bibliothèque nationale, monuments historiques, facultés, observatoires.	4e	2e	1/4	1/2	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre départemental d'orientation professionnelle.	
D	Surveillant militaire et surveillant cycliste des palais nationaux (assermentés).	4e	3e	1/2	1/4	Idem.	

TABLEAU	EMPLOI	CATÉGORIE	GROUPE	PROPORTION 1924	PROPORTION 1923	CONDITIONS D'ACCES	OBSERVATIONS
	EMPLOIS FÉMININS						
	Direction des beaux-arts.						
C	Surveillante aux écritures: de cours, de classes, écoles des arts décoratifs, Paris, Nice, Aubusson, Limoges.	3e	5e	1/2	»	Examen commun.	
	Ministère des finances.						
	EMPLOIS NON GROUPÉS						
	EMPLOIS MASCULINS						
A	Ingénieur chimiste des laboratoires.	1re	4e	1/4	1/4	Examen d'aptitude technique spéciale. Les candidats doivent produire: soit un diplôme d'ingénieur chimiste ou d'ingénieur physicien (ce dernier sans mention de spécialité) délivré par un institut ou une école figurant sur la liste établie en exécution de l'article 11 de la loi du 10 juillet 1934; soit un diplôme de pharmacien; soit un diplôme de licence ès sciences avec 4 certificats dont, obligatoirement, un de chimie générale ou approfondie et un de chimie industrielle ou appliquée.	
A	Ingénieur chimiste des monnaies et médailles.	1re	4e	1/4	1/4	Examen d'aptitude technique spéciale. Les candidats doivent produire: soit un diplôme d'ingénieur chimiste délivré par un institut ou une école de chimie rattachée aux facultés des sciences; soit un diplôme d'ingénieur agronome; soit un diplôme de licencié ès sciences comportant un certificat de chimie générale; soit un diplôme de pharmacien; soit un diplôme délivré par une école d'application de chimie industrielle comportant un programme d'études équivalent à celui de la licence ès sciences. Les candidats produisant ce dernier diplôme doivent, en outre, justifier d'au moins trois ans de pratique de manipulation chimique dans les laboratoires dépendant d'établissement d'enseignement chimique ou dans les laboratoires particuliers d'une notoriété bien établie.	
A	Technicien géomètre stagiaire du cadastre.	1re	1er	1/4	1/4	Examen d'aptitude technique spéciale.	
A	Technicien dessinateur stagiaire du cadastre.	1re	7e	1/4	1/4	Idem.	
B	Chef d'atelier des manufactures (service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes).	2e	3e	1/2	1/4	Examen commun et épreuve technique.	L'infirmité V. 2 est incompatible avec l'emploi.
B	Chef d'atelier des magasins de culture (service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes).	2e	3e	1/2	1/4	Idem.	Idem.
B	Commis du Trésor.....	2e	4e	2/6	1/6	Examen commun.	
B	Commis des contributions directes.	2e	2e	2/6	1/6	Idem.	
B	Commis des contributions indirectes.	2e	2e	2/6	1/6	Examen commun.	
B	Commis des douanes.....	2e	4e	2/6	1/6	Idem.	
B	Commis des hypothèques.....	2e	4e	2/6	1/6	Idem.	
B	Commis de l'enregistrement....	2e	8e	2/6	1/6	Idem.	
B	Commis aux livraisons (Imprimerie nationale).	2e	4e	2/6	1/6	Idem.	
B	Receveur buraliste de 1re classe.	2e	7e	3/4	»	Idem. Production du certificat de moralité délivré par le ministre des finances.	
B	Sous-prote (Imprimerie nationale).	2e	1er	1/8	»	Examen d'aptitude technique spéciale.	Les candidats doivent justifier de cinq années effectives de pratique dans l'une des professions spécialisées de l'industrie du livre, soit après avoir accompli le cycle complet d'apprentissage de cette profession, soit après avoir obtenu le diplôme de fin d'études d'une école professionnelle du livre agréée par l'Etat ou reconnue d'utilité publique.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

TABLEAU	EMPLOI	CATÉGORIE	GROUPE	PROPORTION 1924	PROPORTION 1923	CONDITIONS D'ACCÈS	OBSERVATIONS
B	Vérificateur de culture (service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes).	2e	1er	1/2	1/4	Examen commun. Epreuve technique.	
C	Préposé des douanes.....	3e	1er	1/4	1/4	Examen commun. Taille minimum: 1,62 m. Production du certificat de moralité délivré par le ministre des finances.	
C	Receveur buraliste de 2e classe..	3e	8e	3/4	»	Examen commun.	
D	Garçon titulaire (service des laboratoires).	4e	3e	3/4	»	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	
D	Garçon auxiliaire (service des laboratoires).	4e	3e	3/4	»	Idem.	
D	Ouvrier des manufactures (service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes).	4e	2e	1/3	1/3	Aptitudes physique et technique spéciales.	L'infirmité Y. 2 est incompatible avec l'emploi.
D	Ouvrier temporaire qualifié (Imprimerie nationale).	4e	3e	1/3	»	Idem.	L'infirmité Y. 2 est incompatible avec l'emploi.
D	Ouvrier de l'équipe d'entretien du service intérieur (monnaies et médailles).	4e	3e	1/3	»	Idem.	
D	Sous-agent à l'atelier général du timbre (à l'exception des agents du service mécanique).	4e	2e	1/2	»	Aptitude technique spéciale.	Embauchage aux conditions exigées des candidat scivils.
D	Timbreur à l'atelier général du timbre.	4e	2e	1/2	»	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	L'infirmité Y. 2 est incompatible avec l'emploi.
E	Manœuvre de force titulaire (Imprimerie nationale).	5e	1er	1/4	1/2	Idem.	
	EMPLOIS FÉMININS						
D	Chef d'atelier des manufactures (service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes).	2e	3e	1/2	»	Examen commun + épreuve technique.	L'infirmité Y. 2 est incompatible avec l'emploi.
D	Ouvrière des manufactures (service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes).	4e	3e	3/8	»	Aptitudes physique et technique spéciales.	L'infirmité Y. 2 est incompatible avec l'emploi.

Ministère de la guerre.

EMPLOIS NON GROUPÉS

Services extérieurs.

A	Bibliothécaire (1).....	1re	2e	1/4	1/4	Etre titulaire du baccalauréat complet. Satisfaire aux épreuves relatives à l'exercice de l'emploi.	
B	Dessinateur (2).....	2e	7e	1/8	1/8	Examen d'aptitude technique spéciale.	
B	Sous-ingénieur dessinateur spécial (3).	2e	7e	1/8	1/8	Idem.	L'infirmité Y. 2 est incompatible avec l'emploi.
B	Sous-ingénieur dessinateur spécial (transmissions).	2e	3e	1/8	1/8	Idem.	
B	Adjoint au bibliothécaire (4)...	2e	2e	1/4	1/4	Etre titulaire du baccalauréat complet. Satisfaire aux épreuves relatives à l'exercice de l'emploi.	
B	Expert titulaire du service de l'habillement (5).	2	7e	1/4	1/4	Examen commun. Satisfaire à des épreuves relatives à l'exercice de l'emploi sollicité: 1re catégorie: drap, toile, confection; 2e catégorie: cuir, cordonnerie, grand équipement.	
D	Agent secondaire des écoles militaires (6).	4e	6e	1/4	1/4	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre départemental d'orientation professionnelle.	

(1) Dans les services suivants: école polytechnique, école supérieure de guerre, prytanée militaire, service de santé des troupes coloniales.
(2) Dans les services suivants: matériel, génie, intendance, école supérieure de guerre, service de santé.
(3) Dans les services suivants: matériel, génie, intendance.
(4) Dans les services suivants: école supérieure de guerre, service de santé des troupes coloniales.
(5) Dans les services de l'intendance et ceux des troupes coloniales.
(6) Ecoles de l'intendance ou du service de santé.

TABLEAU	EMPLOI	CATÉGORIE	GROUPE	PROPORTION 1924	PROPORTION 1923	CONDITIONS D'ACCÈS	OBSERVATIONS
				Service de l'intendance.			
A	Chimiste	1re	2e	1/3	1/8	Etre titulaire du baccalauréat de l'enseignement secondaire. Etre diplômé d'une école de chimie. Aptitude technique spéciale.	
B	Vérificateur des taxes	2e	8e	3/8	3/8	Examen commun.	
				Service du génie.			
D	Casernier en France, en Algérie ou Tunisie.	4e	5e	1/4	1/4	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre départemental d'orientation professionnelle.	
D	Gardien de champ de tir	4e	5e	1/4	1/4	Idem.	
				Ecole supérieure de guerre.			
C	Commis autographiste	3e	2e	1/4	1/4	Examen d'aptitude technique spéciale.	
				Ecole polytechnique.			
A	Comptable du matériel	1re	8e	3/4	»	Examen commun. Epreuve sur la comptabilité publique ou la comptabilité des dépenses de la guerre.	
C	Chef surveillant	3e	2e	1/4	1/2	Examen commun.	
				Musée de l'armée.			
D	Gardien et brigadier gardien	4e	2e	1/4	1/2	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	
D	Gardien de bureau	4e	3e	1/2	1/4	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	
				Service des transmissions.			
A	Ingénieur stagiaire de radiotélégraphie militaire.	1re	2e	1/4	1/4	Examen d'aptitude technique spéciale.	
B	Chef monteur: radiotélégraphiste militaire.	2e	2e	1/4	1/4	Examen d'aptitude technique spéciale.	
B	Sous-chef monteur: radiotélégraphiste militaire.						
A	Sous-ingénieur stagiaire de la radiotélégraphie militaire.	1re	2e	1/4	1/4	Idem.	
B	Chef de petits postes radiotélégraphistes.	2e	2e	1/8	1/4	Examen d'aptitude technique spéciale.	
B	Opérateur radiotélégraphiste	2e	2e	1/8	1/4	Idem.	
				Ministère de l'intérieur.			
				EMPLOIS NON GROUPÉS			
A	Inspecteur de la sûreté nationale	1re	1er	1/4	1/4	Examen d'aptitude technique spéciale.	Cadre maintenu temporairement.
	Inspecteur archiviste	1re	1er	1/4	1/4	Idem.	
A	Secrétaire de police	2e	1er	1/4	1/4	Idem.	
B	Gardien de la paix	3e	1er	1/4	1/4	Examen commun + aptitude technique. Rédaction d'un rapport sur un crime, une rixe ou un accident. Production d'un certificat délivré sur la demande du préfet par un commissaire du service des renseignements généraux dans la métropole et par un commissaire de police dans les possessions françaises d'outre-mer, constatant que le candidat possède les aptitudes spéciales et les qualités de tenue et de moralité requises pour exercer l'emploi.	
C							
				Ministère de la justice.			
				EMPLOIS NON GROUPÉS			
A	Commis à l'administration pénitentiaire (instituteur et commis).	1re	4e	1/4	1/4	Examen commun. Etre titulaire du baccalauréat ou du brevet supérieur.	
C	Surveillant à l'administration pénitentiaire.	3e	1er	1/6	1/3	Examen commun. Taille minimum: 1 m. 65.	
				Ministère de la marine.			
				EMPLOIS NON GROUPÉS			
				Services extérieurs.			
A	Attaché d'administration des services d'intendance et de santé.	1re	(A)	1/8	1/8	Examen d'aptitudes physique et technique spéciales.	
A	Attaché d'administration comptable des matières.	1re	(A)	1/8	1/8	Idem.	
D	Agent de gardiennage des ports.	4e	3e	1/4	1/4	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre départemental d'orientation professionnelle.	

(A) Aptitude physique spéciale.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

TABLEAU	EMPLOI	CATÉGORIE	GROUPE	PROPORTION 1924	PROPORTION 1923	CONDITIONS D'ACCÈS	OBSERVATIONS
	Ministère des postes, télégraphes et téléphones.						
	EMPLOIS NON GROUPÉS						
	EMPLOIS MASCULINS						
A	Dessinateur projeteur stagiaire..	1re	2e	1/4	1/4	Aptitude technique spéciale.	
B	Agent des installations extérieures.	2e	1re	(A) 1/6	1/3	Aptitudes technique et physique spéciales.	
B	Commis masculin du service postal.	2e	2e	1/4	1/4	Examen commun. Epreuve technique sur la géographie postale.	
B	Mécanicien dépanneur des services automobiles régionaux.	2e	1re	(A) 1/5	2/5	Aptitudes technique et physique spéciales. Permis de conduire toutes catégories.	
C	Agent des lignes.....	3e	1re	1/4	1/2	Examen commun.	
C	Aide-magasinier	3e	3e	1/2	1/4	Examen commun.	
C	Chargeur	3e	1re	1/4	1/2	Idem.	
C	Facteur des postes.....	3e	1re	1/3	1/3	Idem.	
C	Manutentionnaire des postes....	3e	1re	1/4	1/2	Idem.	
D	Auxiliaire temporaire de transport des dépêches.	4e	1re	1/4	1/2	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre départemental d'orientation professionnelle.	
D	Auxiliaire temporaire de la distribution postale.	4e	1re	1/4	1/2	Idem.	
D	Chargeur auxiliaire temporaire..	4e	1re	1/4	1/2	Idem.	
D	Ouvrier d'Etat.....	4e	1re	1/4	1/2	Aptitude technique spéciale.	L'essai professionnel sera subi à Paris devant un jury unique constitué par l'administration des postes, télégraphes et téléphones.
	EMPLOIS FÉMININS						
B	Commis féminin du service postal.	2e	2e	1/2	»	Examen commun. Epreuve technique sur la géographie postale.	
B	Commis féminin du service des chèques postaux, des articles d'argent et de la caisse nationale d'épargne des P. T. T.	2e	2e	1/2	»	Examen commun et épreuve technique portant sur la dactylographie.	
C	Gérante de cabines téléphoniques.	3e	4e	1/2	»	Examen commun.	
C	Vérificatrice	3e	2e	1/2	»	Idem.	
	Ministère de la production industrielle.						
	EMPLOIS NON GROUPÉS						
A	Inspecteur du service des instruments de mesure.	1re	1er	1/8	1/4	Examen d'aptitude technique spéciale.	
B	Adjoint technique des mines...	2e	2e	1/4	1/4	Idem.	
B	Commis des mines.....	2e	7e	1/3	1/6	Examen commun. Epreuve technique de dessin.	
C	Agent vérificateur des instruments de mesure.	3e	1er	1/4	1/2	Examen d'aptitude technique spéciale.	
	Ministère de la santé publique et de la population.						
	EMPLOIS NON GROUPÉS						
A	Architecte adjoint de l'assistance publique.	1re	1er	1/8	1/8	Examen d'aptitude technique spéciale.	
A	Inspecteur adjoint de l'assistance publique.	1re	1er	1/8	1/8	Idem.	
A	Inspecteur adjoint des services d'assistance.	1re	1er	1/8	1/8	Idem.	
A	Inspecteur adjoint de santé....	1re	1er	1/8	1/8	Idem.	
B	Capitaine et lieutenant de santé.	2e	1er	1/4	1/2	Examen commun.	
D	Garde, agent, surveillant.....	4e	5e	1/2	1/4	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre départemental d'orientation professionnelle.	
D	Marinier	4e	1er	1/4	1/2	Idem.	
D	Mécanicien	4e	2e	1/3	1/3	Idem.	
	Ministère du travail et de la sécurité sociale.						
	EMPLOIS NON GROUPÉS						
A	Contrôleur adjoint du travail..	1re	1er	1/8	1/8	Examen d'aptitude technique spéciale.	
B	Commis d'inspection.....	2e	7e	1/3	1/6	Examen commun.	
	Caisse autonome de retraites des ouvriers mineurs.						
B	Commis d'ordre.....	2e	8e	1/3	1/6	Examen d'aptitude technique spéciale.	
C	Employé de bureau.....	3e	8e	1/3	1/6	Idem.	

(A) Aptitude physique spéciale.

TABLEAU	EMPLOI	CATÉGORIE	GROUPE	PROPORTION 1924	PROPORTION 1923	CONDITIONS D'ACCÈS	OBSERVATIONS
	Ministère des travaux publics et des transports.						
	EMPLOIS NON GROUPÉS						
	EMPLOIS MASCULINS						
A	Artiste cartographe	1re	1er	1/8	1/8	Examen d'aptitude technique spéciale.	Peuvent servir aux colonies, dans la métropole et en Algérie.
A	Inspecteur des transports	1re	1er	1/8	1/8	Examen d'aptitude technique spéciale.	
B	Adjoint technique des ponts et chaussées.	2e	2e	1/4	1/4	Idem.	
B	Adjoint technique de l'institut géographique national.	2e	1er	1/4	1/4	Idem.	Peuvent servir aux colonies. Sont dispensés des épreuves d'instruction générale, les candidats possédant au moins le certificat de la partie du baccalauréat ou le brevet élémentaire.
B	Commis des ponts et chaussées.	2e	7e	1/3	1/6	Examen commun + épreuve technique de dessin.	
C	Garde de navigation	3e	1er	1/8	1/4	Examen commun.	
D	Cantonnier	4e	1er	1/4	1/2	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	
D	Chef pontier du Rhin.....	4e	1er	1/8	1/4	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	Savoir nager et conduire une embarcation sur le Rhin.
D	Eclusier, pontier et barragiste titulaire de la navigation intérieure et des ports de commerce.	4e	1er	1/4	1/2	Idem.	Savoir nager et conduire une embarcation.
D	Gardien de phare dans la métropole: ne comportant pas d'appareils mécaniques ou électriques:						
	En mer	4e	1er	1/8	3/8	Idem.	Savoir nager et conduire une embarcation à la mer et porter secours aux noyés
	A terre	4e	2e	1/4	1/4	Idem.	
D	Gardien de phare dans la métropole comportant des appareils mécaniques ou électriques:						
	En mer	4e	1er	1/8	1/8	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	Savoir nager, conduire une embarcation à la mer et porter secours aux noyés.
	A terre	4e	2e	1/4	1/4	Idem.	
D	Pontier du Rhin	4e	1er	1/4	1/2	Idem.	Savoir nager et conduire une embarcation sur le Rhin.
	Services extérieurs.						
	EMPLOIS NON GROUPÉS						
	EMPLOIS FÉMININS						
B	Commis des ponts et chaussées.	2e	7e	1/2	»	Examen commun + épreuve de dessin.	
	Secrétariat de la marine marchande.						
	EMPLOIS NON GROUPÉS						
B	Agent administratif	2e	6e	1/2	1/4	Examen commun. Réunir trois ans de services à la mer.	
C	Syndic des gens de mer	3e	1re	1/4	1/2	Idem.	
D	Garde maritime dans la métropole.	4e	1re	1/4	1/2	Réunir trois ans de service à la mer. Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	
	Secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.						
	EMPLOIS NON GROUPÉS						
A	Adjoint technique de la météorologie.	1re	(A)	1/8	1/8	Examen d'aptitude technique spéciale.	Peuvent servir dans la métropole, les colonies et en mer.
A	Commandant adjoint d'aérodrome.	1re	1re	1/4	1/4	Idem.	
B	Opérateur radio-électricien	2e	1re	1/4	1/4	Idem.	
D	Gardien d'aérodrome	4e	1re	1/4	1/2	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre départemental d'orientation professionnelle.	

(A) Aptitude physique spéciale.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

TABLEAU	EMPLOI	CATÉGORIE	GROUPE	PROPORTION 1924	PROPORTION 1923	CONDITIONS D'ACCÈS	OBSERVATIONS
	Préfecture de la Seine.						
	EMPLOIS NON GROUPÉS						
	EMPLOIS MASCULINS						
A	Inspecteur de la navigation et des ports.	1re	2e	1/4	1/2	Examen d'aptitude technique spéciale.	
B	Agent comptable des collèges techniques de garçons de la ville de Paris.	2e	4e	3/4	»	Examen d'aptitude technique spéciale. Etre titulaire du diplôme du brevet élémentaire ou d'un diplôme équivalent.	
B	Adjoint technique des travaux ..	2e	7e	1/4	1/4	Examen d'aptitude technique spéciale.	
B	Commis au Crédit municipal ...	2e	8e	2/6	1/6	Examen commun. Epreuve de dactylographie.	
B	Commis régleur (service municipal des pompes funèbres).	2e	1re	2/6	1/6	Examen commun. Belle prestance.	
C	Commis aux magasins (caisse de crédit municipal).	3e	3e	1/2	1/4	Examen commun.	
C	Surveillant des collèges techniques de la ville de Paris.	3e	4e	1/2	1/4	Idem.	
D	Agent de gestion (surveillant à la bourse du travail, au palais de justice, garde des cimetières, garde des promenades).	4e	2e	3/4	»	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental. — Savoir rédiger un rapport sommaire pour les emplois de garde des cimetières et garde des promenades.	
D	Surveillant des entrepôts	4e	2e (1)	3/4	»	Idem.	(1) A l'exclusion de Y. 2.
D	Cantonnier du nettoiement de la ville de Paris.	4e	1er	1/8	1/8	Aptitude physique spéciale. Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	
D	Cantonnier des cimetières	4e	2e	3/4	»	Idem.	Les candidats ne peuvent être atteints de l'infirmité Y. 2 incompatible avec l'emploi.
D	Cantonnier des entrepôts	4e	2e	3/4	»	Idem.	
D	Compteur de pavés	4e	4e	3/4	»	Idem. Epreuve orale simple portant sur le mesurage des volumes.	
D	Garçon de cabines des piscines municipales.	4e	2e	1/4	1/2	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental. — Savoir nager	
D	Gardien des musées de la ville de Paris.	4e	1er	1/8	5/8	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental. — Taille minimum: 1 m. 60.	
E	Agent masculin des services hospitaliers (assistance publique), garçon de service dans les établissements départementaux d'assistance. Préposé et infirmier adjoint des hôpitaux psychiatriques.	5e	1er	1/4	1/4	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	
D	Surveillant des établissements charitables municipaux.	4e	6e	3/4	»	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	
	EMPLOIS FÉMININS						
B	Agent comptable des collèges techniques de filles de la ville de Paris.	2e	4e	1/2	»	Examen d'aptitude technique spéciale. Etre titulaire du diplôme du brevet élémentaire ou d'un diplôme équivalent.	
B	Commis au Crédit municipal ...	2e	8e	1/2	»	Examen commun. Epreuve de dactylographie.	
C	Infirmière diplômée des établissements de l'office public d'hygiène sociale des internats municipaux et des établissements charitables municipaux.	3e	1er (A)	1/2	»	Production du diplôme d'Etat d'infirmière hospitalière professionnelle.	
D	Surveillante des établissements charitables municipaux.	4e	5e	1/2	»	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	
E	Femme de service des écoles primaires et maternelles (service continu) et femme de service des collèges modernes et techniques.	5e	3e	1/2	»	Idem.	
E	Femme de service des écoles primaires et maternelles (service non continu: 4 heures à 6 heures par jour).	5e	3e	1/2	»	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	Ne sont occupées que 4 à 6 heures par jour.
E	Infirmière adjointe, préposée adjointe des hôpitaux psychiatriques (établissements départementaux).	5e	1er	1/2	»	Idem.	
E	Agent féminin des services hospitaliers (assistance publique) et fille de service (établissements départementaux d'assistance).	5e	1er	1/2	»	Idem.	

(A) Aptitude physique spéciale pour les infirmières de l'office public d'hygiène sociale.

TABLEAU	EMPLOI	CATÉGORIE	GROUPE	PROPORTION 1924	PROPORTION 1923	CONDITIONS D'ACCÈS	OBSERVATIONS
	Préfecture de police.						
	EMPLOIS NON GROUPÉS						
	Etablissements classés.						
A	Commissaire inspecteur	1re	3e	1/6	»	Etre licencié ès sciences physiques ou licencié ès sciences (certificat de chimie générale). — Etre ancien élève de l'école normale supérieure. — Section sciences de l'école polytechnique. — Etre ingénieur des arts et manufactures ou de l'école supérieure des mines de Paris. — Etre pourvu du diplôme: de l'école municipale physique et chimie de la ville de Paris, d'ingénieur de l'institut de chimie appliquée de Paris, d'ingénieur chimiste, de l'institut national agronomique, d'ingénieur agronome. — Aptitude technique spéciale.	
	Halles et marchés.						
B	Inspecteur des ventes en gros ..	2e	2e	1/2	1/4	Examen d'aptitude technique spéciale.	
	Services actifs.						
A	Inspecteur de police	1re	1re	1/8	3/8	Taille minimum 1,60 m, taille maximum 1,75 m. — Aptitudes physique et technique spéciales.	
A	Inspecteur de police près les commissariats de Paris et des communes de la Seine.	1re	1re	1/8	3/8	Taille minimum 1,60, taille maximum 1,75 m. — Aptitudes physique et technique spéciales.	
	Service départemental de la désinfection.						
C	Désinfecteur	3e	1re	1/8	5/8	Examen commun.	
C	Mécanicien	3e	1re	1/8	5/8	Examen commun. — Permis de conduire voitures légères. — Aptitude technique spéciale. — Avoir satisfait à des épreuves relatives à l'exercice de l'emploi.	
	Halles et marchés.						
C	Fort aux halles	3e	1re	1/8	5/8	Examen commun et aptitude technique spéciale: porter 200 kg sur un parcours de 45 mètres.	
C	Fort découpeur de viandes aux halles.	3e	1re	1/8	5/8	Examen commun. — Avoir satisfait à des épreuves relatives à l'exercice de l'emploi.	
	Services actifs						
C	Gardien de la paix	3e	1er	1/8	3/8	Examen commun. — Taille minimum 1,70 m. — Certificat de moralité délivré par le préfet de police ou par un commissaire spécial ou un commissaire de police délégué par le ministre de l'intérieur ou par les membres de la commission d'examen pour les candidats résidant ailleurs que dans la métropole ou en Algérie.	
D	Agent spécial de commissariat ..	4e	6e	1/2	1/4	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	
D	Garde des bois de Boulogne et de Vincennes.	4e	1er	1/8	3/8	Examen commun. — Epreuve technique. — Rédaction d'un rapport simple.	
	SERVICES ANNEXES						
	Infirmerie spéciale.						
D	Infirmier	4e	1er	1/4	1/2	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental. — Diplôme d'Etat d'infirmier.	
	Bourse des valeurs.						
D	Garde	4e	7e	1/2	1/4	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

TABLEAU	EMPLOI	CATÉGORIE	GROUPE	PROPORTION 1924	PROPORTION 1923	CONDITIONS D'ACCÈS	OBSERVATIONS
	Maison départementale de Nanterre et maison de retraite de Villers-Cotterets.						
D	Surveillant	4e	1er	1/4	1/2	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	
	EMPLOIS FÉMININS						
	Ingénieur adjoint (ancienne dénomination : chimiste analyste) au laboratoire municipal.	1re	4e	1/2	»	Aptitude technique spéciale. — Etre ingénieur diplômé des écoles de physique et chimie industrielles de Paris, Nancy, Lyon, des instituts de chimie du ressort des facultés de l'Etat. — Ingénieur des arts et métiers (chimie) de l'institut national agronomique ou bien licencié ès-sciences avec certificat de chimie générale ou pharmacien de 1re classe.	
	Aide de laboratoire	2e	4e	1/2	»	Aptitude technique spéciale.	
	Maison départementale de Nanterre et maison de retraite de Villers-Cotterets.						
	Assistante d'infirmerie	3e	1er	1/2	»	Examen commun. — Diplôme d'Etat d'infirmière ou délivré par la maison départementale de Nanterre.	
	Infirmerie spéciale.						
	Infirmière	4e	1er	1/2	»	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental. — Diplôme d'Etat d'infirmière.	
	Maison départementale de Nanterre et maison de retraite de Villers-Cotterets.						
	Surveillante	4e	1er	1/2	»	Le certificat d'aptitude professionnelle sera délivré par le centre d'orientation professionnelle départemental.	
	Banque de France.						
	EMPLOIS NON GROUPÉS						
B	Commis d'ordre (à Paris ou dans les succursales).	2e	8e	1/3	1/4	Examen d'aptitude technique spéciale.	
D	Concierge (en succursales).	4e	3e	1/4	1/4	Examen d'aptitude technique spéciale. — Etre marié.	
D	Garçon de bureau dans les succursales.	4e	3e	1/3	1/4	Examen d'aptitude technique spéciale	Les garçons de bureau à la banque centrale sont recrutés exclusivement parmi les hommes d'équipe.
D	Gardien de coffres de succursales.	4e	2e	1/2	1/4	Idem.	
E	Homme d'équipe à Paris, banque centrale.	5e	3e	1/3	1/4	Idem.	
	Crédit foncier de France.						
	EMPLOIS NON GROUPÉS						
	EMPLOIS MASCULINS						
B	Employé comptable stagiaire	2e	8e	1/4	1/4	Aptitude technique spéciale.	
C	Agent de comptoir et de recettes.	3e	6e	1/4	1/4	Idem.	
D	Agent du service intérieur (gardien de bureau).	4e	6e	1/4	1/4	Idem.	Connaissances primaires simples : calcul, lecture, écriture.
	EMPLOI FÉMININ						
C	Dame employée dactylographe stagiaire.	3e	4e	1/4	»	Idem.	
	Compagnie générale des eaux.						
	EMPLOIS NON GROUPÉS						
C	Agent de bureau	3e	8e	1/3	1/6	Aptitude technique spéciale.	
D	Chauffeur de chaudière	4e	1er	1/6	1/3	Idem.	
D	Gardien de bureau et planton	4e	6e	1/2	1/4	Idem.	
D	Ouvrier des filtres	4e	1er	1/6	1/3	Idem.	
D	Vérificateur	4e	1er	1/6	1/3	Idem.	
	Compagnie parisienne de l'air comprimé.						
	EMPLOIS NON GROUPÉS						
	Employé de l'administration (quittancier, teneur de livres).	3e	4e	1/2	1/4	Aptitudes physique et technique spéciales.	Service sédentaire.
	Employé technique (contrôleur, releveur de compteurs).	3e	2e	1/2	1/4	Idem.	Tout service concernant la production et la distribution de l'air comprimé.
	Ouvrier mécanicien	4e	1er	1/4	1/2	Idem.	Idem.
	Ouvrier chauffeur	4e	1er	1/4	1/2	Idem.	Idem.

MINISTÈRE DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Décrets du 10 juillet 1947 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décrets en date du 10 juillet 1947, rendus sur la proposition du ministre des postes, télégraphes et téléphones, et vu les déclarations du conseil de l'ordre en date du 1er juillet 1947 portant que les promotions et nominations des présents décrets sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés:

Au grade d'officier.

MM.

Laffay (Jean), directeur adjoint à l'administration centrale. Chevalier du 6 décembre 1933.

Jullienne (René-Emile-Paul-Olivier), directeur adjoint à l'administration centrale. Chevalier du 8 août 1936.

Ruault (Louis-Joseph-André), inspecteur général. Chevalier du 11 janvier 1933.

Le Bomin (Henri-Michel), inspecteur général. Chevalier du 26 juillet 1933.

Himbert (Marcel-Louis), ingénieur en chef régional à Orléans. Chevalier du 14 février 1934.

Rouvière (Jean-Raymond), ingénieur en chef régional à Toulouse. Chevalier du 30 janvier 1939.

Teisseire (Jules-Adolphe-Omer), médecin des postes, télégraphes et téléphones. Chevalier du 12 janvier 1932.

Au grade de chevalier.

MM.

Corillion (Roger-Germain), administrateur de 3e classe, chef adjoint du cabinet; 21 annuités de services civils et militaires.

Gemptel (Louis-Maurice), administrateur de classe exceptionnelle; 33 annuités de services civils et militaires.

Guiot (Jean-Baptiste), administrateur de classe exceptionnelle; 27 annuités de services civils et militaires.

Terras (Gustave-François-Alphonse), administrateur de classe exceptionnelle; 28 annuités de services civils et militaires.

Giblin (Roger-Adrien), ingénieur en chef à l'administration centrale; 29 annuités de services civils et militaires.

Boucher (Robert-Henri), administrateur de 1re classe; 33 annuités de services civils et militaires.

Reyroles (Paul-Pierre), ingénieur en chef régional à Dijon; 29 annuités de services civils et militaires.

Brachet (Jean-Baptiste-Auguste-Noël), directeur des services extérieurs à Perpignan; 35 annuités de services civils et militaires.

Deponthieu (Maurice-Albert), directeur des services extérieurs à Mézières; 41 annuités de services civils et militaires.

Brouland (Rober), directeur des services extérieurs à Colmar; 40 annuités de services civils et militaires.

Boyer (Emile-Jules), directeur des services extérieurs à Angers; 41 annuités de services civils et militaires.

Cantagrel (Marcel-Albert), directeur des services extérieurs à Châteauroux; 40 annuités de services civils et militaires.

Samson (Léon-Joseph), directeur des services extérieurs à Constantine; 44 annuités de services civils et militaires.

Caumont (Joseph-Gaston), directeur des services extérieurs à Amiens; 40 annuités de services civils et militaires.

Decaux (Bernard-François), ingénieur en chef à la direction du laboratoire national de radioélectricité; 29 annuités de services civils et militaires.

Desperbasque (Armand-Ambroise), inspecteur à Rennes; 27 annuités de services civils et militaires.

Ruban (Désiré-Pierre), inspecteur à Arras; 28 annuités de services civils et militaires.

Martinetti (Charles-Marie), receveur de 1re classe à Bastia; 42 annuités de services civils et militaires.

Jagou-Tricoum (Georges-Raymond-Marie), receveur de 3e classe à Paris-31; 41 annuités de services civils et militaires.

Jenot (Camille-Edmond), contrôleur au Mans-R.-P.; 37 annuités de services civils et militaires.

Mme Gerard, née Gerard (Léonie-Marie-Angélique-Lucie), surveillante au Cateau (Nord); 30 annuités de services civils.

Nadau (Marcel-Emile), commis principal aux bureaux ambulants de la ligne de l'Ouest; 22 annuités de services civils et militaires.

Monchamp (Jean-Pierre), chef d'équipe du service des lignes aériennes à Saint-Etienne; 37 annuités de services civils et militaires.

Cornille (Désiré), facteur à Douai; 28 annuités de services civils et militaires.

Fourage (Stanislas-Marie-Joseph), facteur à Nort-sur-Erdre (Loire-Inférieure); 29 annuités de services civils et militaires.

Muller (Louis-René), agent des lignes à Besançon; 35 annuités de services civils et militaires.

Waline (Marcel-Rémy-Auguste), professeur à la faculté de droit de Paris, professeur à l'école nationale supérieure des P. T. T. et à l'école nationale supérieure des télécommunications; 22 annuités de services civils et militaires.

Au titre de la mutualité.

M. Grimal (Georges-Joseph), facteur à Paris-IX; 38 annuités de services civils et militaires.

Délégation de signature.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Sur le rapport du secrétaire général des postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret du 9 mai 1947 portant nomination de nouveaux membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête:

Art. 1er. — M. Lapierre, sous-directeur chargé du service social, est habilité à signer au nom du ministre des postes, télégraphes et téléphones toutes décisions individuelles d'attribution de secours, dans la limite d'un maximum de 8.000 F par bénéficiaire.

Art. 3. — Le secrétaire général des postes, télégraphe et téléphones, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juillet 1947.

EUGÈNE THOMAS.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du mardi 15 juillet 1947.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Nomination, par suite de vacances, de membres appelés à figurer sur la liste des jurés de la Haute Cour de justice instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944, modifiée par la loi du 27 décembre 1945.

3. — Vote de la proposition de résolution de M. Bichet et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à réunir une commission chargée d'étudier la situation du cinéma en France (nos 1751-1911). — M. Bichet, rapporteur (sous réserve qu'il n'y ait pas débat).

4. — Suite de la discussion du projet de loi portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1947 (dépenses civiles) (Nos 1180-1556. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Séance du mardi 15 juillet.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent :

Galeries. — Depuis M. Cadi, jusques et y compris M. Casanova.

Tribunes. — Depuis M. Castellani, jusques et y compris M. Charpin.

Commission des finances.

Séance du vendredi 11 juillet 1947.

Présents. — MM. Pierre Abelin, Albert Aubry, Charles Barangé, Robert Bétolaud, Jean Blocquaux, Maurice Bourgès-Maunoury, Maurice Brillouet, André Burlot, Robert Buron, Georges Cogniot, Léon Dagain, Joseph Denais, Jacques Duclos, Marc Dupuy, Roger Dusseaulx, Félix Garcia, Gilles Gozard, Jacques Grésa, Jean-Moreau, René Lamps, Joseph Laniel, Max Lejeune, Maurice-Petsche, René Mayer, Pierre Mendès-France, Pierre Meunier, Bernard Paumier, Christian Pineau, Arthur Ramette, Paul Reynaud, Lionel de Tinguy, Auguste Tourtaud, Pierre Truffaut.

Excusé. — M. Jean-Raymond Guyon.

Suppléants. — MM. Dumet (de M. Tourtaud); Paul Viard (de M. Dusseaulx); Louis Bonnet (de M. Abelin); Mlle Dienesch (de M. Schneiter); Rincent (de M. Guyon J.-R.); Mokhtra (de Mme Rose Guérin); Mlle Rumeau (de M. Jacques Duclos); Thamier (de M. Ramette); Viatte (de M. Burlot); Arthaud (de M. Dupuy); Finet (de M. Abelin); Mlle Lamblin (de Mme Barangé); Marc Sangnier (de M. Dupraz).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Commission de la justice et de législation.

Séance du vendredi 11 juillet 1947.

Présents. — MM. Angeletti, Berger, Chautard, Citerne, Courant, Delahoutre, Desjardins, Dominjon, Gallet, Garet, Grimaud, Juge, Llante, Mabrut, Mondon, Montillot, Moro Giafferi (de), Péron (Yves), Peyrat, Rollin (Louis), Tinaud (Jean-Louis), Toujas.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du vendredi 11 juillet 1947.

Présents. — MM. Brault, Chastellain, Coudray, Devemy, Garet, Greffier, Halbout, Lareppe, Lenormand, Michaud (Louis) (Vendée), Michaut (Victor) (Seine-Inférieure), Midol, Nisse, Petit (Eugène) dit Claudius, Prot, Siefridt, Triboulet.

Excusé. — M. Kuehn.

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du vendredi 11 juillet 1947.

Présents. — MM. Audeguil, Castellani, Defferre, Devinat, Diallo (Yacine), Douala, Dumas (Joseph), Marc Dupuy (Gironde), Duveau, Félix-Tchicaya, Frédéric-Dupont, Gosnat, Guillon (Jean) (Indre-et-Loire), Horma ould Babona, Houphouet-Boigny, Juglas, Lamine-Gueye, Laurelli, Lisette, Malbrant, Mamadou Konate, Mamba Sano, Martine, Ninine, Tony Révillon, Senghor, Silvandre.

Suppléants — MM. Hamani Diori (de M. Césaire), Apithy (de M. Aku), Bayrou (de M. Caillavet).

Commission chargée d'enquêter sur les problèmes du vin.

Séance du vendredi 11 juillet 1947.

Présents — MM. Bégouin, Delcos, Farinez, Gros, Hulin, Olmi, Vée, Zunino.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le mercredi 16 juillet 1947, à dix heures (local de la commission des finances):

1° Rapport (n° 1992) de M. Jules Jullien sur le projet de loi (n° 1535) tendant à compléter la loi du 27 octobre 1946 relative à la composition et au fonctionnement du Conseil économique. (M. Jean-Raymond Guyon, rapporteur pour avis);

2° Communication du projet d'arrêté interministériel fixant les recettes et les dépenses à effectuer en marks et en schillings dans les zones françaises d'occupation d'Allemagne et d'Autriche au cours du deuxième trimestre de l'année 1947 (application de l'article 76 de la loi du 23 décembre 1946). (M. le rapporteur général);

3° Projet de loi (n° 1994) portant ouverture de crédits sur l'exercice 1947 en vue de l'attribution d'une allocation spéciale forfaitaire aux fonctionnaires civils, aux militaires et agents de l'Etat. (M. le rapporteur général.)

La commission de la justice et de législation se réunira le mardi 15 juillet 1947, à onze heures (local de la commission, n° 250):

Suite de l'examen du rapport de M. Grimaud sur le projet, les propositions de loi et de résolution relatifs aux loyers de locaux d'habitation ou à usage professionnel (n°s 779, 22, 23, 57, 92, 95, 509, 633, 974, 1514, 1832, 1833, 270).

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mardi 15 juillet 1947, à quinze heures trente (local de la commission, n° 254):

Rapport de M. Lamine-Gueye sur les grands conseils d'Afrique occidentale française et d'Afrique équatoriale française. — Examen des articles réservés.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du jeudi 17 juillet 1947.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant création de postes préfectoraux pour les départements d'outre-mer et ouverture de crédits correspondants. (N° 414, année 1947. — M. Sablé, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à proroger jusqu'au 31 décembre 1947 la période d'application de l'article 2 de la loi du 19 mars 1946 tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française, modifié par l'article 84 de la loi n° 46-2914 du 23 décembre 1946. (N° 413, année 1947. — M. N..., rapporteur.)

3. — Nomination de trois membres de la commission supérieure des comités d'entreprises.

4. — Vote de la proposition de résolution de M. René Simard et des membres de la commission de l'agriculture tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures nécessaires pour engager les cultivateurs à semer du seigle pour faciliter la soudure en 1948. (N°s 336 et 349, année 1947. — M. René Simard, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Lero, Sablé, Adrien Baret, Colardeau et des membres du groupe communiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à transformer l'école pratique de commerce et d'industrie de Fort-de-France (Martinique) en école nationale professionnelle des Antilles. (N°s 114 et 343, année 1947. — M. Lero, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de résolution de M. Jullien tendant à inviter le Gouvernement à mettre en œuvre au plus tôt les moyens matériels et de personnel nécessaires à un contrôle aérien efficace. (N°s 89 et 248, année 1947. — M. Paul Jouve, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Rotinat, Teyssandier et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines tendant à inviter le Gouvernement à réunir dans le plus bref délai la commission consultative de la revalorisation de la retraite du combattant et à accélérer les travaux de cette commission. (N°s 274 et 397, année 1947. — M. Gadoin, rapporteur.)

8. — Suite de la discussion de la proposition de résolution de M. Jullien tendant à inviter le Gouvernement à étudier la possibilité pour les retraités de l'armée remplissant certaines conditions, de racheter leur retraite par un versement unique en capital. (N°s 101, 229 et 337, année 1947. — M. Jullien, rapporteur; et n° 256, année 1947. — Avis de la commission des finances. — M. Reverbori, rapporteur; et n° , année 1947. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. N..., rapporteur.)

9. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Bordeneuve, Dulin, et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux industries de la conserve alimentaire, et par priorité aux conserveurs de légumes, les emballages métalliques qui sont indispensables au conditionnement de tous les produits et notamment des légumes mis à leur disposition. (N°s 297 et 334, année 1947. — M. Paumelle, rapporteur; et n° , année 1947. — Avis de la commission de l'agriculture. — M. Dulin, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er *étage.* — Depuis M. Verdeille, jusques et y compris M. Alric.

Tribunes. — Depuis M. Edouard Amiot, jusques et y compris Mme Brossolette.

Commission des finances.

1re *séance du vendredi 11 juillet 1947.*

Présents. — MM. Boyer (Jules), Cardonne (Gaston), Courrière, Dorey, Gerber (Marc), Janton, Lacaze (Georges), Laffargue, Landaboure, Monnet, Poher, Vieljeux.

Assistait à la séance. — M. Armengaud (au titre de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales).

2e *séance du vendredi 11 juillet 1947.*

Présents. — MM. Avinin, Boyer (Jules), Cardonne (Gaston), Courrière, Dorey, Gerber (Marc), Janton, Lacaze (Georges), Laffargue, Landaboure, Monnet, Poher, Thomas (Jean-Marie), Vieljeux.

Assistait à la séance. — Mme Devaud (au titre de la commission du travail et de la sécurité sociale.)

Commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression).

Séance du vendredi 11 juillet 1947.

Présents. — MM. Claeys, Dassaud, Fournier, Fourre, Gadoin, Gatuing, Glauque, Helleu, Mendille (de), Mmes Oyon, Pican, MM. Sauvertin, Teyssandier.

Excusés. — MM. Ascensio, Bellon, Bossanne (André), Bosson (Charles), Brier, Mme Cardot (Marie-Hélène), MM. Coste (Charles), Jullien, Laffargue, Leurel, Mermet-Guyennet, Romain (André), Salvago, Thomas (Jean-Marie), Toure (Fodé Mamadou), Vilhet, Vittori.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le jeudi 17 juillet 1947, à neuf heures (local n° 274):

I. — Suite de la discussion des projets de rapport de M. Rochereau:

1° Sur la proposition de résolution (n° 68) tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires à établir à l'intérieur des frontières la libre circulation partielle des devises et du métal-or devant servir à l'acquisition de biens d'origine étrangère susceptibles d'accroître le potentiel économique national;

2° Sur la proposition de résolution (n° 69) tendant à inviter le Gouvernement: *a*) à réaliser dans toutes les entreprises l'association du personnel à l'augmentation du rendement par l'institution d'un sursalaire collectif à forme progressive exempt de tout prélèvement; *b*) à étudier la revision de certains taux d'impôts qui font apparaître l'inutilité de l'effort.

II. — Discussion du projet de rapport de Mlle Trinquier sur la proposition de résolution (n° 112) tendant à inviter le Gouvernement à réduire l'exportation des voitures automobiles tant que les besoins du marché intérieur ne seront pas satisfaits.

III. — Nomination d'un rapporteur du projet de loi (n° 1786 A. N.) tendant à autoriser le Gouvernement à ratifier: 1° l'arrangement de Neuchâtel du 8 février 1947; 2° l'accord franco-américain du 4 avril 1947, relatifs à la conservation et à la restauration des droits de propriété industrielle atteints par la deuxième guerre mondiale, en vue d'une discussion d'urgence.

IV. — Questions diverses.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le mercredi 16 juillet 1947, à dix-sept heures (local n° 207):

I. — Suite de la discussion du rapport de M. Baron sur sa proposition de résolution (n° 285) relative aux voyages des jeunes Français résidant à l'étranger.

II. — Désignation d'un rapporteur du projet de loi (n° 469), adopté par l'Assemblée nationale, modifiant les lois du 19 juillet 1889 et du 25 juillet 1893 sur les dépenses ordinaires de l'instruction primaire publique et les traitements du personnel de ce service.

III. — Questions diverses.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le jeudi 17 juillet 1947, à dix heures (local n° 207):

I. — Suite de la discussion du rapport de Mme Rollin sur sa proposition de résolution (n° 278) tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures nécessaires pour que les sommes dues au titre des allocations familiales et de salaire unique soient versées entre les mains de la mère de famille.

II. — Echange de vues sur la coordination des services sociaux.

III. — Présentation par Mme Pican d'une proposition de résolution relative à la question de l'allaitement maternel.

IV. — Rapport de M. Lafay sur la proposition de résolution (n° 34) de M. Landry relative à la rééducation des enfants déficients.

V. — Rapports de M. Pernot et de Mme Dumont sur les propositions de résolution (n°s 38 et 287) relatives aux femmes seules chargées d'enfants.

VI. — Questions diverses.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira: 1° le mardi 15 juillet 1947, à quinze heures trente; 2° le mercredi 16 juillet 1947, à dix heures quinze (local n° 202).

Examen officieux du projet de loi portant amnistie.

La commission d'enquête sur les opérations électorales des Etablissements français de l'Inde (élection de M. Callacha Subbiah) est convoquée pour se constituer le jeudi 17 juillet 1947, à la suspension de la séance publique, ou, à défaut de suspension, un quart d'heure après l'issue de la séance publique.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'économie nationale et ministère de la production industrielle.

Avis aux importateurs de matériaux de construction en provenance des Pays-Bas.

En application de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 10 mai 1947, les licences individuelles seront délivrées pour les produits ci-dessous pour le reliquat des contingents mis en appel d'offres. Les demandes d'autorisation d'importation accompagnées d'une facture *pro-forma* ou d'un télégramme du vendeur en tenant lieu devront être adressées à l'office des changes (sous-direction des licences), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), en se conformant aux modalités suivantes:

Numéro du poste

95 Faïence sanitaire. — Les demandes d'autorisation d'importation, qui seront examinées au fur et à mesure de leur présentation, peuvent être déposées dès maintenant.

96 Faïence ornementale, carreaux de revêtements. — Les demandes d'autorisation, qui seront examinées au fur et à mesure de leur présentation, peuvent être déposées dès maintenant.

97 Treillage céramique. — Les demandes d'autorisation d'importation, qui seront examinées au fur et à mesure de leur présentation, peuvent être déposées dès maintenant.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Publication des recettes.

I. — Evaluation des recettes de la vingt-cinquième semaine du 21 au 27 juin 1947.

(En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1947 — Recettes évaluées	1946 — Recettes comptables	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1947 — En valeur absolue	1947 — Pourcentage	1946 — En valeur absolue	1946 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	818.660	637.983	180.677	28,3		
Bagages et consigne	16.030	11.337	4.693	41,4		
Colis postaux, petits colis	88.540	71.156	17.384	24,4		
Marchandises (détail et wagons)	1.457.980	1.001.995	455.985	45,5		
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	2.381.210	1.722.471	658.739	38,2		

II. — Evaluation des recettes au 27 juin 1947.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 avril 1947.	RECETTES évaluées du 1er mai au 27 juin 1947.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 27 juin 1947.	RECETTES comptables du 1er janvier au 27 juin 1946.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1947 — En valeur absolue	1947 — Pourcentage	1946 — En valeur absolue	1946 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	10.726.241	5.869.615	16.595.856	12.690.138	3.905.718	30,8		
Bagages et consigne	191.216	108.885	300.101	246.655	53.446	21,7		
Colis postaux, petits colis	1.412.985	662.033	2.075.018	1.764.333	310.685	17,6		
Marchandises (détail et wagons)	24.555.825	10.663.364	35.219.189	19.700.816	15.518.373	78,8		
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	36.886.267	17.303.897	54.190.164	34.401.942	19.788.222	57,5		

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* PIERRE CASSAGNEAU.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Compagnie des Eaux de la Banlieue de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 30.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 1, RUE PAGÈS, SURESNES
R. C.: Seine 257456 B.

OBLIGATIONS 4 1/2 0/0 1931

Amortissement 1947.

Numéros des 333 obligations sorties au seizième tirage effectué le 19 mai 1947, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris.

62 76 82 88 99 102 113 115
122 127 149 156 171 189 204 217
224 225 226 267 268 281 285 302
316 421 427 428 435 517 531 533
558 562 583 586 628 637 663 695
676 681 744 746 795 824 874 907
929 934 944 945 958 985 1.020 1.023
1.025 1.026 1.035 1.046 1.058 1.060 1.066 1.078
1.090 1.093 1.094 1.095 1.107 1.125 1.213 1.220
1.259 1.270 1.299 1.308 1.358 1.360 1.374 1.376
1.388 1.406 1.414 1.415 1.419 1.489 1.513 1.514
1.536 1.541 1.549 1.587 1.592 1.615 1.653 1.665
1.670 1.671 1.768 1.796 1.812 1.818 1.871 1.897
1.930 1.938 1.946 1.954 1.961 1.980 1.982 2.014
2.044 2.045 2.052 2.071 2.075 2.081 2.087 2.104
2.109 2.119 2.164 2.166 2.172 2.176 2.180 2.239
2.243 2.254 2.352 2.354 2.359 2.380 2.581 2.412
2.413 2.421 2.424 2.470 2.511 2.535 2.546 2.605
2.609 2.612 2.614 2.616 2.621 2.624 2.627 2.648
2.652 2.657 2.663 2.665 2.684 2.695 2.700 2.714
2.717 2.720 2.740 2.794 2.802 2.844 2.868 2.871
2.882 2.883 2.897 2.905 2.906 2.917 2.949 2.953
2.955 3.000 3.003 3.015 3.057 3.059 3.080 3.081
3.124 3.130 3.132 3.141 3.149 3.166 3.170 3.171
3.187 3.189 3.202 3.225 3.240 3.258 3.285 3.304
3.312 3.322 3.341 3.312 3.376 3.377 3.422 3.437
3.441 3.442 3.470 3.496 3.512 3.513 3.531 3.582
3.584 3.594 3.611 3.643 3.662 3.667 3.668 3.693
3.859 3.862 3.869 3.877 3.888 3.943 3.973 3.991
4.001 4.002 4.009 4.021 4.031 4.032 4.036 4.063
4.064 4.071 4.074 4.078 4.083 4.087 4.104 4.116
4.156 4.165 4.183 4.207 4.211 4.223 4.226 4.227
4.229 4.240 4.251 4.275 4.292 4.299 4.303 4.304
4.321 4.322 4.324 4.334 4.335 4.337 4.370 4.386
4.392 4.409 4.433 4.437 4.439 4.446 4.450 4.459
4.472 4.482 4.491 4.507 4.509 4.538 4.561 4.562
4.578 4.580 4.590 4.597 4.609 4.614 4.618 4.625
4.627 4.642 4.651 4.655 4.657 4.668 4.696 4.705
4.727 4.734 4.741 4.749 4.769 4.770 4.782 4.785
4.789 4.803 4.808 4.809 4.819 4.828 4.830 4.832
4.842 4.848 4.860 4.861 4.869 4.881 4.884 4.889
4.901 4.934 4.935 4.943 4.949

Les obligations désignées par le sort seront remboursables au pair, sous déduction des impôts en vigueur, à partir du 1er juillet 1947, aux établissements ci-dessous désignés:

Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris;
Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris.

Numéros des obligations sorties aux tirages antérieurs et restant à rembourser au 31 décembre 1946.

70, 91, 105, 124, 131, 150, 166 (15e tirage) — 176, 178, 186, 211 (14e) — 218, 265, 277, 278 (15e) — 279, 301, 305, 315 (11e) — 320 (15e) — 349, 350, 363 (14e) — 382 (13e) — 384 (15e) — 385 (13e) — 407, 437 (14e) — 438, 439 (15e) — 462, 471 (14e) — 478 (15e) — 483 (14e) — 484, 486 (15e) — 518, 519 (14e) — 521 (13e) — 525 (14e) — 539 (13e) — 540, 541 (14e) — 548 (15e) — 571, 591 (14e) — 627, 629, 651 (15e) — 667, 672, 679 (13e) — 681, 688, 697, 714 (15e) — 716 (14e) — 725, 727 (15e) — 729 (13e) — 733, 736, 741, 748 (15e) — 755 (14e) — 777, 779 (15e) — 782 (14e) — 786, 787, 793 (15e) — 811 (12e) — 817 (15e) — 825 (14e) — 826 (10e) — 828, 830 (11e) — 832 (14e) — 833 (12e) — 834 (15e) — 836, 840 (15e) — 841 (11e) — 842 (15e) — 845 (11e) — 846, 850, 859 (15e) — 872 (14e) — 900, 901, 903 (15e) — 905, 910, 915, 917 (14e) — 918 (13e) — 935, 940, 946, 951, 954 (14e) — 955 (15e) — 960 (14e) — 962 (13e) — 966, 969 (14e) — 982 (15e) — 989 (14e) — 991 (15e) — 996, 1.010 (14e) — 1.014 (12e) — 1.018 (14e) — 1.022, 1.041, 1.042, 1.067 (15e) — 1.070 (14e) — 1.081 (15e) — 1.091, 1.102, 1.115, 1.117 (14e) — 1.196, 1.198 (15e) — 1.204, 1.206 (14e) — 1.209 (12e) — 1.211 (14e) — 1.212 (13e) — 1.223 (14e) — 1.224 (15e) — 1.244, 1.249 (13e) — 1.251, 1.252 (14e) — 1.258, 1.260 (15e) — 1.269 (14e) — 1.275 (13e) — 1.278 (15e) — 1.286 (12e) — 1.287 (15e) — 1.289, 1.293 (14e) — 1.307, 1.364, 1.365 1.369, 1.375, 1.379, 1.393 (15e) — 1.407, 1.409 (14e) — 1.412, 1.416, 1.418 (15e) — 1.421, 1.481, 1.490, 1.495 (14e) — 1.499 (15e) — 1.501 (14e) — 1.512 (13e) — 1.528 (14e) — 1.535, 1.537 (15e) — 1.538 (14e) — 1.539 (15e) — 1.543 (14e) — 1.545, 1.546, 1.548 (15e) — 1.550, 1.584 (14e) — 1.588 (15e) — 1.589 (13e) — 1.602 (15e) — 1.612 (13e) — 1.644, 1.655 (14e) — 1.656, 1.660 (15e) — 1.666 (14e) — 1.675 (11e) — 1.676 (14e) — 1.682, 1.684 (15e) — 1.733, 1.750, 1.755, 1.757 (14e) — 1.765 (15e) — 1.770 (13e) — 1.771 (12e) — 1.799, 1.807, 1.811 (15e) — 1.817 (14e) — 1.823 (15e) — 1.830, 1.834, 1.838, 1.850 (14e) — 1.852 (13e) — 1.872, 1.880 (15e) — 1.894 (14e) — 1.895 (15e) — 1.915, 1.925, 1.928 (14e) — 1.929 (12e) — 1.931, 1.934 (15e) — 1.936 (14e) — 1.939 (15e) — 1.948 (14e) — 1.949 (13e) — 1.958, 1.962, 1.965, 1.969 (14e) — 1.970, 1.973 (15e) — 1.974, 1.976 (14e) — 1.977, 1.979 (15e) — 1.981 (14e).

2.000, 2.006 (15e) — 2.013 (14e) — 2.019, 2.034, 2.042, 2.043, 2.050, 2.061, 2.079 (15e) — 2.082 (14e) — 2.083, 2.106, 2.112, 2.125 (15e) — 2.151 (14e) — 2.157, 2.167, 2.168 (15e) — 2.174 (14e) — 2.175 (15e) — 2.181 (14e) — 2.189, 2.192, 2.196 (15e) — 2.217 (14e) — 2.218 (15e) — 2.225, 2.226, 2.229 (13e) — 2.230, 2.234 (14e) — 2.251 (15e) — 2.255 (11e) — 2.258 (14e) — 2.259 (15e) — 2.261 (14e) — 2.263 (13e) — 2.266 (12e — 2.267 (10e) — 2.268 (11e) — 2.269 (9e) — 2.271 (14e) — 2.280 (15e) — 2.283 (10e) — 2.288 (15e) — 2.290 (13e) — 2.294 (14e) — 2.301, 2.308, 2.357 (15e) — 2.420 (14e) — 2.433, 2.437 (15e) — 2.469, 2.513 (14e) — 2.515 (13e) — 2.518, 2.589 (14e) — 2.615, 2.617 (15e) — 2.619, 2.631 (14e) — 2.632 (15e) — 2.633 (14e) — 2.636 (11e) — 2.637 (12e) — 2.651, 2.656, 2.667 (15e) — 2.683, 2.686 (14e) — 2.689 (13e) — 2.692, 2.698, 2.702, 2.718, 2.734 (15e) — 2.735 (14e) — 2.737 (15e) — 2.738, 2.739 (13e) — 2.744 (14e) — 2.751 (13e) — 2.762, 2.769, 2.770, 2.784 (15e) — 2.785, 2.804, 2.803 (14e) — 2.806 (10e) — 2.807 (9e) — 2.808 (10e) — 2.811, 2.817 (14e) — 2.847 (11e) — 2.866, 2.867 (15e) — 2.874 (14e) — 2.879, 2.880, 2.890 (15e) — 2.893 (13e) — 2.894 (14e) — 2.909, 2.914, 2.916, 2.924 (15e) — 2.925, 2.933, 2.938 (14e) — 2.940, 2.996 (15e) — 3.005 (14e) — 3.008 (15e) — 3.058 (14e) — 3.066 (15e) — 3.067, 3.069 (14e) — 3.082 (15e) — 3.083, 3.085 (13e) — 3.108 (14e) — 3.114, 3.120, 3.126, 3.129 (15e) — 3.136, 3.144 (14e) — 3.152 (15e) — 3.155, 3.158, 3.162, 3.163 (14e) — 3.179 (15e) — 3.186 (14e) — 3.190, 3.194 (15e) — 3.195 (14e) — 3.201 (12e) — 3.204, 3.241, 3.243, 3.259 (15e) — 3.269, 3.290 (14e) — 3.292, 3.300, 3.302, 3.310, 3.318 (15e) — 3.320 (13e) — 3.327 (15e) — 3.331 (14e) — 3.334 (15e) — 3.340, 3.345 (14e) — 3.352 (15e) — 3.353 (14e) — 3.418 (15e) — 3.421 (10e) — 3.423 (13e) — 3.435, 3.438 (15e) — 3.439 (14e) — 3.443 (13e) — 3.444, 3.447, 3.452 (14e) — 3.468 (15e) — 3.476 (14e) — 3.497, 3.499, 3.505, 3.506 (15e) — 3.514 (14e) — 3.537 (15e) — 3.580 (13e) — 3.592 (14e) — 3.600 (13e) — 3.602 (14e) — 3.621, 3.634, 3.644, 3.646, 3.657, 3.658 (15e) — 3.663, 3.666, 3.675 (14e) — 3.691, 3.701, 3.709, 3.716 (15e) — 3.819, 3.820 (14e) — 3.823, 3.826, 3.833 (15e) — 3.837, 3.853, 3.858 (14e) — 3.874 (15e) — 3.882 (14e) — 3.887 (15e) — 3.947 (14e) — 4.006, 4.039, 4.076, 4.077, 4.080, 4.084, 4.085, 4.092, 4.094 (15e) — 4.102 (14e) — 4.103, 4.117, 4.120, 4.133, 4.138, 4.155, 4.182, 4.186, 4.195, 4.206, 4.213, 4.220, 4.221, 4.234, 4.239, 4.254, 4.255, 4.270, 4.286, 4.306, 4.310, 4.315, 4.327, 4.336, 4.367, 4.371, 4.380, 4.399, 4.402, 4.412, 4.413, 4.416, 4.423, 4.431, 4.435, 4.451, 4.452, 4.481, 4.486, 4.498, 4.501, 4.536, 4.541, 4.551 4.560, 4.565, 4.574, 4.587, 4.593 (15e) — 4.606, 4.607 (13e) — 4.611, 4.623, 4.631 (14e) — 4.658, 4.797, 4.817, 4.818, 4.820, 4.835, 4.837 (15e) — 4.838 (14e) — 4.839 (15e) — 4.844 (14e) — 4.846, 4.847, 4.852 (15e) — 4.853, 4.863 (14e) — 4.868 (15e) — 4.882, 4.905, 4.910 (14e) — 4.917, 4.919, 4.936, 4.944 (15e) — 4.975, 4.978 (14e) — 4.987, 4.996 (15e) — 4.999 (11e).

BRASSERIE ET MALTERIE DU FORT-CARRÉ

SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL: 20.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: SAINT-DIZIER (HAUTE-MARNE)

Obligations 4,25 0/0 1944.

Amortissement 1947.

MM. les porteurs d'obligations sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé au rachat des 60 obligations prévues au tableau d'amortissement pour l'année 1947.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort pour cet amortissement.

Numéros sortis au tirage antérieur et non encore remboursés.

Tirage du 20 juillet 1945.

283 541 579 2.025 2.078 2.514 2.513 2.586 2.675 3.649 3.844

MAISON REMOND

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.900.000 F

SIÈGE SOCIAL: 7, RUE DE LA PAIX, PARIS

R. C.: Seine 54079.

OBLIGATIONS CONCORDATAIRES 4 0/0 1935 de 100 F.

Amortissement 1947.

Liste numérique des 820 obligations amorties au tirage du 9 juin 1947 et remboursables le 1er juillet 1947 au pair, au siège social de la société, 7, rue de la Paix, à Paris.

21 à 30 — 150 — 181 à 190 — 281 à 290 — 341 à 350 — 721 à 730 — 801 à 810 — 851 à 860 — 911 à 920 — 1.091 à 100 — 1.261 à 270 — 1.391 à 400 — 1.421 à 430 — 1.691 à 700 — 1.981 à 990 — 2.161 à 170 — 2.231 à 240 — 2.411 à 420 — 2.581 à 590 — 2.621 à 630 — 2.811 à 820 — 2.831 à 840 — 2.871 à 880 — 2.901 à 910 — 2.971 à 980 — 3.281 à 290 — 3.401 à 410 — 3.621 à 630 — 3.651 à 660 — 3.831 à 840 — 4.441 à 450 — 4.631 à 670 — 4.781 à 790 — 5.171 à 180 — 5.361 à 370 — 5.451 à 460 — 5.621 à 630 — 5.671 à 679 — 5.711 à 720 — 5.781 à 790 — 6.071 à 080 — 6.141 à 150 — 6.281 à 290 — 6.431 à 440 — 6.581 à 590 — 6.631 à 640 — 6.751 à 760 — 7.111 à 150 — 7.191 à 200 — 7.601 à 610 — 7.611 à 620 — 7.751 à 760 — 7.801 à 810 — 8.121 à 130 — 8.371 à 380 — 8.411 à 420 — 9.121 à 130 — 9.931 à 940 — 10.411 à 450 — 10.561 à 570 — 10.591 à 600 — 10.601 à 610 — 10.861 à 870 — 10.931 à 940 — 10.951 à 960 — 10.971 à 980 — 11.471 à 480 — 11.491 à 500 — 11.521 à 630 — 11.651 à 650 — 11.881 à 890 — 11.901 à 910 — 12.111 à 120 — 12.191 à 200 — 12.601 à 610 — 12.631 à 640 — 13.271 à 280 — 13.461 à 470 — 13.651 à 660 — 14.471 à 480 — 14.611 à 620 — 14.621 à 630 — 14.791 à 800.

Liste numérique des obligations 4 0/0 1935 amorties aux tirages antérieurs à 1947 et non encore remboursées.

Tirage 1940.

1.111 — 2.761 à 770 — 2.781 à 790 — 2.791 à 800 — 3.240 — 6.201 à 206 — 7.771 à 780 — 8.801 à 810 — 8.831 à 840 — 10.621 à 630 — 11.301 — 13.981 à 990 — 13.998 à 14.000 — 14.401 à 410.

Tirage 1941.

3.151 — 3.155 — 3.160 — 6.771 à 780 — 8.451 à 456 — 8.622 à 630 — 8.731 à 740 — 8.851 à 857 — 8.981 à 983 — 9.471 à 480 — 12.651 à 660 — 12.661 à 670 — 13.670 — 14.807 à 810.

Tirage 1942.

889 et 890 — 3.013 et 014 — 4.131 à 137 — 9.412 — 9.415 à 419 — 10.491 à 500 — 10.631 à 640 — 13.701 à 705 — 14.657 à 660.

Tirage 1943.

91 à 100 — 1.311 à 320 — 2.391 — 4.551 à 560 — 4.641 à 650 — 5.091 à 100 — 8.231 à 240 — 8.601 à 610 — 8.841 à 850 — 8.912 et 913 — 9.141 à 142 — 9.144 à 147 — 9.301 à 305 — 9.401 à 410 — 9.411 — 9.413 et 414 — 9.481 à 490 — 10.770 — 12.641 à 650 — 13.121 à 130.

Tirage 1944.

2.351 à 360 — 3.591 et 592 — 4.571 à 580 — 4.591 à 600 — 5.141 à 143 — 6.306 à 310 — 7.721 à 730 — 7.781 à 790 — 7.931 et 932 — 7.934 à 940 — 8.181 à 184 — 8.271 à 280 — 8.501 à 510 — 8.821 à 830 — 9.293 à 300 — 9.921 à 930 — 13.351 à 360 — 13.713 à 720 — 13.811 à 820 — 14.307 à 310 — 14.491 à 500.

Tirage 1945.

1.590 — 1.821 à 830 — 1.991 à 2.000 — 2.341 à 350 — 2.500 — 2.701 à 710 — 3.253 à 256 — 3.371 à 380 — 3.721 à 730 — 3.821 à 830 — 4.101 à 110 — 4.191 à 200 — 4.561 à 570 — 4.721 à 730 — 4.745 à 750 — 4.794 à 800 — 4.931 à 940 — 5.181 à 190 — 5.301 à 310 — 5.641 à 650 — 5.810 — 5.851 à 860 — 6.261 à 270 — 6.321 à 326 — 6.791 à 796 — 7.101 à 110 — 7.851 à 860 — 7.941 à 950 — 7.951 à 956 — 8.221 à 230 — 8.471 à 480 — 8.561 à 570 — 8.631 à 640 — 8.641 à 650 — 9.001 à 010 — 9.911 à 920 — 10.501 à 510 — 10.981 à 990 — 11.031 à 040 — 11.071 à 080 — 11.311 à 320 — 11.351 à 360 — 12.151 à 160 — 12.221 à 230 — 13.401 à 410 — 14.261 à 264 — 14.441 à 450 — 14.771 à 778.

Tirage 1946.

71 à 77 — 211 à 220 — 291 à 300 — 571 à 580 — 691 à 700 — 751 à 760 — 931 — 1.281 à 290 — 1.934 à 940 — 2.321 à 330 — 3.121 à 130 — 3.181 à 190 — 3.336 à 340 — 3.441 à 450 — 3.561 à 570 — 3.811 à 820 — 4.111 à 120 — 4.271 à 280 — 4.359 et 360 — 4.458 à 460 — 4.631 à 640 — 5.594 à 600 — 5.871 à 880 — 5.951 — 6.281 à 290 — 6.656 à 660 — 6.991 à 995 — 7.071 à 080 — 7.201 à 210 — 7.531 à 540 — 7.841 à 850 — 8.213 à 220 — 8.241 à 250 — 8.571 à 580 — 9.321 à 330 — 9.341 — 9.491 à 500 — 9.731 à 740 — 9.941 à 950 — 10.404 à 410 — 10.521 à 530 — 10.771 à 780 — 10.811 à 830 — 11.141 à 150 — 11.181 à 190 — 11.951 à 960 — 12.681 à 690 — 13.105 à 110 — 13.201 à 210 — 13.281 à 290 — 13.291 à 300 — 13.321 à 330 — 13.541 à 550 — 13.791 à 800 — 14.281 à 285 — 14.411 à 420 — 14.811 à 820.

LIP

Société anonyme d'horlogerie

AU CAPITAL DE 4.001.200 F

SIÈGE SOCIAL:

6, RUE DES CHALETS, BESANÇON (DOUBS)

R. C.: Besançon n° 1868.

Liste numérique des soixante-dix-sept obligations 4 0/0 1945 amorties au deuxième tirage du 12 mai 1947 et remboursables à 2.000 F à partir du 15 juillet 1947.

41 à 45 — 101 à 105 — 201 à 205 — 531 à 535 — 626 à 630 — 656 à 660 — 986 à 990 — 1.016 à 020 — 1.236 à 240 — 1.316 à 320 — 1.366 à 370 — 1.371 à 375 — 1.659 à 660 — 1.826 à 830 — 2.286 à 290 — 2.436 à 440.

Liste des obligations 4 0/0 1945 amorties au tirage du 7 mai 1946 et non encore remboursées.

266 à 270 — 301 à 305 — 366 à 370 — 376 à 380 — 446 à 450 — 861 à 865 — 906 à 910 — 1.421 à 425 — 1.526 à 530 — 1.596 à 600 — 1.701 à 705 — 1.786 à 790 — 1.911 à 915 — 1.926 à 930 — 2.271 à 275 — 2.376 à 380 — 2.456 à 460.

Société anonyme française " ETERNIT "

CAPITAL: 52.260.000 F.

SIÈGE SOCIAL: PROUVY-THIANT (NORD)

Registre du commerce: Seine 286343 B.

Liste numérique des 500 obligations 5 1/2 0/0 1939 sorties au huitième tirage d'amortissement, effectué le 18 juin 1947.

651 à 660 — 791 à 800 — 1.021 à 1.030 — 1.561 à 1.570 — 1.651 à 1.660 — 1.821 à 1.830 — 1.831 à 1.840 — 2.251 à 2.260 — 2.271 à 2.280 — 2.591 à 2.600 — 2.611 à 2.620 — 2.811 à 2.820 — 4.041 à 4.050 — 4.191 à 4.200 — 4.411 à 4.420 — 4.621 à 4.630 — 4.751 à 4.760 — 5.301 à 5.310 — 6.001 à 6.010 — 6.051 à 6.060 — 6.111 à 6.120 — 6.141 à 6.150 — 6.451 à 6.460 — 6.301 à 6.310 — 6.421 à 6.430 — 6.521 à 6.530 — 6.701 à 6.710 — 6.731 à 6.750 — 6.951 à 6.960 — 7.041 à 7.050 — 7.161 à 7.170 — 7.271 à 7.290 — 7.511 à 7.520 — 7.521 à 7.530 — 7.681 à 7.690 — 8.141 à 8.150 — 8.441 à 8.450 — 8.721 à 8.730 — 8.931 à 8.940 — 8.991 à 9.000 — 9.151 à 9.160 — 9.541 à 9.550 — 9.701 à 9.710 — 9.721 à 9.730 — 10.231 à 10.240 — 10.441 à 10.450 — 10.721 à 10.730 — 10.791 à 10.800 — 10.981 à 10.990 — 11.941 à 11.950.

Le remboursement de ces obligations s'effectuera à partir du 20 juillet 1947.

Liste de rappel des obligations 5 1/2 0/0 1939 sorties à des tirages antérieurs et non remboursées à la date du 17 juin 1947.

61 à 80 — 91 et 92 — 157 à 160 — 233 à 240 — 391 à 400 — 401 à 406 — 441 à 448 — 681 à 690 — 771 à 780 — 781 à 783 — 787 à 790 — 881 à 888 — 951 à 960 — 971 à 973 — 977 à 980 — 1.066 à 1.070 — 1.181 à 1.188 — 1.776 et 1.777 — 1.811 à 1.820 — 1.921 à 1.930 — 2.212 et 2.213 — 2.981 à 3.000 — 3.161 à 3.170 — 3.257 à 3.259 — 3.261 à 3.263 — 3.267 — 3.270 — 3.321 — 3.381 à 3.388 — 3.581 — 3.632 à 3.640 — 3.841 à 3.850 — 3.897 à 3.900 — 4.081 à 4.088 — 4.099 à 4.100 — 4.121 à 4.130 — 4.228 à 4.230 — 4.241 et 4.242 — 4.451 à 4.459 — 4.462 et 4.463 — 4.531 à 4.540 — 4.731 à 4.740 — 4.964 à 4.966 — 5.131 à 5.134 — 5.221 à 5.230 — 5.241 à 5.248 — 5.285 et 5.286 — 5.479 — 5.501 — 5.504 à 5.510 — 5.601 à 5.610 — 5.629 et 5.630 — 5.682 à 5.690 — 5.725 à 5.728 — 5.791 à 5.794 — 5.800 — 5.834 — 5.840 — 5.841 à 5.844 — 5.847 à 5.849 — 5.931 à 5.933 — 5.951 à 5.954 — 6.131 — 6.344 à 6.346 — 6.630 — 6.631 à 6.639 — 6.903 à 6.910 — 7.001 à 7.010 — 7.101 à 7.110 — 7.221 à 7.228 — 7.253 et 7.254 — 7.260 — 7.423 et 7.424 — 7.429 et 7.430 — 7.595 et 7.596 — 7.671 — 7.969 — 8.151 à 8.154 — 8.160 — 8.171 à 8.180 — 8.271 à 8.280 — 8.361 à 8.368 — 8.818 à 8.820 — 9.431 à 9.440 — 9.573 à 9.576 — 9.579 et 9.580 — 9.600 — 9.741 à 9.750 — 9.921 à 9.923 — 10.039 et 10.040 — 10.093 et 10.094 — 10.096 à 10.098 — 10.370 — 10.411 à 10.415 — 10.471 — 10.474 à 10.480 — 10.583 et 10.584 — 10.587 à 10.590 — 10.662 à 10.670 — 11.112 — 11.198 et 11.199 — 11.216 à 11.219.

Les FILS de CESAR POLLET

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

AU CAPITAL DE 25.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 38, RUE NAIN, ROUBAIX (NORD)

R. C.: Roubaix n° 11831.

Obligations de 2.000 *F* 4 1/4 0/0 1944.

Troisième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 189 obligations 4 1/4 0/0 1944 dont l'amortissement est prévu au 15 août 1947.

En conséquence il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1945 et 1946 ont été effectués par rachats en Bourse.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du* 27 *octobre* 1944.)

ETABLISSEMENTS MAUREL & PROM

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 50.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 18, RUE PORTE-DIJEAUX, BORDEAUX

R. C.: Bordeaux n° 716 B.

Deuxième amortissement du 1er juillet 1947.

Usant de la faculté qu'ils se sont réservés lors de l'émission de leurs obligations 5 0/0 1935 de 1.000 F, les établissements Maurel et Prom ont utilisé en rachats en Bourse et de gré à gré, la totalité de la somme qu'aurait exigé le remboursement au pair des obligations dont l'amortissement était prévu pour 1947.

En conséquence il n'a été procédé à aucun tirage le 26 juin 1947, date de l'assemblée générale ordinaire qui a approuvé les comptes de l'exercice 1946.

L'amortissement de 1946 a été également effectué par rachats en Bourse et de gré à gré.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du* 12 *janvier* 1936.)

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz
68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 0/0 1931
DE
l'Union hydro-électrique.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100 MILLIONS DE FRANCS, DONT LE SIÈGE SOCIAL EST A PARIS (8e), 5, AVENUE DE FRIEDLAND

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

Tirage du 13 mai 1947.

Mille cent quarante-deux obligations remboursables à partir du 1er juillet 1947 avec le coupon du 1er janvier 1948 attaché à 1.000 F.

551 à 560 — 621 à 630 — 1.271 à 280 — 1.651 à 660 — 2.091 à 098 — 2.151 à 160 — 2.692 — 2.694 à 700 — 2.861 à 870 — 2.991 à 993 — 2.999 à 3.000 — 3.441 à 450 — 4.781 à 786 — 4.790 — 5.021 à 030 — 5.212 à 220 — 5.551 à 555 — 5.560 — 5.771 à 780 — 6.171 à 179 — 6.841 à 850 — 7.503 à 510 — 7.522 à 530 — 7.701 à 710 — 8.341 à 350 — 8.771 à 780 — 9.341 à 350 — 9.551 à 560 — 10.101 à 108 — 10.110 — 10.491 à 500 — 10.721 à 730 — 10.771 à 780 — 10.831 à 840 — 10.951 à 960 — 11.161 à 170 — 11.591 à 600 — 12.981 à 990 — 13.161 à 168 — 13.411 à 420 — 13.501 à 507 — 13.871 à 876 — 14.823 à 830 — 16.038 à 040 — 16.191 à 196 — 16.200 — 16.391 à 400 — 17.421 à 430 — 17.566 à 570 — 17.681 à 689 — 17.961 à 963 — 17.965 et 966 — 18.371 à 374 — 19.081 à 600 — 19.943 à 950 — 19.952 à 960 — 20.271 à 280 — 21.511 à 515 — 21.551 à 560 — 21.801 à 810 — 22.131 à 140 — 22.271 à 280 — 23.761 et 762 — 23.764 à 770 — 23.781 à 790 — 24.041 à 050 — 24.221 à 230 — 24.241 à 250 — 24.711 à 720 — 25.041 à 042 — 25.171 à 180 — 25.702 à 710 — 25.791 à 800 — 25.881 à 890 — 26.071 — 26.073 à 080 — 26.081 à 090 — 26.181 à 190 — 26.311 à 314 — 26.318 à 320 — 27.951 à 960 — 28.001 à 010 — 29.511 à 520 — 30.231 à 233 — 30.235 à 240 — 30.472 à 480 — 30.821 à 830 — 31.581 à 590 — 31.651 à 660 — 31.961 à 970 — 32.081 à 090 — 32.531 à 535 — 32.537 — 33.181 et 182 — 33.411 à 415 — 33.417 à 420 — 33.551 — 33.991 — 33.993 — 34.422 à 425 — 34.428 et 429 — 35.231 à 240 — 35.601 à 605 — 36.006 à 010 — 36.381 à 370 — 36.591 à 600 — 36.862 et 863 — 36.870 — 37.441 à 449 — 37.483 et 484 — 37.487 — 37.489 — 37.621 à 630 — 37.771 à 776 — 37.779 — 38.061 à 070 — 38.161 à 164 — 38.166 à 170 — 38.161 à 164 — 38.166 à 170 — 38.334 à 340 — 38.581 à 590 — 38.951 à 959 — 39.241 à 250 — 39.991 à 998 — 40.171 à 180 — 40.681 à 690 — 41.231 à 240 — 41.323 à 330 — 41.361 à 370 — 41.381 à 390 — 41.561 à 570 — 41.651 à 660 — 41.781 à 790 — 41.894 à 900 — 42.291 à 300 — 42.581 à 590 — 42.731 à 740 — 42.771 à 780 — 43.611 à 615 — 43.620 — 43.991 à 44.000 — 44.601 à 606 — 44.610 — 44.661 à 670 — 45.081 à 090 — 45.731 à 738 — 45.891 à 900 — 45.973 à 980 — 46.031 à 039 — 46.166 à 170 — 46.438 à 440 — 47.401 à 408 — 47.410 — 47.481 à 483 — 47.621 — 47.624 à 630 — 49.134 à 138 — 49.541 à 550 — 49.901 à 910

En raison des rachats antérieurs le présent tirage a porté sur 1.142 obligations au lieu de 860 prévues au tableau d'amortissement.

Liste numérique des obligations 5 0/0 1931 amorties aux tirages antérieurs à 1947 et non encore remboursées.

Tirage 1946.

337 à 340 — 611 — 613 — 615 — 617 à 619 — 1.111 à 120 — 1.281 à 286 — 1.731 à 740 — 2.013 à 020 — 2.431 à 440 — 2.551 à 560 — 2.751 à 760 — 3.011 à 020 — 3.221 à 230 — 3.351 à 360 — 3.371 et 372 — 3.375 — 3.378 à 380 — 3.511 à 520 — 3.521 à 530 — 3.721 à 730 — 4.371 à 380 — 4.421 à 430 — 4.841 — 4.844 à 850 — 5.761 à 770 — 5.961 à 963 — 5.965 à 970 — 6.431 à 440 — 7.011 à 017 — 7.019 et 020 — 7.472 à 480 — 7.491 à 500 — 7.561 à 570 — 7.891 et 892 — 8.295 à 298 — 9.241 à 243 — 9.391 à 400 — 9.951 à 960 — 10.016 à 017 — 10.019 et 020 — 10.021 à 030 — 10.361 à 367 — 10.691 à 700 — 11.521 à 528 — 12.411 à 414 — 12.416 à 420 — 13.341 à 344 — 13.346 à 350 — 13.601 à 606 — 13.751 — 13.753 et 754 — 13.758 à 760 — 13.761 à 770 — 14.721 à 727 — 15.241 et 242 — 15.246 à 249 — 15.342 à 350 — 16.111 à 119 — 16.141 à 148 — 16.541 à 550 — 17.241 à 245 — 17.541 à 550 — 18.741 à 750 — 19.331 à 340 — 19.341 à 345 — 19.347 à 350 — 19.641 à 650 — 20.911 à 919 — 21.361 à 364 — 21.367 à 370 — 21.491 à 495 — 22.421 à 430 — 22.431 — 22.437 à 439 — 22.491 à 497 — 22.712 à 716 — 22.941 à 947 — 23.692 et 693 — 23.751 à 755 — 24.281 à 288 — 24.935 et 936 — 24.938 — 25.461 à 470 — 25.661 à 665 — 25.668 à 670 — 25.931 à 940 — 26.282 — 26.284 à 290 — 26.811 à 818 — 27.461 à 464 — 27.469 et 470 — 27.529 et 530 — 27.531 et 532 — 27.601 — 27.605 à 607 — 27.610 — 28.141 à 148 — 28.211 à 220 — 28.281 à 283 — 28.921 à 930 — 29.071 à 080 — 30.371 à 376 — 30.379 et 380 — 30.851 à 858 — 31.001 à 005 — 31.009 — 31.065 à 070 — 31.241 à 245 — 31.321 à 330 — 31.451 à 456 — 31.511 à 520 — 32.461 à 466 — 32.469 et 470 — 33.521 à 530 — 33.931 à 940 — 33.971 — 36.211 et 212 — 36.214 à 220 — 36.325 à 330 — 36.762 à 770 — 36.781 à 785 — 37.171 à 174 — 37.571 à 580 — 37.792 à 800 — 38.465 à 469 — 39.232 et 233 — 39.235 à 240 — 39.573 à 580 — 40.391 et 392 — 40.398 à 400 — 41.641 à 650 — 41.731 à 740 — 42.831 à 840 — 42.941 et 942 — 43.457 à 460 — 44.291 à 300 — 44.461 à 470 — 44.891 à 900 — 45.011 — 45.013 à 016 — 45.171 à 180 — 45.342 à 350 — 45.951 à 960 — 46.345 à 350 — 46.994 à 996 — 47.531 à 540 — 47.681 à 685 — 48.551 à 554 — 48.560 — 49.021 à 030 — 49.526 à 530 — 49.551 à 559 — 49.761 à 770.

Tirage 1945.

1.573 à 580 — 2.361 à 364 — 2.911 à 919 — 3.198 — 3.200 — 4.156 à 160 — 4.730 — 5.071 à 074 — 5.101 à 104 — 5.110 — 5.461 à 467 — 5.651 à 654 — 5.656 à 660 — 6.133 à 135 — 6.591 à 599 — 6.981 à 983 — 7.291 à 300 — 7.545 et 546 — 7.549 et 550 — 8.190 — 9.044 — 9.047 et 048 — 9.271 à 275 — 9.561 à 570 — 9.741 à 750 — 10.221 à 230 — 10.311 à 320 — 10.660 — 11.751 et 752 — 12.396 à 400 — 12.996 à 13.000 — 13.358 à 360 — 16.821 et 822 — 17.339 et 340 — 17.451 à 460 — 17.791 à 799 — 18.591 à 599 — 18.911 à 920 — 18.981 à 990 — 19.293 — 19.295 et 296 — 19.300 — 20.041 et 042 — 20.310 — 20.651 et 652 — 20.654 à 660 — 21.036 à 038 — 21.641 à 643 — 22.211 à 220 — 23.404 — 23.791 à 800 — 24.331 à 335 — 25.301 — 25.306 — 25.308 et 309 — 25.621 à 628 — 27.699 — 28.291 à 293 — 28.296 — 28.298 à 300 — 28.691 à 694 — 28.697 — 28.743 à 745 — 28.747 — 29.283 et 284 — 29.287 à 290 — 29.996 à 30.000 — 30.051 — 30.057 à 060 — 30.401 et 402 — 30.407 à 409 — 30.800 — 31.216 à 220 — 31.409 et 410 — 33.281 à 284 — 33.331 à 334 — 33.454 et 455 — 33.786 à 790 — 34.108 à 110 — 34.961 à 970 — 34.993 à 996 — 35.000 — 35.241 — 35.250 — 35.921 à 930 — 36.873 et 874 — 37.503 — 37.701 à 706 — 38.311 — 38.315 — 38.645 à 648 — 39.111 à 114 — 39.973 et 974 — 40.353 à 357 — 40.551 à 556 — 40.641 à 643 — 40.648 — 41.003 à 010 — 42.312 à 316 — 42.384 à 388 — 42.441 — 42.444 à 450 — 42.751 à 760 — 43.781 à 790 — 43.970 — 44.135 à 140 — 45.279 et 280 — 45.281 à 283 — 45.811 à 820 — 46.830 — 48.101 à 105 — 48.316 à 320 — 48.631 à 633 — 49.010.

Tirage 1944.

221 à 226 — 1.564 à 566 — 2.623 à 625 — 2.629 — 5.971 — 6.224 — 6.227 — 6.652 à 655 — 6.746 et 747 — 6.762 à 770 — 7.161 à 163 — 7.171 à 178 — 7.511 à 513 — 8.121 — 11.077 à 080 — 11.381 à 384 — 11.951 — 11.958 et 959 — 12.561 à 570 — 12.813 — 15.143 à 147 — 17.202 et 203 — 17.208 à 210 — 18.301 à 304 — 18.835 à 839 — 22.076 — 22.708 — 22.710 — 24.000 — 24.071 — 24.378 à 380 — 24.531 — 25.081 à 090 — 26.279 — 26.870 — 28.077 et 078 — 28.221 à 225 — 29.240 — 32.346 à 350 — 32.784 — 33.531 — 35.039 et 040 — 36265 à 267 — 38.201 à 203 — 39.933 — 41.156 à 160 — 44.053 à 055 — 44.071 à 075 — 44.078 et 079 — 45.421 à 430 — 45.745 à 747 — 46.159 et 160 — 46.441.

Tirage 1943.

11.081 à 083 — 14.224 — 19.241 à 247 — 19.370 — 19.601 à 607 — 23.297 et 298 — 25.181 et 182 — 25.185 à 189 — 29.036 à 040 — 29.981 à 987 — 30.501 — 32.741 et 742 — 34.691 — 37.312 à 316 — 40.721 — 43.911 et 912.

Tirage 1942.

3.737 et 738 — 11.443 — 11.966 et 967 — 13.552 à 555 — 20.881 à 889 — 35.773 à 777 — 39.902 — 47.771 à 774.

Tirage 1941.

45.214 à 219.

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz
68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

OBLIGATIONS DE 2.000 F 4 1/4 0/0 1942
DE LA
Société andelysienne d'électricité.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS DE FRANCS DONT LE SIÈGE SOCIAL EST A PARIS, 3, RUE DE MESSINE

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946)

Tirage du 19 mai 1947.

Cent une obligations remboursables à partir du 15 juillet 1947 avec le coupon du 15 janvier 1948 attaché à 2.000 F.

316 à 320 — 451 à 455 — 516 à 520 — 911 à 915 — 1.076 à 080 — 1.381 à 385 — 1.646 à 650 — 1.731 à 735 — 1.976 à 980 — 2.101 à 105 — 2.131 à 135 — 2.631 à 635 — 3.001 à 005 — 3.047 à 050 — 3.076 à 078 — 3.286 à 290 — 3.526 à 530 — 3.576 à 579 — 3.586 à 590 — 4.161 à 165 — 4.606 à 610.

En raison des rachats antérieurs, le tirage a porté sur cent une obligations au lieu des cent prévues au tableau d'amortissement.

Liste des obligations 4 1/4 0/0 1942 amorties aux tirages antérieurs à 1947 et non encore remboursées.

Tirage 1945.

255 — 1.396 à 400 — 1.861 à 865 — 4.057 à 060 — 4.862 — 4.865

Tirage 1944.

2.746 à 749

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz
68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 1/4 0/0 1942
DE LA
Société des forces motrices du Plateau Central

Les porteurs d'obligations 4 1/4 0/0 de 5.000 F (émission 1942) de la Société des forces motrices du Plateau Central, société anonyme au capital de 65 millions de francs, dont le siège social est à Paris, 20, rue d'Athènes, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er septembre 1947. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

Compagnie du Gaz et de l'Electricité pour la France et l'Algérie

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 20.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL :
USINE A GAZ DE PHILIPPEVILLE (ALGÉRIE)
R. C. : Philippeville n° 3074.

Liste numérique des 1.107 obligations 5 0/0 1931 de 1.000 F amorties au tirage du 21 mai 1947 et remboursables à partir du 10 juillet 1947 à 1.000 F.

41 à 60 — 241 à 260 — 881 à 885 — 888 à 893 — 895 à 900 — 1.401 à 420 — 1.561 à 570 — 1.576 à 579 — 2.061 à 080 — 3.641 — 3.644 à 649 — 3.651 à 660 — 3.941 à 960 — 4.061 à 070 — 4.701 à 720 — 4.781 à 800 — 7.161 à 164 — 7.171 à 180 — 7.241 à 247 — 7.253 à 260 — 7.344 à 357 — 7.360 — 7.381 à 389 — 7.391 à 400 — 8.241 à 260 — 9.381 à 387 — 9.393 à 400 — 9.581 à 600 — 10.081 — 10.083 et 084 — 10.088 à 099 — 10.161 à 169 — 10.180 — 10.803 à 814 — 10.819 et 820 — 10.881 à 894 — 10.898 à 900 — 11.021 à 040 — 11.602 à 605 — 11.610 à 619 — 12.241 à 247 — 12.253 à 258 — 13.121 — 13.127 à 134 — 13.140 — 13.321 à 339 — 14 701 à 720 — 14.810 à 820 — 15.941 à 947 — 15.955 à 960 — 17.543 à 560 — 18.721 à 740 — 20.041 à 055 — 20.268 à 280 — 20.861 à 820 — 21.061 à 075 — 21.086 à 100 — 21.584 à 600 — 21.621 à 639 — 21.861 à 880 — 22.174 à 180 — 22.461 à 480 — 22.481 à 496 — 22.500 — 22.668 à 674 — 23.341 à 347 — 23.354 à 360 — 23.904 à 913 — 23.919 et 920 — 24.123 — 24.145 à 153 — 24.728 à 731 — 24.734 à 740 — 24.881 à 892 — 24.896 à 900 — 26.381 à 400 — 26.501 à 507 — 26.509 à 520 — 26.861 à 867 — 26.871 à 878 — 26.880 — 26.881 à 897 — 27.841 à 860 — 28.301 à 318 — 28.561 à 580 — 30.361 à 380 — 30.801 à 820 — 30.841 à 843 — 30.845 à 852 — 30.857 et 858 — 31.341 à 360 — 31.659 et 660 — 32.781 à 800 — 33.341 à 360 — 34.081 à 095 — 34.099 et 100 — 34.121 et 122 — 35.185 à 200 — 36.962 — 37.616 à 660 — 38.501 à 503 — 38.506 à 520 — 39.801 à 814.

En raison des rachats antérieurs, le présent tirage a porté sur 1.107 obligations au lieu des 920 prévues au tableau d'amortissement.

Liste des obligations 5 0/0 1931 amorties aux tirages antérieurs à 1947 et non encore remboursées.

Tirage 21 *mai* 1946.

301 à 320 — 1.206 à 217 — 1.461 à 480 — 2.041 à 056 — 2.059 et 060 — 3.225 à 227 — 3.230 à 236 — 3.240 — 4.101 et 102 — 4.104 — 4.106 — 4.112 à 120 — 4.821 à 830 — 4.838 à 840 — 4.919 et 920 — 5.141 à 160 — 5.861 à 875 — 5.879 — 7.361 à 367 — 7.375 à 380 — 8.012 à 060 — 8.181 à 200 — 9.021 à 037 — 9.039 et 040 — 9.041 à 043 — 9.049 — 9.060 — 9.961 à 977 — 9.979 et 980 — 10.201 à 217 — 10.349 à 360 — 10.421 à 424 — 10.435 à 440 — 10.961 à 977 — 11.401 à 420 — 12.021 — 12.024 à 040 — 12.782 à 786 — 12.790 à 800 — 13.422 à 433 — 13.439 et 440 — 13.881 — 13.893 à 900 — 15.361 à 370 — 15.375 à 380 — 16.041 — 16.065 à 060 — 16.181 à 183 — 16.461 à 469 — 16.477 à 480 — 16.841 à 860 — 17.781 à 18.000 — 18.361 à 363 — 18.367 à 373 — 18.521 à 535 — 19.121 à 127 — 19.131 à 134 — 19.138 à 140 — 19.141 à 160 — 19.190 et 191 — 19.194 à 200 — 21.101 — 22.341 à 352 — 22.355 à 360 — 22.521 — 22.524 à 527 — 22.695 à 700 — 22.941 à 945 — 22.956 à 960 — 23.121 à 140 — 23.261 à 268 — 24.549 à 551 — 24.823 à 840 — 25.721 à 740 — 26.361 à 380 — 26.461 à 475 — 26.476 — 26.480 — 27.981 à 998 — 28.611 à 617 — 29.361 à 372 — 29.378 à 380 — 30.021 à 030 — 30.166 à 168 — 30.172 à 175 — 31.041 à 060 — 31.541 à 549 — 31.557 à 560 — 31.641 à 650 — 31.653 à 655 — 32.092 à 098 — 32.421 à 430 — 32.439 et 440 — 32.501 — 32.508 à 510 — 32.514 à 520 — 33.441 à 455 — 33.461 à 471 — 33.473 et 474 — 33.478 à 480 — 33.501 à 517 — 34.361 à 363 — 34.370 à 380 — 35.070 et 071 — 35.481 à 495 — 36.101 — 36.102 et 103 — 36.107 à 120 — 38.141 à 160 — 38.641 à 659 — 39.101 — 39.103 à 110 — 39.113 à 120 — 39.281 à 287 — 39.290 à 300.

Tirage du 22 *mai* 1945.

Premier amortissement 1942-1943.

1.801 à 814 — 1.818 à 820 — 2.201 — 2.261 à 261 — 2.277 à 280 — 2.348 et 349 — 2.358 à 360 — 2.621 à 631 — 3.065 à 079 — 3.541 — 3.721 à 725 — 3.730 — 3.733 — 3.734 — 3.737 à 739 — 4.801 à 809 — 4.812 à 820 — 5.367 à 369 — 6.185 à 195 — 7.042 — 7.052 à 060 — 8.061 à 077 — 8.424 à 440 — 8.381 à 385 — 8.387 à 390 — 8.392 et 393 — 8.396 à 400 — 8.641 — 8.647 à 656 — 8.823 à 825 — 8.839 et 840 — 9.211 à 216 — 9.249 à 254 — 9.256 et 257 — 9.260 — 9.701 à 720 — 9.885 et 886 — 9.898 et 899 — 11.341 — 11.860 — 11.261 à 276 — 11.798 à 800 — 11.921 à 929 — 16.413 à 415 — 16.417 à 453 — 16.455 — 18.806 et 807 — 18.819 et 820 — 19.139 et 140 — 20.601 à 620 — 21.122 à 140 — 21.141 à 144 — 21.151 et 152 — 22.101 à 106 — 22.110 à 120 — 22.441 à 460 — 24.978 à 980 — 25.302 à 303 — 25.311 à 320 — 26.661 à 680 — 27.281 et 282 — 27.285 — 27.287 à 300 — 30.461 à 469 — 30.476 — 30.479 — 31.602 et 603 — 31.605 — 31.616 à 620 — 33.822 — 33.824 — 35.930 à 940 — 37.366 à 376 — 38.981 à 986 — 39.689 à 692 — 39.696 et 697.

Deuxième amortissement 1943-1944.

1.001-à 009 — 1.011 et 015 — 1.012 et 043 — 1.046 et 047 — 1.050 à 052 — 1.054 — 1.581 à 588 — 1.597 à 599 — 2.202 — 2.208 à 210 — 2.213 et 214 — 2.218 à 220 — 3.001 à 019 — 4.021 à 040 — 4.486 à 500 — 5.181 à 191 — 5.195 à 200 — 5.501 à 512 — 5.517 à 520 — 6.521 à 540 — 7.981 à 991 — 7.994 à 8.000 — 8.221 à 228 — 8.235 à 240 — 8.512 à 515 — 8.519 à 560 — 9.426 à 430 — 9.432 à 434 — 9.439 et 440 — 9.981 — 9.990 à 999 — 10.481 à 484 — 10.490 à 500 — 11.368 et 369 — 11.502 à 511 — 11.515 à 519 — 12.621 à 640 — 13.281 à 283 — 13.286 à 288 — 15.201 et 202 — 15.211 à 220 — 15.481 à 498 — 17.265 à 280 — 17.669 — 17.674 à 680 — 19.241 à 243 — 19.254 à 256 — 19.662 à 670 — 19.672 — 19.675 — 19.680 — 20.822 — 20.831 et 832 — 20.834 à 840 — 21.266 — 21.271 à 280 — 22.724 à 738 — 24.201 à 215 — 24.312 à 316 — 24.801 à 817 — 25.696 à 700 — 26.815 — 26.847 à 852 — 26.854 — 27.021 à 024 — 27.034 à 040 — 27.041 à 058 — 28.021 à 034 — 28.038 à 040 — 29.261 à 280 — 29.813 — 30.662 à 666 — 30672 à 676 — 33.013 à 022 — 33.061 à 063 — 33.065 — 33.076 à 077 — 33.080 — 33.949 à 953 — 34.042 — 34.046 et 047 — 34.049 à 052 — 34.060 — 34.903 à 905 — 35.502 à 508 — 35.510 à 514 — 35.517 et 518 — 35.901 à 913 — 36.362 à 378 — 38.901 à 905 — 39.268 à 274.

Troisième amortissement 1944-1945.

1.021 à 026 — 1.029 et 030 — 1.037 — 1.821 à 824 — 1.861 à 880 — 1.961 — 1.967 et 968 — 1.971 à 973 — 1.979 et 980 — 2.181 à 186 — 2.191 à 200 — 2.541 à 554 — 2.560 — 2.816 à 820 — 2.981 à 984 — 2.990 à 994 — 3.461 à 464 — 3.469 à 480 — 3.661 à 675 — 4.161 à 163 — 4.165 — 4.173 à 175 — 4.201 à 205 — 4.216 à 220 — 4.502 — 4.504 et 505 — 4.507 à 508 — 4.515 à 518 — 4.730 et 731 — 6.668 et 669 — 6.678 à 680 — 8.161 et 162 — 8.170 à 179 — 8.865 — 8.868 à 871 — 8.875 — 8.877 et 878 — 11.421 à 426 — 11.988 à 12.000 — 13.465 à 470 — 14.581 à 593 — 14.595 — 18.088 à 090 — 20.061 — 20.061 à 071 — 20.441 à 446 — 20.448 et 449 — 20.451 à 460 — 20.527 à 540 — 21.701 et 702 — 21.704 et 705 — 24.741 à 750 — 24.753 à 757 — 25.358 à 360 — 26.649 — 26.651 à 660 — 27.415 — 27.417 à 419 — 27.681 à 691 — 27.695 et 696 — 28.103 à 107 — 28.116 — 28.118 à 120 — 30.241 à 244 — 30.255 à 260 — 30.785 à 789 — 30.795 et 796 — 31.285 à 288 — 31.299 et 300 — 31.509 à 518 — 31.881 à 900 — 31.903 à 909 — 31.913 à 920 — 32.266 à 280 — 32.442 à 456 — 32.611 à 644 — 32.655 à 660 — 32.911 à 960 — 34.469 — 34.472 à 474 — 34.621 à 623 — 34.625 à 640 — 34.641 à 645 — 34.703 à 720 — 36.383 à 387 — 36.389 à 394 — 36.396 à 399 — 37.345 à 355 — 37.507 à 511 — 37.941 — 37.950 à 955 — 38.011 à 013 — 39.461 à 472 — 39.841 à 845 — 39.850 à 857.

Tirage du 21 *mai* 1942.

1.460 — 1.510 et 511 — 1.881 à 883 — 3.266 à 280 — 5.221 — 5.227 et 228 — 5.233 à 235 — 5.541 et 542 — 5.549 à 557 — 5.741 à 744 — 5.749 — 11.081 — 11.092 à 097 — 11.099 — 13.147 et 148 — 13.151 à 154 — 13.158 et 159 — 14.292 — 15.341 à 343 — 20.541 à 546 — 20.557 à 560 — 22.770 et 771 — 22.774 à 780 — 27.449 — 27.521 et 522 — 27.528 — 27.540 — 29.181 — 31.183 à 188 — 35.891 à 894 — 35.895 et 896 — 35.899 et 900 — 37.290 à 295 — 38.781 — 38.784 — 39.621 et 622 — 39.624 et 625 — 39.627 à 629 — 39.635 à 639.

Tirage du 6 *juin* 1941.

13.521 à 510 — 17.427 à 429 — 18.281 à 291 — 20.285 — 20.323 à 327 — 20.337 à 340 — 20.655 à 660 — 21.851 à 860 — 23.827 et 828 — 26.451 — 26.455 et 456 — 27.943 à 948 — 29.325 — 33.141 à 143.

Etablissements A. CAZENEUVE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20.800.000 F
SIÈGE SOCIAL : 7, RUE DES FRUITIERS
LA PLAINE-SAINT-DENIS (SEINE)
R. C. Seine n° 238635 B.

Obligations 4 1/4 0/0 1946.

PREMIER AMORTISSEMENT

Liste des 190 obligations 4 1/4 0/0 1946 sorties au premier tirage d'amortissement du 3 juillet 1947, et formant la totalité des titres à amortir au 1er août 1947.

3.874 à 4.063.

Les obligations sorties à ce tirage seront remboursables à partir du 1er août 1947, à 5.000 F, aux caisses :

De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, à Paris, 16, boulevard des Italiens, ainsi que dans ses succursales et agences de Paris et de province. En application des décrets des 25 et 26 octobre 1934, les dossiers d'obligations nominatives amorties devront être déposés ou adressés à cet établissement, service guichet-titres, direction générale à Paris, 16, boulevard des Italiens ;

De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris, et dans leurs succursales et agences de Paris et de province.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du* 10 *août* 1946.)

Champagne Bertrand de Mun & Cie

Successeurs de veuve Clicquot-Ponsardin.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS
AU CAPITAL DE 100 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 12, RUE DU TEMPLE, A REIMS (MARNE)
Registre du commerce : Reims n° 1224.

Obligations 4 0/0 *de* 5.000 *F* 1945.

Deuxième amortissement du 16 août 1947.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F 1945 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé au rachat en Bourse de 150 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 16 août 1947.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Le précédent amortissement ayant été opéré par voie de rachats également, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

CONFISCATIONS DE PATRIMOINES

(Loi n° 47-520 du 21 mars 1947, art. 19.)

Par arrêt contradictoire de la cour de justice du département de la Creuse en date du 11 avril 1945, les nommés Coudert (Lilianne), femme Baleyre, âgée de vingt-quatre ans, née le 23 juillet 1920 à Paris (10e), fille de François-Michel et de Baboulet (Marie-Louise), infirmière, demeurant à Guéret; Baboulet (Marie-Lucie), femme Coudert, quarante-trois ans, née le 28 octobre 1897 à Royere (Creuse), fille de François et de Fournier (Marie), sans profession, demeurant à Royere, ont été condamnées, la première à la peine de mort, la seconde aux travaux forcés à perpétuité, toutes les deux à la dégradation nationale, à la confiscation de leurs biens présents et à venir, et solidairement aux dépens, pour trahison.

Par arrêt contradictoire de la cour de justice du département de la Corrèze, section de Brive, du 12 avril 1945, le nommé Grenier (Elie-Marcel), âgé de quarante-quatre ans, né le 12 septembre 1900 à Perpezac-le-Blanc (Corrèze), fils de Pierre et de Amélie Maury, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Ayen (Corrèze), a été condamné à dix ans de travaux forcés, à la dégradation nationale, à la confiscation de ses biens présents et à venir et aux dépens, pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par arrêt contradictoire de la cour de justice du département de la Corrèze, section de Brive, du 12 avril 1945, le nommé Pascal (Antoine), dit Philippe), âgé de quarante-huit ans, né le 27 mars 1897 à Larche (Corrèze), fils de Jean et de Rose Mathou, cultivateur, demeurant au Jassou, commune de Malemort (Corrèze), a été condamné à vingt ans de travaux forcés, à la dégradation nationale, à la confiscation de ses biens et aux dépens pour trahison.

Par arrêt contradictoire de la cour de justice du département de la Creuse en date du 19 avril 1945, la nommée Ronzeau (Marie-Henriette), femme Tricot, âgée de quarante-deux ans, née le 6 janvier 1902 à Felletin (Creuse), fille de Pierre et de Panton (Jeanne-Antoinette-Clotilde), épicière, demeurant à Aubusson (Creuse), a été condamnée à cinq ans de réclusion, à la dégradation nationale, à la confiscation de ses biens à concurrence de 100.000 F, et aux dépens pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Par arrêt contradictoire de la cour de justice du département de la Haute-Vienne en date du 24 avril 1945, le nommé Panteix (André), âgé de trente-neuf ans, né le 1er mars 1906 à Paris (5e), fils de Jean-Michel et de Marie Chatenet, maçon, demeurant à Limoges, place de la Motte, a été condamné à vingt ans de travaux forcés, à la dégradation nationale, à la confiscation de ses biens présents et à venir et aux dépens, pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Etat des individus condamnés à une confiscation totale ou partielle de leur patrimoine par arrêt de la cour de justice, section de la Loire-Inférieure (article 19 de la loi du 21 mars 1947).

	NOMS ET PRÉNOMS	DOMICILE	DATE DE L'ARRÊT	QUOTITÉ de la confiscation.
1	Le Guay (André)	Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	5 juin 1945.	Totale.
2	Hermann (Joseph)	Paris, 26, rue Clerc	8 juin 1945.	Totale.
3	Leral (Joseph)	La Jalousie, Sainte-Luce	8 juin 1945.	Totale.
4	Lemoine (Roger)	Maurs (Maine-et-Loire)	9 juin 1945.	Totale.
5	Egonneau (Emilien)	Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	12 juin 1945.	Totale.
6	Provost (Roger)	Treffieux	14 juin 1945.	Totale.
7	Galnon (Henri)	11, rue du 11-Novembre, Châteaubriant	20 juin 1945.	Totale.
8	Martin (Charles)	2, rue du Douet-Garnier, Nantes	22 juin 1945.	Totale.
9	Capdessus (Alexandre)	Nort-sur-Erdre	26 juin 1945.	Totale.
10	Mignoton (Lucien)	5, place Champerret, Paris	27 juin 1945.	Totale.
11	Faucheux (Julien)	17, rue du Château, Nantes	6 juillet 1945.	Totale.
12	Gerigne (Germaine), femme Kerloegan	64, rue d'Allonville, Nantes	17 juillet 1945.	Totale.
13	Kerloegan (Pierre)	64, rue d'Allonville, Nantes	17 juillet 1945.	Totale.
14	Meurillon (Albert)	25, rue des Darvallières, Nantes	18 juillet 1945.	Totale.
15	Zilinski (Joseph)	Vertou, chemin du Bois-Hardy	20 juillet 1945.	Totale.
16	Guibeneuf (Louis)	Asserac	24 juillet 1945.	Totale.
17	Raujouant (Simone)	44, rue de Gigant, Nantes	25 juillet 1945.	Totale.
18	Boudot (Francis)	rue des Chambelles, 12, Nantes	28 juillet 1945.	Totale.
19	Pihour (Emile)	Le Croisic	31 juillet 1945.	Totale.
20	Rougemont (Jean)	Montech (Tarn-et-Garonne)	8 août 1945.	Totale.
21	Paquereau (Paul)	Corsept (Loire-Inférieure)	20 août 1945.	Totale.
22	Gsell (Joseph)	51 *ter*, rue Général-Buat, Nantes	22 août 1945.	Totale.
23	Janneau (Georges)	Saint-Michel-Chef-Chef	27 août 1945.	Totale.
24	Hety (Marie-Joseph)	La Baule, avenue des Lilas	28 août 1945.	Totale.
25	Jamin (Emile)	2, rue Porte-Neuve, Nantes	28 août 1945.	Totale.
26	Lavieille (Maurice)	7 *bis*, rue de la Distillerie, Nantes	16 octobre 1945.	Totale.
27	Graziana (Roger)	avenue de Pavie, la Baule	18 octobre 1945.	Totale.
28	Petit (William)	Saint-Herblain	16 octobre 1945.	Totale.
29	Roulet (Angèle)	A la Douve, Sévérac	22 octobre 1945.	Totale.
30	Roulet (Sidonie)	A la Douve, Sévérac	22 octobre 1945.	Totale.
31	Guérin (Albert)	Port-Lavigne, Bouguenais	25 octobre 1945.	Totale.
32	Thomas (Louis)	Rouans	25 octobre 1945.	Totale.
33	Hily (Jeanne), femme Dorner	Paris, 7, rue Florent-Blumenthal	26 octobre 1945.	Totale.
34	Martin (Joseph)	Allée de la Fauvette, la Baule	10 novembre 1945.	Totale.
35	Groult (Jean)	3, rue Marcel-Sembat, Nantes	14 novembre 1945.	Totale.
36	Barrault (André)	Saint-Emilien-de-Blain	14 novembre 1945.	Totale.
37	Mahé (Eugène)	Saint-Georges-sur-Loire	29 novembre 1945.	1/2 des biens.
38	Cros (Georges)	Ancenis, place Maréchal-Foch	5 décembre 1945.	Totale.
39	Caillon (Jean)	Nantes, 18, rue Crébillon	5 décembre 1945.	Totale.
40	Mulier (Arthur)	Paris, 195, boulevard Malesherbes	23 février 1946.	Totale.
41	Bastian (Valentin)	Nantes, 19, rue Henri-Julien	23 février 1946.	Totale.
42	Houlbault (Marie)	Nantes, 107, rue Paul-Bellamy	8 décembre 1945.	Totale.
43	Delsarte (Jean)	Montoir-de-Bretagne	15 décembre 1945.	Totale.
44	Langlais (Raymond)	Héric (Loire-Inférieure)	3 janvier 1946.	Totale.
45	Fradet (Raymond)	Montfaucon-sur-Moine	11 janvier 1946.	Totale.
46	Couraud (Ludovic)	Pont-Château	14 janvier 1946.	Totale.
47	Dulaurens (Raymond)	8, rue Marivaux, Nantes	21 janvier 1946.	Totale.
48	Baroux (Georges)	Saint-Gilles-sur-Vie	21 janvier 1946.	Totale.
49	Baroux (Armand)	Saint-Gilles-sur-Vie	21 janvier 1946.	Totale.
50	Guilhfreund (Alfred)	rue Cardinal-Lemoine, Paris	14 février 1946.	1/4 des biens.
51	Société *Le Journal de Saint-Nazaire*	Saint-Nazaire	25 février 1946.	Totale.
52	Société Le Phare	Nantes	28 mars 1946.	15 p. 100 des biens.

Les déclarations prévues par l'article 20 de la loi du 21 mars 1947 devront être faites dans le délai de trois mois à dater de la présente publication.

CONCESSIONS DIVERSES

PREFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE

4e DIVISION. — 1er BUREAU

DEMANDE EN OCTROI DE PERMIS D'EXPLOITATION de minerais d'uranium et substances radioactives connexes.

Par pétition en date du 22 mars 1947, enregistrée à la préfecture de Saône-et-Loire, le 27 mars 1947, M. Raoul Dautry, administrateur général, délégué du gouvernement au commissariat à l'énergie atomique, dont le siège est à Paris (16e), 41, avenue Foch, agissant en cette qualité, sollicite un permis d'exploitation de minerais d'uranium et substances radioactives connexes, sur le territoire des communes suivantes, sises dans l'arrondissement d'Autun:

Charmoy, Marmagne, Montcenis, Saint-Symphorien-de-Marmagne.

Ce permis d'exploitation serait valable à l'intérieur du périmètre délimité par la ligne polygonale fermée de sommets A, B, C, D, E, A, définie comme suit:

A. — Saint-Symphorien-de-Marmagne III, pignon Nord de la maison du garde-barrière;
B. — Saint - Symphorien - de - Marmagne II, borne;
C. — Saint - Symphorien - de - Marmagne VI, borne (tous trois points géodésiques);
D. — Poste de pompage de l'étang Bureau, angle Nord du transformateur;
E. — Poste de transformation de Jean-la-Foy, angle Nord-Ouest.

La surface intéressée couvre une superficie de 2.200 hectares.

A la demande est annexé, en triple exemplaire, un plan à l'échelle de 10 mm. pour 100 mètres du périmètre sollicité.

Une enquête sur cette demande sera ouverte du 15 *août au* 16 *septembre* 1947 (durée un mois). Pendant sa durée, la pétition et ses annexes seront déposées à la préfecture où le public pourra en prendre connaissance, en vue des observations et demandes en concurrence auxquelles la présente demande pourrait donner lieu.

Le préfet de Saône-et-Loire, compagnon de la Libération, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre,

Vu la loi du 21 avril 1810 sur les mines, modifiée;

Vu la loi du 28 juin 1927 instituant le permis d'exploitation des mines;

Vu le décret du 29 avril 1928 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 28 juin 1927 relative à l'institution du permis d'exploitation;

Sur le rapport des ingénieurs des mines, en date des 11 avril et 22 avril 1947,

Arrête:

Le présent avis sera affiché pendant une durée de deux mois à la préfecture, à la sous-préfecture d'Autun et dans les communes de Charmoy, Marmagne, Montcenis, Saint-Symphorien-de-Marmagne, sur lesquelles porte le permis sollicité.

Il sera en outre adressé au préfet de la Seine qui est prié de le faire afficher pendant le même délai à la mairie du 16e arrondissement de Paris, où est situé le siège du pétitionnaire.

Il sera, un mois au moins avant l'ouverture de l'enquête, inséré dans un journal du département et au *Journal officiel* de la République française.

A Mâcon, le 25 avril 1947.

Le préfet,
Pierre LAMBERT.

Demandes de changement de nom

M. Pierre Levy dit Lavisse, né à Strasbourg le 3 août 1910, demeurant à la Varenne-Saint-Hilaire (Seine), 51, rue du 11-Novembre, agissant tant en son nom personnel que comme administrateur légal de la personne et des biens de son fils mineur Hervé, dépose un pouvoi auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique de Levy celui de Laviese, sous lequel il est connu.

Mme Chapiro-Volpert (Liliane - Louise - Hélène), épouse de M. Schneider qui l'assiste et l'autorise, née le 29 septembre 1902 à Paris (9e), demeurant à Saint-Jean-Cap-Ferrat (Alpes-Maritimes), maison Singer, dépose un pourvoi auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Volpert.

AVIS DIVERS

ENERGIE ELECTRIQUE DU MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 40 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS (7e)
Registre du commerce: tribunal de la Seine n° 214298 B.

Avis aux obligataires.

MM. les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 1930 de la société Energie électrique du Maroc sont informés qu'il sera procédé, le 21 juillet 1947, à quinze heures, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, au tirage au sort des obligations qui doivent être amorties le 15 septembre 1947.

Le conseil d'administration.

Compagnie générale des industries textiles

Société anonyme des Etablissements ALLART, ROUSSEAU & Cie
(Anciennement Léon ALLART et Cie.)
CAPITAL: 80.050.000 F
SIÈGE SOCIAL:
74, BOULEVARD DE PARIS, A ROUBAIX (NORD)
R. C.: Roubaix n° 6726.

Avis de convocation.

MM. les actionnaires de la Compagnie générale des industries textiles sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 31 juillet 1947, à onze heures, au siège social, 74, boulevard de Paris, à Roubaix, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

Rapport du conseil d'administration;
Rapports du commissaire aux comptes;
Approbation des comptes de l'exercice 1946-1947; affectation des bénéfices;
Renouvellement d'administrateur;
Fixation des jetons de présence du conseil d'administration;
Nomination des commissaires aux comptes et fixation de leur rémunération.

Tous les actionnaires possédant au moins vingt actions ont le droit d'assister à cette assemblée. Les actionnaires propriétaires d'un nombre d'actions inférieur peuvent se grouper pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les propriétaires d'actions au porteur devront, au plus tard le 25 juillet 1947, faire justifier auprès du siège social de la société, 74, boulevard de Paris, à Roubaix, par leurs banques, établissements de crédits, agents de change ou courtiers en valeurs, affiliés à la C. C. D. V. T., de l'immobilisation de leurs titres dans les caisses de cet organisme.

Les titres nominatifs sont dispensés de cette formalité.

Des cartes permettant d'assister à l'assemblée ou des pouvoirs en vue de s'y faire représenter seront délivrés aux propriétaires d'actions nominatives ou au porteur qui en feront la demande.

Le conseil d'administration.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 50 fr. la ligne
(Décret du 20 novembre 1915, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

11 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE INTERCOMMUNALE DE POTHIÈRES. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: domicile du président, M. Marchand, agriculteur à Pothières.

11 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. UNION SPORTIVE DE BALLE AU TAMBOUR DE MELLEVILLE. But: pratiquer le jeu de balle au tambour et développer entre les joueurs l'esprit de concorde. Siège social: café de la Place, à Melleville.

11 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. OLYMPIQUE CLARENÇOIS. But: football. Siège social: café Mallez, rue Jules-Guesde, Divion.

12 juin 1947. Déclaration à la préfecture des Vosges. CLUB AMICAL ET SPORTIF. But: sport en général et réunions artistiques, musicales, littéraires et autres. Siège social: 12, quai des Bons-Enfants, à Epinal.

12 juin 1941. Déclaration à la préfecture de police. UNION NATIONALE DES FOLLUS D'ORIENT ET DES ANCIENS COMBATTANTS DES THÉATRES DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES. But: défense des intérêts généraux et particuliers des anciens militaires ayant combattu sur les fronts d'Orient ou du Proche-Orient et des théâtres d'opérations extérieures, faire aboutir leurs revendications. Siège social: 13, rue La Fayette, Paris.

12 juin 1947. Déclaration à la préfecture de police. L'Association amicale des anciens du 407e régiment d'artillerie de défense contre aéronefs change son titre, qui devient: ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS DE LA DÉFENSE CONTRE AÉRONEFS DE LA RÉGION DE PARIS. Siège social: 5, rue de Strasbourg, hôtel Terminus-Est, Paris.

12 juin 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE PALAU-DE-CERDAGNE. But: défense des intérêts généraux des familles. Siège social: mairie de Palau-de-Cerdagne.

12 juin 1947. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE D'ESSERVAL-TARTRE. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales, respect de la moralité publique, lutte contre les fléaux sociaux, développement du sens familial par une propagande et un enseignement appropriés. Siège social: chez M. Pernot (Robert), à Esserval-Tartre, par Censeau.

12 juin 1917. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE CUVIER. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales, respect de la moralité publique, lutte contre les fléaux sociaux, développement du sens familial par une propagande et un enseignement appropriés. Siège social: chez M. Jean Cretenet, à Cuvier.

12 juin 1917. Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône. SOCIÉTÉ AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS. But: subvenir aux frais des fêtes et concours pour le perfectionnement de l'instruction du corps de sapeurs-pompiers. Siège social: mairie d'Autrey-les-Gray.

12 juin 1917. Déclaration à la préfecture de Marseille. LES JOYEUX BOULOMANES DE L'EVÊCHÉ. But: pratique du sport des boules. Siège social: 56, rue de l'Evêché, Marseille.

12 juin 1917. Déclaration à la préfecture de la Vendée. COMITÉ DES FÊTES DE DOMPIERRE-SUR-YON. But: organisation de fêtes communales. Siège social: mairie de Dompierre-sur-Yon.

12 juin 1917. Déclaration à la préfecture de Tarn-et-Garonne. ESPOIR VAZERACAIS. But: pratique du football-association, boules, athlétisme. Siège social: café Paul, à Vazerac.

12 juin 1917. Déclaration à la préfecture de Tarn-et-Garonne. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE DE SAINT-ETIENNE-DE-TULMONT. But: soutenir la prospérité de l'école catholique. Siège social: à Saint-Etienne-de-Tulmont.

12 juin 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angély. ASSOCIATION LOCALE DES AIDES FAMILIALES RURALES D'AULNAY. But: aider la mère de famille du milieu rural. Siège social: chez M. Debast, rue Porte-Saint-Jean, Aulnay-de-Saintonge.

13 juin 1917. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE CONTRES. But: grouper les familles rurales en vue d'assurer l'étude, la représentation, la défense de leurs droits et intérêts moraux et matériels; la création de services familiaux d'entr'aide, de formation, d'éducation, tels que maisons de la famille, foyers ruraux de jeunes, centres familiaux d'apprentissage, etc. Siège social: mairie de Contres.

13 juin 1917. Déclaration à la préfecture de police. L'Association des placiers libres en librairie change son titre en celui d'ASSOCIATION CORPORATIVE DES PLACIERS EN LIBRAIRIE et modifie son objet en vue de grouper les personnes physiques exerçant la profession de placier en librairie, dans le but notamment d'entretenir et de développer les relations amicales entre ses membres et de contribuer à la défense de leurs intérêts professionnels dans tous les domaines. Siège social: 28, rue Serpente, Paris.

13 juin 1917. Déclaration à la préfecture de police. Le Touring-Sporting-Club change son titre qui devient: TÉLÉMÉCANIQUE-SPORTING-CLUB et modifie la composition du bureau. Siège social: 33 *bis*, avenue du Maréchal-Joffre, Nanterre.

13 juin 1917. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. ASSOCIATION CATHOLIQUE DES CHEFS DE FAMILLE. But: défense de la famille. Siège social: au presbytère, Boubers-sur-Canche.

14 juin 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Corte. RACING-CLUB FRANCARDAIS. But: société sportive: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: M. Paul Belgodère, Francardo.

16 juin 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE D'EMBRY. But: étude et défense des intérêts matériels et moraux des familles d'Embry. Siège social: chez M. le président, à Embry.

18 juin 1917. Déclaration à la préfecture de police. La manécanterie des petits chanteurs de Saint-Dominique change son titre qui devient PETITS CHANTEURS A LA CROIX ÉTOILÉE, manécanterie de Saint-Dominique. Siège social: 14, rue de la Tombe-Issoire, Paris.

18 juin 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. ASSOCIATION FAMILIALE DE L'UNION DES F. F. But: défense des intérêts des familles françaises. Siège social: chez M. Lacave, Saubion.

18 juin 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Castelsarrasin. Société des chasseurs et propriétaires de Saint-Jean-de-Coquessac LA DIANE DE SAINT-JEAN. But: défense des intérêts agricoles et cynégétiques de ses membres, protection des récoltes et du gibier, la destruction des animaux nuisibles et répression du braconnage. Siège social: café Laborde, Beaumont-de-Lamagne.

19 juin 1917. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. Troupe artistique LES J 3. But: donner des représentations théâtrales et musicales au profit des œuvres de bienfaisance de Ferrière-la-Grande, ainsi que pour les sociétés étrangères qui en feraient la demande. Siège social: M. Letertre (Pierre), 35, rue Augustin-Delattre, à Ferrière-la-Grande.

20 juin 1917. Déclaration à la préfecture de police. GROUPEMENT D'ACHAT DE VIANDE DU BOURGET. But: étudier les mesures susceptibles de faciliter l'approvisionnement de la population en viande de boucherie, acheter les produits de boucherie, les répartir entre les adhérents de l'association sans aucun prélèvement de bénéfice pour le compte de l'association, organiser l'entr'aide morale et matérielle entre les adhérents de l'association. Siège social: 105, avenue de la Division-Leclerc, le Bourget.

20 juin 1917. Déclaration à la préfecture de police. GROUPEMENT D'ACHAT DE VIANDE JEANNE-D'ARC. But: étudier les mesures susceptibles de faciliter l'approvisionnement de la population en viande de boucherie, acheter aux producteurs les produits de boucherie, les répartir entre les adhérents de l'association sans aucun prélèvement de bénéfice pour le compte de l'association, organiser l'entr'aide morale et matérielle entre les adhérents de l'association. Siège social: 3 *bis*, rue des Malassis, Vitry.

20 juin 1917. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE NOTRE-DAME-DE-LORETTE. But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel des écoles libres et notamment des écoles catholiques de Notre-Dame-de-Lorette. Siège social: 8*ter*, rue Choron, Paris

22 juin 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE. But: défense des intérêts familiaux. Siège social salle Méquinion, Fressin.

21 juin 1917. Déclaration à la préfecture de l'Oise. ASSOCIATION DES NOTAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS. But: entr'aide, appui moral et matériel en faveur de ses membres; représentation de leurs intérêts moraux, matériels et professionnels, individuels ou collectifs; appui moral et matériel, direct ou indirect à la formation et à l'instructon du personnel des études; et, d'une manière générale, la recherche des moyens propres à faire connaître et à développer dans une confraternelle unité, le rôle familial, économique et social du notariat pour le service de l'intérêt public. Siège social: 22, rue Saint-Louis, Beauvais.

25 juin 1917. Déclaration à la préfecture du Doubs. UNION SPORTIVE DE BYANS. But: éducation physique, sports. Siège social: au patronage de Byans.

25 juin 1917. Déclaration à la préfecture de police. UNION FÉDÉRALE DES PROPRIÉTAIRES. But: prêter son appui et venir en aide à tous ses membres pour l'administration et la gérance de leurs propriétés. Siège social: 4, rue Milton, Paris.

26 juin 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Jonzac. LA DIANE POUILLACAISE. But: repeuplement du gibier, répression du braconnage. Siège social: mairie de Pouillac.

26 juin 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. Modifications apportées aux statuts de la société ayant pour titre: COMITÉ DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE LA PAROISSE DE PLÉAUX. Siège social: docteur P. Rouchy, Pléaux.

27 juin 1917. Déclaration à la préfecture de police. L'Amicale d'entr'aide des maires et maires adjoints de Paris change son titre qui devient UNION AMICALE DES MAIRES ET MAIRES ADJOINTS DE PARIS et modifie la composition de ses statuts et de son bureau. Siège social: hôtel de ville de Paris.

27 juin 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. AMICALE DES ANCIENS LÉGIONNAIRES DE VILLERUPT. But: resserrer les liens de camaraderie, aider les sociétaires dans la recherche d'un emploi et examiner les moyens de leur venir en aide. Siège social: café Marchand, Villerupt.

27 juin 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. LE RÉVEIL MUSICAL DE THIEMBRONNE. But: développement du goût musical et propagation de la musique vocale et instrumentale. Siège social: mairie de Thiembronne.

27 juin 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. OLYMPIQUE LUMBROIS. But: pratique des sports. Siège social: ancienne mairie, à Lumbres.

30 juin 1917. Déclaration à la préfecture du Doubs ASSOCIATION SPORTIVE DE LA FAÏENCERIE DE CASAMÈNE. But: éducation physique, sports. Siège social: à la faïencerie de Casamène, Besançon.

30 juin 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE MASNY. But: protection et surveillance du gibier et des récoltes, destruction des animaux nuisibles, lutte contre le braconnage. Siège social: café Jaspart, route Nationale, à Masny.

1er juillet 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE. But: syndiquer les propriétaires cultivateurs de la commune pour organiser la chasse et protéger les propriétés et récoltes. Siège social: mairie de Saint-Michel-sur-Orge.

1er juillet 1917. Déclaration à la préfecture de police. Le Club sportif des asiles change son titre et devient HÔPITAL PSYCHIATRIQUE CLUB DE VILLEJUIF, modifie ses statuts, son bureau et transfère son siège social de la mairie de Villejuif au 54, avenue de la République, à Villejuif.

1er juillet 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. AMICALE DES DÉLÉGUÉS CANTONAUX DU CALAISIS. But: aide aux enfants des écoles, doter celles-ci de matériels, favoriser le développement des œuvres complémentaires de l'école. Siège social: 3, boulevard de l'Egalité, Calais.

3 juillet 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. ASSOCIATION DES ANCIENNES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NOTRE DAME-DE-LA-PLATE. But: maintenir un lien d'amitié parmi les membres et défendre les intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: 16, rue de Metz, Castres.

10 juillet 1917. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION SPORTIVE DU COURS COMPLÉMENTAIRE LAKANAL. But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement, représenter l'établissement dans les épreuves sportives scolaires et universitaires. Siège social: groupe scolaire Lazare-Carnot, 2, rue Lazare-Carnot, à Colombes.

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

3 mars 1917. Arrêté du ministre de l'intérieur. Société musicale ECHO. But: musique. Siège social: chez le président, à Houdain.

6 mars 1917. Arrêté du ministre de l'intérieur. ITALIA LIBERA (Union pour la démocratie et l'amitié franco-italienne). But: union des italiens pour la protection de l'émigration et pour l'amitié franco-italienne. Siège social: 32, rue de Babylone, Paris.

Paris. — Imp des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.